



HERMÈS

RAPPORT ANNUEL 2009



**DÉPÔT DU DOCUMENT
AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent document de référence contenant le rapport financier annuel, qui comprend le tome 1 et le tome 2 du Rapport annuel, a été déposé à l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document peut être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



RAPPORT ANNUEL 2009
AUTRES INFORMATIONS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX

TOME 2

Hermès International

Société en commandite par actions au capital de 53 840 400,12 euros - 572 076 396 RCS Paris

Siège social : 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél. : + 33 (0)1 40 17 49 20 - Fax : + 33 (0)1 40 17 49 21 - Dépôt légal 2^e trimestre 2010 - ISBN 978-2-35102-046-3

Sommaire

- 9 Présentation d'Hermès International et d'Émile Hermès SARL
- 17 Gouvernement d'entreprise
- 71 Informations relatives au capital et à l'actionnariat
- 83 Informations sur les comptes sociaux, sur les délais de paiement des fournisseurs et sur les filiales et participations
- 87 Immobilier et assurances
- 91 Annexes NRE : informations environnementales
- 111 Annexes NRE : informations sociales
- 117 Comptes consolidés
- 177 Comptes de la société
- 203 Assemblée générale mixte du 7 juin 2010
- 227 Informations complémentaires légales

Tome 1

Message de la Gérance

Présentation du groupe

Rapport d'activité

Présentation d'Hermès International et d'Émile Hermès SARL

10 Présentation d'Hermès International

10 Rôle

10 Forme sociale

10 Associés commanditaires (actionnaires)

11 Associé commandité

11 Gérance

12 Conseil de surveillance

12 Congrès

13 Siège social – Principal siège administratif

13 Date de constitution – Registre du commerce et des sociétés, code APE

13 Date d'introduction en Bourse

13 Présentation d'Émile Hermès SARL

13 Forme sociale

13 Objet social

13 Associés

14 Gérant

14 Conseil de gérance

14 Date de constitution – Registre du commerce et des sociétés – Siège social

14 Capital social – Bilan – Résultat

PRÉSENTATION D'HERMÈS INTERNATIONAL

Rôle

Hermès International est la société mère du groupe. Son rôle consiste à :

- définir la stratégie du groupe, ses axes de développement et de diversification ;
- contrôler l'activité des filiales et les assister sur les plans social, financier, juridique et commercial ;
- gérer le patrimoine immobilier ;
- protéger et défendre les marques, dessins et modèles, brevets ;
- assurer la maintenance d'un centre de documentation à la disposition des filiales ;
- veiller à la cohérence internationale de l'image et du style de chacune des marques du groupe et, pour ce faire, concevoir et produire les campagnes de publicité, les actions et les publications destinées à soutenir les diverses activités ;
- animer les activités de création et assurer la cohérence de l'esprit Hermès dans chacun des métiers.

Ses ressources proviennent :

- des dividendes reçus des filiales ;
- des redevances sur licences de marques consenties exclusivement à des filiales du groupe, à savoir Hermès Sellier, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Compagnie des Arts de la Table, La Montre Hermès et Hermès Intérieur & Design (les montants relatifs à l'exercice 2009 figurent en page 214).

Les marques Hermès, propriété d'Hermès International, sont déposées dans un très grand nombre de pays et pour toutes les catégories de produits correspondant aux activités du groupe.

Le nombre de filiales et sous-filiales d'Hermès International entrant dans le périmètre de consolidation est de 93. Un organigramme simplifié du groupe figure en pages 24 et 25 du tome 1.

Forme sociale

Hermès International est une société en commandite par actions. Cette forme sociale, dont le capital est divisé en actions, regroupe, d'une part, un ou plusieurs associés commandités ayant la qualité de commerçant et répondant indéfiniment et solidairement des dettes sociales et, d'autre part, des associés commanditaires non commerçants et tenus au passif seulement dans la mesure de leurs apports.

Les règles de fonctionnement d'une commandite par actions sont les suivantes :

- les associés commanditaires (ou actionnaires), apporteurs de capitaux, ne sont responsables, en cette qualité, qu'à concurrence de leur apport ;
- le ou les associés commandités, apporteurs en industrie, sont responsables, indéfiniment et solidairement, des dettes sociales ;
- une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire ;
- un Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires comme organe de contrôle (les commandités, même commanditaires, ne peuvent participer à leur désignation) ;
- un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la société, sont choisis pour diriger la société.

Associés commanditaires (actionnaires)

Les associés commanditaires :

- nomment lors des Assemblées d'actionnaires les membres du Conseil de surveillance (obligatoirement choisis parmi les associés commanditaires) ainsi que les commissaires aux comptes ;
- approuvent les comptes arrêtés par la Gérance ; et
- affectent le résultat (notamment en versant des dividendes).

Associé commandité

La société Émile Hermès SARL est le seul associé commandité d'Hermès International depuis le 1^{er} avril 2006.

L'associé commandité :

- a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance;
- arrête pour le groupe, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance :
 - les options stratégiques,
 - les budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et
 - les propositions à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau;
- peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe;
- autorise tout emprunt de la société dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette »);
- autorise la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que les créances garanties représentent plus de 10 % du montant de la Situation nette;
- autorise toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la Situation nette.

Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité, Émile Hermès

SARL doit maintenir dans ses statuts les clauses, dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de surveillance d'Hermès International statuant à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :

- la forme d'Émile Hermès SARL est celle de société à responsabilité limitée à capital variable;
- l'objet exclusif d'Émile Hermès SARL est :
 - d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International,
 - de détenir éventuellement une participation dans Hermès International, et
 - d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir;
- la faculté d'être associé d'Émile Hermès SARL est réservée :
 - aux descendants de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et
 - à leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts, et
- tout associé d'Émile Hermès SARL doit avoir effectué, ou fait effectuer pour son compte, un dépôt d'actions de la présente société dans les caisses sociales d'Émile Hermès SARL afin d'être associé de cette société.

L'associé commandité Émile Hermès SARL a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quote-part dans les bénéfices égale à 0,67 % du bénéfice distribuable qui lui est versé en priorité (avant le versement du dividende aux associés commanditaires).

Gérance

La Gérance assure la direction d'Hermès International.

Selon les dispositions statutaires, elle est composée d'un ou deux gérants, personnes physiques, associés commandités ou non commandités et disposant chacun des mêmes pouvoirs.

Les gérants sont nommés par l'Assemblée générale, sur proposition de l'associé commandité, après consultation du Conseil de surveillance.

La société est actuellement administrée par deux gérants :

- la société Émile Hermès SARL, nommée par décision des associés commandités en date du 14 février 2006 (à effet du 1^{er} avril 2006);
- M. Patrick Thomas, nommé par décision des associés commandités en date du 15 septembre 2004.

Les mandats des gérants sont à durée indéterminée.

Conseil de surveillance

La société est dotée d'un Conseil de surveillance, composé actuellement de 9 membres nommés pour un mandat de 3 ans, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant.

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus, la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

Le Conseil de surveillance émet, à l'attention de l'associé commandité, un avis motivé sur :

- toute nomination ou révocation de tout gérant de la société; et
- la réduction du délai de préavis en cas de démission du gérant.

Le Conseil de surveillance :

- décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'Assemblée générale;
- approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL.

Le Conseil de surveillance doit être consulté par l'associé commandité avant que celui-ci puisse prendre toutes décisions en matière :

- d'options stratégiques;
- de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement; et
- de proposition à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau.

Le Conseil de surveillance fait chaque année à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Congrès

Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance d'Hermès International ou le président du Conseil de surveillance d'Hermès International convoquent en Congrès le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL et le Conseil de surveillance d'Hermès International.

Le Congrès est une institution destinée à permettre une large concertation entre le Conseil de gérance de l'associé commandité, organe interne ayant à connaître les principaux aspects de la

gestion d’Hermès International, et le Conseil de surveillance, émanation des actionnaires.

Le Congrès connaît toutes les questions qui lui sont soumises par l’auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prise de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de la société et ceux d’Émile Hermès SARL. Le Congrès du Conseil de gérance et du Conseil de surveillance ne dispose pas par lui-même de pouvoirs propres de décision. Il agit uniquement comme un organe de concertation. S’ils le souhaitent, le Conseil de gérance et le Conseil de surveillance peuvent, en Congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

Siège social – Principal siège administratif

Le siège social d’Hermès International est 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Son principal siège administratif est 13-15, rue de la Ville-l’Évêque, 75008 Paris.

La Direction juridique est 20, rue de la Ville-l’Évêque, 75008 Paris.

Date de constitution – Registre du commerce et des sociétés, code APE

Constituée le 1^{er} juin 1938, Hermès International est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 076 396 RCS Paris, code APE 7010Z.

Date d’introduction en Bourse

Hermès International a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 3 juin 1993, et est inscrite depuis 2005 au Compartiment A d’Eurolist.

PRÉSENTATION D’ÉMILE HERMÈS SARL

Forme sociale

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, constituée le 2 novembre 1989, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse.

Dans les sociétés à capital variable, le capital social est susceptible d’augmenter ou de diminuer constamment par l’effet soit de nouveaux versements effectués par les associés ou par de nouveaux associés « entrants », soit de reprises d’apport consécutives à des retraits d’associés « sortants ».

Objet social

La société Émile Hermès SARL a pour objet exclusif :

- d’être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International ;
- de détenir, éventuellement, une participation dans Hermès International ; et
- d’effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d’assurer la bonne gestion des actifs liquides qu’elle pourra détenir.

Associés

Seuls peuvent être associés de la société Émile Hermès SARL :

- les descendants de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande ; et,
- leurs conjoints, mais seulement en qualité d’usufruitiers de parts.

Compte tenu de l’objet de la société, nul ne peut être associé si, pour chaque part de la société Émile

Hermès SARL qu'il détient, il n'a en dépôt dans les caisses sociales :

- soit un nombre d'actions Hermès International non démembrées et libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 9 000 (neuf mille) ;

- soit l'usufruit ou la nue-propriété d'un nombre d'actions Hermès International libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 18 000 (dix-huit mille).

Gérant

La société Émile Hermès SARL a pour gérant M. Bertrand Puech, depuis le 5 juin 2007, lui-même l'un des petits-fils d'Émile-Maurice Hermès.

Conseil de gérance

La société est dotée d'un Conseil de gérance, composé de trois à douze membres, y compris le gérant, qui en est membre de droit et qui en assure la présidence.

Les membres du Conseil de gérance sont tous des personnes physiques. Deux tiers au moins des membres du Conseil de gérance sont choisis parmi les associés de la société.

Le gérant d'Émile Hermès SARL se conforme aux avis du Conseil de gérance dans l'exercice des pouvoirs d'associé commandité d'Hermès International.

Date de constitution — Registre du commerce et des sociétés – Siège social

Constituée le 2 novembre 1989, Émile Hermès SARL est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352 258 115 RCS Paris. Son siège social est 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris.

Capital social – Bilan – Résultat

Le capital autorisé est de 343 840 euros, et le capital statuaire au 31 décembre 2009 est de 104 976 euros.

Il est divisé en 6 561 parts d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Le total du bilan de la société Émile Hermès SARL au 31 décembre 2009 était de 13 044 473 euros, dont un résultat de l'exercice de 2 033 609 euros.

Gouvernement d'entreprise

- 18 Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Gérance
- 38 Règlement intérieur du Conseil de surveillance (entré en vigueur le 18 mars 2009)
- 42 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance
- 42 Informations sur les mandataires sociaux
 - Gérants*
 - Associé commandité*
 - Conseil de surveillance*
- 46 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices
- 46 Déclarations concernant les mandataires sociaux
- 46 Conflits d'intérêts
- 47 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société
- 48 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital
- 48 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux dans la société
 - Gérants*
 - Rémunérations et avantages en nature
 - Régime de retraite
 - Engagements de rémunération différés
 - Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites
 - Associé commandité*
 - Conseil de surveillance, Comité d'audit et Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance*
 - Rémunérations
 - Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites
- 52 Options de souscription et/ou d'achat d'actions au 31 décembre 2009
- 53 Attribution d'actions gratuites
- 54 Tableaux établis par référence à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux

Gouvernement d'entreprise - Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Gérance

Conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rendons compte ci-après des principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Gérance.

Code de gouvernement d'entreprise de la société

• Principes de gouvernement d'entreprise appliqués

Lors de sa réunion du 21 janvier 2009, le Conseil de surveillance a adopté officiellement le référentiel de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 en considérant que les recommandations formulées s'inscrivent parfaitement dans la démarche de gouvernement d'entreprise du groupe.

• Dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF écartées et explications

Cessation du contrat de travail en cas de mandat social

M. Patrick Thomas a été engagé en qualité de salarié en août 2003, avec une reprise de son ancienneté au sein du groupe au titre des fonctions qu'il y a exercées du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1997. Ce contrat de travail a été suspendu au moment de la nomination de M. Patrick Thomas aux fonctions de gérant, étant entendu qu'il reprendrait automatiquement plein effet au moment de la cessation du mandat de gérant de M. Patrick Thomas.

Le Conseil de surveillance a estimé que M. Patrick Thomas n'avait pas à renoncer à son contrat de

travail lors de sa nomination aux fonctions de gérant, compte tenu du caractère ad nutum de la révocabilité de son mandat à durée indéterminée et dans la mesure où l'exercice durable et réussi de ses fonctions salariées était bien antérieur au mandat social.

Indemnités de départ

La société a pris l'engagement envers M. Patrick Thomas de lui verser une indemnité égale à 24 mois de rémunération, en cas de cessation de ses fonctions de gérant (décision du Conseil de surveillance du 19 mars 2008, approuvée par l'Assemblée générale du 3 juin 2008), sous réserve de la réalisation de conditions de performances, qui sont exposées dans le rapport de la Gérance en page 50.

Le versement de cette indemnité est désormais (décision du Conseil de surveillance du 18 mars 2009) subordonné au fait que la cessation des fonctions de gérant résulte :

- soit d'une décision de M. Patrick Thomas prise en raison d'un changement de contrôle de la société, du remplacement du gérant de la société Émile Hermès SARL, gérante de la société, ou d'un changement de stratégie de la société;
- soit d'une décision de la société.

Le montant de cette indemnité devra s'imputer automatiquement et de plein droit sur le montant de toute autre indemnité contractuelle qui pourrait être due à M. Patrick Thomas au titre de la rupture de son contrat de travail actuellement suspendu.

Compte tenu des nouvelles dispositions mises en œuvre lors de sa réunion du 18 mars 2009 exposées ci-dessus, et des conditions de versement définies, le Conseil de surveillance, conformément aux recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, a considéré ne pas devoir revenir sur l'engagement de rémunération différée

pris à l'égard de M. Patrick Thomas compte tenu de l'ancienneté de ses fonctions au sein du groupe.

Critère d'ancienneté pour qualifier l'indépendance des membres du Conseil de surveillance

Du fait de la structure de l'actionnariat de la société, majoritairement détenue par des descendants en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès, il a paru souhaitable, depuis plusieurs années, que le Conseil de surveillance soit en partie composé de personnes extérieures à la famille Hermès.

Compte tenu des caractéristiques légales et statutaires de la société en commandite par actions, et surtout compte tenu de la complexité des activités du groupe Hermès, le Conseil de surveillance a considéré que la durée des fonctions était un critère essentiel dans l'appréciation de la compétence et de la compréhension du groupe par les membres du Conseil de surveillance, et qu'il ne pouvait en conséquence leur faire perdre leur qualité de membre indépendant.

Proportion de membres indépendants dans le Comité d'audit

Le Conseil de surveillance a considéré que la proportion actuelle de membres du Comité d'audit indépendants, inférieure en nombre aux deux tiers, n'entachait pas le bon fonctionnement du Comité d'audit.

Lors de la réunion du 24 mars 2010, le Conseil de surveillance a fixé à la moitié la proportion de membres du Comité d'audit qui doivent être, lors de leur désignation et pendant toute la durée d'exercice de cette fonction, qualifiés d'indépendants. Il est proposé à l'assemblée générale du 7 juin 2010 (cf. l'exposé des motifs page 206) la nomination d'une personnalité indépendante au Conseil de surveillance, notamment pour compléter le Comité d'audit et atteindre cette proportion.

• Dispositions prises en 2009 et 2010 en matière de gouvernance

Un premier groupe de travail, composé du président du Comité d'audit, du directeur de l'audit et des risques et de la responsable du département droit des sociétés-droit boursier, a été missionné par le président du Conseil de surveillance aux fins d'évaluer les pratiques de gouvernement d'entreprise de la société et de formuler des propositions.

Ces travaux ont été présentés au Conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 janvier 2009. Après analyse, le groupe de travail a considéré qu'Hermès International était d'ores et déjà largement en conformité avec les exigences du code consolidé AFEP/MEDEF grâce à la mise en place progressive, depuis plusieurs années, de bonnes pratiques de gouvernance, et notamment depuis que la société établit un document de référence.

Il a été recommandé au Conseil de surveillance de parfaire le dispositif en place chez Hermès International par une plus grande formalisation ou une évolution de certaines pratiques.

Un second groupe de travail, composé du président du Comité des rémunérations et des nominations, du directeur des ressources humaines groupe et de la responsable du département droit des sociétés-droit boursier, a été missionné au début de 2009 par le président du Conseil de surveillance aux fins de proposer les adaptations requises par les nouvelles recommandations dans les accords de rémunération conclus avec les gérants.

En conséquence, le Conseil de surveillance a pris un certain nombre de décisions, et les groupes de travail ont été chargés de suivre leur mise en œuvre.

Le 18 mars 2009, le Conseil de surveillance a décidé :

– d'attribuer au Comité des rémunérations le rôle de Comité des nominations, et l'a rebaptisé en conséquence ;

- d'adopter un règlement intérieur du Conseil de surveillance (cf. page 38);
- de formaliser les critères au regard de l'« indépendance » des membres du Conseil de surveillance et d'identifier les membres répondant à ces critères;
- de dénommer les membres du Comité d'audit présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable;
- de fixer le pourcentage maximal d'options d'achat d'actions attribuées à un gérant par rapport à l'attribution globale à 10 % et a décidé qu'il ne devra pas représenter plus de 20 % de la rémunération totale dudit gérant;
- que, dans l'hypothèse où un gérant serait bénéficiaire d'un plan d'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, le Comité des rémunérations et des nominations veillera à ce que :
 - la société remplisse une ou plusieurs des conditions prévues aux articles L 225-186-1 et L 225-197-6 du Code de commerce,
 - le plan soit assorti de conditions de performances.

L'Assemblée générale du 2 juin 2009 a modifié l'article 18-2 des statuts pour instaurer un renouvellement par tiers des membres du Conseil de surveillance.

Le 15 décembre 2009, le Conseil de surveillance a pris connaissance d'une synthèse de l'auto-évaluation des travaux du Conseil menée par le Comité d'audit.

Le 20 janvier 2010, le Conseil de surveillance a décidé d'élargir les attributions du Comité des rémunérations et des nominations aux questions de gouvernance et l'a rebaptisé en conséquence.

À ce titre, ce Comité a de nouvelles missions qui sont détaillées en page 23.

Le 24 mars 2010, le Conseil de surveillance a adopté les règlements intérieurs du Comité d'audit d'une

part et du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance d'autre part.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

• Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé actuellement de neuf membres : M. Jérôme Guerrand, président, M. Maurice de Kervénoaël et M. Ernest-Antoine Seillière, vice-présidents, M. Charles-Éric Bauer, M. Matthieu Dumas, M^{lle} Julie Guerrand, M. Renaud Momméja, M. Robert Peugeot et M. Guillaume de Seynes.

M^{me} Nathalie Besombes, responsable du département droit des sociétés-droit boursier, en assure le secrétariat sous le contrôle du président.

• Critères d'indépendance des membres du Conseil de surveillance

Lors de sa réunion du 18 mars 2009, le Conseil de surveillance a formalisé comme suit les critères d'indépendance de ses membres :

- ne pas être associé ou membre du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité;
- respecter les critères énoncés à l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, à l'exception du critère relatif à la durée des fonctions, qui a été écarté (cf. explications page 18).

Le Conseil a ensuite examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus, et a qualifié trois personnes d'« indépendantes » : MM. Maurice de Kervénoaël, Robert Peugeot et Ernest-Antoine Seillière.

Le Conseil a fixé à un tiers la part des membres indépendants que doit avoir le Conseil de surveillance et a constaté que cette proportion était respectée.

• **Fonctionnement du Conseil de surveillance**

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance, applicable depuis le 18 mars 2009 et dont la dernière version a été approuvée par le Conseil de surveillance le 24 mars 2010, est reproduit intégralement aux pages 38 à 41.

Ce règlement intérieur prévoit l'obligation pour les membres du Conseil de surveillance de posséder 200 actions.

Le 15 décembre 2009, le Conseil de surveillance a constaté que tous les membres actuels du Conseil respectaient cette exigence.

Le 20 janvier 2010, le Conseil de surveillance a décidé l'inscription au nominatif de ces 200 actions.

Depuis 2009, les convocations sont envoyées exclusivement par courriel avec accusé de réception. Cette pratique, qui a été acceptée par tous les membres du Conseil de surveillance, favorise une plus grande rapidité dans la transmission des documents.

Pour la bonne tenue des réunions du Conseil de surveillance, un dossier composé du procès-verbal

de la dernière réunion et de documents relatifs à l'ordre du jour est joint à la convocation.

Les commissaires aux comptes titulaires et les représentants du comité d'entreprise sont conviés à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Au cours de l'exercice 2009, quatre réunions du Conseil de surveillance se sont tenues avec la présence régulière de la presque totalité de ses membres, avec un taux moyen de présence de 94 %, comme le montre le tableau ci-dessous.

Le président du Conseil de surveillance a été invité, comme les années précédentes, à toutes les réunions du Conseil de gestion d'Émile Hermès SARL.

Au cours de ces réunions, certaines personnes extérieures au Conseil – notamment des membres du Comité exécutif et du Comité de direction – sont invitées, à l'initiative du président, à apporter en séance tous les éclaircissements et commentaires nécessaires à la bonne compréhension par les membres du Conseil des questions à l'ordre du jour revêtant un caractère technique ou nécessitant une expertise particulière.

Les procès-verbaux des conseils sont établis à l'issue de chaque réunion et transmis au format électronique à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les

Assiduité aux réunions du Conseil de surveillance en 2009			
Membre du Conseil	Présence	Nombre de réunions applicables	Taux d'assiduité individuel
M. Jérôme Guerrand	4	4	100 %
M. Maurice de Kervénoaël	4	4	100 %
M. Ernest-Antoine Seillière	3	4	75 %
M. Charles-Éric Bauer	4	4	100 %
M. Matthieu Dumas	4	4	100 %
M ^{lle} Julie Guerrand	4	4	100 %
M. Renaud Momméja	4	4	100 %
M. Robert Peugeot	3	4	75 %
M. Guillaume de Seynes	4	4	100 %
Moyenne			94 %

observations éventuelles sont intégrées au projet et débattues lors du Conseil de surveillance suivant, qui approuve le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente.

• **Rôle du Conseil de surveillance**

La mission du Conseil de surveillance d'une société en commandite par actions est principalement d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la société conformément à la loi et aux statuts.

Dans ce cadre, le Conseil de surveillance est chargé d'apprécier l'opportunité des choix stratégiques, de contrôler la régularité des actes de la Gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires, de contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés.

C'est pourquoi, chaque année, le Conseil de surveillance est amené notamment à présenter ses éventuelles observations sur les comptes sociaux et consolidés, à décider de la proposition d'affectation du résultat, à donner tous avis et autorisations.

Le Conseil de surveillance fait état des diligences accomplies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dans un rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes (page 209).

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

• **Évaluation du Conseil de surveillance**

Pour la première fois fin 2009, le Conseil a procédé à son auto-évaluation par questionnaire.

Le fonctionnement du Conseil a été jugé très majoritairement bon : à 90 %, les questions ont donné lieu à des évaluations « très satisfaisant » ou « satisfaisant ». Des progrès sont attendus sur un nombre limité de points.

Ayant désormais pour mission de piloter le processus annuel d'évaluation du fonctionnement du Conseil de surveillance, des propositions d'évolution de certaines pratiques seront proposées par le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance en 2010.

• **Remboursement des frais**

Les membres du Conseil de surveillance sont remboursés, sur production de justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que de ceux d'hébergement et de restauration engagés à l'occasion des réunions du Conseil. Ces remboursements sont plafonnés selon le lieu de résidence (cf. règlement intérieur page 41).

• **Jetons de présence et rémunérations**

Le Conseil de surveillance du 20 janvier 2010 a réparti 266 000 € sur la somme de 282 000 € allouée à titre de jetons de présence et rémunérations pour l'exercice 2009, ainsi qu'il résulte d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 juin 2009.

Les montants versés individuellement au titre de 2008 et de 2009 sont indiqués dans le rapport de la Gérance aux pages 55 et 56.

Les nouveaux principes de répartition des jetons de présence sont indiqués dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance en page 40.

• **Comités spécialisés**

À ce jour, deux comités spécialisés ont été créés :

- le Comité d'audit (26 janvier 2005) ;
- le Comité des rémunérations (26 janvier 2005), dont le Conseil a ensuite décidé d'élargir les attributions et qui a été renommé Comité des rémunérations, des nominations (18 mars 2009) et de la gouvernance (20 janvier 2010).

Ces comités, qui agissent sous la responsabilité collective et exclusive du Conseil de surveillance,

ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Ce Comité est composé des membres suivants :

- M. Ernest-Antoine Seillière, président;
- M. Matthieu Dumas, membre;
- M. Robert Peugeot, membre.

Les missions de ce Comité sont :

- en matière de rémunérations :
 - être consulté et préparer les recommandations du Conseil de surveillance à la Gérance, sur les modalités de rémunération des membres du Comité exécutif,
 - être consulté et préparer les recommandations du Conseil de surveillance à la Gérance, sur les modalités d'éventuelles attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites aux membres du Comité exécutif,
 - de formuler toute proposition et tout avis sur le montant global et la répartition, notamment en fonction de l'assiduité des membres du Conseil de surveillance aux réunions, des jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des membres du Conseil de surveillance, et des comités d'études qui en sont l'émanation,
 - de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et de formuler des propositions à la Gérance,
 - de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants afin de permettre au Conseil de surveillance de fixer le nombre global ou indi-

viduel d'options ou d'actions attribuées ainsi que les modalités de leur attribution,

- d'assister le Conseil de Surveillance dans la détermination des conditions et critères de performance auxquels est soumise l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou de retraite complémentaire aux gérants,
 - de s'assurer que la rémunération et les autres engagements à l'égard des gérants sont conformes aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité;
- en matière de nominations :
- de préparer les propositions du Conseil à l'associé commandité après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats,
 - d'organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres du Conseil indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels,
 - d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux (les gérants) pour que le Conseil soit en situation de proposer à l'associé commandité des solutions de succession;
- en matière de gouvernance :
- de proposer, en tant que de besoin, une actualisation des règles de gouvernance,
 - de vérifier périodiquement que les membres du Conseil de surveillance indépendants remplissent les critères d'objectivité et d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de surveillance,
 - d'examiner la composition des comités spécialisés,

- de piloter le processus annuel d'évaluation du fonctionnement du Conseil de surveillance,
- de s'assurer, notamment, de la bonne prise en compte dans le fonctionnement des organes sociaux, du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des recommandations de gouvernance du code AFEP/MEDEF.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni deux fois, en présence de la quasi-totalité de ses membres (taux moyen de présence de 83 %).

En 2009, le Comité des rémunérations et des nominations a été amené à examiner et à émettre des recommandations sur les éléments suivants :

- rémunérations 2009, bonus 2008 et bonus cibles 2009 des membres du Comité exécutif;
- rémunération 2009 des gérants;
- examen des critères de performance du plan d'options d'achat du 2 janvier 2008;
- examen de la situation de M. Patrick Thomas, cogérant.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé des membres suivants :

- M. Maurice de Kervénoaël, président;
- M. Charles-Éric Bauer, membre;
- M^{lle} Julie Guerrand, membre;
- M. Renaud Momméja, membre;
- M. Robert Peugeot, membre.

Lors de sa réunion du 18 mars 2009, le Conseil de surveillance a :

- identifié les membres du Comité d'audit qualifiés d'« indépendants », à savoir M. Maurice de Kervénoaël et M. Robert Peugeot;
- estimé que tous les membres du Comité d'audit présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable;

- complété les missions du Comité d'audit pour les mettre en conformité avec les dispositions de l'article L 823-19 du Code de commerce, issues de l'ordonnance du 8 décembre 2008 ayant transposé la 8^e directive européenne.

Les missions du Comité d'audit sont :

- d'examiner et de commenter les comptes sociaux et consolidés de la société avant que ceux-ci soient arrêtés par la Gérance;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie;
- d'examiner le programme de travail et les résultats des missions d'audit interne et externe;
- d'accomplir les missions particulières qui lui sont confiées par le Conseil de surveillance;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes;
- de s'assurer du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes;
- de participer à la procédure de sélection des commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2009, le Comité d'audit s'est réuni trois fois, en présence de la totalité de ses membres (taux moyen de présence de 100 %).

En 2009, le Comité d'audit a exécuté sa mission sur les éléments suivants :

- examen des comptes :
 - comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008,
 - comptes consolidés au 30 juin 2009,
 - engagements hors bilan au 31 décembre 2008,

- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- examen des dispositifs de contrôle interne :
 - procédures en place, notamment pour la gestion de la trésorerie et des placements,
 - travaux de contrôle réalisés au titre de la loi de sécurité financière,
 - conclusions relatives aux principaux audits internes ;
- revue des dispositifs de gestion des risques :
 - cartographie des risques,
 - risques informatiques, dont projet Pégase (nouvelle *supply chain*),
 - plan d'action lié à la grippe A ;
- missions d'audit « terrain » :
 - deux missions d'audit ont été effectuées par des membres du Comité, accompagnés de la direction de l'audit et des risques, afin de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de deux filiales du groupe ;
- missions particulières :
 - auto-évaluation du fonctionnement du Comité d'audit,
 - maîtrise d'œuvre de l'auto-évaluation du Conseil de surveillance.

Rémunérations des membres des comités spécialisés

Les rémunérations des membres des comités spécialisés sont de 5 000 € par an pour les membres et de 10 000 € par an pour les présidents.

Fonctionnement des comités spécialisés

Les règles de composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de chaque comité spécialisé sont précisées dans un règlement intérieur proposé par ledit comité et approuvé par le Conseil de surveillance.

Chaque comité se réunit à l'initiative de son président par écrit ou verbalement, en tout lieu fixé par la convocation.

Les délibérations de chaque comité sont constatées par des procès-verbaux qui sont reportés dans un registre spécial.

• **Éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique**

Les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de la Gérance (page 72).

• **Modalités particulières de participation aux assemblées générales**

Les modalités de participation aux assemblées générales sont décrites dans le tome 1 (page 105).

Dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Gérance

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après des procédures de contrôle interne mises en place dans la société par la Gérance avec l'appui du « Cadre de référence » (complété par le « Guide d'application ») réalisé par le groupe de Place et établi en 2007 par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La présentation de ce rapport a été aménagée pour tenir compte de la transposition de la 8^e directive 2006/43/CE intervenue par ordonnance du 8 décembre 2008, relative au Comité d'audit et au contrôle légal des comptes publiés, et par la loi DDAC du 3 juillet 2008 pour étendre l'objet du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne aux procédures de gestion des risques mises en place par la société. Il sera susceptible

d'évoluer lorsque le « groupe de travail », constitué par l'AMF en septembre 2009 et chargé de rédiger un guide sur les missions du Comité d'audit et de formuler des propositions d'adaptation du Cadre de référence, aura rendu ses conclusions.

• **Vue générale : gestion des risques et contrôle interne**

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de l'entreprise. Ils ont pour objectif commun de réduire l'apparition d'événements défavorables imprévus, et donc de sécuriser l'atteinte des objectifs fixés et de protéger le patrimoine de la société. Par la connaissance qu'ils donnent aux opérationnels des menaces éventuelles et des capacités de les maîtriser, ils permettent de déployer une stratégie entrepreneuriale alliant ambition et prudence.

– Les dispositifs de gestion des risques se focalisent essentiellement sur les risques majeurs. Ils englobent notamment des dispositifs d'identification et de hiérarchisation des risques (par exemple cartographies des risques), puis de traitement des principaux risques au niveau opérationnel approprié, pour réduire l'exposition de l'entreprise, par exemple en renforçant des éléments de contrôle interne.

– Les dispositifs de contrôle interne reposent sur des actions permanentes et récurrentes intégrées aux modes de fonctionnement de l'entreprise. Ils concernent chaque fonction et tous les processus, dont ceux relatifs à la production de l'information financière et comptable. Comme illustrés ci-après, ils s'organisent autour d'outils (procédures, systèmes d'information...) et de composantes plus organisationnelles. Un bon contrôle interne foca-

lise ses efforts sur les enjeux principaux, et donc se nourrit des travaux de la gestion des risques.

L'articulation et l'équilibre conjugué des deux dispositifs sont conditionnés par l'environnement de contrôle, qui constitue leur fondement commun, notamment : la culture du risque et du contrôle propre à l'entreprise, le style de management, les valeurs éthiques de l'entreprise.

En complément, gestion des risques et contrôle interne contribuent, dans leurs domaines respectifs, et de manière cohérente, à une meilleure maîtrise des opérations par les dirigeants :

– en renforçant la qualité (fiabilité et rapidité) des flux d'information ascendants et descendants au sein de la structure ;

– en rendant les processus de prise de décision (anticipation et réactivité) plus efficaces ;

– en responsabilisant les opérateurs, quel que soit leur niveau, par la diffusion et l'appropriation des informations, compétences et indicateurs nécessaires.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur d'appréciation.

• **Définitions et objectifs de la gestion des risques chez Hermès International**

Hermès International a retenu une définition du risque comme étant « un événement qui affecte la capacité de la société : à atteindre ses objectifs (et déployer sa stratégie) ; à assurer la protection de son personnel ; et qui menace la valeur et la pérennité de son patrimoine (actifs physiques ou immatériels) ».

La direction générale a assigné les objectifs suivants au dispositif de gestion des risques du groupe :

- contribuer en permanence à la maîtrise des activités et à l'efficacité des opérations ;
- assurer la protection de son personnel ;
- préserver ce qui fait la valeur du groupe, que ce soit ses actifs physiques (son patrimoine, ses stocks, sa trésorerie) ou immatériels (sa réputation) ;
- favoriser l'atteinte des objectifs, sécuriser la prise de décision et permettre un bon fonctionnement des processus de l'entreprise ;
- respecter les cadres réglementaires s'appliquant à nos activités et s'assurer du respect de notre éthique d'entreprise ;
- permettre aux dirigeants de prendre, en connaissance de cause, des risques au niveau qu'ils estiment acceptables pour l'organisation.

• **Dispositif de gestion des risques**

La direction générale reste, en dernier ressort, le garant de l'efficacité du système de gestion des risques et de son adéquation avec les objectifs stratégiques du groupe. Le dispositif s'organise autour de trois composantes.

Un cadre organisationnel

La direction de l'audit et des risques (DAR) est en charge de la coordination des actions en matière de

gestion des risques. Elle agit en étroite relation avec les directions opérationnelles (métiers, filiales), fonctionnelles (dont la direction des assurances et la direction des ressources humaines).

La politique de gestion des risques définie par le groupe s'appuie sur des intervenants bien identifiés et travaillant de concert au sein de l'organisation, les principaux étant :

- les organes de gouvernance (Conseil de surveillance et plus particulièrement des comités spécialisés Comité d'audit, Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, voir *infra*) ;
- la direction générale du groupe, en charge du pilotage de l'activité (Comité exécutif avec l'appui de la DAR, chargée de l'animation du dispositif dans son ensemble, voir *infra*) ;
- les dirigeants, les grandes directions fonctionnelles et opérationnelles, et les membres des comités de direction des différentes entités du groupe sont les relais opérationnels du dispositif, en tant que principaux bénéficiaires, mais aussi contributeurs clés à sa bonne marche ;
- les opérationnels qui leur rapportent sont associés, dans toute la mesure du possible, au fonctionnement du dispositif.

Pour appuyer la culture « risque » du groupe, une charte éthique a été formalisée et diffusée en 2009.

Un processus en ligne

avec les bonnes pratiques de la place

Le processus de gestion des risques du groupe repose sur différents éléments, contribuant à l'identification, à l'analyse, à la hiérarchisation des risques, puis à la mise en place des plans d'action requis.

Instaurée dès 2004, la démarche de cartographie des risques a été poursuivie les années suivantes. Douze cartographies ont été réalisées entre 2007 et 2009, tant sur des métiers que sur des filiales de distribution ou sur des fonctions. Une synthèse des travaux de cartographie des risques a été réalisée avec le Comité exécutif en juin 2008, entraînant la mise en place de plans d'action au niveau du groupe.

Au total, ce sont aujourd'hui près de 180 cadres du groupe qui ont participé à cette démarche, renforçant la sensibilité d'Hermès aux problématiques de maîtrise des risques. Des plans d'action opérationnels ont été lancés à la suite de ces travaux, à chaque fois que cela paraissait pertinent. En 2009, les principales filiales ayant déjà fait des cartographies des risques les années précédentes ont analysé avec la DAR les progrès réalisés sur leurs plans d'action en cours.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités, le coût des mesures de traitement à mettre en œuvre et leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, cela afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

Hermès International a également déployé des processus spécifiques pour surveiller certains risques, à travers des comités spécialisés ou des groupes de travail. Ces comités se réunissent ainsi périodiquement (en général mensuellement). Par exemple, des comités spécialisés sur les risques immobiliers et les risques de trésorerie analysent les principaux risques identifiés (en interne ou par des audits externes) et vérifient que les dispositifs de contrôle existants correspondent aux procédures du groupe. Parallèlement, d'autres groupes de travail constitués les années passées ont continué à travailler sur les sujets « pandémie grippale »,

« gestion de crise », « continuité d'activité »... Ces recensements des principaux risques identifiables servent de base aux différentes activités et procédures de contrôle interne.

Au-delà des travaux d'identification et de surveillance des risques majeurs, le groupe a engagé au cours de l'année des travaux significatifs de mise sous contrôle des risques majeurs. Un plan de contingence destiné à réduire les impacts éventuels liés à la pandémie de grippe A a été établi et partiellement déployé en phase d'alerte ; des plans de continuité d'activité ont continué à être formalisés et testés, des plans de secours ont été établis dans le cadre des migrations informatiques effectuées dans l'année, des travaux sur la gestion de crise se sont poursuivis (formations internes et réflexions sur des éléments de communication).

Au-delà des sujets « groupe » de nature crisogène ou de la gestion centralisée des assurances, la mise en place des plans d'action sur les risques est clairement du ressort des entités, métiers ou fonctions concernés.

Un pilotage continu du dispositif

Au jour le jour, le pilotage du système de gestion des risques est assuré par la DAR. Celle-ci anime notamment le processus de cartographie des risques et effectue un suivi régulier de l'avancement des plans d'action qui en découlent dans les entités concernées.

Les comités spécialisés assurent une veille régulière sur les sujets ci-dessus rappelés, et la DAR a la capacité de modifier son plan de travail pour prendre en compte des risques nouveaux identifiés en cours d'année, soit par une action de *benchmarking*, soit par des alertes émises par les directions du groupe.

La DAR rend compte au moins deux fois par an au Comité exécutif et au Comité d'audit sur ces sujets.

• **Le contrôle interne
chez Hermès International**

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de non-atteinte des objectifs que s'est fixé Hermès International, le dispositif de contrôle interne joue un rôle important dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut pas fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs de la société, ni à l'élimination de tous les risques. Hermès International veille à mettre en place au sein de l'ensemble de ses filiales un dispositif de contrôle interne efficace.

• **Des composantes
du contrôle interne solides**

Tout en ayant la dimension d'un groupe international, le groupe Hermès demeure une entreprise à taille humaine, fidèle à une culture et à un esprit artisanal, qui cherche à développer auprès de ses collaborateurs un grand nombre de valeurs.

Au premier rang de ces valeurs figure la qualité. L'exigence de qualité, essence même de l'activité d'Hermès, se conçoit dans tous les domaines, non seulement dans les produits, mais aussi dans les modes de gestion. Hermès attache une grande importance aux qualités de gestionnaire de ses principaux responsables.

La culture Hermès, dont la diffusion est organisée notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres, et par des sessions de formations spécifiques, permet à chacun de comprendre sa place dans l'organisation et d'intégrer les règles de conduite et d'intégrité de la Maison.

Ces valeurs de qualité et l'état d'esprit de tous les collaborateurs donnent une base solide au discours et aux actions en faveur d'un contrôle interne rigoureux.

Une organisation appropriée

La direction de l'entreprise, organisée autour d'un Comité exécutif, d'un Comité de direction et d'autres comités spécifiques, permet d'assurer alignement stratégique et circulation de l'information. Notamment, des organigrammes précis et des lettres de cadrage stratégique permettent à chacun de bien comprendre son rôle dans l'organisation, et d'analyser périodiquement sa performance par rapport aux objectifs.

L'organisation de la distribution repose sur une approche multi-locale avec une forte responsabilisation des équipes locales, pour lesquelles les attributions sont clairement définies. Les points de vente sont ainsi supervisés par des entités locales dont les responsables reportent à la direction des affaires internationales du groupe, assurant ainsi une cohérence opérationnelle et un contrôle. L'organisation des métiers

de la DAR. À cet effet, il entend le directeur de la DAR, donne son avis sur l'organisation de son service et est destinataire des synthèses semestrielles d'activité de la direction.

De plus, le président du Comité d'audit rencontre plusieurs fois par an le directeur de la DAR, et participe à des missions de contrôle auprès des filiales.

Des systèmes d'information de qualité

L'élaboration et le contrôle de l'information financière sont facilités par l'utilisation d'outils adaptés aux besoins d'Hermès International. Le reporting des filiales vers Hermès International, la consolidation des comptes, les opérations de trésorerie sont ainsi réalisés sur des progiciels intégrés, permettant une centralisation des données. Les informations issues des systèmes de gestion sont disponibles pour les responsables d'activité hebdomadairement et mensuellement, permettant ainsi un bon pilotage des activités, un suivi homogène de l'évolution de la performance, et la détection d'éventuelles anomalies dans les processus de contrôle interne.

Les systèmes d'information ont pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Ainsi, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès aux systèmes, de validation des traitements et des procédures de clôture, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Par ailleurs, les procédures et les contrôles en place permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement des systèmes de comptabilité et de gestion,

ainsi que des systèmes les alimentant directement ou indirectement.

Des procédures opérationnelles formalisées

Hermès International et ses filiales disposent de plusieurs manuels de procédures, par grande nature de métiers, d'activités, ou par zone géographique. Le groupe a mis en place un chantier de centralisation des procédures, afin de limiter la multiplicité des sources de référence et de faciliter la mise à jour de ces supports. Toutes les procédures groupe (traditionnellement gérées par Hermès International) sont à présent accessibles sur un site intranet unique, lequel va progressivement intégrer toutes les bases de procédures. Le contenu de ce site couvre déjà les principaux cycles de l'entreprise (achats, ventes, trésorerie, stocks, immobilisations, ressources humaines, systèmes d'information...), ainsi que le contrôle interne magasin pour les filiales de distribution (ventes et encaissements, gestion des stocks, sécurité...). Le domaine de la logistique, dont un des sites majeurs est certifié ISO 9001, repose également sur des procédures extrêmement formalisées. Enfin, la plupart des filiales du groupe ont rédigé, en accord avec Hermès International, des procédures propres à leurs activités ou à leur localisation.

Le manuel financier expose l'ensemble des règles à suivre pour le reporting financier. Il présente l'ensemble des procédures applicables en matière comptable et financière, de contrôle interne, et contient également des précisions sur les opérations de comptabilisation. Le plan de compte groupe, établi selon les normes comptables internationales (IFRS), détaille également les règles de comptabilisation. La direction financière groupe émet en outre périodiquement des instructions

faire un bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires à l'atteinte des objectifs.

L'auto-évaluation des points de contrôle interne suit une méthodologie précise et s'appuie sur un système d'auto-évaluation, constitué de questionnaires à remplir par les filiales. Ce système permet de fournir un support pour évaluer le niveau de contrôle interne des filiales et d'apprécier dans quelle mesure les risques opérationnels et fonctionnels sont correctement traités à leur niveau. En cas d'inefficacité des contrôles évalués, les filiales doivent établir un plan d'action pour y remédier. Depuis 2004, une douzaine de processus ont ainsi été auto-évalués par les filiales, et audités pour certains d'entre eux.

Depuis 2006, l'exercice d'auto-évaluation mené dans le cadre des travaux LSF consiste en un questionnaire d'une centaine d'occurrences qui reposent sur le « Cadre de référence » de l'AMF. En 2009, ce questionnaire a été renseigné par vingt entités au sein du groupe.

Les réponses apportées sont analysées par la DAR et donnent lieu, le cas échéant, à des plans d'action. Soucieux de fluidifier et d'homogénéiser les échanges d'information sur le contrôle interne à tous les niveaux de l'organisation, Hermès International a mis en place un outil d'auto-évaluation du contrôle interne (appelé « CHIC » : « *Check your Hermès Internal Control* »), disponible sur l'intranet et géré par la DAR. Cet outil est également un vecteur de diffusion des procédures et des bonnes pratiques, et donc un élément important d'un bon contrôle interne. Il a d'ores et déjà permis d'administrer :

- le questionnaire d'auto-évaluation inspiré du cadre de référence de l'AMF au titre de la LSF ;
- des questionnaires d'auto-évaluation du contrôle interne en magasin, pour les filiales euro-

péennes et américaines. Le déploiement sur la zone Asie commencera en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2011.

D'autres questionnaires opérationnels sont également en cours.

Une surveillance permanente

Les dispositifs d'analyse des risques (décrits ci-dessus) sont portés par les opérationnels, mais font aussi participer des collaborateurs indépendants des activités, qui de ce fait contribuent à exercer un regard critique non seulement sur les risques, mais aussi sur les dispositifs de contrôle interne. Les comités spécialisés, mentionnés ci-dessus, jouent également un rôle de surveillance et de contrôle.

La DAR, dont une des missions est de s'assurer que les opérationnels respectent bien les règles de contrôle interne définies par Hermès International, coordonne les travaux de plus de dix auditeurs, en France et à l'étranger (New York, Hong Kong, Shanghai et Tokyo), effectif cohérent avec les bonnes pratiques observées en France. Les auditeurs d'Hermès International appliquent le code de déontologie édicté par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne) sur ces quatre critères : intégrité, objectivité, confidentialité et compétence. La DAR est rattachée au Comité exécutif du groupe, gage de son indépendance, notamment vis-à-vis des opérations, et a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction. Le directeur de la DAR participe aux réunions du Comité d'audit et rencontre son président régulièrement. Les auditeurs travaillent sur la base d'un plan d'audit, établi annuellement, validé par la Gérance, qui donne lieu à des adaptations semestrielles le cas échéant. Les audits menés par la DAR sont de différents types : audit de contrôle interne général, audit

de sécurité (dont les objectifs sont essentiellement d'apprécier le niveau de contrôle interne relatif à la trésorerie et aux stocks), audit d'organisation, missions spéciales effectuées à la demande de la direction générale. Les missions d'audit donnent lieu à l'établissement de rapports détaillant les constats et les risques identifiés, et proposant des recommandations pour y remédier. La bonne application des recommandations est vérifiée lors de missions de suivi d'audits ultérieurs. Les rapports d'audit sont adressés aux responsables des filiales ou services audités, ainsi qu'à la direction générale du groupe ou à la Gérance.

En complément, des audits « spécialisés » sont réalisés ponctuellement par les différentes directions fonctionnelles de la société, avec le concours de cabinets spécialisés le cas échéant, dans les domaines informatiques, sociaux et environnementaux.

En 2009, les auditeurs internes du groupe ont réparti leur activité entre des audits internes, des travaux d'analyse des risques (cartographie) et des projets d'amélioration du contrôle interne. Ils ont travaillé principalement sur les activités de distribution. Géographiquement, ils sont intervenus sur l'ensemble du périmètre du groupe. La DAR a également contribué à la gestion des risques du groupe (voir *supra*). Notamment, compte tenu des alertes sur les risques de pandémie grippale, une attention renforcée a été portée en 2009 sur les plans de continuation d'activité à travers le groupe.

Chaque année, un rapport d'activité de la DAR est diffusé aux membres du Comité exécutif ainsi qu'au Comité d'audit.

Enfin, les auditeurs externes, de par leur mission de certification des comptes, effectuent une véri-

fication indépendante des processus comptables et financiers et de l'élaboration des états financiers. Les informations issues de leurs travaux permettent à l'organisation d'adapter les dispositifs de contrôle interne, le cas échéant. Par ailleurs, ils revoient périodiquement un ou plusieurs aspects du contrôle interne dans les principales entités du groupe, afin d'adapter leurs travaux de révision des comptes, mais également de contrôler le dispositif interne et de communiquer à Hermès International des recommandations sur ce sujet.

• **Précisions concernant le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière**

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur de la gestion d'Hermès International. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux des activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière. Il s'appuie sur un dispositif comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, des politiques et procédures de pilotage et de surveillance. Le contrôle interne comptable et financier vise également à répondre aux objectifs suivants :

- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Des processus de pilotage de l'organisation comptable et financière ont été mis en place et contribuent à la mise en œuvre de la politique comptable et financière, à la gestion des moyens et à la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la direction générale. Le groupe Hermès a mis en place un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées. Ce dispositif s'appuie sur une séparation des tâches strictes et un contrôle fort d'Hermès International sur les informations produites par les filiales.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont les suivants :

- la direction générale du groupe, qui est assurée, autour de la Gérance, par une équipe de six directeurs ayant chacun des attributions définies et réunis au sein du Comité exécutif. Dans le cadre de l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés, dont elle a la responsabilité, la Gérance obtient notamment toutes les informations qu'elle juge utiles, par exemple les informations relatives aux options de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat, et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe. Elle analyse régulièrement les comptes des filiales et rencontre périodiquement leurs dirigeants, notamment lors des phases budgétaires et de clôture. Elle prend enfin en considération les travaux des commissaires aux comptes ;
- le Conseil de surveillance, qui a pour rôle d'exercer un contrôle permanent sur la gestion de la société. Il a ainsi la possibilité de vérifier auprès de la direction générale que les dispositifs

de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société. Son Comité d'audit a pour mission d'assurer des contrôles sur : le processus d'élaboration de l'information financière, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés, et l'indépendance des commissaires aux comptes ainsi que leurs modalités de renouvellement ;

- les directeurs généraux et les directeurs financiers des filiales, qui sont les premiers responsables de la qualité du processus d'élaboration de l'information financière au sein de leur périmètre. Ils sont également responsables de la diffusion et de la correcte application des procédures établies et diffusées par Hermès International ;

- le directeur général en charge des finances et de l'administration, membre du Comité exécutif, responsable du contrôle interne comptable et financier au niveau du groupe, qui s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage de la politique comptable et des moyens adéquats (organisation, compétences humaines, outils). Il s'assure de la correcte préparation de l'arrêté des comptes ;

- au sein de la direction financière du groupe, la direction de la consolidation et du contrôle de gestion et la direction du contrôle financier, qui effectuent de nombreux contrôles qui visent également à garantir la fiabilité de l'information financière. Ces contrôles sont notamment effectués à l'occasion des revues réalisées lors des phases de clôture (clôtures annuelle et semestrielle), de réévalué et de budget.

L'ensemble du processus de reporting et de consolidation fait l'objet d'une évaluation annuelle pour toutes les filiales qui analyse les éventuels problèmes rencontrés afin d'identifier les axes d'amélioration.

Ce rapport est adressé au directeur général en charge des finances et de l'administration.

Processus concourant à l'élaboration

de l'information comptable et financière publiée

Les processus d'arrêté des comptes mis en place par Hermès visent à garantir les éléments suivants :

- la neutralité et l'objectivité, la pertinence des informations comptables et financières publiées par rapport aux besoins des utilisateurs, le respect des délais (par la mise en place d'un calendrier de clôture), l'intelligibilité de ces informations;
- la définition et la diffusion à toutes les entités intégrées de procédures d'arrêté des comptes consolidés qui respectent ces critères (par le biais notamment du plan de compte groupe, du manuel financier, ainsi que des instructions adressées aux filiales à l'occasion des clôtures et de façon ponctuelle sur tout sujet lié à l'information financière);
- la traçabilité des écritures comptables d'arrêté au sein des systèmes d'information;
- le contrôle, avant intégration des liasses de consolidation (respect du référentiel comptable et des pratiques du groupe, contrôles de cohérence...);
- l'existence de dispositifs d'analyse des comptes (revue des contrôleurs financiers, vérification des opérations de consolidation, de la bonne application des normes IFRS, analyse des transactions internes...).

Les procédures de reporting et de consolidation prévoient de nombreux contrôles à différents niveaux, visant à garantir la fiabilité de l'information financière. L'élaboration des comptes consolidés est fiabilisée par l'unicité de l'information financière publiée et de l'information financière de gestion, réalisées sur le même outil. En outre, les directeurs généraux et directeurs financiers de chaque filiale doivent produire, à chaque clôture

annuelle, une lettre d'affirmation par laquelle ils se portent garants de la fiabilité de l'information financière et du contrôle interne.

Les directions financières d'Hermès International et d'Hermès Sellier, en tant que garantes du contrôle interne et financier d'Hermès International et de la principale entité du groupe, ont analysé leur contrôle interne comptable et financier sur la base du « Guide d'application » associé au « Cadre de référence » de l'AMF, à l'aide d'un questionnaire comportant plus de deux cents questions.

La DAR joue également un rôle essentiel dans le contrôle interne comptable et financier. À travers des missions d'audit effectuées dans les filiales, non seulement elle vérifie la correcte mise en œuvre d'un contrôle interne de qualité, mais elle apporte également ses conseils pour aider les opérationnels à progresser et à fiabiliser leur contrôle interne.

• Diligences dans le cadre de la préparation du rapport

Afin de préparer ce rapport, le président du Conseil de surveillance se fonde notamment sur les éléments suivants :

- des réunions régulières avec la Gérance et la direction générale du groupe;
- des entretiens avec le président de son Comité d'audit (plus particulièrement chargé du suivi de la préparation de ce rapport) et les commissaires aux comptes;
- des échanges avec le directeur de la DAR;
- des attestations émises par les principaux responsables opérationnels et financiers, précisant leurs responsabilités en matière de contrôle interne et notamment sur les comptes, et pour lesquels ceux-ci rendent compte, à leur niveau, de leur dispositif; et plus généralement sur sa connaissance de l'entreprise.

• **Processus d'amélioration continue**

Comme pour la plupart de ses activités, le groupe Hermès s'est engagé dans un processus de perfectionnement régulier de son contrôle interne.

Dans cette optique, l'année 2010 sera marquée par les principaux chantiers suivants :

– une nouvelle vague de travaux de cartographie des risques sur les entités pour lesquelles l'exercice précédent date d'au moins trois ans;

– poursuite des travaux sur les risques majeurs du groupe (plans d'action et gestion de crise);

– audit de filiales et de processus industriels;

– poursuite du déploiement des questionnaires CHIC Boutique vers la zone Asie;

– création de nouveaux questionnaires relatifs au contrôle interne (trésorerie notamment);

– automatisation du suivi des recommandations d'audit.

Le président du Conseil de surveillance

Règlement intérieur du Conseil de surveillance

(version du 24 mars 2010)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ce présent règlement intérieur définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de surveillance de Hermès International (ci-après le « Conseil ») et de ses comités, en complément des dispositions légales et statutaires (extrait des statuts en annexe) en vigueur.

Il a pour objet de contribuer à la qualité des travaux du Conseil en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise dans un souci d'éthique et d'une meilleure efficacité.

TITRE I – CONSEIL DE SURVEILLANCE

A - Composition du Conseil

ARTICLE 1 - *Détention d'un minimum d'actions de la société par les membres du Conseil*

Tout membre du Conseil doit être titulaire de 200 actions Hermès International inscrites au nominatif dans l'année de sa nomination. Les jetons de présence devant aider une telle acquisition.

ARTICLE 2 - *Indépendance des membres du Conseil*

Un membre du Conseil est indépendant quand il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

• Critères d'indépendance

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- ne pas être associé ou membre du Conseil de gérance de la société Emile Hermès SARL, associé commandité;
- respecter les critères énoncés à l'article 8.4 du code

de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, à l'exception du critère relatif à la durée des fonctions, qui est expressément écarté.

• Procédure de qualification des membres indépendants

La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, qui établit à ce sujet un rapport au Conseil.

Chaque année, le Conseil examine, au vu de ce rapport, la situation de chaque membre au regard des critères d'indépendance.

Le Conseil doit porter les conclusions de son examen à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel.

• Proportion de membres indépendants au sein du Conseil

La proportion de membres indépendants que doit comporter le Conseil est d'un tiers.

ARTICLE 3 - *Déontologie des membres du Conseil et de leurs représentants permanents*

• Respect du secret professionnel et obligation de confidentialité

Les membres du Conseil doivent respecter le secret professionnel le plus absolu pour toutes les informations non publiques et prendre toutes les mesures visant à préserver le caractère confidentiel des documents qui leur sont remis.

• Implication – assiduité

Les membres du Conseil doivent consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Ils doivent être assidus et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, à celles des comités auxquels ils appartiennent, ainsi qu'aux assemblées générales.

• Loyauté et bonne foi

Les membres du Conseil exercent leurs fonctions avec loyauté et bonne foi, en ne prenant aucune initiative qui viserait à nuire aux intérêts

de la société et en agissant de bonne foi en toutes circonstances.

• **Respect de la réglementation**

Les membres du Conseil doivent prendre connaissance des notes de synthèse préparées, présentées et mises à jour par la Direction juridique sur la réglementation relative :

- à l'utilisation ou à la communication d'une information privilégiée (délit d'initié) ;
- aux déclarations des franchissements de seuils ;
- aux obligations de déclarations des dirigeants.

Ils respectent ces réglementations.

• **Conflit d'intérêts**

Les membres du Conseil doivent faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et s'abstenir de participer au vote et aux débats dans ce cas.

B - Fonctionnement du Conseil

ARTICLE 1 - Réunions du Conseil de surveillance

• **Calendrier**

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an pour la bonne marche de la société.

Chaque réunion doit être d'une durée suffisante pour délibérer utilement sur les points de l'ordre du jour.

Les conditions de convocation, de participation, de quorum et de majorité sont celles prévues par la loi et les statuts.

Le calendrier des réunions du Conseil est établi d'une année sur l'autre, sauf réunion exceptionnelle.

• **Participants extérieurs au Conseil**

Les commissaires aux comptes titulaires et les représentants du comité d'entreprise sont systématiquement conviés à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Certaines personnes extérieures au Conseil – et notamment des membres du Comité exécutif et du Comité de direction – sont invitées, à l'initiative du président, à apporter en séance tous les éclaircissements et commentaires nécessaires à la bonne compréhension par les membres du Conseil des questions à l'ordre du jour revêtant un caractère technique ou nécessitant une présentation ou explication particulière.

• **Procès-verbaux**

Les procès-verbaux des conseils sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du Conseil.

ARTICLE 2 - Information des membres du Conseil

Les membres du Conseil sont en droit de recevoir toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles.

Avant chaque réunion du Conseil, les membres du Conseil reçoivent en temps utile, avec un préavis raisonnable et sous réserve des impératifs de confidentialité, un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse et une réflexion préalables.

En dehors des séances du Conseil, les membres reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant la société et sont alertés de tout événement ou évolution affectant de manière importante les opérations ou informations préalablement communiquées au Conseil.

Les membres du Conseil adressent leur demande d'informations complémentaires au président du Conseil, à qui il appartient d'apprécier le caractère utile des documents demandés.

– les membres du Comité exécutif d’Hermès International ne perçoivent pas de jetons de présence. La partie fixe et la partie variable sont établies par le Conseil lors de la première réunion de l’année suivant celle pour laquelle les rémunérations et jetons de présence sont versés.

ARTICLE 2 – Règles de remboursement des frais d’hébergement et de déplacement

Les membres du Conseil sont remboursés, sur production de justificatifs, des frais de voyage et de déplacement (départ domicile) ainsi que ceux d’hébergement et de restauration engagés, à

l’occasion des réunions du Conseil et des Comités. Ces remboursements sont plafonnés et ne peuvent dépasser par réunion du Conseil les montants suivants :

DOMICILIATION	PLAFONNEMENT
Europe (France incluse)	1 200 €
Afrique du Nord et Moyen-Orient	2 300 €
Amériques	4 500 €
Asie/Pacifique	4 500 €

Ces remboursements ne concernent que les réunions du Conseil et des comités, et ne s’appliquent en aucun cas aux assemblées générales.

Les principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société sont exposés dans le rapport du président du Conseil de surveillance, figurant en pages 18 à 37.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La composition des organes sociaux figure en pages 10 à 13 du tome 1 du Rapport annuel. Leur fonctionnement est décrit en pages 10 à 14 et 21.

Mouvements intervenus au cours de l'exercice 2009

Aucun mouvement n'est intervenu dans la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance au cours de l'exercice 2009.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les gérants, l'associé commandité et les membres du Conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la société.

Gérants

M. Patrick Thomas, 63 ans en 2010, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès, a assumé la fonction de directeur général d'Hermès International de 1989 à 1997. Il est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP). Il a été président du groupe Lancaster de 1997 à 2000, puis président-directeur général de la société

britannique William Grant & Sons de 2000 à 2003. Il a rejoint de nouveau le groupe Hermès le 15 juillet 2003 en tant que directeur général d'Hermès International avant d'être nommé gérant, fonction qu'il exerce depuis le 15 septembre 2004 pour une durée indéterminée.

Au 31 décembre 2009, il détenait 3 503 actions Hermès International en pleine propriété.

Émile Hermès SARL (voir ci-après au paragraphe relatif à l'associé commandité).

Le mandat des gérants est à durée illimitée.

Associé commandité

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse. La société Émile Hermès SARL a pour gérant **M. Bertrand Puech**, lui-même l'un des petits-fils de M. Émile-Maurice Hermès, et est dotée d'un Conseil de gérance. Émile Hermès SARL a pour objet principal d'être associé commandité d'Hermès International.

Son fonctionnement est présenté en pages 13 à 14. Émile Hermès SARL est associé commandité d'Hermès International depuis le 27 décembre 1990. Émile Hermès SARL a été nommée cogérant à cette même date, fonction qu'elle a occupée jusqu'au 31 décembre 1994. Depuis le 1^{er} avril 2006, elle a été de nouveau nommée cogérant d'Hermès International pour une durée indéterminée.

Au 31 décembre 2009, Émile Hermès SARL détenait 128 000 actions Hermès International en pleine propriété.

Elle n'a exercé ni n'exerce aucun autre mandat dans une autre société.

Tableau récapitulatif des dates d'échéance, durée de mandat et âge des mandataires sociaux

Nom	Date de naissance	Âge en 2010	Mandat	Date de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Ancienneté dans la fonction en 2010
Patrick Thomas	16/06/1947	63 ans	Gérant	15/09/2004	indéterminée	6 ans
Émile Hermès SARL			Gérant	01/04/2006 (et de 1990 à 1994)	indéterminée	4 ans
Jérôme Guerrand	15/10/1944	66 ans	Président du Conseil de surveillance	27/12/1990	AG de 2011	20 ans
Maurice de Kervénoaël	28/09/1936	74 ans	Vice-président du Conseil de surveillance	02/06/2005	AG de 2011	5 ans
			Membre du Conseil de surveillance	03/06/2003 (et de 1995 à 2001)	AG de 2011	7 ans
			Président du Comité d'audit	26/01/2005	AG de 2011	5 ans
Ernest-Antoine Seillière	20/12/1937	73 ans	Vice-président du Conseil de surveillance	02/06/2005	AG de 2011	5 ans
			Membre du Conseil de surveillance	31/05/1995	AG de 2011	15 ans
			Président du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	26/01/2005	AG de 2011	5 ans
Charles-Éric Bauer	09/01/1964	46 ans	Membre du Conseil de surveillance	03/06/2008	AG de 2011	2 ans
			Membre du Comité d'audit	26/01/2005	AG de 2011	5 ans
Matthieu Dumas	06/12/1972	38 ans	Membre du Conseil de surveillance	03/06/2008	AG de 2011	2 ans
			Membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	03/06/2008	AG de 2011	2 ans
Julie Guerrand	26/02/1975	35 ans	Membre du Conseil de surveillance	02/06/2005	AG de 2011	5 ans
			Membre du Comité d'audit	26/01/2005	AG de 2011	5 ans
Renaud Momméja	20/03/1962	48 ans	Membre du Conseil de surveillance	02/06/2005	AG de 2011	5 ans
			Membre du Comité d'audit	03/06/2008	AG de 2011	2 ans
Robert Peugeot	25/04/1950	60 ans	Membre du Conseil de surveillance	24/01/2007	AG de 2011	3 ans
			Membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	03/06/2008	AG de 2011	2 ans
			Membre du Comité d'audit	03/06/2008	AG de 2011	2 ans
Guillaume de Seynes	14/10/1957	53 ans	Membre du Conseil de surveillance	03/06/2008	AG de 2011	2 ans

Conseil de surveillance

M. Jérôme Guerrand, 66 ans en 2010, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès, est président du Conseil de surveillance depuis le 27 décembre 1990.

Avocat de formation, il a été cadre supérieur pendant plus de 25 ans dans le secteur bancaire.

Au 31 décembre 2009, il détenait 107 096 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Maurice de Kervénoaël, 74 ans en 2010, de nationalité française, sans parenté avec la famille

Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2003, fonction qu'il avait déjà exercée de 1995 à 2001. Il a été nommé vice-président du Conseil de surveillance le 2 juin 2005. Il est également président du Comité d'audit depuis sa création, le 26 janvier 2005.

Il est diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC).

Il est actuellement gérant de la société MDK Consulting, président du Conseil de surveillance des Champagnes Laurent-Perrier et membre du Conseil d'administration de la Holding Reinier (Groupe Onet).

Au 31 décembre 2009, il détenait 203 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Ernest-Antoine Seillière, 73 ans en 2010, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès et indépendant selon les critères retenus par la société, est vice-président du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005 et membre du Conseil de surveillance depuis le 31 mai 1995. Il est également président du Comité des rémunérations (devenu Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance) depuis sa création, le 26 janvier 2005.

Il est ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA).

Il est président du Conseil de surveillance de Wendel depuis le 31 mai 2005.

Au 31 décembre 2009, il détenait 230 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Charles-Éric Bauer, 46 ans en 2010, de nationalité française, descendant en ligne directe de

M. Émile-Maurice Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2008. Il est également membre du Comité d'audit depuis sa création, le 26 janvier 2005.

Il est titulaire du diplôme d'analyse technique de l'Institut des techniques de marchés. Il est également diplômé de l'école de commerce École d'administration et direction des affaires (EAD), option finance.

Il a occupé de 2000 à 2005 les fonctions de codirigeant de la société et responsable de la gestion des fonds communs de placement de CaixaGestion, et de 2005 à 2007 la fonction de directeur clientèle entreprise et institutionnelle de CaixaBank France.

Il est directeur associé du cabinet de conseil en allocation et sélection d'actifs financiers Hem-Fi Conseil depuis mars 2007.

Au 31 décembre 2009, il détenait 96 048 actions Hermès International en pleine propriété et 300 000 actions en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Matthieu Dumas, 38 ans en 2010, descendant en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès, est membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance depuis le 3 juin 2008.

Il est titulaire d'une maîtrise en droit de l'université Paris II-Assas et a suivi un master en management, filière marketing stratégique, développement et communication de l'Institut supérieur de gestion. Il a occupé les fonctions de chargé de la promotion et des partenariats de 2001 à 2003, puis de directeur commercial et développement de 2003 à 2006 de Cuisine TV, groupe Canal +. En 2008, il occupe les fonctions de chef de marque de 13° Rue, groupe NBC Universal.

Il détient 213 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M^{lle} Julie Guerrand, 35 ans en 2010, de nationalité française, descendante en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Elle est également membre du Comité d'audit depuis sa création, le 26 janvier 2005.

Elle est titulaire d'un DEUG de mathématiques appliquées aux sciences sociales et d'une maîtrise de sciences économiques et stratégies industrielles, obtenus à l'université Paris IX-Dauphine.

Elle a été de 1998 à 2006 attachée de direction, fondé de pouvoir, sous-directeur, puis directeur adjoint au sein du département Affaires financières (conseil en fusions et acquisitions) de la banque d'affaires Rothschild & Cie. Depuis mars 2007, elle est directeur de participations au sein de l'équipe d'investissement de la société Paris Orléans (holding cotée sur Euronext et contrôlée par la famille Rothschild).

Au 31 décembre 2009, elle détenait 14 100 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Renaud Momméja, 48 ans en 2010, descendant en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Il est également membre du Comité d'audit depuis le 3 juin 2008.

Il est diplômé de l'École supérieure libre des sciences commerciales appliquées (ESLSCA).

Il a occupé la fonction de directeur commercial de Carat Local Agence Conseil Media, puis celles de directeur de Carat Sud-Ouest et enfin de directeur associé du cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés. Il est actuellement gérant de

la SARL Tolazi, conseil en organisation et stratégie d'entreprise.

Au 31 décembre 2009, il détenait 121 139 actions Hermès International en pleine propriété et 65 610 actions en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Robert Peugeot, 60 ans en 2010, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès et indépendant selon les critères retenus par la société, est membre du Conseil de surveillance d'Hermès International depuis le 24 janvier 2007. Il est également membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance depuis le 3 juin 2008.

Il est diplômé de l'École centrale de Paris et de l'école supérieure de commerce INSEAD (Institut européen d'administration des affaires).

Il a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du Comité exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il est membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA depuis février 2007 et préside le Comité stratégique depuis décembre 2009. Il est également administrateur de Faurecia depuis février 2007.

Administrateur de la société Foncière, Financière et de Participations – FFP depuis 1979, il en est le Président-directeur général depuis 2002. FFP est le premier actionnaire de Peugeot S.A. et a développé un portefeuille de participations diversifiées. À ce titre, il est administrateur ou membre du Conseil de surveillance des sociétés suivantes : IDI Emerging Markets, Sanef, Zodiac, Holding Reinier, DKSH en Suisse, et FCC en Espagne.

Il est aussi, à titre indépendant, administrateur d'Imerys et de Sofina en Belgique.

Au 31 décembre 2009, il détenait 200 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Guillaume de Seynes, 53 ans en 2010, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2008.

Il est titulaire d'une maîtrise en droit et diplômé de l'ESSEC.

Il a occupé de 1999 à 2004 les fonctions de directeur général de La Montre Hermès et, de 2004 à 2006, de directeur général des métiers d'Hermès Sellier.

Il est directeur général adjoint d'Hermès International et membre du Comité exécutif du groupe depuis avril 2006.

Au 31 décembre 2009, il détenait 200 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS À TOUT MOMENT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux à tout moment au cours des cinq derniers exercices figure aux pages 61 à 69.

DÉCLARATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Selon les déclarations effectuées à la société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux ;
- aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la société.

Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêts entre la société et ses intérêts privés.

Aucun contrat de service dont les termes prévoieraient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la société ou à l'une quelconque de ses filiales.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, nous vous informons des opérations déclarées sur les titres de la société par les dirigeants de la sociétés et les personnes qui leur sont étroitement liées au titre de l'exercice écoulé.

Date de l'opération	Nom et fonction	Nature de l'opération	Titres concernés	Prix unitaire	Montant de l'opération
5 janvier 2009	Édouard Guerrand, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL	Cession	Actions	102,50 €	256 250,00 €
23 février 2009	Jakyval, personne morale liée à Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Acquisition (vente à réméré)	Actions	70,55 €	2 469 250,00 €
27 février 2009	Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif	Cession	Autres instruments financiers	1,7514 €	199 659,60 €
20 mars 2009	Jakyval, personne morale liée à Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Échange	Actions	74,66 €	355 809 401,08 €
20 mars 2009	Julie Guerrand, membre du Conseil de surveillance	Échange	Actions	74,66 €	38 965 800,60 €
7 avril 2009	Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Cession	Actions	86,45 €	27 540 549,40 €
7 avril 2009	Jakyval, personne morale liée à Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Acquisition	Actions	86,45 €	27 540 549,40 €
22 avril 2009	Édouard Guerrand, membre du Conseil de gérance	Cession	Actions	92,97 €	371 880 €
24 avril 2009	Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Autre type d'opération (vente de call)	Autres instruments financiers	6,50 €	130 000,00 €
30 avril 2009	Jakyval, personne morale liée à Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Échange	Actions	102,24 €	26 582 400,00 €
30 avril 2009	Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Échange	Actions	102,24 €	26 582 400,00 €
4 mai 2009	Jakyval, personne morale liée à Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	Exercice de la faculté de rachat de la vente à réméré du 23 février 2009	Actions	70,55 €	2 469 250,00 €
8 septembre 2009	Guillaume de Seynes, directeur général adjoint, membre du Conseil de surveillance	Acquisition	Actions	99,12 €	16 850,40 €
11 septembre 2009	Ernest-Antoine Seillière, vice-président du Conseil de surveillance	Acquisition	Actions	101,10 €	20 461,82 €
25 novembre 2009	Robert Peugeot, membre du Conseil de surveillance	Acquisition	Actions	95,98 €	18 236,20 €

Aucun autre mandataire social (gérants et membres du Conseil de surveillance) d'Hermès International n'a déclaré avoir procédé en 2009 à des opérations sur les titres de la société.

Aucun des autres dirigeants inscrits sur la liste des hauts responsables (membres du Comité exécutif) d'Hermès International n'a déclaré avoir procédé en 2009 à des opérations sur les titres de la société.

La société n'a reçu par ailleurs aucune autre déclaration de la part de personnes qui leur sont étroitement liées.

INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DANS LE CAPITAL

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la société au 31 décembre 2009, tels que déclarés à la société, sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Actions en pleine propriété ou en usufruit ⁽¹⁾ (votes d'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'affectation du résultat)				Actions en pleine propriété ou en nue-propriété ⁽¹⁾ (autres votes d'Assemblée générale)			
	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%
Capital au 31/12/2009	105 569 412	100,00%	167 721 622	100,00%	105 569 412	100,00%	167 721 622	100,00%
Gérance								
Émile Hermès SARL	128 000	0,12%	203 000	0,12%	128 000	0,12%	203 000	0,12%
Patrick Thomas	3 503	0,00%	3 503	0,00%	3 503	0,00%	3 503	0,00%
Membres du Conseil de surveillance								
Matthieu Dumas	213	0,00%	216	0,00%	213	0,00%	216	0,00%
Jérôme Guerrand	107 096	0,10%	214 192	0,13%	107 096	0,10%	214 192	0,13%
Julie Guerrand	14 100	0,01%	28 200	0,02%	14 100	0,01%	28 200	0,02%
Charles-Éric Bauer	96 048	0,09%	192 078	0,11%	396 048	0,38%	792 078	0,47%
Maurice de Kervénoaël	203	0,00%	206	0,00%	203	0,00%	206	0,00%
Renaud Momméja	121 139	0,10%	226 143	0,13%	186 749	0,16%	357 363	0,20%
Robert Peugeot	200	0,00%	200	0,00%	200	0,00%	200	0,00%
Ernest-Antoine Seillière	230	0,00%	260	0,00%	230	0,00%	260	0,00%
Guillaume de Seynes	200	0,00%	230	0,00%	200	0,00%	230	0,00%
Comité exécutif (hors gérants et membres du Conseil de surveillance)								
Patrick Albaladejo	–	0,00%	–	0,00%	–	0,00%	–	0,00%
Beatriz González-Cristóbal Poyó ⁽²⁾	–	0,00%	–	0,00%	–	0,00%	–	0,00%
Pierre-Alexis Dumas	114 000	0,11%	114 000	0,07%	2 636 700	2,50%	5 159 400	3,08%
Mireille Maury	–	0,00%	–	0,00%	–	0,00%	–	0,00%
Mineaki Saito	7 200	0,01%	7 200	0,00%	7 200	0,01%	7 200	0,00%

(1) Les modalités de répartition des droits de vote sont détaillées en page 72.

(2) Membre du Comité exécutif depuis le 1^{er} février 2009.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIÉTÉ

Les tableaux cités et regroupés en pages 54 à 60 ont été numérotés par référence à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, à l'exception des tableaux n° 11 et 12, qui ont été numérotés à l'initiative de la société.

Les gérants, l'associé commandité et les membres du Conseil de surveillance sont actionnaires et ont perçu à ce titre en 2009 un dividende de 1,03 € par action.

Gérants

- Rémunérations et avantages en nature

En vertu de l'article 17 des statuts, chaque gérant a droit à une rémunération statutaire et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont

le montant maximal est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord unanime des associés commandités.

La rémunération statutaire annuelle brute de chaque gérant, au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Dans la limite des montants maximaux ici définis, qui s'établit pour 2009 à 910 758 €, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle de chaque gérant. L'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001 a décidé l'allocation à chacun des gérants d'une rémunération annuelle brute, complémentaire de la rémunération statutaire, plafonnée alors à 457 347,05 €. Ce plafond est indexé, chaque année, à la hausse uniquement. Cette indexation est calculée, depuis le 1^{er} janvier 2002, sur l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé de la société réalisé au titre de l'exercice précédent, à taux et à périmètre constants, par rapport à celui de l'avant-dernier exercice. Dans la limite du montant maximal précédemment défini, qui s'établit pour 2009 à 877 037 €, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération complémentaire annuelle de chaque gérant.

La rémunération statutaire comme la rémunération complémentaire sont toutes deux des rémunérations « variables » par nature, puisque les méthodes de calcul prévues ne constituent que des montants plafonds dans la limite desquels l'associé commandité est libre de fixer comme bon lui semble la rémunération effective des gérants.

Aucune rémunération minimale n'est ainsi assurée aux gérants.

Pour faciliter la compréhension des modalités de calcul de la rémunération des gérants, la société a

toujours qualifié leur rémunération complémentaire, avant indexation, de « rémunération fixe », par analogie aux pratiques du marché.

M. Patrick Thomas a proposé de limiter l'augmentation de la rémunération des gérants pour 2009 à 4 %, et cette proposition a été retenue par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL du 17 mars 2009. Chaque gérant a donc perçu effectivement en 2009 une rémunération statutaire de 893 124 € et une rémunération complémentaire de 796 260 €.

Par ailleurs, M. Patrick Thomas a proposé de limiter l'augmentation de la rémunération des gérants pour 2010 à 1,6 %, et cette proposition a été retenue par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL du 23 mars 2010. Chaque gérant percevra donc effectivement en 2010 une rémunération statutaire de 887 338 € et une rémunération complémentaire de 829 256 € (hors avantages en nature).

La décomposition des rémunérations effectives des gérants fixées par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL pour les deux derniers exercices est indiquée dans le [tableau n° 2](#), en page 54. Chaque année, le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance du Conseil de surveillance d'Hermès International est chargé de s'assurer que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité.

M. Patrick Thomas bénéficie d'un véhicule de fonction constituant son seul avantage en nature.

M. Bertrand Puech ne perçoit à titre personnel aucune rémunération de la part d'Hermès International.

- Régime de retraite

M. Patrick Thomas est éligible au régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit des dirigeants de la société. Le régime de

retraite permettra de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté.

M. Patrick Thomas bénéficie par ailleurs du régime supplémentaire de retraite à cotisation définie, mis en place au profit de tous les salariés des sociétés françaises du groupe. La rente maximale incluant les versements des régimes de base, complémentaire et supplémentaire, ne peut en aucun cas dépasser 70 % de la dernière rémunération (rémunération statutaire et rémunération complémentaire). La période de référence prise en compte pour le calcul des prestations est de trois ans. Ce régime est assorti d'une rente de réversion à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Le montant total des sommes provisionnées à ce titre figure en annexe aux comptes consolidés (note 29, page 169).

Le règlement de retraite prévoit, comme condition impérative pour bénéficier du régime, l'achèvement définitif de la carrière professionnelle dans l'entreprise et la liquidation de la pension de retraite au régime de base de la Sécurité sociale.

- Engagements de rémunération différés

La société a pris l'engagement envers M. Patrick Thomas de lui verser une indemnité égale à 24 mois de rémunération (somme de la rémunération statutaire et de la rémunération complémentaire), en cas de cessation de ses fonctions de gérant (décision du Conseil de surveillance du 19 mars 2008, approuvée par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008).

Cet engagement a été pris sous réserve de la réalisation des conditions de performances suivantes, afin que les conditions de son départ soient en harmonie avec la situation de la société : atteinte

d'au moins quatre budgets (taux de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel mesurés à taux constants) sur les cinq derniers exercices et sans dégradation de l'image de marque d'Hermès.

Il est précisé que le Conseil de surveillance du 18 mars 2009 a décidé que le versement de cette indemnité serait subordonné au fait que la cessation des fonctions de gérant résulte :

- soit d'une décision du gérant prise en raison d'un changement de contrôle de la société, du changement du gérant de la société Émile Hermès SARL, gérante de la société, ou d'un changement de stratégie de la société ;
- soit d'une décision de la société.

Par ailleurs, il est précisé que le montant de cette indemnité s'imputera automatiquement et de plein droit sur le montant de toute autre indemnité, notamment contractuelle, qui pourrait être due à M. Patrick Thomas au titre de la rupture de son contrat de travail actuellement suspendu. Il est en effet rappelé que M. Patrick Thomas a été engagé en qualité de salarié en août 2003, avec une reprise de son ancienneté au sein du groupe au titre des fonctions qu'il y a exercées du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1997. Ce contrat de travail a été suspendu au moment de la nomination de M. Patrick Thomas aux fonctions de gérant, étant entendu qu'il reprendrait automatiquement plein effet au moment de la cessation du mandat de gérant de M. Patrick Thomas.

M. Patrick Thomas ne bénéficie d'aucun engagement de rémunération différée en contrepartie d'un engagement de non-concurrence.

- Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites

Seul M. Patrick Thomas, en qualité de gérant personne physique, est concerné par ce paragraphe. Aucune option de souscription ou option d'achat

d'actions n'a été consentie en 2009 à M. Patrick Thomas.

Au 31 décembre 2009, il ne détenait aucune option de souscription et détenait 41 000 options d'achat d'actions Hermès International.

M. Patrick Thomas n'a levé aucune option de souscription et aucune option d'achat d'actions Hermès International en 2009.

En application de l'article L225-185 al. 4 du Code de commerce, le Conseil de surveillance du 23 janvier 2008 a décidé que M. Patrick Thomas ne pouvait pas céder plus de 50 % des actions de la société issues d'options de souscription et d'options d'achat avant la cessation de son mandat de gérant. Cette mesure d'encadrement a été confirmée lors du Conseil de surveillance du 20 janvier 2010.

Aucune action de performance n'a été attribuée en 2009 à M. Patrick Thomas.

M. Patrick Thomas s'est vu attribuer 25 actions gratuites en 2007 dans les conditions de la décision de la Gérance du 30 novembre 2007, détaillées en page 21 du tome 2 du Rapport annuel 2007.

Cette attribution, consentie à l'ensemble du personnel, n'était pas assortie de conditions de performance.

Associé commandité

En vertu de l'article 26 des statuts, la société verse à l'associé commandité une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, qui s'établit comme suit pour les deux derniers exercices :

Rémunération de l'associé commandité	Répartition des bénéfices versée au titre de l'exercice précédent	
	2009	2008
Émile Hermès SARL	1 725 135,11 €	1 318 513,41 €

Conseil de surveillance, Comité d'audit et Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

• Rémunérations

Les membres du Conseil de surveillance perçoivent des jetons de présence et rémunérations dont le montant global est voté par l'assemblée générale et dont la répartition est décidée par le Conseil de surveillance.

La rémunération des membres du Comité d'audit et de ceux du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance est prélevée sur le montant global des jetons de présence.

Depuis 2008, les règles de répartition des jetons de présence attribuent une part variable en fonction de l'assiduité aux réunions.

Au titre de 2009, le Conseil de surveillance a décidé d'adopter les principes de répartition des jetons de présence et rémunérations suivants :

- 100 000 € de part fixe pour le président du Conseil de surveillance, à titre de rémunération, sans part variable puisqu'il doit présider toutes les réunions ;
- 15 000 € de part fixe et 1 000 € de part variable par réunion, plafonnée à cinq réunions par an, pour chaque vice-président du Conseil de surveillance ;
- 12 000 € de part fixe et 1 000 € de part variable par réunion, plafonnée à cinq réunions par an, pour les autres membres du Conseil de surveillance ;
- 10 000 € de part fixe sans part variable pour les présidents du Comité d'audit et du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance ;
- 5 000 € de part fixe sans part variable pour les autres membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance ;
- en cas de nomination en cours d'exercice, partage de la part fixe entre le membre sortant et

son successeur avec l'allocation de la part variable selon leur présence aux réunions ;

– les membres du Comité exécutif d'Hermès International ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le montant global des jetons de présence et rémunérations des membres du Conseil de surveillance a été fixé à 282 000 € par l'Assemblée générale du 2 juin 2009.

Le Conseil de surveillance a réparti le 20 janvier 2010 le montant global annuel des jetons de présence et rémunérations alloués par l'Assemblée générale selon les principes fixés et a effectivement versé 266 000 €.

Il est proposé à l'Assemblée générale de porter le montant global des jetons de présence et rémunérations à 400 000 € (cf. page 207).

Le **tableau n° 3** en page 55 intègre les rémunérations et les avantages de toute nature en lien avec le mandat dus et/ou versés aux mandataires sociaux par Hermès International et les sociétés qu'elle contrôle.

M. Guillaume de Seynes était titulaire d'un contrat de travail au titre de ses fonctions de directeur général adjoint avant sa nomination comme membre du Conseil de surveillance. Il a conservé ce contrat de travail et perçoit à ce titre une rémunération qui n'a pas de lien avec son mandat social dans la société.

• Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites

Aucune option de souscription et aucune option d'achat n'ont été, durant l'exercice 2009, consenties à un membre du Conseil de surveillance ou levée par un membre du Conseil de surveillance.

Aucune action gratuite n'a été, durant l'exercice 2009, attribuée à un membre du Conseil de surveillance.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

La Gérance a été autorisée à consentir :

– des options de souscription et/ou d'achat d'actions par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998 ;

– des options d'achat d'actions par les Assemblées générales extraordinaires des 3 juin 2003, 6 juin 2006 et 2 juin 2009, en faveur de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

La Gérance n'a attribué aucune option d'achat d'actions en 2009.

Au cours de l'exercice 2009, des levées d'options portant sur la souscription de 19 400 actions de 0,51 € de nominal ont été effectuées, ce qui correspond à une augmentation de capital à hauteur de 9 894 €, qui a été constatée par décision de la Gérance en date du 6 juillet 2009.

À la suite de la division du nominal des actions par trois intervenue le 10 juin 2006, la Gérance a, par décision en date du 12 juin 2006, procédé, pour les plans encore en vigueur à cette date, à l'ajustement :

– du nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions non encore exercées, qui ont ainsi été triplées ;

– des prix d'exercice des options de souscription et d'achat d'actions, qui ont été divisés par trois.

Vous trouverez dans le **tableau n° 8** en page 57 le détail des conditions des plans d'options de souscription et d'options d'achat d'actions encore en vigueur au 1^{er} janvier 2009, tenant compte de ces ajustements.

Au 31 décembre 2009, il ne restait aucune option de souscription non levée et pouvant donner lieu à une augmentation du capital.

Le détail des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et des options levées par ces derniers figure dans le **tableau n° 9** en page 59.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Conformément à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons des opérations d'attribution d'actions gratuites réalisées au cours de l'exercice 2009.

La Gérance a été autorisée à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ou au profit des dirigeants, ainsi qu'au profit de membres du personnel salarié et de dirigeants des sociétés liées à la société, à l'attribution gratuite d'actions existantes de la société :

- par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2006 (10^e résolution) ;
- par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2007 (15^e résolution) ;
- par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2009 (15^e résolution).

Le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de ces autorisations et le nombre total des options d'achat consenties et non encore levées sont plafonnés à 2 % du nombre d'actions de la société au jour de l'attribution.

L'assemblée générale du 6 juin 2006 a fixé à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution sont consentis par la Gérance, la durée minimale de la période d'acquisition à l'issue de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, et à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

Les assemblées générales du 5 juin 2007 et du 2 juin 2009 ont adopté les mêmes conditions pour les bénéficiaires salariés de filiales françaises, la Gérance étant autorisée à supprimer la période d'acquisition pour les salariés de filiales étrangères à la condition expresse que la période de conservation soit au moins égale à quatre ans.

Il n'a été fait aucun usage de ces délégations en 2009.

Vous trouverez, dans le **tableau n° 11** en page 60, le détail des conditions des plans d'attribution d'actions gratuites et, dans le **tableau n°12** en page 60, le détail des actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires.

Les attributions d'actions gratuites n'ont aucun impact en terme de dilution puisqu'elles portent exclusivement sur des actions existantes de la société. Leur valorisation au moment de leur attribution et selon la méthode retenue pour les comptes consolidés est indiquée en annexe aux comptes consolidés (note 30.3, page 170).

**TABLEAUX ÉTABLIS PAR RÉFÉRENCE À LA RECOMMANDATION DE L'AMF
DU 22 DÉCEMBRE 2008 RELATIVE À L'INFORMATION À DONNER
DANS LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE SUR LES RÉMUNÉRATIONS
DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Tableau n° 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque gérant	2009	2008
M. Patrick Thomas		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	1 689 384 €	1 624 405 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	n/a	262 683 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6)	n/a	n/a
Total	1 689 384 €	1 887 088 €
Émile Hermès SARL		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	1 689 384 €	1 624 405 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6)	n/a	n/a
Total	1 689 384 €	1 624 405 €

n/a : non applicable.

Tableau n° 2

Rémunérations annuelles brutes des gérants	2009			2008		
	Plafonds accordés par les statuts ou l'Assemblée générale	Montants dus (ou attribués) par le Conseil de gérance ⁽¹⁾	Montants versés	Plafonds accordés par les statuts ou l'Assemblée générale	Montants dus (ou attribués) par le Conseil de gérance ⁽²⁾	Montants versés
M. Patrick Thomas						
Rémunération variable statutaire	910 758 €	893 124 €	893 124 €	875 186 €	858 774 €	858 774 €
Rémunération complémentaire	877 037 €	796 260 €	796 260 €	807 808 €	765 631 €	765 631 €
<i>Dont part fixe</i>	807 808 €	765 631 €	765 631 €	729 172 €	729 172 €	729 172 €
<i>Dont part indexée sur l'augmentation du chiffre d'affaires</i>	69 229 €	30 609 €	30 629 €	78 636 €	36 459 €	36 459 €
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–	–	–
Jetons de présence	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Avantages en nature	n/a	n/a	3 924 €	n/a	n/a	3 388 €
Émile Hermès SARL						
Rémunération variable statutaire	910 758 €	893 124 €	893 124 €	875 186 €	858 774 €	858 774 €
Rémunération complémentaire	877 037 €	796 260 €	796 260 €	807 808 €	765 631 €	765 631 €
<i>Dont part fixe</i>	807 808 €	765 631 €	765 631 €	729 172 €	729 172 €	729 172 €
<i>Dont part indexée sur l'augmentation du chiffre d'affaires</i>	69 229 €	30 609 €	30 629 €	78 636 €	36 459 €	36 459 €
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–	–	–
Jetons de présence	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Avantages en nature	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

(1) Décision du Conseil de gérance du 17 mars 2009.

(2) Décision du Conseil de gérance du 18 mars 2008.

n/a : non applicable.

Tableau n° 3

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance dans Hermès International Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants dans les sociétés contrôlées par Hermès International	Montants versés en 2010 au titre de l'exercice 2009	Montants versés en 2009 au titre de l'exercice 2008	Montants versés en 2008 au titre de l'exercice 2008
Montant global des jetons de présence et rémunérations alloué par l'Assemblée d'Hermès International	282 000 €	242 000 €	–
Montant global des jetons de présence et rémunérations effectivement attribué par Hermès International	266 000 €	234 000 €	–
M. Jérôme Guerrand			
Rémunération de président du Conseil de surveillance	100 000 €	60 000 €	–
Jetons de présence Hermès International	–	–	–
Jetons de présence Hermès Sellier	5 000 €	–	10 000 €
Jetons de présence Comptoir Nouveau de la Parfumerie	10 000 €	–	10 000 €
M. Maurice de Kervénoaël			
Rémunération de président du Comité d'audit	10 000 €	10 000 €	–
Jetons de présence Hermès International	–	–	–
- part fixe	15 000 €	15 000 €	–
- part variable basée sur l'assiduité	4 000 €	5 000 €	–
Jetons de présence Comptoir Nouveau de la Parfumerie	10 000 €	–	10 000 €
M. Ernest-Antoine Seillière			
Rémunération de président du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	10 000 €	10 000 €	–
Jetons de présence Hermès International	–	–	–
- part fixe	15 000 €	15 000 €	–
- part variable basée sur l'assiduité	3 000 € ⁽¹⁾	4 000 €	–
M. Charles-Éric Bauer			
Rémunération de membre du Comité d'audit	5 000 €	5 000 €	–
Jetons de présence Hermès International	–	–	–
- part fixe	12 000 €	6 000 €	–
- part variable basée sur l'assiduité	4 000 €	3 000 €	–
Jetons de présence Hermès Sellier	–	–	5 000 €
M. Matthieu Dumas			
Rémunération de membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	5 000 €	2 500 €	–
Jetons de présence Hermès International	–	–	–
- part fixe	12 000 €	6 000 €	–
- part variable basée sur l'assiduité	4 000 €	3 000 €	–
M^{lle} Julie Guerrand			
Rémunération de membre du Comité d'audit	5 000 €	5 000 €	–
Jetons de présence Hermès International	–	–	–
- part fixe	12 000 €	12 000 €	–
- part variable basée sur l'assiduité	4 000 €	5 000 €	–
M. Renaud Momméja			
Rémunération de membre du Comité d'audit	5 000 €	2 500 €	–
Jetons de présence Hermès International	–	–	–
- part fixe	12 000 €	12 000 €	–
- part variable basée sur l'assiduité	4 000 €	4 000 €	–
Jetons de présence Comptoir Nouveau de la Parfumerie	10 000 €	–	10 000 €

(1) Dont 1 000 € versés en 2009.

Tableau n° 3 (suite)

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance dans Hermès International Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants dans les sociétés contrôlées par Hermès International	Montants versés en 2010 au titre de l'exercice 2009	Montants versés en 2009 au titre de l'exercice 2008	Montants versés en 2008 au titre de l'exercice 2008
M. Robert Peugeot			
Rémunération de membre du Comité d'audit	5 000 €	2 500 €	–
Rémunération de membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	5 000 €	2 500 €	–
Jetons de présence Hermès International			
- part fixe	12 000 €	12 000 €	–
- part variable basée sur l'assiduité	3 000 € ⁽¹⁾	3 000 €	–
M. Guillaume de Seynes			
Jetons de présence Hermès International	–	–	–

(1) Dont 1 000 € versés en 2009.

Tableau n° 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux gérants par Hermès International et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Patrick Thomas	n/a	n/a	n/a	–	n/a	n/a

n/a : non applicable.

Tableau n° 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par les gérants d'Hermès International			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
M. Patrick Thomas	n/a	–	n/a
Total	n/a	–	n/a

n/a : non applicable.

Tableau n° 6

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Patrick Thomas	n/a	–	n/a	n/a	n/a	n/a
Total	n/a	–	n/a	n/a	n/a	n/a

n/a : non applicable.

Tableau n° 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
M. Patrick Thomas	n/a	–	n/a
Total	n/a	–	n/a

n/a : non applicable.

Tableau n° 8

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions				
Information sur les options de souscription ou d'achat				
Assemblée du 25/05/1998 – Options de souscription ou d'achat	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4
Date de la décision de la Gérance	Plan expiré	04/03/2002 ⁽¹⁾	15/10/2002 ⁽¹⁾	15/10/2002 ⁽¹⁾
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		160 500	60 000	30 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les gérants et les membres du Conseil de surveillance</i>		–	–	–
M. Patrick Thomas		–	–	–
M. Guillaume de Seynes		n/a	n/a	n/a
Point de départ d'exercice des options		04/03/2004	15/10/2002	15/10/2003 ⁽²⁾ 15/10/2004 ⁽²⁾
Date d'expiration		03/03/2009	14/10/2009	14/10/2009
Prix de souscription ou d'achat		52,09 €	41,59 €	41,59 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)		n/a	n/a	n/a
Nombre cumulé d'actions souscrites au 28/02/2010		156 000	60 000	30 000
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		4 500	–	–
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		–	–	–

(1) Options de souscription.

(2) Pour moitié.

n/a : non applicable.

Tableau n° 8 (suite)

Assemblée du 03/06/2003 – Options d'achat	Plan n° 5	Plan n° 6
Date de la décision de la Gérance	04/07/2003	15/12/2004
Nombre total d'actions pouvant être achetées	42 000	84 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être achetées par les gérants et les membres du Conseil de surveillance en fonction au jour de l'attribution</i>	–	30 000
M. Patrick Thomas	–	30 000
M. Guillaume de Seynes	n/a	n/a
Point de départ d'exercice des options	04/07/2005	16/12/2004
Date d'expiration	03/07/2010	15/12/2011
Prix d'achat	40,40 €	44,43 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	n/a	n/a
Nombre cumulé d'actions achetées au 28/02/2010	42 000	54 000
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	–	–
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	–	30 000
Assemblée du 06/06/2006 – Options d'achat	Plan n° 7	
Date de la décision de la Gérance	02/01/2008	
Nombre total d'actions pouvant être achetées	244 420	
<i>dont nombre d'actions pouvant être achetées par les gérants et les membres du Conseil de surveillance en fonction au jour de l'attribution</i>	14 300	
M. Patrick Thomas	11 000	
M. Guillaume de Seynes	3 300	
Point de départ d'exercice des options	03/01/2012	
Date d'expiration	02/01/2015	
Prix d'achat	82,40 €	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	n/a	
Nombre cumulé d'actions achetées au 28/02/2010	–	
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	11 550	
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	232 870	
Assemblée du 02/06/2009 – Options d'achat	Aucun plan mis en place en 2009	

n/a : non applicable.

Tableau n° 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-	Plan expiré	-	-	-	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	84 400	45,427 €		19 400	-	-	15 000	54 000	-

Tableau n° 10

Dirigeants (personnes physiques)	Contrat de travail (suspendu)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
M. Patrick Thomas, gérant Date de début de mandat : 15/09/2004 Date de fin de mandat : indéterminée	oui	oui	oui	non

Tableau n° 11

Détail des plans d'attribution d'actions gratuites encore en vigueur au 1 ^{er} janvier 2009							
Date de la décision de la Gérance	Nombre total d'actions attribuées	Actions attribuées aux dirigeants ⁽¹⁾	Nombre de dirigeants ⁽¹⁾ concernés	Date de transfert de propriété des actions attribuées	Date de cessibilité des actions attribuées	Nombre d'actions acquises au 31/12/2009	Nombre d'actions perdues au 31/12/2009
Assemblée du 06/06/2006 – Actions gratuites							
Néant							
Assemblée du 05/06/2007 – Actions gratuites							
30/11/2007	170 025	150	6	02/12/2011	03/12/2013 ⁽²⁾ 02/12/2011 ⁽³⁾	–	15 625
Assemblée du 02/06/2009 – Actions gratuites							
Néant							

(1) Sont assimilés à des dirigeants dans le présent tableau n° 11 : les gérants, les membres du Conseil de surveillance et les membres du Comité exécutif de l'émetteur à la date de l'attribution.

(2) Bénéficiaires de la société et de ses filiales françaises.

(3) Bénéficiaires des filiales étrangères de la société.

Tableau n° 12

Attributions d'actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	Nombre total d'actions attribuées	Date du plan
Actions attribuées, durant l'exercice, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	néant	n/a

n/a : non applicable.

Les tableaux n° 1 à 10 figurant ci-dessus ont été numérotés par référence à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Les tableaux n° 11 et 12 ont été numérotés à l'initiative d'Hermès International.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Patrick Thomas

Né le 16 juin 1947

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X France	Gérant
Ateliers A.S.	H France	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Boissy Mexico	H Mexique	Administrateur titulaire
Boissy Retail	H Singapour	Administrateur
Boissy Singapore Pte Ltd	H Singapour	Administrateur
Castille Investissements	H France	Administrateur
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	H France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur
Compagnie Hermès de Participations	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Créations Métaphores	H France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur
Full More Group	H Hong Kong	Président et administrateur
Full More Trading (Shanghai)	H Chine	Gérant
Gaulme	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
Héraklion	H France	Représentant permanent d'Hermès International, membre du Conseil de direction
Hercia	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Herlee	H Hong Kong	Président et administrateur
Hermès (China)	H Chine	Président et administrateur
Hermès Australia	H Australie	Administrateur
Hermès Benelux Scandinavie	H Belgique	Administrateur
Hermès Canada	H Canada	Président et administrateur
Hermès de Paris (Mexico)	H Mexique	Administrateur titulaire
Hermès do Brasil	H Brésil	Membre du Conseil consultatif
Hermès GB Limited	H Royaume-Uni	Président et administrateur
Hermès Greater China, devenue Hermès Asia Pacific	H Hong Kong	Président et administrateur
Hermès Grèce	H Grèce	Administrateur
Hermès Iberica	H Espagne	Administrateur
Hermès Immobilier Genève	H Suisse	Président et administrateur
Hermès India Retail & Distributors Private Ltd	H Inde	Administrateur
Hermès Italie	H Italie	Président du Conseil d'administration et administrateur
Hermès Japon	H Japon	Administrateur
Hermès Korea	H Corée du Sud	Président et représentant légal
Hermès Korea Travel Retail	H Corée du Sud	Président et représentant légal
Hermès Monte-Carlo	H Principauté de Monaco	Représentant permanent d'Hermès Sellier, directeur délégué Représentant permanent d'Hermès International, président délégué
Hermès of Hawaiï	H États-Unis	Président du Conseil d'administration et administrateur
Hermès of Paris	H États-Unis	Président du Conseil d'administration et administrateur
Hermès Prague	H République tchèque	Membre du Conseil de surveillance

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Hermès Retail (Malaysia)	H Malaisie	Président et administrateur
Hermès Sellier	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président et directeur général de la division Hermès Maroquinerie-Sellerie
Hermès Singapore (Retail)	H Singapour	Administrateur
Hermès South East Asia	H Singapour	Administrateur
Hermtex	H États-Unis	Président du Conseil d'administration et administrateur
Holding Textile Hermès	H France	Président
Immauger	H France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
Isamyol 10, devenue Grafton Immobilier	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Isamyol 11	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Isamyol 12	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Isamyol 16	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Isamyol 17	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Isamyol 18	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
John Lobb	H France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur
John Lobb Japan	H Japon	Administrateur
La Montre Hermès	H Suisse	Administrateur
Leica Camera AG	x Allemagne	Membre du Conseil de surveillance
Massilly Holding	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
Motsch George V	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Rémy Cointreau	France	Administrateur
Saint-Honoré (Bangkok)	H Thaïlande	Administrateur
SAS Ateliers Nontron	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
SC Honossy	H France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Auger-Hoche	H France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Boissy les Mûriers	H France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Boissy Nontron	H France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Édouard VII	H France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Les Capucines	H France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
Sipryl Informatique (GIE)	France	Administrateur
Sport Soie	H France	Représentant permanent de Holding Textile Hermès, président

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Banque Neuflyze OBC	France	Membre du Conseil de surveillance
Hermès Holding US	H États-Unis	Président (chairman et CEO)
Hermès Interactif	H France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Hermès Intérieur & Design	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Hermès International	H x France	Directeur général
Hermès Monte-Carlo	H Principauté de Monaco	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Hermès Voyageur	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Isamyol 9	H France	Représentant permanent d'Hermès International, président
John Lobb (Hong Kong) Limited	H Hong Kong	Administrateur
Saint-Honoré Chile	H Chili	Administrateur titulaire
SCI Florian Mongolfier	H France	Gérant
Sport Soie	H France	Représentant permanent de Holding Textile Hermès, administrateur

Bertrand Puech

Né le 18 février 1936

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X France	Représentant permanent d'Émile Hermès SARL, gérant
Compagnie Hermès de Participations	H France	Membre du Conseil de direction
Émile Hermès SARL	France	Gérant et membre du Conseil de gérance
Hermès of Paris	H États-Unis	Administrateur
HPF	France	Gérant
Isamyol 11	H France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Isamyol 12	H France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
John Lobb	H France	Administrateur
Théodule	France	Gérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Ateliers A.S.	H France	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Auger Hoche	H France	Gérant
Boissy Mexico	H Mexique	Administrateur titulaire
Briand Villiers I	France	Gérant
Hercia	H France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Hermès de Paris (Mexico)	H Mexique	Administrateur suppléant
Hermès Sellier	H France	Membre du Conseil de direction
Holding Textile Hermès	H France	Membre du Conseil de direction
Isamyol 10, devenue Grafton Immobilier	H France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Jakyval	Luxembourg	Administrateur
Motsch George V	H France	Gérant
SIEGL	H France	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Sifah	France	Gérant
Société Nontronnaise de Confection	H France	Président du Conseil d'administration et directeur général
28-30-32, rue du Faubourg-Saint-Honoré	France	Président

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Jérôme Guerrand

Né le 15 octobre 1944

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X	France	Président du Conseil de surveillance
Antonino		France	Gérant
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	H	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
Hermès Sellier	H	France	Membre du Conseil de direction
Jakyval		Luxembourg	Administrateur
J.L. & Co	H	Royaume-Uni	Administrateur
Société civile immobilière du 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine		France	Cogérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès Sellier	H	France	Administrateur
Morethanhotels Limited		Royaume-Uni	Administrateur

Maurice de Kervénoaël

Né le 28 septembre 1936

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance, président du Comité d'audit
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	H	France	Membre du Conseil de surveillance
Holding Reinier		France	Membre du Conseil d'administration
Laurent-Perrier	X	France	Président et membre du Conseil de surveillance
MDK Consulting		France	Gérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Charles Riley Consultants International		France	Administrateur
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	H	France	Président du Conseil de surveillance
Irus		France	Président du Conseil de surveillance
Onet		France	Membre du Conseil de surveillance
Petit Bateau		France	Président
SIA Groupe SA		France	Président et membre du Conseil de surveillance

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Ernest-Antoine Seillière

Né le 20 décembre 1937

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X	France	Vice-président du Conseil de surveillance, président du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance
Aseas Participations		France	Gérant
Bureau Veritas	X	France	Membre du Conseil de surveillance
Legrand	X	France	Administrateur
Gras Savoye & Cie		France	Membre du Conseil de surveillance
PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA)	X	France	Membre du Conseil de surveillance
Sofisamc		Suisse	Administrateur
Wendel	X	France	Président du Conseil de surveillance
Wendel-Participations		France	Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Bureau Veritas	X	France	Représentant permanent de Oranje Nassau Groep BV, membre du Conseil de surveillance
Capgemini	X	France	Administrateur, vice-président du Conseil d'administration
Editis Holding		France	Membre du Conseil de surveillance
Legrand Holding, devenue Legrand	X	France	Président du Conseil d'administration
Wendel Investissement, devenue Wendel	X	France	Président du Conseil d'administration et directeur général
Lumina Parent		Luxembourg	Président du Conseil d'administration
Oranje Nassau Groep BV		Pays-Bas	Président du Conseil de surveillance
Société Lorraine de Participations Sidérurgiques fusion-absorption par Wendel-Participations		France	Président du Conseil d'administration et directeur général
Trader Classified Media		Pays-Bas	Président du Conseil de surveillance

Charles-Éric Bauer

Né le 9 janvier 1964

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X	France	Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit
Hem Fi		France	Directeur associé
SAS Pollux & Consorts		France	Membre du Comité de direction
SC Almareen		France	Gérant
SC Sabarots		France	Cogérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès Sellier	H	France	Membre du Conseil de direction

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Matthieu Dumas

Né le 6 décembre 1972

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X France	Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des rémunérations et des nominations
Eaque	France	Gérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Cuisine TV, groupe Canal +	France	Directeur commercial et développement
13 ^e Rue, groupe NBC Universal	France	Chef de marque

Julie Guerrand

Née le 26 février 1975

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X France	Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit
Antonino	France	Gérant
Jakyval	Luxembourg	Administrateur
Jerocar	France	Gérant
La Mazarine-SCIFAH	France	Gérant
Paris Orléans	X France	Directeur de participations au sein de l'équipe d'investissement
SCI Apremont	France	Gérant
SCI Briand Villiers I	France	Gérant
SCI Briand Villiers II	France	Gérant
SCI Petit Musc	France	Gérant
SCTI	France	Gérant
Société Immobilière du Dragon	France	Gérant
Val d'Isère Carjéro	France	Gérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Rothschild & Cie	France	Directeur adjoint

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Renaud Momméja

Né le 20 mars 1962

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H X	France	Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit
28-30-32, rue du Faubourg-Saint Honoré		France	Président
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	H	France	Membre du Conseil de surveillance
GFA Château Fourcas Hosten		France	Cogérant
J.L. & Co	H	Royaume-Uni	Administrateur
SARL Tolazi		France	Gérant
SAS Pollux & Consorts		France	Président
SC Altizo		France	Gérant majoritaire
SC Lor		France	Cogérant
SCI Briand Villiers I		France	Gérant
SCI Briand Villiers II		France	Gérant
Société civile du Château Fourcas Hosten		France	Représentant permanent de Lor, gérant
Société civile immobilière du 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine		France	Cogérant
Société Immobilière du Faubourg Saint-Honoré « SIFAH »		France	Gérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés		France	Directeur associé
Catapult Asset Management		Royaume-Uni	Administrateur
Newsweb		France	Représentant permanent d'Altizo, membre du Conseil de surveillance
Société civile du Château Fourcas Hosten		France	Gérant associé

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Robert Peugeot

Né le 25 avril 1950

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	H x France	Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance
Alpine Holding	Autriche	Administrateur
B-1998, SL	Espagne	Administrateur
SCI CHP Gestion	France	Gérant
DKSH	Suisse	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	France	Administrateur
Faurecia	France	Administrateur
FCC Construcción, SA	Espagne	Administrateur
Financière Guiraud SAS	France	Représentant statutaire de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, présidente de Financière Guiraud SAS
Fomentos de Construcciones y Contratas, SA	Espagne	Administrateur
Holding Reinier	France	Administrateur
IDI-EM	Luxembourg	Membre du Conseil de surveillance
Imerys	x France	Administrateur
Immeubles et Participations de l'Est	France	Administrateur
LFPF – La Française de Participations Financières	France	Administrateur
PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA)	x France	Membre du Conseil de surveillance
SCI Rodom	France	Gérant
Sanef	France	Administrateur
Simante S.L.	Espagne	Président-directeur général
Société Foncière, Financière et de Participations – FFP	x France	Président-directeur général
SOFINA	Belgique	Administrateur
WRG – Waste Recycling Group Ltd	Royaume-Uni	Administrateur
Zodiac	France	Représentant permanent de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, membre du Conseil de surveillance

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Aviva France	France	Membre du Conseil de surveillance
Aviva Participations	France	Administrateur
GIE de recherche et d'études PSA Renault	France	Administrateur
Citroën Danemark A/S	Danemark	Administrateur
Citroën Deutschland Aktiengesellschaft	Allemagne	Membre du Conseil de surveillance
Citroën UK Ltd	Royaume-Uni	Administrateur
Groupe Taittinger	France	Membre du Conseil de surveillance
Institut français du pétrole	France	Administrateur
Peugeot Automobile UK Ltd	Royaume-Uni	Administrateur
Société du Louvre – Groupe du Louvre	France	Administrateur

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Guillaume de Seynes

Né le 14 octobre 1957

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès international	H X	France	Membre du Conseil de surveillance, directeur général adjoint non mandataire social
Boissy Mexico	H	Mexique	Administrateur titulaire
Clerc Thierry Créations	H	Suisse	Gérant
Exocuirs	H	Suisse	Administrateur et président du Conseil d'administration
Financière Saint-Honoré	H	Suisse	Administrateur
Gaulme		France	Membre du Conseil de surveillance
Gordon Choisy	H	France	Président
Hermès de Paris (Mexico)	H	Mexique	Administrateur suppléant
Hermès Grèce	H	Grèce	Administrateur
Hermès Japon	H	Japon	Administrateur
Hermès Sellier	H	France	Directeur général des divisions Hermès Homme et Hermès Bijouterie
Hermès Voyageur	H	France	Président
Hermès of Paris	H	États-Unis	Administrateur
JL & Co	H	Royaume-Uni	Président du Conseil d'administration et administrateur
John Lobb	H	France	Président du Conseil d'administration et administrateur
John Lobb Japan	H	Japon	Administrateur
La Montre Hermès	H	Suisse	Président du Conseil d'administration et administrateur
La Montre Hermès Pacific Ltd	H	Hong Kong	Président du Conseil d'administration et administrateur
La Montre Hermès (Shanghai) Trading & Commercial	H	Chine	Administrateur et représentant légal
Louisiane Spa	H	Italie	Président du Conseil d'administration et administrateur
Michel Rettilli Srl	H	Italie	Président du Conseil d'administration et administrateur
Mi-Colline		France	Gérant
Reptile Tannery of Louisiana	H	États-Unis	Administrateur
SC Guise		France	Gérant
SCI Guise Immobilier		France	Gérant
Soficuir International, devenue Hermès Cuirs Précieux	H	France	Président
Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar		France	Président
Vaucher Manufacture Fleurier		Suisse	Vice-président du Conseil d'administration et administrateur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2009

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès Sellier	H	France	Directeur général de la division Hermès Femme
M. Maison & Cie	H	France	Président
Soficuir International	H	France	Président du Conseil d'administration et administrateur

H Société du groupe Hermès X Société cotée

Informations relatives au capital et à l'actionnariat

72 Informations relatives au capital

72 État du capital

72 Droits de vote

72 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

74 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

75 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance

76 Informations relatives à l'actionnariat

76 Nombre d'actionnaires

76 Participation des salariés au capital

76 Franchissement de seuils

76 Nantissement des actions

76 Autodétention

76 Politique de dividendes

77 Principaux actionnaires au 31 décembre 2009

77 Répartition du capital au 31 décembre 2009

79 Pactes d'actionnaires

80 Programme de rachat d'actions

81 Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices

Informations relatives au capital

ÉTAT DU CAPITAL

	Montant	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 01/01/2009	53 830 506,12 €	105 550 012	0,51 €
Au 31/12/2009	53 840 400,12 €	105 569 412	0,51 €
Au jour de l'assemblée	53 840 400,12 €	105 569 412	0,51 €

Les actions sont intégralement libérées.

DROITS DE VOTE

Au 28 février 2010, il existait 168 028 339 droits de vote en circulation.

La société publie chaque mois avant le 15 du mois suivant, sur son site internet www.hermès-international.com, le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital le dernier jour du mois précédent.

Chaque action donne droit à au moins une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires, à l'exception des actions autodétenues par la société, qui sont dépourvues de tout droit de vote.

La propriété de certaines actions est démembrée, c'est-à-dire partagée entre un usufruitier et un nu-propriétaire. Les droits de vote sont dans ce cas statutairement exercés par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Par ailleurs, un droit de vote double est attribué :

- à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte ; et

- à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Le défaut de déclaration de franchissement de seuils légaux et statutaires peut entraîner la privation des droits de vote (se reporter à l'article 11 des statuts, en page 229).

INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Hermès International est une société en commandite par actions et bénéficie à ce titre des particularités de cette forme sociale dont certaines, légales ou statutaires, sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et notamment :

- la désignation et la révocation des gérants sont de la compétence exclusive de l'associé commandité ;
- l'obligation pour Émile Hermès SARL, associé commandité, de maintenir dans ses statuts un certain nombre de dispositions concernant sa forme sociale, son objet et les conditions à respecter pour détenir la qualité d'associé (se reporter à l'article 14.3 des statuts d'Hermès International, en page 231) ;
- la transformation en SARL ou en SA nécessite l'accord de l'associé commandité ;
- aucune décision des assemblées des commanditaires (actionnaires) n'est valablement prise si elle n'a pas été approuvée par l'associé commandité au plus tard à la clôture de ladite assemblée.

Par ailleurs, Hermès International a mis en place des règles statutaires également susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et notamment :

- le droit de vote est exercé par le nu-propiétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des résultats, dont le droit de vote est exercé par l'usufruitier;
- l'attribution d'un droit de vote double après quatre ans de détention ininterrompue en compte nominatif;

- une obligation de déclaration des franchissements de seuils de possession d'actions représentant une fraction de 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote ou tout multiple de ce montant. Enfin, la Gérance bénéficie d'une délégation de compétence à l'effet de décider des augmentations de capital.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucune opération significative n'est à signaler, l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices résultant uniquement des levées d'options de souscription d'actions ou d'annulations d'actions d'autocontrôle.

Date	Opération	Capital après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Nominal	Prime d'émission	Nombre d'actions émises [E]/ annulées [A]
08/01/2007	Augmentation de capital de 32 895 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2006 et le 31 décembre 2006	€ 54 506 155,14	106 874 814	€ 0,51	€ 51,58 € 41,08	4 500 [E] 60 000 [E]
09/07/2007	Augmentation de capital de 14 586 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007	€ 54 520 741,14	106 903 414	€ 0,51	€ 51,58 € 41,08	13 600 [E] 15 000 [E]
13/07/2007	Réduction du capital de 423 147 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 54 097 594,14	106 073 714	€ 0,51		829 700 [A]
07/01/2008	Augmentation de capital de 7 905 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2007 et le 31 décembre 2007	€ 54 105 499,14	106 089 214	€ 0,51	€ 51,58 € 41,08	500 [E] 15 000 [E]
07/07/2008	Augmentation de capital de 18 360 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2008	€ 54 123 859,14	106 125 214	€ 0,51	€ 51,58 € 44,27	15 000 [E] 21 000 [E]
09/12/2008	Réduction du capital de 326 758,02 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 53 797 101,12	105 484 512	€ 0,51		640 702 [A]
12/01/2009	Augmentation de capital de 33 405 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008	€ 53 830 506,12	105 550 012	€ 0,51	€ 51,58	65 500 [E]
06/07/2009	Augmentation de capital de 9 894 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2009	€ 53 840 400,12	105 569 412	€ 0,51	€ 51,58	19 400 [E]
Depuis le 06/07/2009, il n'y a eu aucune autre modification du capital.						

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LA GÉRANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente l'ensemble des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance, notamment en matière d'augmentation de capital, en distinguant : les délégations en cours de validité ; les délégations utilisées durant l'exercice 2009, le cas échéant ; les délégations nouvelles soumises à l'Assemblée générale du 7 juin 2010.

Délégations existantes et délégations proposées à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2009	Date de l'assemblée N° de résolution	Durée de l'autorisation Échéance ⁽¹⁾	Caractéristiques	Utilisation au cours de l'exercice 2009
Émissions par incorporation de réserves				
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	5 juin 2007 <i>onzième</i>	26 mois <i>2 juin 2009</i>	plafond nominal de 5 450 000 € ⁽²⁾	néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	2 juin 2009 <i>dixième</i>	26 mois <i>2 août 2011</i>	plafond nominal de 20 % du capital ⁽³⁾	–
Émissions avec droit préférentiel de souscription				
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	5 juin 2007 <i>douzième</i>	26 mois <i>2 juin 2009</i>	plafond nominal de 5 450 000 € ⁽²⁾	néant
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	2 juin 2009 <i>onzième</i>	26 mois <i>2 août 2011</i>	plafond nominal de 20 % du capital ⁽³⁾	néant
Émissions de bons de souscription d'actions en période d'offre publique	3 juin 2008 <i>vingtième</i>	18 mois <i>3 décembre 2009</i>	montant maximal de 110 M€ 2 bons par action maximum	néant
Émissions sans droit préférentiel de souscription				
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	5 juin 2007 <i>treizième</i>	26 mois <i>2 juin 2009</i>	plafond nominal de 5 450 000 € ⁽²⁾⁽⁴⁾	néant
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	2 juin 2009 <i>douzième</i>	26 mois <i>2 août 2011</i>	plafond nominal de 20 % du capital ⁽³⁾⁽⁵⁾	néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	3 juin 2008 <i>vingt et unième</i>	26 mois <i>2 juin 2009</i>	plafond 1 % du nombre d'actions	néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	2 juin 2009 <i>treizième</i>	26 mois <i>2 août 2011</i>	plafond 1 % du nombre d'actions	–
Programme d'achat d'actions				
Achat d'actions	3 juin 2008 <i>dix-septième</i>	18 mois <i>2 juin 2009</i>	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 650 M€	cf. page 80
Achat d'actions	2 juin 2009 <i>septième</i>	18 mois <i>2 décembre 2010</i>	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 750 M€	cf. page 80
Achat d'actions	7 juin 2010 <i>huitième</i>	18 mois <i>7 décembre 2011</i>	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 850 M€	–
Annulation d'actions achetées	3 juin 2008 <i>dix-neuvième</i>	24 mois <i>2 juin 2009</i>	limite de 10 % du capital	cf. page 80
Annulation d'actions achetées	2 juin 2009 <i>neuvième</i>	24 mois <i>2 juin 2011</i>	limite de 10 % du capital	cf. page 80
Annulation d'actions achetées	7 juin 2010 <i>dixième</i>	24 mois <i>7 juin 2012</i>	limite de 10 % du capital	–
Attribution d'actions gratuites et d'options d'achat				
Attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux	5 juin 2007 <i>quinzième</i>	38 mois <i>2 juin 2009</i>	plafond 2 % du capital ⁽⁶⁾	cf. page 80
Attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux	2 juin 2009 <i>quinzième</i>	38 mois <i>2 août 2012</i>	plafond 2 % du capital ⁽⁶⁾	cf. page 80
Attribution d'options d'achat d'actions	6 juin 2006 <i>neuvième</i>	38 mois <i>2 juin 2009</i>	plafond 2 % du nombre d'actions ⁽⁶⁾ et au minimum 725 335 actions	cf. page 80
Attribution d'options d'achat d'actions	2 juin 2009 <i>quatorzième</i>	38 mois <i>2 août 2012</i>	plafond 2 % du nombre d'actions ⁽⁶⁾	cf. page 80
Options de souscription				
Constatation des augmentations de capital réalisées en vertu des levées d'options de souscription d'actions	25 mai 1998 <i>sixième</i>	Jusqu'à expiration des plans		cf. page 80

(1) Pour l'indication des échéances, il a été tenu compte des délégations ayant annulé, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, les délégations antérieures de même nature. (2) Plafond commun de 5 450 000 €. (3) Plafond commun de 20 % du capital. (4) Modalités de fixation du prix exposées dans le tome 2 du document de référence 2006, page 46. (5) Modalités de fixation du prix exposées dans le tome 2 du document de référence 2008, page 201. (6) Plafond commun de 2 % du capital.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

En fonction des inscriptions nominatives en compte et des informations reçues d'Euroclear, il a été déterminé un nombre approximatif de 15 000 actionnaires au 31 décembre 2009.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

La proportion du capital que représentent les actions détenues au nominatif par des salariés du groupe (hors dirigeants et mandataires sociaux) s'élevait au 31 décembre 2009 à 0,15 %.

Aucune action de la société n'est détenue par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et du fonds commun de placement d'entreprise de la société.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS

• *Avis AMF n° 209C0471*. Le 20 mars 2009, M. Jérôme Guerrand a franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote et a déclaré détenir à cette date, directement et indirectement, par la société Jakyval qu'il contrôle, 5 486 332 actions, représentant 5 814 330 droits de vote (applicables à la résolution d'affectation du résultat), soit 5,20 % du capital et 3,50 % des droits de vote. Ce franchissement résultait de l'apport de 4 765 730 actions Hermès International détenues par M. Jérôme Guerrand à la société Jakyval et de la perte de droits de vote double consécutive à cet apport.

• *Avis AMF n° 209C0670*. Le 30 avril 2009, la société anonyme de droit Luxembourgeois Jakyval a franchi individuellement à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote et a déclaré détenir indivi-

duellement à cette date 5 344 332 actions, représentant autant de droits de vote, soit 5,06 % du capital et 3,22 % des droits de vote. Ce franchissement résultait de l'apport de 260 000 actions Hermès International détenues par M. Jérôme Guerrand à la société Jakyval et de la perte de droits de vote double consécutive à cet apport.

• *Avis AMF n° 209C0711*. Le 7 mai 2009, M. Jérôme Guerrand a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et a déclaré détenir à cette date, à titre individuel, 107 000 actions, représentant 214 000 droits de vote, soit 0,1 % du capital et 0,13 % des droits de vote. Ce franchissement résultait d'une donation-partage portant sur les actions de la société Jakyval effectuée par M. Jérôme Guerrand au profit de ses enfants.

NANTISSEMENT DES ACTIONS

Les actions inscrites au nominatif ne font l'objet d'aucun nantissement significatif.

AUTODÉTENTION

Au 31 décembre 2009, Hermès International détenait 422 000 de ses propres actions, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions présenté en page 80.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Sous réserve des besoins d'investissement nécessaires au développement de l'entreprise et des besoins de financement correspondants, l'intention actuelle de la société est de poursuivre sa politique de dividende menée au cours des dernières années. Le montant des dividendes distribués pour chaque exercice de la période couverte par

les informations financières historiques figure en page 206.

Le délai de prescription des dividendes sur les titres Hermès International est le délai légal en la matière, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés par la société au centre des impôts dont elle dépend.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux qui figurent dans les tableaux de la page suivante, détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Les sociétés SAS SDH, SAS POLLUX & CONSORTS, SC FLÈCHES, SAS FALAISES, SC AXAM et SA JAKYVAL sont détenues exclusivement par des descendants de M. Émile-Maurice

Hermès, issus de différentes branches familiales. À la connaissance de la société, aucun des associés de ces sociétés ne détient indirectement une participation supérieure à 5 % du capital ou des droits de vote d'Hermès International.

Les actions détenues par les mandataires sociaux et les dirigeants sont détaillées en page 48.

Aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative entre le 31 décembre 2009 et la date de dépôt du présent document de référence à l'AMF.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative dans la répartition du capital entre le 31 décembre 2009 et la date de dépôt du présent document de référence à l'AMF.

Tableaux récapitulatifs des principaux actionnaires au 31 décembre 2009

	Actions en pleine propriété ou en usufruit ⁽¹⁾ (votes d'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'affectation du résultat)											
	au 31 décembre 2009				au 31 décembre 2008				au 31 décembre 2007			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
SAS SDH	9 548 996	9,05	19 073 836	11,37	9 548 996	9,05	19 073 836	11,20	9 605 836	9,05	19 130 676	11,18
SAS POLLUX & CONSORTS	6 602 525	6,25	12 164 450	7,25	6 602 525	6,26	12 164 450	7,14	6 596 525	6,22	12 158 450	7,11
SC FLÈCHES	5 869 213	5,56	11 394 195	6,79	5 869 213	5,56	10 703 775	6,28	5 852 220	5,52	10 686 782	6,25
SAS FALAISES	5 567 610	5,27	11 135 220	6,64	5 567 610	5,27	11 135 220	6,54	5 567 610	5,25	11 135 220	6,51
SC AXAM	5 559 480	5,27	11 118 960	6,63	5 559 480	5,27	11 118 960	6,53	5 559 480	5,24	10 817 460	6,32
M. Jérôme GUERRAND	détenant inférieure à 5 %				5 451 302	5,16	10 545 000	6,19	5 461 302	5,15	10 922 604	6,39
SA JAKYVAL	5 344 332	5,06	5 344 332	3,19	détenant inférieure à 5 %							
M. Jean-Louis DUMAS	5 137 342	4,87	10 274 684	6,13	5 077 342	4,81	10 154 684	5,96	5 077 342	4,79	10 154 684	5,94
Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote	43 629 498	41,33	80 505 677	48,00	43 676 468	41,38	84 895 925	49,85	43 720 315	41,21	85 005 876	49,69
Autodétention par Hermès International	422 000	0,40	–	–	502 000	0,48	–	–	473 000	0,44	–	–
Autres actionnaires	61 517 914	58,27	87 215 945	52,00	61 371 544	58,14	85 417 236	50,15	61 895 899	58,35	86 049 500	50,31
Total composant le capital social	105 569 412	100,00	167 721 622	100,00	105 550 012	100,00	170 313 161	100,00	106 089 214	100,00	171 055 376	100,00

	Actions en pleine propriété ou en nue-propriété ⁽¹⁾ (autres votes d'Assemblée générale)											
	au 31 décembre 2009				au 31 décembre 2008				au 31 décembre 2007			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
SAS SDH	9 548 996	9,05	19 073 836	11,37	9 548 996	9,05	19 073 836	11,20	9 605 836	9,05	19 130 676	11,18
SAS POLLUX & CONSORTS	6 602 525	6,25	12 164 450	7,25	6 602 525	6,26	12 164 450	7,14	6 596 525	6,22	12 158 450	7,11
SC FLÈCHES	5 869 213	5,56	11 394 195	6,79	5 869 213	5,56	10 703 775	6,28	5 852 220	5,52	10 686 782	6,25
SAS FALAISES	5 567 610	5,27	11 135 220	6,64	5 567 610	5,27	11 135 220	6,54	5 567 610	5,25	11 135 220	6,51
SC AXAM	5 559 480	5,27	11 118 960	6,63	5 559 480	5,27	11 118 960	6,53	5 559 480	5,24	10 817 460	6,32
SA JAKYVAL	5 344 332	5,06	5 344 332	3,19	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote	38 492 156	36,46	70 230 993	38,69	33 147 824	31,40	64 196 241	37,69	33 181 671	31,28	63 928 588	37,37
Autodétention par Hermès International	422 000	0,40	–	–	502 000	0,48	–	–	473 000	0,44	–	–
Autres actionnaires	66 655 256	63,14	97 490 629	58,13	71 900 188	68,12	106 116 920	62,31	72 434 543	68,28	107 126 788	62,63
Total composant le capital social	105 569 412	100,00	167 721 622	100,00	105 550 012	100,00	170 313 161	100,00	106 089 214	100,00	171 055 376	100,00

À la connaissance de la société, la somme de actions détenues par les membres de la famille Hermès représente environ 73 % du capital social.
 (1) Les modalités de répartition des droits de vote sont détaillées en page 72.

PACTES D'ACTIONNAIRES

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires autres que les pactes suivants, entrant dans le cadre de la loi Dutreil.

	Pacte Dutreil ISF I	Pacte Dutreil ISF II	Pacte Dutreil ISF III	Pacte Dutreil Transmission III	Pacte Dutreil Transmission IV
Régime	article 885 I <i>bis</i> du CGI	article 885 I <i>bis</i> du CGI	article 885 I <i>bis</i> du CGI	Article 787 B du CGI	Article 787 B du CGI
Date de signature	2 février 2004	26 mars 2004	29 mars 2004	22 décembre 2008	2 mai 2009
Durée de l'engagement collectif	six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 4 février 2004)	six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 30 mars 2004)	six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 30 mars 2004)	deux années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 22 décembre 2008)	deux années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 5 mai 2009)
Durée contractuelle du pacte	six années à compter de la date d'enregistrement	six années à compter de la date d'enregistrement	six années à compter de la date d'enregistrement	deux années à compter de la date d'enregistrement	deux années à compter de la date d'enregistrement
Modalités de reconduction	tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an	tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an	tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an	(poursuivi par un engagement individuel des bénéficiaires de la transmission)	(poursuivi par un engagement individuel des bénéficiaires de la transmission)
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	39,02 %	50,03 %	33,09 %	32,14 %	26,22 %
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant ⁽¹⁾	<p><i>À la date de signature du pacte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance <p><i>À ce jour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance 	<p><i>À la date de signature du pacte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance <p><i>À ce jour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance 	<p><i>À la date de signature du pacte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance <p><i>À ce jour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance 	<p><i>À la date de signature du pacte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Bertrand Puech, gérant de Émile Hermès SARL, associé commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Patrick Thomas, gérant – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance 	<p><i>À la date de signature du pacte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants ⁽²⁾	tous les signataires	tous les signataires	tous les signataires	tous les signataires	tous les signataires
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2009 au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la société	M. Jean-Louis Dumas SC AXAM SAS FALAISES SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SC FLÈCHES	M. Jean-Louis Dumas SC AXAM SAS FALAISES SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SC FLÈCHES	M. Jean-Louis Dumas SC AXAM SAS FALAISES SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SC FLÈCHES	SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SAS FALAISES	SAS POLLUX & Consorts SA JAKYVAL SAS SDH SAS FALAISES

(1) Au sens de l'article L 621-18-2-a.

(2) Au sens des articles L 621-18-2 c et R 621-43-1 du Code monétaire et financier.

Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de rachat réalisées par la société au cours de l'exercice 2009 dans le cadre des autorisations consenties par l'Assemblée générale ci-après rappelées :

Assemblée ayant autorisé le programme	3 juin 2008 (en vigueur jusqu'au 2 juin 2009)	2 juin 2009 (en vigueur depuis le 3 juin 2009)
Date de la décision de la Gérance	20 mars 2008	18 mars 2009
Nombre maximal d'actions	10 % du capital social	10 % du capital social
Montant maximal autorisé	650 M€	750 M€
Prix d'achat maximal	200 €	200 €

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Gérance a effectué les opérations figurant dans le tableau ci-dessous, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisant la Gérance à acheter et à vendre ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

	Du 01/01/2009 au 02/06/2009	Du 03/06/2009 au 31/12/2009	Total
Hors contrat de liquidité			
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008	441 000	-	441 000
Nombre d'actions acquises	-	-	-
Motif des acquisitions	-	-	-
Cours moyen des achats	-	-	-
Nombre d'actions vendues	69 000	-	69 000
Cours moyen des ventes	42,17 €	-	42,17 €
Montant des frais nets hors taxes	-	-	-
Nombre d'actions annulées	-	-	-
Cours moyen des actions annulées	-	-	-
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2009	372 000	-	372 000
Affectation			
- Plans d'options d'achat	250 000	-	250 000
- Attribution gratuite	122 000	-	122 000
- Annulation	-	-	-
Valeur nette évaluée au cours d'achat	27 680 799 €	-	27 680 799 €
Valeur nette évaluée au cours de clôture	34 711 320 €	-	34 711 320 €
Valeur nominale	189 720 €	-	189 720 €
Fraction du capital qu'elles représentent	0,35 %	-	0,35 %
Dans le cadre du contrat de liquidité			
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008	61 000	-	61 000
Moyens mis en œuvre (compte de liquidité)	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €
Nombre d'actions acquises	148 249	105 776	254 025
Cours moyen des achats	83,68 €	97,30 €	89,35 €
Nombre d'actions vendues	161 249	103 776	265 025
Cours moyen des ventes	83,99 €	97,84 €	89,41 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2009	48 000	2 000	50 000
Valeur nette évaluée au cours d'achat	4 645 733 €	188 929 €	4 834 662 €
Valeur nette évaluée au cours de clôture	4 478 880 €	186 620 €	4 665 500 €
Valeur nominale	24 480 €	1 020 €	25 500 €
Fraction du capital qu'elles représentent	0,05 %	0,00 %	0,05 %

Il vous sera donné rapport des opérations éventuellement intervenues depuis le 1^{er} janvier 2010 lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

La Gérance

Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices*

2005					2006				
mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes	mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen			plus haut	plus bas	moyen	
janvier	51,43	47,03	48,55	81 159	janvier	72,53	68,50	71,37	73 667
février	54,93	49,33	52,70	108 264	février	71,67	67,60	69,48	105 079
mars	54,97	50,53	53,38	108 234	mars	72,60	69,03	70,68	103 066
avril	52,43	48,57	50,72	98 094	avril	70,33	65,50	67,85	204 279
mai	53,17	48,67	51,42	96 750	mai	67,83	59,40	64,15	164 192
juin	56,33	52,10	54,91	202 503	juin	69,55	63,03	65,61	256 481
juillet	57,73	52,37	56,13	82 503	juillet	69,20	63,25	65,88	140 515
août	57,50	52,10	54,46	139 662	août	67,50	61,85	64,26	77 675
septembre	66,13	57,73	61,86	225 249	septembre	74,20	63,80	68,30	92 834
octobre	65,93	59,47	62,31	147 309	octobre	87,45	70,95	75,93	222 109
novembre	66,63	61,70	63,97	207 168	novembre	89,30	81,00	83,73	320 382
décembre	71,63	64,73	68,55	125 403	décembre	97,00	81,60	88,94	218 568

2007					2008				
mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes	mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen			plus haut	plus bas	moyen	
janvier	96,90	91,20	92,96	199 317	janvier	87,45	59,42	70,52	574 989
février	103,69	91,80	95,73	267 736	février	84,00	67,16	77,03	410 448
mars	107,50	94,20	101,20	268 007	mars	82,00	71,11	77,83	391 730
avril	108,70	102,90	106,50	192 698	avril	88,74	74,51	80,86	349 275
mai	108,60	101,61	104,45	277 394	mai	112,70	87,47	100,32	536 274
juin	103,80	83,06	89,27	637 127	juin	107,92	93,83	100,07	420 914
juillet	84,64	71,67	78,59	448 523	juillet	105,00	86,03	94,94	350 625
août	86,00	70,00	76,78	528 695	août	107,47	92,21	99,38	224 213
septembre	80,79	76,75	78,84	290 265	septembre	117,00	91,50	101,59	418 720
octobre	92,84	78,30	88,22	279 543	octobre	118,80	76,01	98,12	347 059
novembre	92,40	79,62	84,13	300 309	novembre	131,89	92,75	101,61	258 699
décembre	91,20	83,21	86,67	179 400	décembre	111,66	94,14	102,43	154 611

2009				
mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen	
janvier	104,65	75,01	87,85	133 436
février	83,60	65,66	74,50	223 503
mars	87,56	64,84	74,96	218 118
avril	103,00	84,00	92,46	195 080
mai	104,10	94,51	99,92	111 435
juin	101,00	88,91	93,88	146 674
juillet	106,70	92,29	99,28	85 991
août	106,30	98,65	102,04	62 496
septembre	102,95	97,00	100,09	74 879
octobre	101,10	94,29	97,61	66 937
novembre	99,95	92,52	96,47	59 159
décembre	98,68	91,80	94,91	50 477

* Chiffres ajustés pour tenir compte de la division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.

Informations sur les comptes sociaux, sur les délais de paiement des fournisseurs et sur les filiales et participations

- 84 Informations sur les comptes sociaux
- 84 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs
- 85 Informations sur les filiales et participations

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux d'Hermès International ont été arrêtés le 23 mars 2010 par la Gérance et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 7 juin 2010. Les comptes de la société ont été également examinés par le Comité d'audit qui s'est tenu le 22 mars 2010.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2009 s'élève à 67,0 millions d'euros contre 72,4 millions d'euros en 2008, soit une variation de - 8 %.

Le chiffre d'affaires de la société est composé de prestations de services (refacturations aux filiales du groupe de prestations de communication, loyers, personnel détaché, assurance et honoraires) et de redevances calculées sur le chiffre d'affaires des filiales de production.

Bilan et compte de résultat

Le bilan et le compte de résultat de la société Hermès International figurent en pages 179 à 181. Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis.

En 2008, la société a appliqué de façon rétrospective le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce règlement avait entraîné un ajustement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2008 pour 9,7 M€, correspondant à l'annulation, pour la quote-part relative aux exercices postérieurs à 2007,

du coût du plan d'actions gratuites émis en 2007 et provisionné au 31 décembre 2007. Le coût du plan est désormais étalé sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans à compter de décembre 2007. La charge comptabilisée à ce titre en 2009 s'élève à 3,1 M€ contre 2,6 M€ en 2008.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan s'élève à 1 348,4 millions d'euros contre 1 207,8 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 243,2 M€ contre 257,5 M€ en 2008.

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 53 840 400,12 €, divisé en 105 569 412 actions d'une valeur nominale de 0,51 €.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de l'article L 441-6-1 du Code de commerce et du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous communiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéances. L'entrée en vigueur de ce dispositif ayant été fixée par la loi au 1^{er} janvier 2009, il n'y a pas lieu de faire apparaître cette année les informations relatives à l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Groupe	Hors- groupe	Total
Dettes fournisseurs	2,0	14,0	16,0
Total dettes échues	0,7	1,7	2,4
- à moins de 30 jours	0,2	0,8	1,0
- de 30 à 90 jours	0,2	0,6	0,8
- supérieure à 90 jours	0,3	0,3	0,6
Total dettes non échues	1,3	12,3	13,6
- dont échéance à moins de 30 jours	1,3	12,3	13,6
- dont échéance de 30 à 60 jours	-	-	-

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La liste des sociétés dont le siège est situé en territoire français et dans le capital desquelles la société détient directement ou indirectement une participation significative figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 32, page 172).

Au cours de l'année 2009, Hermès International a participé à plusieurs opérations sur le capital de ses filiales directes et indirectes.

HERMÈS SELLIER (Société par actions simplifiée) – Le 27 juillet 2009, la société Hermès Sellier a acquis l'intégralité des titres de la société Erbe Maroquinier. Le 16 novembre 2009, Erbe Maroquinier a été dissoute, ce qui a entraîné la transmission universelle de son patrimoine à la société Hermès Sellier à effet du 1^{er} janvier 2010.

HERMÈS TURQUIE (Société par actions simplifiée) – En faveur du développement de l'activité du groupe en Turquie, une filiale de distribution a été créée le 19 mars 2009 à Istanbul. Cette société est détenue à 100 % par Hermès International et Hermès Sellier.

HERMÈS ASIE (Société par actions simplifiée) – Cette société a été créée le 16 juillet 2009 afin de favoriser la promotion et le développement des activités Hermès en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Hermès International en détient 100 % du capital social.

MIDDLE EAST SOUTH ASIA (Société par actions simplifiée) – Cette société a été créée le 1^{er} septembre 2009 afin d'exercer l'activité de consultant en communication. Cette société est détenue à 100 % par Hermès Middle East South Asia.

TAIWAN (Société par actions simplifiée) – Cette société a été créée le 1^{er} septembre 2009 pour l'exploitation d'un magasin de vente au détail.

KOREA TRAVEL RETAIL (Société par actions simplifiée) – Cette société a été liquidée en date du 13 octobre 2009.

SCI AUGER HOCHÉ (Société par actions simplifiée) – Cette fusion a été réalisée à effet du 1^{er} janvier 2009 afin de faciliter les demandes de permis de construire du projet immobilier visant à agrandir le site d'ateliers et de bureaux de Pantin en regroupant toutes les parcelles sur une seule société.

HERMÈS CHINE (Société par actions simplifiée)

– dans Hermès (China) afin de financer le développement des magasins en Chine;

– dans Maroquinerie de Belley afin de renforcer les fonds propres;

– dans Maroquinerie de Sayat afin de renforcer ses fonds propres;

– dans Hermès Intérieur & Design afin de procéder à la reconstitution des capitaux propres.

GRAFTON IMMOBILIER (Société par actions simplifiée) – Cette société est devenue Grafton Immobilier, et son capital a été augmenté pour lui permettre d'acquérir un immeuble à Londres.

HERMÈS CUIRS PRÉCIEUX (Société par actions simplifiée) – Cette société est devenue Hermès Cuir Précieux et a été transformée en société par actions simplifiée.

• *Changement de dénomination sociale et de la répartition du capital de H.W. – Participation dans Wally Yachts S.A.* La société H.W., créée en juillet 2008, est devenue WHY S.A.M. En mars 2009, Hermès a acquis 10 % du capital de Wally Yachts S.A., société actionnaire de la *joint-venture* WHY S.A.M. En février 2010, compte tenu de la complexité des études techniques et de la maîtrise de l'ingénierie nautique requise, il a été décidé de confier la conduite du projet à un maître-d'œuvre unique. Ce rôle est revenu naturellement à Wally Yachts S.A., et Hermès a cédé l'intégralité de ses participations dans Wally Yachts S.A. et WHY S.A.M.

Immobilier et assurances

88 Immobilier

89 Assurances



Le groupe est propriétaire de son siège social historique, situé 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré et 19-21, rue Boissy-d'Anglas à Paris VIII^e, qui regroupe principalement le magasin du Faubourg, partiellement rénové et agrandi en 2007, et des locaux de bureaux. À proximité de son siège social, le groupe occupe également depuis 2007 des locaux de bureaux situés rue de la Ville-l'Évêque, Paris VIII^e, loués à des tiers au terme de baux commerciaux. Les effectifs Hermès International ont ainsi été regroupés sur deux sites : le Faubourg et la rue de la Ville-l'Évêque. La surface des bureaux occupés à Paris par le groupe totalise environ 22 000 m². Par ailleurs, le groupe est propriétaire d'un centre de logistique situé à Bobigny, en région parisienne (21 000 m² environ), et d'un autre situé à Nontron. Le groupe est également fortement implanté sur la commune de Pantin, avec les Ateliers Hermès, installés en 1992, ainsi que des surfaces de bureaux et de stocks situées dans des bâtiments voisins ou proches. Le groupe est propriétaire de la grande majorité de ces sites. Au total, ces activités occupent une surface de près de 30 000 m², et sont organisées autour de différents métiers comme la maroquinerie, le prêt-à-porter ou encore l'orfèvrerie. En août 2009, le groupe a vu l'achèvement d'un projet de regroupement des trois ateliers existant à Nontron en une nouvelle manufacture cuir d'environ 4 300 m². Cet édifice, doté d'ateliers cuir et d'une zone logistique, a été conçu dans le souci de limiter ses impacts sur l'environnement. Ainsi, l'impact visuel du bâtiment a été réduit au minimum en l'intégrant à la pente du terrain, des

panneaux solaires ont été installés pour la production d'eau chaude sanitaire, les eaux pluviales sont traitées sur le site par des bassins filtrants, etc. 2009 a également été l'année de l'achèvement des travaux de rénovation sur le site de la Maroquinerie de Belley. Enfin, le groupe a acquis en septembre 2009 un ensemble immobilier situé à Bond Street, à Londres.

Les produits Hermès sont distribués dans le monde à travers 304 magasins exclusifs (la liste détaillée est fournie aux pages 69 à 73 du tome 1 du Rapport annuel). Parmi ces 304 points de vente exclusifs d'Hermès, 180 sont exploités en succursales qui sont, pour la plupart, bénéficiaires de contrats de location commerciale, dont l'objectif premier est d'assurer une exploitation pérenne. Le groupe est toutefois propriétaire des murs de certains de ses magasins, notamment à Paris, à Tokyo Ginza, à Séoul Dosan Park, à Hong Kong Galleria et à Genève en Suisse. La répartition des succursales par zone géographique est la suivante : 68 en Europe (dont 14 en France), 33 en Amérique (dont 24 aux États-Unis), 73 en Asie (dont 25 au Japon), et 6 en Océanie. En 2009, le réseau de distribution s'est ainsi enrichi de 18 points de vente exclusifs Hermès dans le monde (dont 14 succursales). Le groupe est propriétaire de 28 des 34 unités qu'il exploite (dont 3 tanneries acquises en 2007 lors du rachat du groupe Soficuir). Ces manufactures sont réparties sur 26 sites géographiques dont 22 en France, 1 en Grande-Bretagne, 1 en Italie, 1 en Suisse et 1 aux États-Unis (se reporter à la page 94 pour prendre connaissance de la liste détaillée).

Comme les années précédentes, la politique du groupe Hermès est de transférer au marché de l'assurance les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses résultats. Ces programmes d'assurance sont placés par l'intermédiaire de courtiers figurant parmi les dix premiers français, auprès d'assureurs de premier plan.

Les principaux programmes internationaux d'assurance couvrent :

1) les dommages matériels et les pertes d'exploitation pouvant affecter nos sites de production, de logistique de distribution ou locaux situés en France et à l'étranger.

La police de deux ans souscrite auprès de FM Global a été reconduite pour deux ans, aux mêmes conditions de garanties, à l'exception de 21 sites pour lesquels la franchise inondation a été baissée. Cette assurance s'accompagne d'un volet prévention/ingénierie : 33 sites de distribution et 20 sites de production ont fait l'objet d'une visite de prévention en 2009. Les principales recommandations émises font l'objet d'un suivi formalisé ;

2) la responsabilité civile du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de l'exploitation ou du fait de nos produits. Cette police est souscrite auprès d'AIG devenu Chartis pour des montants de garantie tenant compte de la nature de nos activités ; le plafond de garantie par sinistre est de 30 M€ et les franchises varient de 1 000 € à 10 000 € ;

3) le transport de nos produits entre nos sites de production et vers notre réseau de distribution. Une police de deux ans a été souscrite auprès d'Allianz Global Corporate & Specialty.

Ces polices n'ont pas fait l'objet de sinistres significatifs, à l'exception d'un incendie chez l'un de nos sous-traitants, pour lequel le groupe Hermès a été indemnisé au titre des dommages directs et de la perte d'exploitation.

Le coût global de nos différentes assurances représente environ 0,20 % de notre chiffre d'affaires.

Annexes NRE : informations environnementales

93 Les consommations en ressources naturelles

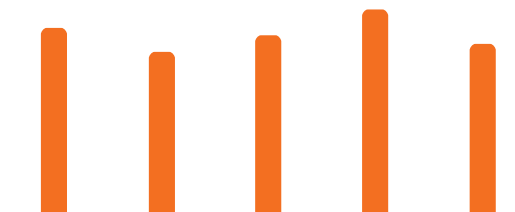
94 Les sites de production

95 Les résultats par métier

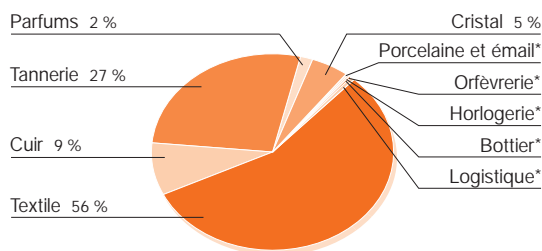


Les consommations en ressources naturelles

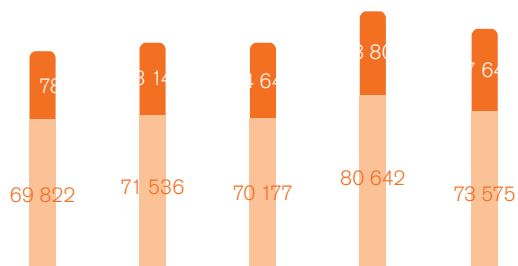
• Évolution des consommations d'eau ⁽¹⁾ (en m³)



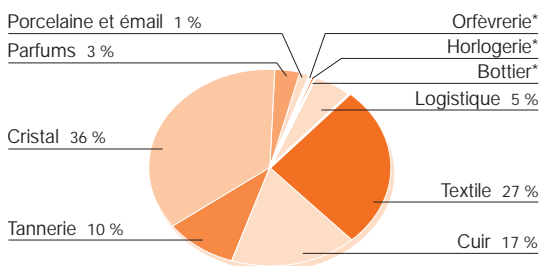
• Répartition des consommations d'eau par métier en 2009 (en m³)



• Évolution des consommations d'énergie ⁽¹⁾ (en MWh)



• Répartition des consommations d'énergie par métier en 2009 (en MWh)



(1) Avec intégration d'Hermès Cuir Précieux à partir de 2008.

* La consommation de ces métiers est respectivement inférieure à 1 % de la consommation totale du groupe.

Les sites de production

Le groupe Hermès contrôle 33 manufactures, réparties sur 26 sites géographiques (dont 22 en France, 1 en Grande-Bretagne, 1 en Italie, 1 en Suisse et

1 aux États-Unis), auxquelles s'ajoute la plate-forme logistique de Bobigny.

Métier	Société (<i>sites de production</i>)
Cuir	Hermès Sellier (<i>Faubourg Saint-Honoré, Pantin-Pyramide, Pantin-CIA, Pierre-Bénite</i>) Maroquinerie de Saint-Antoine (<i>Paris Faubourg Saint-Antoine</i>) Maroquinerie de Belley (<i>Belley</i>) Maroquinerie des Ardennes (<i>Bogny-sur-Meuse</i>) Maroquinerie de Sayat (<i>Sayat</i>) La Manufacture de Seloncourt (<i>Seloncourt</i>) Manufacture de Haute Maroquinerie (<i>Aix-les-Bains</i>) La Maroquinerie Nontronnaise (<i>Nontron</i>) Ganterie de Saint-Junien (<i>Saint-Junien</i>) Comptoir Nouveau de la Parfumerie (<i>Le Vaudreuil</i>)
Tannerie	Gordon-Choisy (<i>Montereau</i>) Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar (<i>Vivoin</i>) Michel Rettili (<i>Cuneo/Italie</i>) Reptile Tannery of Louisiana (<i>Lafayette/États-Unis</i>)
Parfums	Comptoir Nouveau de la Parfumerie (<i>Le Vaudreuil</i>)
Textile	Créations Métaphores (<i>Saint-André-le-Gaz</i>) Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps (<i>Le Grand-Lemps</i>) Ateliers A.S. (<i>Pierre-Bénite</i>) Holding Textile Hermès (Bucol) (<i>Bussières, Pierre-Bénite</i>) Établissements Marcel Gandit (<i>Bourgoin-Jallieu</i>) Créations Métaphores (Le Crin) (<i>Challes</i>) Société Nontronnaise de Confection (<i>Nontron</i>) Sport Soie (<i>Pierre-Bénite</i>)
Cristal	Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis (<i>Saint-Louis-lès-Bitche</i>)
Orfèvrerie	Compagnie des arts de la table (Puiforcat) (<i>Pantin-CIA</i>)
Porcelaine et émail	Compagnie des Arts de la Table (<i>Nontron</i>)
Horlogerie	La Montre Hermès (<i>Bienne/Suisse</i>)
Bottier	John Lobb (<i>Paris-rue de Mogador, Northampton/Royaume-Uni</i>)
Logistique	Hermès Sellier (<i>Bobigny</i>)

CUIR

La division Cuir d'Hermès comprend douze manufactures, un atelier hébergé dans le site du Vaudreuil (Comptoir Nouveau de la Parfumerie) ainsi qu'un atelier de sellerie, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Une directrice environnement, hygiène et sécurité (EHS)-développement durable a été nommée en avril 2009 pour animer les actions EHS et les projets liés au développement durable dans le pôle, en coordination avec les responsables EHS de chacun des sites.

Les quatre sites basés en région parisienne représentent la majeure partie des consommations en eau et en énergie de la division. Parmi les sites de production de la division Cuir, la consommation énergétique du principal site parisien (« la Pyramide » à Pantin) est liée aux autres activités également présentes sur le site, telles que certains bureaux administratifs, deux restaurants d'entreprise ainsi que la réception de la plupart des événements de la Maison.

En 2009, une rénovation complète a été lancée à la Maroquinerie de Saint-Antoine afin de limiter les nuisances du site sur l'environnement. La Maroquinerie de Belley a également fait l'objet d'une rénovation totale au cours de l'année. L'ancien site de Nontron a fermé ses portes en juillet 2009 : les salariés ont emménagé à partir de septembre dans une nouvelle manufacture construite selon la démarche de haute qualité environnementale (HQE). De nombreuses innovations techniques y ont été installées telles que des Jardins Filtrants® pour l'épuration des eaux sanitaires et des eaux de ruissellement de parking, une chaudière à bois, des panneaux solaires photothermiques et une toiture végétalisée.

• Données

Les chiffres ci-dessous correspondent aux données des douze manufactures.

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	35 000	29 100	30 905	23 346	30 202
Électricité (MWh)	8 459	9 239	10 607	11 063	11 297
Gaz (MWh)	6 675	7 758	7 755	9 130	7 410
Fuel (MWh)	1 360	1 752	1 382	1 037	953
Déchets DIB (t)	544	685	684	670	640
Déchets DID (t)	15	18	15	21	29

• Eau

Dans la division Cuir, l'eau consommée est uniquement à usage sanitaire et pour l'alimentation des climatisations. Depuis 2008, tous les sites sont dotés de fontaines lessivielles pour le nettoyage des outillages de production : il n'y a donc plus aucun usage industriel de l'eau.

En 2009, la consommation d'eau est en hausse de 29 % par rapport à 2008, retrouvant ainsi un niveau comparable à celui de 2007. Cela s'explique par :

- Pantin-Pyramide : le faible besoin de climatisation pendant l'été 2008 avait permis un gain de 29 % sur la consommation d'eau. Lors de l'été 2009, il a été nécessaire de faire fonctionner à plein régime ces installations ;
- Maroquinerie des Ardennes : une fuite, identifiée sur le site fin 2009, a provoqué une surconsommation d'environ 2 000 m³ sur l'année ;
- La Maroquinerie Nontronnaise : une partie du remplissage du bassin incendie a nécessité la consommation d'environ 500 m³ d'eau de ville. L'impact du remplissage sera nul sur les prochaines années, car les éventuels compléments d'eau se feront grâce à la source présente sur le site.

• Énergies

Une baisse de 7 % de la consommation d'énergie totale (électricité, gaz et fuel, en MWh) a été

enregistrée pour l'année 2009, passant de 21 230 MWh à 19 660 MWh.

Électricité

L'électricité sert non seulement à l'outil de production (machines de coupe, fers à fileter, éclairage au poste) mais aussi à l'éclairage des zones communes, au chauffage de certains ballons d'eau chaude, au fonctionnement des centrales de traitement d'air et des groupes-froid.

Les fortes augmentations de consommation électrique entre 2004 et 2007 étaient principalement dues à l'augmentation de la capacité de production (construction ou agrandissement de sites). Depuis 2007, la consommation électrique évolue peu : ainsi en 2009, elle a augmenté de 2 % par rapport à 2008.

Cette hausse s'explique comme suit :

- Pierre-Bénite : l'intégration de nouvelles machines de coupe numérique a augmenté sa consommation de 2 %;
- Pantin-Pyramide : ce site est utilisé lors des manifestations de la Maison, qui ont nécessité 5 % de consommation électrique supplémentaire en 2009.
- Maroquinerie de Saint-Antoine : ce site fait l'objet depuis l'été 2009 d'importants travaux de rénovation qui ont provoqué une hausse de 85 % de sa consommation ;
- La Maroquinerie Nontronnaise : le nouveau site présente une surface à éclairer beaucoup plus vaste que les lieux précédents (augmentation de 179 %).

Certains sites, grâce à leur politique d'économie d'énergie, ont permis de limiter l'augmentation de la consommation de la division :

- Maroquinerie des Ardennes : le remplacement de joints d'étanchéité sur certains éléments de

la structure ainsi qu'un meilleur pilotage des centrales de traitement d'air ont permis de baisser la consommation de 13 % en 2009 ;

- La Manufacture de Seloncourt : une baisse de 3 % a été enregistrée grâce au remplacement d'une partie de l'éclairage de zones communes par des éclairages basse consommation et à une sensibilisation du personnel de production.

Énergies fossiles

La baisse de la consommation de fuel (- 8 %) s'explique par le remplacement de la chaudière de la Maroquinerie de Belley par une chaudière à gaz courant 2008, et par un réapprovisionnement partiel de la cuve du CIA à Pantin.

Le gaz n'entre pas dans les procédés de production mais sert uniquement au chauffage des sites. En 2009, la baisse de la consommation de gaz est de 19 %. Un effort constant pour en limiter la consommation a été mené au cours de l'année. Ainsi, les consignes des chaudières sur les sites de Pierre-Bénite, des Ardennes et de Sayat ont été réétudiées pour optimiser le cycle de chauffe, permettant ainsi une diminution de respectivement 45 %, 28 % et 18 %.

Afin de poursuivre les efforts faits en matière de consommation d'énergies fossiles, plusieurs actions dont le plein effet pourra être observé à partir de 2010 ont été entreprises au cours de l'exercice :

- la rénovation du site de Belley, avec notamment le renforcement de l'isolation des bâtiments ;
- le démarrage à l'automne de la chaudière à bois de la Maroquinerie Nontronnaise ;
- la mise en place de panneaux solaires photothermiques pour le chauffage de l'eau sanitaire de La Maroquinerie Nontronnaise.

En complément, des diagnostics énergétiques complétés d'analyses par thermographie infra-

rouge ont été lancés en 2009 sur les sites les plus énergivores, afin d'identifier les possibles améliorations qui seront budgétées sur un plan à trois ans (2010-2013).

• Déchets

Le recours aux colles aqueuses est devenu quasiment systématique sur les sites de production, permettant ainsi de supprimer les déchets solvantés, source de déchets industriels dangereux (DID). Des fontaines lessivielles permettant de nettoyer les pinceaux et les pots de colle ont été installées sur tous les sites de production. Les déchets issus des fontaines sont ensuite retraités par le fournisseur de fontaines dans les conditions réglementaires. Les pinceaux et pots sont alors réutilisables.

L'augmentation des DID au cours de l'exercice s'explique en partie par les opérations de tri de produits périmés ou usagés qui ont été menées dans certains sites.

Une partie des chutes de cuir en sortie de coupe, représentant la majorité de nos déchets industriels banals (DIB), est recyclée.

La baisse du tonnage de DIB est principalement liée à la réduction des déchets bois de 46 % sur le site de coupe de Pierre-Bénite grâce à la mise en place de palettes consignées avec la plate-forme logistique de distribution des peaux.

• Bilan Carbone®

Le Bilan Carbone® permet de comptabiliser toutes les activités émettrices de gaz à effet de serre, de les quantifier et de les convertir en tonnes équivalent carbone.

Un Bilan Carbone®, lancé à Pierre-Bénite fin 2006, poursuivi en 2007 et 2008 sur les autres sites, a permis de mesurer les émissions sur l'ensemble de la division. Le premier bilan tiré de ces mesures a permis de tracer des pistes d'amélioration

qui touchent à la logistique et au transport des matières entrantes, au déplacement des salariés ainsi qu'aux moyens de chauffage et de climatisation des sites.

• Hygiène et sécurité

De nombreuses actions concernant l'hygiène et la sécurité des conditions de travail ont été menées au cours des années 2008 et 2009, notamment :

- en matière d'ergonomie, avec de nouveaux équipements déployés dans les ateliers (calandreuses, pinces à coudre, bras assisté au filetage...). Des exercices d'échauffement sont proposés chaque jour aux artisans en coordination avec un cabinet conseil, notamment pour les sites d'Aix-les-Bains, Pierre-Bénite et Pantin. Des analyses de postes sont également réalisées régulièrement par un ergonome afin d'identifier des actions d'amélioration. Enfin, sur tous les sites, les responsables d'atelier et les artisans ont été formés aux principes de l'ergomotricité;

- en matière de sécurité, avec des améliorations successives du Document unique grâce notamment à un outil systématique d'analyse des risques partagé par l'ensemble du secteur de la maroquinerie;

- en matière d'accueil, avec la réalisation en 2009 d'un livret destiné aux nouveaux embauchés et diffusé à l'ensemble des artisans sur les sites de Bogny-sur-Meuse, de Sayat et de Pantin;

- en matière d'échanges de bonnes pratiques, avec un réseau de responsables EHS qui permet d'accélérer la mise en œuvre d'actions. Les thèmes de travail de l'année 2009 ont notamment concerné la gestion des entreprises extérieures et la gestion du risque chimique.

L'ensemble de ces actions concourt à réduire le risque d'accidents sur les sites de fabrication. Entre 2008 et 2009, le nombre d'accidents sur le

site de Pantin-Pyramide a diminué de 30 % (- 42 % exprimé en nombre de jours d'arrêt).

TANNERIE

Le périmètre de l'activité Tannerie est passé depuis juillet 2007 d'un seul site (Gordon-Choisy, France) à quatre sites, suite à l'intégration de T.C.I.M. (Vivoin, France), Michel Rettili (Cuneo, Italie) et Reptile Tannery of Louisiana (Lafayette, États-Unis). Ces quatre tanneries forment aujourd'hui le pôle Hermès Cuir Précieux (HCP).

Le pilotage des actions EHS est assuré par trois responsables dédiés et par les directeurs de site.

• Données

	2008	2009
Eau (m ³)	117 971	95 809
Électricité (MWh)	3 445	3 260
Gaz (MWh)	7 093	7 567

• Eau

L'activité Tannerie représente environ le quart de la consommation d'eau du groupe. Les actions visant à en limiter l'usage ont été naturellement un des axes majeurs de travail des équipes :

- Gordon-Choisy a réduit de 30 % sa consommation totale entre 2006 et 2009. Cette amélioration est liée à une sensibilisation accrue du personnel, à la modification de procédés en « rivière » et également à la mise en place d'équipements plus économes (foulons de tannage nouvelle génération). Cette démarche s'est poursuivie en 2009 avec la mise en place en fin d'année de nouveaux équipements (foulons de tannage rivière et modernisation du système de chaudière) ;
- T.C.I.M. a réduit sa consommation de 33 % au cours de l'exercice, poursuivant ainsi une démarche

engagée depuis 2007, avec la modernisation des équipements et des procédés de « rivière », de tannage, de retannage et de teinture ;

- les sites de Michel Rettili et de RTL ont réduit leur consommation respectivement de 7 % et 13 % au cours de l'exercice.

Les quatre sites respectent les obligations réglementaires liées au traitement des effluents issus du processus de tannage. Des investissements dans ce domaine ont donné lieu à la mise en place chez T.C.I.M. d'un système de nanofiltration, venant en complément de la station d'épuration déjà existante. Ce système a permis de réduire de près de deux tiers en moyenne le rejet de DCO (demande chimique en oxygène) entre 2006 et 2009. Chez Gordon-Choisy, le remplacement du sulfate d'alumine par du polychlorure d'aluminium dans le traitement des effluents a permis de réduire de manière significative le taux de sulfate rejeté.

• Énergies

D'importants travaux de rénovation ont été entrepris depuis 2007 afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments chez T.C.I.M., RTL et Michel Rettili, tels que la rénovation de toitures et de faux plafonds, la suppression de chaudières à fuel, la modernisation du réseau électrique, l'amélioration de la performance de l'éclairage des ateliers et le suivi précis de leur consommation énergétique.

Le site de Gordon-Choisy poursuit également ses améliorations, avec notamment la suppression du chauffage au fuel en 2006 et l'amélioration progressive de l'isolation des différents ateliers. Des investissements dans un nouveau système de chaudière, un nouveau processus de chauffage des eaux de process et de nouveaux procédés de sèche des peaux sont en cours.

• Déchets

Une amélioration constante de la filière des déchets est poursuivie depuis plusieurs années dans les différentes tanneries. Le volume important de DIB constaté au cours des trois dernières années s'explique par la réalisation des nombreux travaux de modernisation des bâtiments et des équipements.

• Bilan Carbone®

L'ensemble des sites a réalisé une analyse Bilan Carbone® permettant de calculer l'impact carbone de l'ensemble de l'activité. Cette analyse globale pour le pôle Hermès Cuir Précieux a permis d'identifier et de lancer des actions d'amélioration.

• Hygiène et sécurité

De nombreuses actions sont menées sur les quatre sites afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité des conditions de travail. L'ensemble de ces actions concourt à la réduction des risques d'accident. Ainsi, en 2009, les actions suivantes ont été mises en place :

- consolidation de la gestion du risque chimique sur le site de T.C.I.M. avec des inspections régulières des produits et la création de procédures de contrôle d'entrée de nouveaux produits sur le site. Les moyens de stockage ont également été améliorés, notamment par l'installation d'armoires antifeu pour les produits inflammables ;
- formation du personnel du site de Gordon-Choisy à l'aide d'un livret d'accueil sur les risques chimiques et biologiques, les procédures de consignation, les arbres des causes ;
- investissements sur le site de Michel Rettili visant à améliorer la protection des personnes et des installations en cas d'incendie ;
- réduction du risque électrique sur le site RTL grâce à la réfection du réseau électrique.

PARFUMS

En 2009, le site du Vaudreuil a porté son effort d'investissement sur la rénovation des systèmes de climatisation des locaux à risques pour y intégrer un récupérateur de chaleur, et sur la prévention des risques majeurs grâce à un mur de protection thermique construit en bordure. Le pilotage des actions EHS du site est assuré par une cellule de deux personnes, directement rattachée au directeur du site.

• Données

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	9 964	6 251	5 426	5 644	5 777
Électricité (MWh)	1 051	1 206	1 422	1 422	1 430
Gaz (MWh)	2 258	2 372	2 246	2 376	2 332
Fuel (MWh)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Déchets DIB (t)	363	426	375	361	341
Déchets DID (t)	31	46	46	59	79

• Eau

La consommation du site du Vaudreuil est stable depuis trois ans, représentant une réduction de 40 % par rapport à 2005. Une part significative de la consommation d'eau est directement liée à la location d'une partie des locaux à une entreprise extérieure au groupe.

Afin de prévenir la pollution accidentelle, la mise sur rétention du site a été totalement achevée, ce qui permet désormais d'en isoler les principales parties du site les unes des autres, d'éviter des déversements accidentels dans le milieu naturel et de se protéger contre d'éventuelles crues.

• Énergies

La mise en place d'une plate-forme de suivi énergétique permet désormais d'avoir une lecture des principaux postes de consommation de gaz et

tion d'eau pour l'ensemble des sites textiles, comme pour l'ensemble de la Maison, est donc un enjeu environnemental majeur. Entre 2004 et 2009, le programme « Eau » a conduit à une réduction de 36 % pour le pôle textile (50 % depuis 2002). L'objectif fixé par la filière est de diminuer encore de 50 % cette consommation sur cinq ans (base 2007).

Aux Ateliers A.S., de nombreuses actions visant à réduire la consommation d'eau ont été menées depuis cinq ans. En 2009, le recyclage d'eau a été finalisé au niveau des différentes lignes de lavage des cadres et des racles d'impression. Un essai de recyclage d'eau a par ailleurs été mené au niveau des eaux rejetées.

À la SIEGL, l'ensemble des actions de baisse de consommation d'eau s'est poursuivi, notamment l'entretien préventif hebdomadaire des machines à laver les cadres. La machine à laver les étoffes, consommant près de la moitié de l'eau du site, a été changée fin 2009, et remplacée par une machine moins consommatrice, dont l'impact apparaîtra sur l'année 2010. Un recyclage d'eau à partir des eaux usées a également été mis en place, à hauteur de 10 %, avec un objectif d'augmentation progressif de ce taux.

Aux Établissements Marcel Gandit, une nouvelle ligne de dégraissage et de développement des cadres a été installée début 2009, permettant une réduction des consommations d'eau de 30 % par m² de cadre. La consommation de films argentiques a également été réduite de moitié, contribuant ainsi à diminuer la consommation d'eau de la filière.

• Rejets d'eau

Les principaux axes de travail pour améliorer la qualité des eaux rejetées restent :

- poursuivre le travail de substitution de certains produits chimiques ;

- récupérer les produits avant le lavage des instruments et des étoffes ;
- baisser la consommation des produits chimiques ; et
- améliorer les systèmes de traitement des eaux usées.

En complément des actions déjà menées, le photographe Établissements Marcel Gandit a effectué une campagne d'analyse des eaux usées et un visionnage de l'ensemble du réseau d'égouts, menant ensuite à une réfection du réseau et à une meilleure répartition des eaux usées et pluviales. Un plan de recollement a également été réalisé.

Aux Ateliers A.S., une machine de dépôt et de récupération du produit de décapage a été mise au point, conduisant à une moindre utilisation de produits chimiques et à une diminution des rejets dans le réseau d'égouts.

La récupération des couleurs et des produits a permis de limiter la concentration en pollution de l'eau, liée à la réduction de l'eau consommée. La pollution exprimée en kg/j de DCO baisse de 14 %.

La pollution des eaux usées a baissé de 38 % (exprimée en kg/j) pour la SIEGL notamment grâce à un investissement de 0,8 M€ réalisé pour le traitement des eaux usées, comprenant l'amélioration du système existant (bassin aéré) et l'installation d'un bioréacteur à membranes associant le traitement des eaux avec leur recyclage.

• Énergies

La filière textile est également le deuxième plus gros consommateur d'énergie du groupe, représentant 27 % de la consommation totale. Des diagnostics énergies ont été menés en 2008 sur Ateliers A.S. et Sport Soie afin de mieux connaître les installations de production et de chauffage, et d'identifier les

améliorations possibles. Les consommations de gaz et d'électricité ont baissé de 8 % pour l'ensemble de la filière Textile entre 2008 et 2009.

Aux Ateliers A.S., le remplacement d'un groupe froid a conduit à une baisse de puissance. Les consommations d'électricité et de gaz diminuent ainsi respectivement de 8 et 7 %.

Pour Sport Soie, le système de conditionnement d'air a été révisé, conduisant à la mise en conformité des taux de recyclage et à une meilleure gestion des flux d'air neuf, et donc à une baisse de la consommation d'électricité.

Pour le site Bucol, les consignes de chauffage ont été ajustées, le compresseur a été changé, et la chaleur dégagée récupérée pour chauffer le stock. La consommation d'électricité a ainsi été réduite de 4 %.

Aux Établissements Marcel Gandit, le toit des bâtiments a été refait, permettant une meilleure isolation. Cette action, conjuguée à l'arrêt du groupe froid, a conduit pour ce site à une baisse de la consommation d'électricité de 10 %.

À la SIEGL, le fonctionnement de nouveaux aérateurs et agitateurs a été optimisé, entraînant une baisse de la consommation d'électricité et permettant un processus de nitrification et de dénitrification plus performant. L'ensemble du personnel a été mobilisé sur les actions visant à réduire la consommation énergétique. La baisse de la consommation de gaz et d'électricité pour l'année est de 8 %.

• Déchets

L'objectif est d'améliorer constamment la gestion des déchets et l'évacuation dans des filières agréées. Il est à noter que les opérations de réduction de la pollution dans les rejets d'eau conduisent en contrepartie à une augmentation des DID (+ 6 %) en raison principalement de la forte augmenta-

tion de la récupération des déchets de couleurs et de décapage. Les DIB, quant à eux, ont diminué de 22 %, en raison notamment de la baisse de la récupération des métaux (liés aux chantiers et aux opérations de « dégravure » de cadres).

De manière plus générale, le personnel est sensibilisé aux problématiques environnementales au moyen de visites, de réunions, d'affichages réguliers et de signalétiques adaptées. En particulier, la société SIEGL a mis en place une démarche selon le référentiel « SD 21000, développement durable », conduisant à la création de quatre groupes de travail : communication interne et ouverture vers l'extérieur, marketing durable, énergies et émissions de gaz à effet de serre, et achats responsables.

• Bilan Carbone®

Un Bilan Carbone® a été mené à la SIEGL. Il a conduit à la création d'un groupe de travail sur la réduction de la consommation d'électricité et de gaz. Les autres sites feront l'objet début 2010 de Bilans Carbone®.

• Hygiène et sécurité

Le personnel est sensibilisé aux problématiques EHS au moyen de visites de sites, de réunions (en particulier avec les membres du comité d'entreprise), d'affichages réguliers et de signalétiques adaptées. Des formations sont également dispensées régulièrement, notamment dans le domaine des risques électriques, de la consignation et de la gestion des produits chimiques.

En 2009, de nombreuses actions ont été réalisées en coordination avec les CHSCT des sites :

- mise à jour de procédures (consignation, accès aux espaces confinés, gestion des produits chimiques...);
- études ergonomiques des postes de travail et réalisation d'actions d'amélioration (mise en place

de machines à visiter, reprise de l'éclairage des zones de travail...);

– sécurisation accrue de certaines machines utilisées dans le cours de la production et création de fiches de postes;

– amélioration continue de la détection et de la sécurisation incendie (escaliers de secours, détecteurs supplémentaires...);

– audits réguliers, réalisés dans les ateliers par des équipes pluridisciplinaires, qui donnent lieu à l'identification de plans d'action.

L'ensemble de ces actions concourt à réduire les taux de fréquence et de gravité des accidents dans la filière Textile.

CRISTAL

Deux personnes au sein de la Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis coordonnent les problématiques EHS du site : un responsable environnement et travaux neufs et un animateur hygiène et sécurité.

Un budget de 0,6 M€ a été investi depuis 2007 dans différents projets visant à l'amélioration des performances en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité des conditions de travail sur le site.

• Données

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	18 548	21 553	35 425	30 010	17 558
Électricité (MWh)	7 510	7 928	8 107	8 400	8 118
Gaz (MWh)	33 337	33 300	33 962	35 089	31 799
Fuel (MWh)	nd	nd	82	92	101
Déchets DIB (t)	148	136	113	84	84
Déchets DID (t)	1 084	1 714	1 279	1 106	1 228
Dont recyclés/ valorisés (t)	767	1 434	971	818	1 052

nd : non disponible.

• Eau

Entre 2005 et 2007, des changements de périmètre d'activité (nouvelles lignes de production avec lavage technique des produits) et de calcul (intégration de la consommation d'eau de ville dans le périmètre à partir de 2007) ont rendu difficile la lisibilité des progrès importants réalisés en matière de consommation d'eau. Depuis 2007, le périmètre est inchangé, et une baisse de plus de 50 % a été enregistrée.

Hors effets d'activité, le progrès majeur réalisé sur les trois dernières années s'est articulé autour d'une gestion attentive et exigeante de la ressource via la mise en place de relevés hebdomadaires des compteurs, la sensibilisation et la motivation du personnel ainsi que la détection et le dépannage rapide des installations et des fuites éventuelles.

• Énergie

La progression enregistrée en 2008, liée à un ajustement de la température de fusion du four et la remise à neuf du brûleur, a été compensée en 2009 par la réfection d'équipements et un équilibrage des moyens de production par rapport à l'activité.

• Déchets

Depuis 2008, un tri rigoureux du calcin et l'amélioration de son stockage pour éviter les mélanges ont permis un recyclage interne par réintroduction dans la fusion. En conséquence, les traitements en filières spécialisées ont été limités. Une partie des DID correspond à des pots réfractaires usagés et à des mélanges vitrifiables souillés et chargés qui sont éliminés en décharge spécialisée.

Les DIB ont diminué de 26 % depuis 2007, la séparation des déchets à la source favorisant la valorisation interne et le recyclage externe.

• Effluents et rejets atmosphériques

Les différents investissements faits dans le domaine des effluents et des rejets atmosphériques visent

d'une part à mettre sous contrôle les divers paramètres techniques, d'autre part à limiter l'impact sur le milieu naturel. Des avancées significatives dans ces domaines ont été réalisées ces dernières années.

Les rejets d'eaux industrielles usées sont collectés en un seul point et passent par un bassin de décantation, puis sont traités dans des jardins, avant d'être rejetés dans le milieu naturel. La qualité de ces rejets est mesurée quotidiennement.

Le bassin de décantation, d'un volume de 30 m³, installé en 2006, permet de tamponner les rejets, d'absorber les pics accidentels et d'augmenter le temps de décantation avant transfert. Les matières en suspension sont capturées et éliminées sous forme de boues en filière spécialisée.

Un complément d'épuration par Jardins Filtrants® (épuration par phytorestauration d'une capacité de 84 m³/jour) est opérationnel depuis le premier semestre 2009. Cet investissement a été réalisé conjointement par la Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis pour la partie technique et l'Association Saint-Louis cristal et lumière en pays de Bitche pour la partie paysagère. Un audit des instances réglementaires (DREAL), en août 2009, a permis de valider la performance de cette nouvelle installation, notamment en termes de charge résultante des effluents. Ainsi, la charge de toutes les matières polluantes rejetées dans le milieu naturel a été divisée par trois entre 2008 et 2009 (par neuf pour les métaux lourds). Par ailleurs, l'intégration paysagère de cette installation était également un objectif du projet. Cette station naturelle, qui est une première mondiale dans l'industrie du verre et du cristal, ainsi que sa zone paysagère pourraient être ouvertes au public au printemps 2010.

Le pôle ammoniac du site (atelier de clarification des eaux ammoniacuées issues du procédé de

rinçage en gravure chimique) a fait l'objet d'une modernisation importante, validée par la CRAM (entreprise fournissant des solutions d'efficacité énergétiques) en octobre 2009. Les déchets issus de ce pôle sont traités en filière spécialisée.

L'atelier de polissage chimique a été remis en conformité en 2007 : les procédés de trempe, les tours de lavage, la distribution électrique, les aspirations, les dispositifs de sécurité ont été remplacés. Cet investissement a permis d'une part de réduire la concentration en acide dans la vapeur d'eau rejetée et, d'autre part, de consommer moins de réactifs chimiques pour un même niveau d'activité. Les eaux issues du polissage chimique sont neutralisées à la chaux et filtrées avant d'être rejetées dans un bassin de décantation. Les boues partent en décharge classée. Par ailleurs, une surveillance des rejets atmosphériques est en place sur l'atelier de polissage acide.

Des mesures de rejets atmosphériques sont également réalisées régulièrement et indiquent des résultats conformes aux exigences réglementaires.

• Bilan Carbone®

Un Bilan Carbone® a été effectué en 2009 et a permis d'identifier des pistes de progression.

• REACH

À l'occasion de la mise en place de la réglementation REACH, en étroite collaboration avec la Fédération des cristalleries et verreries à la main et mixtes, le cristal a été préenregistré, par précaution, comme une substance à composition variable. Depuis début 2009, un travail avec la Fédération se poursuit sur des bases techniques afin d'intégrer le cristal dans la famille du verre et, de ce fait, d'être exempté des formalités d'enregistrement.

• Hygiène et sécurité

De nombreuses actions ont été menées en 2008 et 2009 pour améliorer les taux de fréquence et de gravité du site, telles que :

- la refonte totale du Document unique ;
- la modernisation de zones de travail (tel le pôle ammoniac), la démolition d'installations obsolètes, l'amélioration des outils de travail (couteaux pour profilage des roues de feutrage, caillebotis de flettes en taillerie, capotages d'équipement, modernisation du parc de chariots élévateurs, installation de palans...);
- les investissements dans le domaine de la détection et de la lutte incendie (pose de détecteurs et de postes d'appel, installation de sirènes, couvertures antifeu, exercices fréquents d'évacuation [trois en 2009]...);
- les analyses et améliorations ergonomiques des postes de travail (aménagement du poste de choix grandes pièces, amélioration du poste de travail remplissage godets, poste de travail coupage manuel grandes pièces four B3, amélioration des caissons de groisil des verriers);
- la formation du personnel : en complément des programmes de formation risques chimiques et habilitation électrique menés en 2008, de nombreuses formations ont été ajoutés en 2009 sur les thèmes incendie (31 personnes), sauvetage-secourisme du travail (23 rappels de formation et 14 nouveaux), fluide gaz et promotion de la santé au travail (formation CRAM pour l'équipe d'encadrement);
- les audits réguliers réalisés dans tous les services par une équipe pluridisciplinaire. Ils donnent lieu à l'identification d'axes d'amélioration suivis dans un plan d'action spécifique.

ORFÈVRE

Un responsable EHS supervise les problématiques environnement, hygiène et sécurité de l'atelier de fabrication, en coordination avec le responsable de production.

• Données

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	706	792	719	698	696
Électricité (MWh)	179	187	164	173	173
Gaz (MWh)	17,4	18,3	18,3	18,8	17,9

• Énergies

La consommation énergétique de Puiforcat en 2009 est en relation avec l'activité et reste stable par rapport à celle de 2008.

• Rejets

Depuis 2005, l'atelier Puiforcat et l'atelier de prototypage sont dotés d'un système de recyclage par résine des bains électrolytiques, fonctionnant en circuit fermé. Les bains usagés et les déchets issus de la régénération des résines filtrantes du bain électrolytique sont ensuite pris en charge par une société extérieure spécialisée. En parallèle, les consignes d'utilisation, de maintenance et d'alarme des bains ont été revues et sont affichées aux postes. Afin d'éviter toute pollution accidentelle, les produits chimiques sont stockés dans des armoires spéciales, et les bains sur des cuves de rétention.

• Bilan carbone®

Une analyse Bilan Carbone® a été menée pour l'activité de l'atelier Puiforcat. Elle donnera lieu à un plan d'actions en 2010.

• **Hygiène et sécurité**

Différentes actions visant à améliorer l'hygiène et la sécurité des conditions de travail ont été menées au cours des deux dernières années :

- amélioration de la sécurisation des machines et remise à neuf de postes de travail (pose des arrêts « coups de pied » sur les tours de polissage et avivage...);
- modernisation de zones de travail;
- installation d'escaliers de secours;
- formation du personnel (gestes et postures, sauvetage-secourisme du travail, incendie et habilitation électriques).

Ces actions visent à accroître la sécurité des ateliers. Aucun arrêt de travail n'a été enregistré au cours des deux dernières années.

PORCELAINE ET ÉMAIL

L'activité du site de Nontron est consacrée à la décoration de blancs de porcelaine et à la fabrication de bracelets en émail. Un responsable EHS, rattaché au directeur du site, a pris ses fonctions en 2009.

• **Données**

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	1 280	1 010	875	2 136	803
Électricité (MWh)	732	801	833	918	846
Gaz (MWh)	487	447	538	530	478
Fuel (MWh)	56	73	62	74	55
Déchets DIB (t)	74	88	90	91	75
Déchets DID (t)	nd	0,6	0,3	1,0	1,7

nd : non disponible.

• **Eau**

La consommation d'eau enregistrée en 2009 atteint le niveau le plus bas enregistré depuis 2005, et ce malgré le démarrage d'une activité d'émaillage qui utilise de l'eau, notamment pour le nettoyage des

jarres de broyage ou pour des rideaux d'eau dans les cabines d'émaillage. Le pic de consommation constaté en 2008 était dû à une fuite sur le réseau. Par ailleurs, une centrale de traitement des boues liées à l'activité Émail est en cours de construction et sera opérationnelle en 2010.

• **Énergies**

La consommation globale d'énergie du site (électricité, gaz et fuel) est en baisse de 9 % par rapport à 2008. L'augmentation de l'activité Émail d'une part et le maintien en température du four d'autre part sont les principaux facteurs de consommation énergétique du site. La consommation de gaz est, quant à elle, exclusivement réservée au chauffage.

• **Déchets**

La forte augmentation des DID est principalement due à la récupération systématique des emballages et chiffons souillés pour retraitement.

• **Bilan carbone®**

Un Bilan Carbone® a été réalisé en 2009. Un plan d'actions sera déployé en 2010.

• **Hygiène et sécurité**

Un programme de formations a été lancé sur le site, notamment sur les problématiques ergonomiques (formation « gestes et postures ») et sur la gestion des produits chimiques.

Par ailleurs, de nombreux projets d'amélioration en matière d'hygiène et de sécurité ont été réalisés, tels que :

- l'établissement d'une fiche d'acceptation « produits entrants »;
- la construction d'une douche de sécurité à l'atelier émail;
- la mise en place d'une formation pour les nouveaux arrivants;

– la revue de la procédure de plan de prévention pour les entreprises extérieures.

HORLOGERIE

Le site de Bienne, construit en 1999 pour une activité dédiée à l'assemblage de montres, est en conformité avec les normes communales, cantonales et fédérales de la loi suisse en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité des conditions de travail. Depuis octobre 2006, le site de Bienne intègre également la fabrication de bracelets de montres en cuir.

Depuis juin 2008, le responsable de production horlogerie assure l'animation des problématiques EHS sur le site. Un comité EHS site se réunit mensuellement et réalise des visites d'inspection. Chaque employé est régulièrement sensibilisé lors de réunions d'équipe ou de formations individuelles.

• Données

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	602	742	746	607	1 012
Électricité (MWh)	301	323	350	343	337
Déchets DIB non valorisés (t)	6	12	13	20	20
Déchets DIB valorisés (m ³)	55	60	65	70	101
Déchets DID (kg)	15	20	20	20	20

• Eau

L'augmentation de la consommation d'eau du site entre 2008 et 2009 s'explique principalement par les travaux d'extension sur le réseau de sprinklage réalisés au cours de l'année et par la gestion des espaces verts autour du site. Un suivi mensuel de cette consommation est réalisé.

• Énergie

Malgré un accroissement du nombre d'employés sur le site et l'arrivée d'une nouvelle activité consommatrice en énergie (fabrication de bracelets-montres), la progression de la consommation énergétique n'a été que de 12 % entre 2005 et 2009. Cela a été possible grâce à une gestion plus rigoureuse de l'aération des locaux et à l'amélioration de la performance du système de chauffage. En parallèle, un suivi mensuel des consommations a été mis en place.

• Déchets

La valorisation des DIB porte sur les papiers, les cartons et les déchets de cuir. Leur quantité augmente avec l'activité. Les déchets non valorisés correspondent à des ordures ménagères, en augmentation suite à la croissance des effectifs. En revanche, leur volume s'est stabilisé en 2009. Les 20 kg de DID correspondent à des piles de montres usagées, qui sont récupérées et envoyées dans une filière de traitement spécialisée.

• Bilan Carbone®

Un Bilan Carbone® de l'activité Montres a été réalisé au cours de l'année. Cette analyse a permis l'identification d'un plan d'action visant à réduire l'impact carbone de l'activité.

• Hygiène et sécurité

Les produits chimiques font l'objet d'un inventaire régulier et sont stockés dans des armoires spécifiques antifeu. Les fiches de données de sécurité des produits sont à jour.

Plusieurs équipements de prévention et de protection ont été installés : garde-corps sur le quai de chargement, ligne de vie sur le toit, barrières de protection, alarmes sonores dans les zones à basse fréquentation.

Enfin, un programme d'analyse de risques sur les équipements de fabrication et la mise en place de protections et de formations a été réalisé. Ces actions ont été complétées par des formations et des procédures spécifiques pour les travaux dangereux sur le site.

En 2009, aucun accident de travail n'a été déclaré à l'organisme de référence suisse (SUVA) par La Montre Hermès.

BOTTIER

Depuis 2009, les responsables production des sites de John Lobb-Northampton et John Lobb-Paris sont également en charge des sujets environnement, hygiène et sécurité des conditions de travail.

• Données

Les chiffres ci-dessous sont ceux du site de production de Northampton.

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	742	520	459	809	861
Électricité (MWh)	234	233	227	237	219
Gaz (MWh)	255	257	226	206	213

La consommation d'eau et de gaz à Northampton se limite à un usage hors production (eau sanitaire, chauffage). Les consommations ne dépendent donc pas directement du niveau d'activité du site.

L'augmentation de la consommation d'eau (+ 6 % entre 2008 et 2009) s'explique essentiellement par des campagnes d'essai réalisées sur le réseau de sprinklage.

La consommation énergétique du site est nettement en baisse depuis quelques années :

- 16 % sur le gaz entre 2005 et 2009;
- 7 % sur l'électricité entre 2008 et 2009.

• Déchets

Un contrat avec le Northampton Borough Council a été mis en place pour la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets. Un circuit d'élimination spécifique pour les déchets électriques, les objets tranchants et les papiers a été installé, avec un tri sélectif dans les ateliers et une signalétique adaptée.

• Bilan Carbone®

Un Bilan Carbone® de l'activité Bottier a été réalisé au cours de l'année. Des plans d'actions ont été définis, dont certains seront déployés dès 2010.

• Hygiène et sécurité

Le site de Northampton a adopté en 2009 une nouvelle « Health & Safety Policy », conforme aux attentes de la réglementation anglaise. Par ailleurs, de nouvelles actions de sécurisation des équipements de production ont été réalisées en 2009. Un processus d'audit régulier du site et des équipements sensibles (aération, équipements de production) a également été instauré. Un audit externe des installations a été réalisé au cours de l'année.

Les produits chimiques utilisés dans le processus de fabrication font dorénavant l'objet d'un inventaire régulier et sont stockés dans des armoires spécifiques antifeu. Les fiches de données de sécurité des produits ont été mises à jour, et une formation a été dispensée au personnel.

Enfin, l'ensemble du personnel est régulièrement formé et sensibilisé aux problématiques environnement, hygiène et sécurité.

Le site de John Lobb-Paris a profité d'un déménagement pour renforcer la sécurisation de certains équipements (système d'aération, machines utilisées dans le processus de fabrication, stockage des

produits chimiques). De nombreuses formations du personnel ont également été dispensées au cours de l'année (sauvetage-secourisme du travail, risque électrique).

LOGISTIQUE

Le directeur de la centrale logistique est directement responsable de l'animation des problématiques EHS sur le site.

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau (m ³)	16 000	2 800	2 900	2 529	2 586
Électricité (MWh)	3 487	2 751	2 653	2 728	2 694
Gaz (MWh)	2 834	3 648	2 987	3 945	3 316
Déchets DIB (t)	231	306	316	250	170
Dont recyclés/ valorisés (t)	150	242	155	83	124

• Eau

La consommation d'eau a baissé de 8 % entre 2006 et 2009 malgré une augmentation de l'activité logistique du site. La consommation exceptionnelle constatée en 2005 était liée à la rupture d'une canalisation enterrée.

• Énergie

Depuis 2005, les actions suivantes ont permis une réduction notable de la consommation d'électricité (- 23 % entre 2005 et 2009) :

– l'automatisation de l'éclairage de sécurité de nuit des entrepôts, qui ne se déclenche plus que sur événement; et

– le remplacement des luminaires existants par des appareils de basse consommation ou plus performants au fur et à mesure des interventions sur le bâtiment.

Une gestion plus exigeante de l'isolation et du système de chauffage a également permis de réduire sensiblement la consommation de gaz en 2009 (- 16 %). Ainsi, les menuiseries extérieures du bâtiment administratif ont été changées (64 ouvrants), et les consignes de température sont contrôlées.

• Déchets

La quantité de DIB a été fortement réduite en 2009 grâce à la mise en place de supports de maintenance de type rolls et bacs entre les sites de l'activité Cuir et la centrale logistique. Simultanément, le pourcentage de DIB recyclés ou valorisés a progressé grâce à un tri plus important et à une collecte mieux organisée.

• Bilan Carbone®

Un Bilan Carbone® de la distribution aval a été réalisé.

• Hygiène et sécurité

De nombreuses actions de sécurisation des zones et des équipements, et de formation et sensibilisation du personnel ont été menées en 2009.

Le nombre d'accidents sur le site a été réduit de 46 % entre 2008 et 2009. Une équipe dédiée à l'analyse des accidents et à la mise en place d'actions correctives et préventives a été constituée en 2009.

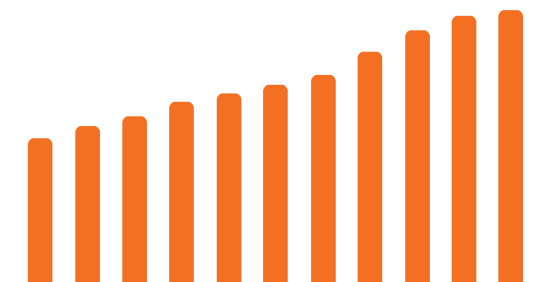
Annexes NRE : informations sociales

- 113 Effectif global du groupe
- 113 Effectif par zone géographique
- 113 Effectif par filière
- 114 Pyramide des âges
- 114 Pyramide d'ancienneté
- 114 Les entrées dans le groupe
- 114 Égalité hommes-femmes
- 115 Emploi des travailleurs handicapés
- 115 Rémunération et formation
- 115 Œuvres sociales
- 115 Intéressement et participation

EFFECTIF GLOBAL DU GROUPE

L'effectif total du groupe Hermès s'élève, au 31 décembre 2009, à 8 057 personnes. 163 nouveaux emplois ont été créés, dont l'essentiel consacré au renforcement des effectifs de vente.

Au cours des dix dernières années, les effectifs du groupe ont ainsi quasiment doublé.

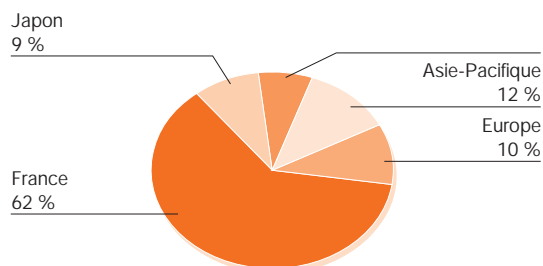


EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

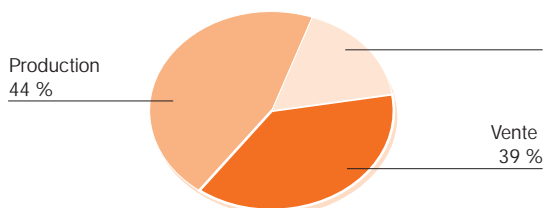
	Effectif permanent présent payé*	Évolution 2009/2008
France	5 024	ns
Europe (hors France)	825	+ 5 %
Amériques	522	+ 1 %
Asie-Pacifique	968	+ 14 %
Japon	718	- 2 %
Total groupe	8 057	+ 2 %

* CDD et CDI de plus de 9 mois.

ns : non significatif.



EFFECTIF PAR FILIÈRE



Sont assimilés au personnel de vente :

- tous les salariés en contact direct avec le client dans le magasin, tels que les vendeurs, caissiers, hôtesses, agents de sécurité des magasins, etc. ;
- les réseaux spécialisés (parfumerie, horlogerie...), les compagnies aériennes et toute personne en contact avec les intermédiaires, les commerciaux, responsables export, etc. ;

- tous les salariés en contact direct avec le produit fini et indirect avec le client, c'est-à-dire travaillant dans le secteur de la distribution sans acte de vente.

Sont assimilées au personnel de production :

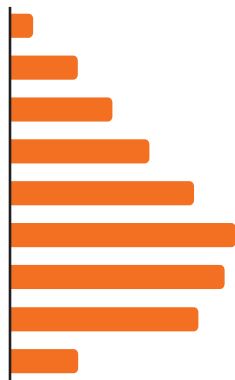
- toutes les personnes partie prenante dans la réalisation physique du produit final ;
- toutes les personnes en contact indirect avec le produit, c'est-à-dire travaillant dans le secteur de la production sans participer à la réalisation physique du produit.

Sont assimilés au personnel des fonctions de support :

- toutes les personnes exerçant un savoir-faire particulier dans le domaine de la création ;
- tout le personnel des départements de la direction générale, finance, ressources humaines, services généraux, juridique, informatique, presse, relations publiques, etc.

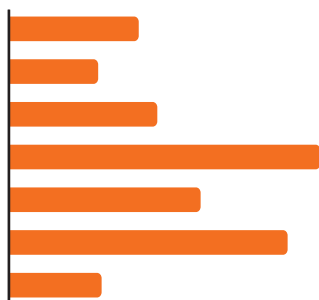
PYRAMIDE DES ÂGES

La pyramide des âges du groupe reste stable, avec un âge moyen de 39 ans.



PYRAMIDE D'ANCIENNETÉ

L'ancienneté moyenne s'élève à 9 ans, et près de 45 % de l'effectif total du groupe a moins de 5 ans d'ancienneté.



LES ENTRÉES DANS LE GROUPE

163 collaborateurs ont intégré le groupe en 2009, dont 145 créations de postes en CDI. L'essentiel du recrutement a été consacré au renforcement et au développement des équipes de vente, afin d'accompagner les ouvertures de magasins réalisées en 2009.

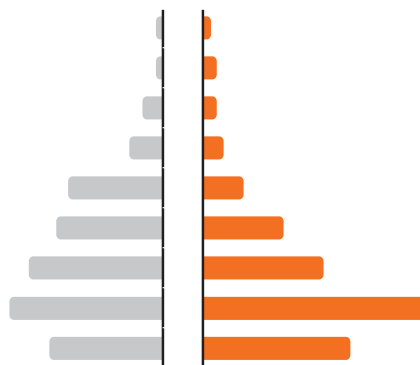
C'est à l'international que les effectifs ont le plus augmenté, notamment en Asie-Pacifique et plus

particulièrement en Chine, où le réseau de distribution s'est enrichi de plusieurs succursales nouvelles.

Les entrées nettes dans le groupe en 2009 se répartissent comme suit par filières :

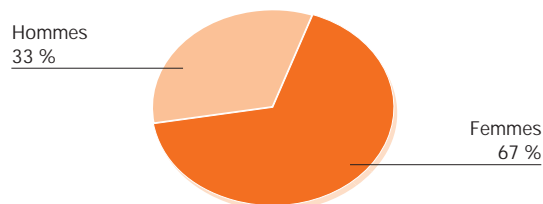
Vente	+ 6 %
Production	+ 1 %
Fonctions support	- 2 %
Total groupe	+ 2 %

L'âge moyen des femmes qui ont rejoint le groupe en 2009 est de 31 ans; celui des hommes est de 34 ans.



ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Le groupe est très majoritairement composé de femmes (67 %), représentées à tous les niveaux de la hiérarchie, dans toutes les activités ainsi que dans tous les organes de représentation.



Répartition des effectifs hommes/femmes par filière		
	Femmes	Hommes
Vente	42 %	34 %
Production	42 %	48 %
Fonctions support	16 %	18 %



La pyramide des âges hommes/femmes se décompose comme suit :



EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le nombre de travailleurs handicapés déclarés est en hausse par rapport à l'année 2008 et représente 2,5 % de notre effectif en France, soit 122 personnes.

Les sociétés du groupe sont de plus en plus sensibles au sujet des travailleurs handicapés et travaillent en partenariat avec des associations spécialisées, notamment les ADAPEI (associations départementales des amis et parents d'enfants inadaptés).

RÉMUNÉRATION ET FORMATION

La masse salariale du groupe est de 299 M€ en 2009, contre 286 M€ en 2008, à laquelle il faut

ajouter 107 M€ de charges sociales, 30 M€ d'intéressement et participation et 1 M€ de budget d'œuvres sociales.

Indépendamment des effets de change, la masse salariale reflète à la fois la croissance des effectifs et l'augmentation des salaires dans toutes les zones géographiques.

La volonté de reconnaître la performance tant collective qu'individuelle s'est traduite depuis plusieurs années par le développement des parts variables individuelles et collectives.

Les niveaux de rémunération sont principalement le reflet des compétences et des marchés liés aux bassins d'emploi. La politique de rémunération est fondée sur la volonté de reconnaître l'accroissement des compétences, en maintenant l'équité interne et externe.

Par ailleurs, le groupe Hermès a mis en place depuis plusieurs années une politique active de formation de ses collaborateurs.

ŒUVRES SOCIALES

Le montant global des subventions versées aux différents comités d'entreprise au titre de leurs œuvres sociales est en augmentation de 8 % en 2009 :

(en M€)	2007	2008	2009
Œuvres sociales	1,1	1,2	1,3

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

(en M€)	Intéressement	Participation
2004	5,5	10,5
2005	6,1	11,0
2006	7,5	12,3
2007	7,9	14,7
2008	10,4	16,8
2009	11,8	17,7

Comptes consolidés

119 Compte de résultat consolidé 2009

120 Bilan consolidé au 31 décembre 2009

122 Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009

124 Tableau des flux de trésorerie consolidés 2009

125 Annexe aux comptes consolidés

Compte de résultat consolidé 2009

	en millions d'euros	
	2009	2008
Produits des activités ordinaires (note 3)	1 914,3	1 764,6
Coût des ventes (note 4)	(701,7)	(624,5)
Marge brute	1 212,6	1 140,1
Frais administratifs et commerciaux (note 5)	(660,6)	(612,2)
Autres produits et charges (note 6)	(89,1)	(78,8)
Résultat opérationnel courant (note 3)	462,9	449,2
Autres produits et charges non courants	-	-
Résultat opérationnel	462,9	449,2
Résultat financier (note 7)	(12,7)	17,6
Résultat avant impôt	450,2	466,8
Impôt sur les résultats (note 8)	(148,2)	(160,1)
Part dans le résultat net des entreprises associées (note 15)	(6,5)	(11,4)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	295,4	295,3
Part revenant aux intérêts minoritaires (note 21)	(6,7)	(5,0)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE (note 3)	288,8	290,2
Résultat net par action (en euros) (note 9)	2,75	2,76
Résultat net dilué par action (en euros) (note 9)	2,74	2,76

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	en millions d'euros	
	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	295,4	295,3
Écarts actuariels (note 20.3)	(9,9)	(2,1)
Écarts de conversion (note 20.3)	(5,5)	18,6
Instruments dérivés - part des capitaux propres (note 20.3)	37,3	(47,1)
Plus ou moins-values sur cessions d'actions propres (note 20.3)	(0,3)	1,6
Effet d'impôt (note 20.3)	(8,7)	15,2
Résultat global net	308,4	281,3
dont part du groupe	301,6	277,2
dont part des minoritaires	6,8	4,1

Bilan consolidé au 31 décembre 2009

ACTIF

	en millions d'euros		
	31/12/2009	31/12/2008 ⁽¹⁾	01/01/2008 ⁽¹⁾
Actifs non courants	1 175,6	999,2	845,8
<i>Goodwill</i> (note 10)	34,8	35,7	32,4
Immobilisations incorporelles (note 11)	61,2	53,2	45,1
Immobilisations corporelles (note 12)	685,1	672,1	564,6
Immeubles de placement (note 13)	95,3	10,1	11,9
Immobilisations financières (note 14)	118,6	49,7	44,9
Participation dans les entreprises associées (note 15)	15,0	15,7	21,8
Prêts et dépôts (note 16)	21,0	19,8	15,2
Actifs d'impôts différés (note 8.3)	143,1	141,2	109,7
Autres débiteurs non courants (note 18)	1,6	1,6	0,1
Actifs courants	1 264,9	1 326,3	1 216,7
Stocks et en-cours (note 17)	485,8	521,6	430,1
Créances clients et comptes rattachés (note 18)	132,3	153,4	135,4
Créances d'impôts exigibles (note 18)	3,5	5,0	2,5
Autres débiteurs (note 18)	55,6	65,9	59,8
Juste valeur des instruments financiers (note 22.2.3)	58,2	94,8	58,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19.1)	529,5	485,8	529,9
TOTAL ACTIFS	2 440,5	2 325,5	2 062,5

(1) Suite à l'application des amendements portés sur la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* et relatifs notamment au traitement des échantillons sur le lieu de vente, des dépenses de publicité et des catalogues (voir note 1), les périodes comparatives du bilan consolidé ont été retraitées.

PASSIF

Avant répartition	en millions d'euros		
	31/12/2009	31/12/2008 ⁽¹⁾	01/01/2008 ⁽¹⁾
Capitaux propres	1 803,9	1 602,5	1 472,5
Capital social (note 20)	53,8	53,8	54,1
Primes	49,6	48,6	43,5
Actions d'autocontrôle (note 20)	(32,5)	(36,8)	(33,8)
Réserves	1 451,6	1 273,4	1 136,2
Différence de conversion (note 20)	(31,4)	(25,7)	(45,2)
Instruments dérivés - part capitaux propres (note 20)	10,0	(15,1)	17,0
Résultat de l'exercice - part du groupe (note 3)	288,8	290,2	288,0
Intérêts minoritaires (note 21)	14,0	14,0	12,7
Passifs non courants	115,4	107,7	99,6
Emprunts et dettes financières (notes 22.3 et 22.4)	19,4	24,5	25,3
Provisions (note 23)	7,5	2,8	1,5
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 25)	54,6	48,9	39,8
Passifs d'impôts différés (note 8.3)	10,0	9,6	8,1
Autres créditeurs non courants (note 26)	23,9	21,9	24,9
Passifs courants	521,2	615,4	490,4
Emprunts et dettes financières (notes 22.3 et 22.4)	45,4	71,0	60,7
Provisions (note 23)	13,8	15,0	15,1
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 25)	4,2	3,0	4,0
Fournisseurs et comptes rattachés (note 26)	198,3	210,8	204,7
Juste valeur des instruments financiers (note 22.2.3)	36,8	105,3	32,6
Dettes d'impôts exigibles (note 26)	39,4	44,5	34,6
Autres créditeurs courants (note 26)	183,3	165,8	138,7
TOTAL PASSIFS	2 440,5	2 325,5	2 062,5

(1) Suite à l'application des amendements portés sur la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* et relatifs notamment au traitement des échantillons sur le lieu de vente, des dépenses de publicité et des catalogues (voir note 1), les périodes comparatives du bilan consolidé ont été retraitées.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009

Avant répartition

	Capital (note 20)	Primes	Actions d'autocontrôle (note 20)
Au 1^{er} janvier 2008 retraité	54,1	43,5	(33,8)
Résultat net - part du groupe	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-
Variation de capital et primes associées	-	5,1	-
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle	-	-	(50,9)
Annulation de titres d'autocontrôle	(0,3)	-	48,0
Paiement en actions	-	-	-
Distributions effectuées	-	-	-
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2008 retraité	53,8	48,6	(36,8)
Résultat net - part du groupe	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-
Variation de capital et primes associées	-	1,0	-
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle	-	-	4,3
Paiement en actions	-	-	-
Distributions effectuées	-	-	-
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2009	53,8	49,6	(32,5)

en millions d'euros

Réserves consolidées et résultat net - part du groupe	Instruments dérivés (note 20)	Écarts de conversion (note 20)	Écarts actuariels (note 25)	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires (note 21)	Capitaux propres	N ^{bre} d'actions en circulation (note 9)
1 433,9	17,0	(45,2)	(9,7)	1 459,8	12,7	1 472,5	106 089 214
290,2	-			290,2	5,0	295,3	-
1,0	(32,1)	19,5	(1,4)	(13,0)	(0,9)	(13,9)	-
<i>291,2</i>	<i>(32,1)</i>	<i>19,5</i>	<i>(1,4)</i>	<i>277,2</i>	<i>4,1</i>	<i>281,3</i>	-
-	-	-	-	5,1	-	5,1	101 500
-	-	-	-	(50,9)	-	(50,9)	-
(47,7)	-	-	-	-	-	-	(640 702)
4,1	-	-	-	4,1	-	4,1	-
(106,2)	-	-	-	(106,2)	(4,8)	(111,0)	-
(0,7)	-	-	-	(0,7)	1,9	1,2	-
1 574,7	(15,1)	(25,7)	(11,1)	1 588,5	14,0	1 602,5	105 550 012
288,8	-			288,8	6,7	295,4	-
(0,2)	25,1	(5,6)	(6,5)	12,8	0,1	12,9	-
<i>288,6</i>	<i>25,1</i>	<i>(5,6)</i>	<i>(6,5)</i>	<i>301,6</i>	<i>6,8</i>	<i>308,4</i>	-
-	-	-	-	1,0	-	1,0	19 400
-	-	-	-	4,3	-	4,3	-
4,9	-	-	-	4,9	-	4,9	-
(109,9)	-	-	-	(109,9)	(6,3)	(116,2)	-
(0,3)	-	-	-	(0,3)	(0,6)	(0,8)	-
1 757,9	10,0	(31,4)	(17,6)	1 789,9	14,0	1 803,9	105 569 412

Tableau des flux de trésorerie consolidés 2009

Avant répartition	en millions d'euros	
	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net - part du groupe (note 3)	288,8	290,2
Dotations aux amortissements (notes 11 et 12)	81,7	74,5
Pertes de valeur (notes 11 et 12)	2,8	1,7
Mark-to-market instruments dérivés	3,9	(5,3)
Gains / (pertes) de change sur variations de juste valeur	2,1	(11,5)
Mouvements des provisions	7,4	3,1
Part dans le résultat net des entreprises associées (note 15)	6,5	11,4
Intérêts minoritaires (note 21)	6,7	5,0
Plus ou moins-values de cessions	2,0	0,9
Charge d'impôts différés	(5,7)	4,9
Charges et produits cumulés liés au paiement en actions (note 30.4)	4,9	3,9
Autres	0,2	0,1
Capacité d'autofinancement	401,1	378,9
Coût de l'endettement financier net	4,2	(19,3)
Charge d'impôt courante	161,2	163,7
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et de la charge d'impôt	566,5	523,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (note 19.2)	59,2	(80,5)
Coût de l'endettement financier net	(4,2)	19,3
Impôt sur le résultat payé	(164,0)	(159,6)
Variation de la trésorerie liée aux activités opérationnelles	457,5	302,6
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 11)	(19,2)	(16,9)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (notes 12 et 13)	(178,5)	(138,6)
Acquisitions de titres de participation (note 14.1)	(9,5)	(5,0)
Acquisitions d'autres immobilisations financières (note 14.1)	(69,8)	(1,9)
Dettes sur immobilisations	(1,7)	(5,1)
Cessions d'immobilisations opérationnelles	0,8	0,1
Cessions de titres consolidés	-	1,1
Variation de la trésorerie liée aux activités d'investissement	(277,9)	(166,2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distribution mise en paiement	(116,2)	(111,0)
Rachats d'actions propres	4,3	(50,9)
Souscriptions d'emprunts	9,1	22,6
Remboursements d'emprunts	(25,7)	(4,1)
Autres augmentations / (diminutions) des capitaux propres	1,0	5,8
Variation de la trésorerie liée aux activités de financement	(127,5)	(137,6)
Variation de périmètre (note 19.1)	0,9	-
Variation de change sur opérations intragroupe	6,7	(27,6)
Variation de change (note 19.1)	(2,6)	(1,2)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (note 19.1)	57,1	(30,0)
Trésorerie nette à l'ouverture (note 19.1)	450,5	480,5
Trésorerie nette à la clôture (note 19.1)	507,6	450,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (note 19.1)	57,1	(30,0)

Annexe aux comptes consolidés

- 126 Note 1 - Principes et méthodes comptables
- 138 Note 2 - Analyse des variations du périmètre de consolidation
- 139 Note 3 - Secteurs opérationnels
- 141 Note 4 - Coût des ventes
- 141 Note 5 - Frais administratifs et commerciaux
- 141 Note 6 - Autres produits et charges
- 142 Note 7 - Résultat financier
- 142 Note 8 - Impôt sur les résultats
- 144 Note 9 - Résultat net par action
- 145 Note 10 - *Goodwill*
- 145 Note 11 - Immobilisations incorporelles
- 146 Note 12 - Immobilisations corporelles
- 146 Note 13 - Immeubles de placement
- 147 Note 14 - Immobilisations financières
- 148 Note 15 - Participations dans les entreprises associées
- 149 Note 16 - Prêts et dépôts
- 149 Note 17 - Stocks et en-cours
- 150 Note 18 - Créances clients et autres débiteurs
- 150 Note 19 - Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 151 Note 20 - Capitaux propres - part du groupe
- 153 Note 21 - Intérêts minoritaires
- 153 Note 22 - Exposition aux risques du marché
- 161 Note 23 - Provisions
- 161 Note 24 - Effectifs
- 161 Note 25 - Engagements de retraites et autres avantages consentis au personnel
- 167 Note 26 - Fournisseurs et autres créditeurs
- 167 Note 27 - Engagements hors-bilan, passifs et actifs éventuels
- 168 Note 28 - Transactions avec les parties liées
- 169 Note 29 - Rémunération des dirigeants sociaux
- 169 Note 30 - Paiements en actions
- 171 Note 31 - Information sur les honoraires d'audit et de conseil
- 172 Note 32 - Périmètre de consolidation

Hermès International est une société en commandite par actions de droit français, cotée sur le marché Eurolist, compartiment A, et soumise à l'ensemble des textes sur les sociétés commerciales en France. Son siège social est situé au 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris (France). Sauf dissolution anticipée ou prorogation, Hermès International sera dissoute le 31 décembre 2090.

Les comptes consolidés présentent la situation comptable d'Hermès International et de ses filiales (le

« groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées (se référer à la note 1.1). Ils sont établis à partir des comptes annuels arrêtés au 31 décembre et sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 24 mars 2010 par la Gérance et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 7 juin 2010. Les comptes consolidés annuels ont également été examinés par le Comité d'audit qui s'est tenu le 22 mars 2010.

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Hermès sont établis selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 (disponible sur le site www.eur-lex.europa.eu), les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États membres de l'Union européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant ce référentiel.

Depuis la clôture au 31 décembre 2008, le groupe a appliqué pour la première fois « le projet annuel d'améliorations aux IFRS » conformément au règlement (CE) n° 70/2009, comprenant 35 amendements aux normes comptables internationales. Ces amendements portent d'une part sur des modifications résultant de changements dans la présentation, la comptabilisation et l'évaluation, et d'autre part sur des changements d'ordre terminologique ou rédactionnel.

L'application de la révision de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* a eu un impact sur la présentation du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (se référer à la note 20.3).

L'application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* amendée, relative notamment au traitement des échantillons sur le lieu de vente, des dépenses de publicité et des catalogues, a eu un impact sur les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2009. À compter du 1^{er} janvier 2009, toutes ces dépenses, auparavant constatées au bilan, sont enregistrées directement en résultat. Conformément à la norme, les

capitaux propres part du groupe ont été retraités à hauteur de - 2,4 M€ au 31 décembre 2008 et de - 2,6 M€ au 31 décembre 2007. Les stocks, les autres débiteurs du groupe ainsi que les impôts différés ont également été retraités comme présenté respectivement dans les notes 17, 18 et 8.

Par ailleurs, le groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*. Cette norme est applicable à l'ouverture de l'exercice 2009 conformément au règlement (CE) n° 1126/2008 et concerne la publication d'une information sectorielle correspondant aux indicateurs suivis en interne par la direction pour évaluer la performance du groupe. Les secteurs d'activité répondant aux critères de la nouvelle norme sont les mêmes que ceux déterminés auparavant selon IAS 14 *Information sectorielle*. L'application de la norme IFRS 8 n'a donc eu aucune incidence sur la situation financière du groupe. L'information est donnée dans la note 3.

Enfin, le groupe a appliqué la norme IFRS 7 *Instruments financiers – informations à fournir* amendée, imposant la classification par hiérarchie des évaluations à la juste valeur afin de mettre en exergue l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. Cette information est donnée dans la note 22.4.1.

Les normes et interprétations suivantes, dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2009, n'ont pas eu d'impact dans la publication des comptes consolidés, en particulier :

- × IAS 23 *Coûts des emprunts* ;
- × IAS 32 et IAS 1 amendés *Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation* ;

× IFRS 1 et IAS 27 amendés *Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée*;

× IFRS 2 *Conditions d'acquisition des droits et annulation*;

× IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*; ainsi que

× IFRIC 14 *IAS 19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*.

Par ailleurs, le groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2009, en particulier :

× IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*;

× IAS 39 *Éléments couverts éligibles*;

× IFRS 3 *Regroupement d'entreprises*;

× IFRIC 12 *Accords de concession de services*;

× IFRIC 15 *Accords de construction de biens immobiliers*;

× IFRIC 16 *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*;

× IFRIC 17 *Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires*; et

× IFRIC 18 *Transferts d'actif des clients*.

Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact matériel sur l'évaluation des données financières.

1.1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes d'Hermès International et des filiales et entreprises associées, dans lesquelles cette dernière exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.1.1 - Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est présumé exister lors de la détention par le groupe de plus de la moitié des droits de vote. Toutefois, il est possible de considérer que le contrôle exclusif est acquis avec un pourcentage de détention inférieur à 50 %, lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de façon à tirer avantages de ses activités.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Cette méthode est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée

distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

1.1.2 - Contrôle conjoint

Les entités détenues par le groupe dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle effectif sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.1.3 - Influence notable

Les comptes des autres sociétés, dites entreprises associées, où le groupe exerce une influence notable (présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur à 20 %), sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

1.1.4 - Entrée et sortie du périmètre de consolidation

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

1.2 - Méthodes de conversion des éléments en monnaies étrangères

1.2.1 - Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées lors de leur comptabilisation initiale en euros en appliquant le cours du jour à la date de transaction (cours historique). Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produit ou en charge. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont comptabilisés au cours de change à la date de transaction.

1.2.2 - États financiers des entités étrangères

La conversion des comptes établis en monnaies étrangères est effectuée selon les principes suivants :

× les rubriques du bilan sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours de change à la fin de l'exercice ;

× les rubriques du compte de résultat sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice ;

× les rubriques du tableau de flux de trésorerie sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice ;

la différence de conversion (part du groupe) résultant, d'une part, des effets sur les capitaux propres de l'écart entre les taux de change historiques et les taux de change de clôture de l'exercice et, d'autre part, de l'utilisation de taux de change différents pour le compte de résultat et le bilan, figure distinctement dans les capitaux propres consolidés. Le principe est le même pour les intérêts des minoritaires.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.3 - Éliminations de consolidation

Les résultats d'opérations intragroupe, tels que profits sur stocks, résultats de cession, dépréciation de titres consolidés et dépréciations de prêts à des sociétés consolidées, sont éliminés.

Ces opérations sont également soumises à l'impôt sur les résultats.

Les dividendes et acomptes sur dividendes reçus par le groupe en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. Les dividendes sont en contrepartie portés dans les réserves consolidées.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés en totalité.

1.4 - Structure du bilan consolidé

Conformément à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, le groupe présente ses actifs et passifs dans le bilan selon le caractère courant ou non courant. Le caractère courant est rempli :

× si le groupe s'attend à réaliser son actif ou à régler son passif dans les douze mois ou dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;

× si les actifs et passifs concernés sont détenus aux fins d'être négociés.

En particulier, IAS 12 *Impôts sur le résultat* prescrit de classer en non courant les impôts différés.

1.5 - Traitement de première consolidation et *goodwill*

Conformément à la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi,

lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Cette évaluation est menée, dans la devise de l'entité acquise, dans un délai n'excédant pas un an.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et pas seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *goodwill*.

La valorisation des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisées à l'occasion d'une première consolidation repose pour l'essentiel sur les travaux d'experts indépendants, en tenant compte des critères propres au secteur d'activité et qui permettent d'assurer leur suivi ultérieur.

Les *goodwill* ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3. Ils sont revus annuellement, au moment du budget, pour s'assurer que leur valeur nette résiduelle n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable eu égard aux perspectives de retour sur investissement sur les sociétés considérées (déterminées sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus).

Les *goodwill* relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 *Dépréciation des actifs* indiquent que ces participations ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

Les dépréciations relatives aux *goodwill* ne sont pas réversibles.

1.6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles* et à la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

1.6.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût historique amorti, sont principalement composées de :

× droits au bail ;

× brevets, modèles et marques non développés en interne ;

× logiciels.

Les droits au bail sont considérés généralement comme des immobilisations à durée de vie indéfinie, dans la mesure où leur valeur résiduelle en fin de bail est non nulle. Dans ce cas, ils font l'objet d'un test de perte de valeur, afin de s'assurer que leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre un et cinq ans au maximum, et sont qualifiées d'immobilisations à durée de vie définie.

Il est précisé que les marques générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles, conformément à la norme IAS 38. Les coûts engagés dans ce cadre sont comptabilisés intégralement en charges.

1.6.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles sont amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation, qui correspond en moyenne à :

× constructions : 30 à 50 ans ;

× agencements et mobiliers : entre 10 et 20 ans selon la durée d'utilisation prévue pour l'actif considéré, et dans la limite de la durée du bail (notamment dans le cas des agencements de magasins) ;

× installations techniques, matériel et outillage industriel : 10 à 20 ans ;

× autres : 3 à 10 ans au maximum.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et, donc, leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

1.6.3 - Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de maintenir chez le bailleur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats prévus par la norme IAS 17 *Contrat de location* sont fondés notamment sur :

× le rapport entre la durée des actifs loués et leur durée de vie ;

× le total des paiements minimaux futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;

× l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;

× l'existence d'une option d'achat favorable ;

× la nature spécifique de l'actif loué.

Les contrats de location-financement ainsi identifiés, et s'ils sont significatifs, sont retraités de façon à faire apparaître :

× à l'actif du bilan, la valeur d'origine des biens concernés ainsi que les amortissements théoriques, la valeur d'origine étant le plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de la juste valeur au commencement du contrat ;

× au passif, les dettes financières correspondantes ;

× en charges financières et en amortissements, les paiements minimaux au titre de la location, tels que les charges financières soient réparties sur la période couverte de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et les loyers sont enregistrés en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.6.4 - Immeubles de placement

En application de la norme IAS 40 *Immeubles de placement*, les biens immobiliers détenus par le groupe en vue d'en retirer des loyers sont comptabilisés en immeubles de placement. Pour les biens immobiliers qui sont utilisés à la fois dans le processus de fourniture de biens ou de service et en tant qu'immeubles de placement, les deux parties sont identifiées séparément et comptabilisées selon les normes IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 40 respectivement.

Comme pour les immobilisations corporelles, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût

historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les durées d'amortissement pratiquées sont identiques à celles des autres immobilisations corporelles.

1.7 - Dépréciation des actifs immobilisés – pertes de valeur

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, lorsque les événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur sur :

- × des immobilisations incorporelles,
- × des immobilisations corporelles,
- × des immeubles de placement,
- × des *goodwill*,

ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les tests de dépréciation des actifs à durée indéfinie sont réalisés annuellement en période budgétaire afin de tenir compte des données les plus récentes. Si des événements ou des circonstances, internes ou externes, mettent en évidence des indices de perte de valeur, la fréquence des tests de dépréciation peut être révisée.

1.7.1 - Modèle

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

× les flux de trésorerie (après impôt) sont issus d'un *business plan* à moyen terme (cinq ans) élaboré par l'entité concernée;

× le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le WACC groupe (7,62 % en 2009) ajusté de l'inflation locale et des éventuels risques pays;

× la valeur recouvrable est calculée comme étant la somme des flux de trésorerie générés annuellement et de la valeur terminale, cette dernière étant déterminée sur la base des flux normatifs en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le groupe Hermès a défini pour son activité les UGT suivantes :

- × unités de ventes (succursales) traitées de façon indépendante les unes par rapport aux autres;
- × activités orientées sur la production/distribution d'un seul type de produit (exemple : Parfum, Horlogerie, Arts de la Table...);
- × activités de productions seules (production du Cuir, production de la Soie);
- × entreprises associées;
- × *goodwill*;
- × immeubles de placement.

1.8 - Actifs et passifs financiers

Conformément aux normes IFRS, les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et les créances financières ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les concours bancaires et la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an, à l'exception des dérivés de transaction, qui sont classés en courant.

Les dettes et créances d'exploitation ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*; ils sont présentés distinctement au bilan.

1.8.1. Classement des actifs et passifs financiers et modalités d'évaluation

A. Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat

Ces actifs et passifs financiers sont désignés comme tels à l'initiation de l'opération, car :

- × ils ont été acquis dès l'origine avec l'intention de revente à brève échéance ; ou
- × il s'agit de dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) ; ou
- × le groupe a choisi de les classer dans cette catégorie selon l'option offerte par IAS 39.

Ces actifs sont comptabilisés à l'origine à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Les dividendes et intérêts perçus sur ces actifs sont également comptabilisés en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

B. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que le groupe a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts comptabilisés au taux d'intérêt effectif sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

C. Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont évalués et comptabilisés au coût amorti diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

D. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que des titres de placement. Ils sont comptabilisés en date d'arrêté à leur juste valeur.

Les plus-values ou moins-values latentes sur ces actifs financiers disponibles à la vente sont constatées en capitaux propres dans la rubrique « Instruments financiers – part du groupe ». Les justes valeurs de référence

sont les valeurs de marché de ces titres, pour ceux qui sont cotés sur un marché actif. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente représentant les titres de dettes, les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont crédités au compte de résultat dans le poste « Autres produits et charges financiers ».

E. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti avec séparation éventuelle des dérivés incorporés.

Les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat au poste « Coût de l'endettement financier brut », sur la durée de la dette financière.

F. Instruments financiers dérivés

Périmètre

Le périmètre des instruments financiers dérivés a été défini par le groupe conformément aux dispositions et principes introduits par IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Selon les règles du groupe, les filiales consolidées ne doivent prendre aucune position financière spéculative.

Conformément aux principes d'IAS 39, le groupe analyse l'ensemble de ses contrats – portant sur des éléments financiers ou non financiers – afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat.

Si les conditions prévues par IAS 39 sont réunies, un dérivé incorporé est séparé en comptabilité, à la date de mise en place du contrat.

Évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. Le groupe peut également utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et intégrant des données directement dérivées de ces données observables.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie, décrits ci-dessous. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Instruments financiers – part du groupe », hors part inefficace des couvertures, qui est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Cette partie inefficace correspond à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert. Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Seuls les instruments dérivés externes au groupe étant réputés éligibles à la comptabilité de couverture, les résultats relatifs aux instruments dérivés internes sont éliminés dans les comptes consolidés. Toutefois, dans le cadre d'une relation de couverture créée au moyen de dérivés internes au groupe, la comptabilité de couverture s'applique s'il est démontré que les instruments dérivés internes donnent lieu à un retournement à l'extérieur du groupe.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change.

Les critères retenus par le groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* :

- 1) l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, et l'efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;
- 2) en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;
- 3) l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- 4) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

Le groupe applique les typologies de couverture suivantes :

a) *couverture de juste valeur*. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture ayant une incidence sur le résultat ;

b) *couverture de flux de trésorerie*. Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables, où les variations de flux de trésorerie générés par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

G. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à très court terme, dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découverts bancaires assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

Les parts de fonds détenus à court terme et classés en « Équivalents de trésorerie » sont comptabilisées à la juste valeur avec les variations de juste valeur en capitaux propres.

1.8.2. Dépréciation des actifs financiers

À chaque date d'arrêt des comptes, le groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

A. Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Le

montant de la perte est inclus dans le poste «Autres produits et charges financiers» du compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, la perte diminue, elle est reprise en résultat.

B. Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une baisse significative et durable de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, la moins-valeur latente est reclassée des capitaux propres au résultat de l'exercice. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un actif disponible à la vente augmente, l'accroissement de valeur est inscrit en capitaux propres pour les instruments de capitaux propres, tandis qu'elle motive une reprise en résultat de la dépréciation antérieurement constatée au titre des instruments de dettes.

1.8.3. Hiérarchisation des méthodes d'évaluation des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7 *Instruments financiers - informations à fournir*, les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur sont déterminés comme suit :

- × niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché ;

- × niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers ;

- × niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. La juste valeur pour les valeurs comptables retenues est une estimation raisonnable de leur valeur de marché. Cette méthode concerne essentiellement les actifs financiers non courants.

En 2009, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

1.9 - Stocks

Les stocks et en-cours détenus par les sociétés du groupe sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont

généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ou selon celle des coûts standards ajustés des écarts.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation, et tous les autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, comme précisé par la norme IAS 2 *Stocks*. En particulier, les escomptes financiers et les frais de collection sont inclus dans le mode de valorisation des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Des dépréciations sont ainsi constatées pour ramener la valeur d'inventaire à une valeur probable de réalisation si cette dernière lui est inférieure. Ces dépréciations sont intégrées dans le coût des ventes.

1.10 - Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.11 - Produit des activités ordinaires et créances clients

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du groupe, et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation.

Un produit est comptabilisé en produit des activités ordinaires lorsque :

- × l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien ;
- × le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- × les éventuels remises, ristournes et avantages sur ventes ont été déduits du revenu (principe de séparabilité) ;
- × à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des ventes est en règle générale la livraison ou la réalisation de la prestation de services.

1.11.1 Risque de crédit

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de règlement. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des créances clients, leur valeur est revue à chaque clôture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

1.12 - Autres produits et charges non courants

La rubrique « Produits et charges non courants » qui figure au compte de résultat permet d'isoler les événements majeurs intervenus sur l'exercice dont l'impact financier est significatif et dont la présentation dans le résultat opérationnel courant serait de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

Cette rubrique regroupe donc les produits et charges qui, de par leur nature, proviennent d'événements inhabituels et peu fréquents, qui portent sur des montants particulièrement significatifs. En particulier, les pertes ou gains de valeur sur actifs immobilisés ne sont pas intégrés dans cette rubrique, dans la mesure où ils ont un caractère récurrent.

1.13 - Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, les informations sectorielles présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les secteurs d'activité répondant aux critères de la nouvelle norme sont les mêmes que ceux déterminés auparavant selon IAS 14 *Information sectorielle*.

1.13.1 - Information par secteurs d'activité

L'activité du groupe Hermès comprend deux branches principales d'activité (distribution dans le seul réseau Hermès et distribution élargie aux réseaux spécialisés). Ces deux activités principales relèvent de stratégies et de structures distinctes et sont exposées à des risques ainsi qu'à une rentabilité différents. Le total des produits issus de ces deux secteurs représente plus de 90 % du total des produits des activités ordinaires, et les activités qui ne relèvent d'aucune de ces classifications ne sont pas individuellement significatives.

La distribution dans le seul réseau Hermès regroupe les métiers suivants :

× Soie et Textiles ;

× Maroquinerie et Sellerie (qui intègre les sacs et bagages, l'équitation, les agendas et la petite maroquinerie) ;

× Vêtement et Accessoires (qui comprend le vêtement masculin et féminin, les ceintures, les accessoires bijoux, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès) ;

× Autres Métiers Hermès (qui regroupe la bijouterie et les produits du département Art de vivre).

La distribution élargie aux réseaux spécialisés regroupe les activités :

× Parfum ;

× Horlogerie ;

× Arts de la Table.

Les autres produits non affectés à ces deux activités comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte des marques hors groupe (impression textile, parfums, tannage...).

1.13.2 - Information par secteurs géographiques

La définition des secteurs géographiques est fondée entre autres sur la proximité des activités, les relations d'activités intrazone, les risques monétaires sous-jacents ainsi que les responsabilités de gestion et la structure même du groupe.

1.14 - Engagements sur rachats de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le groupe.

Le groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

× l'engagement, pour son montant à la date de clôture, figure en « Passifs non courants » ;

× les intérêts minoritaires correspondants sont reclassés dans le poste précédemment cité.

L'écart éventuel entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires reclassés est enregistré en écart d'acquisition, dont la valeur varie concomitamment avec celle de l'engagement. Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur le mode de présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.

L'application de la norme IFRS 3 révisée *Regroupements d'entreprises* ne conduira pas à un changement dans la comptabilisation de ces engagements passés. Conformément à la norme, applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, seuls les regroupements d'entreprises

dont la date d'acquisition est postérieure au 1^{er} juillet 2009 sont concernés.

1.15 - Provisions

Une provision est définie comme un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Sa comptabilisation résulte du fait que, d'une part, le groupe a une obligation (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et que, d'autre part, il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Par ailleurs, le montant de l'obligation est estimé de façon fiable en l'état des informations à disposition du groupe lors de l'établissement des comptes consolidés.

1.16 - Retraites et autres avantages au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraite, d'indemnités de ses salariés, et à des régimes complémentaires pour les dirigeants et cadres supérieurs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et qu'aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du groupe sont calculées annuellement par un actuaire indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont localisés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les prestations sont préfinancées par le biais de fonds externes (compagnies d'assurances, fondations ou autres), les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur.

Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

× du coût des services rendus, qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire ; et

× de la charge d'intérêt, qui traduit la désactualisation des engagements.

Le groupe Hermès applique l'amendement SoRIE à la norme IAS 19 *Avantages du personnel*, relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces derniers sont dorénavant enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que l'assurance vie et la couverture médicale (principalement au Japon), ou les avantages à long terme, tels que les médailles du travail (gratifications accordées aux salariés, notamment en France en fonction de leur ancienneté), font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

1.17 - Impôts sur les résultats

La charge d'impôt comprend :

× l'impôt exigible de l'exercice des différentes sociétés intégrées ;

× l'impôt différé résultant de l'existence de décalages temporaires :

- liés aux différences entre la base imposable et le résultat comptable de chaque société intégrée,
- liés aux retraitements apportés aux comptes des sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe,
- liés aux retraitements de consolidation.

1.17.1 - Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice (conception étendue) en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou, s'il est connu, du taux d'impôt pour l'exercice à venir. Les impositions différées antérieures sont réévaluées selon le même principe (méthode du report variable).

Les principales natures d'impôts différés portent sur les retraitements de marges internes en stocks, sur les provisions sur stocks et sur les différences temporaires.

Si un risque de récupération de tout ou partie d'un actif d'impôt différé apparaît, une provision pour dépréciation est constatée.

Par ailleurs, un impôt différé est constaté sur les plus-values latentes relatives aux entreprises associées. Conformément à la norme IAS 12 *Impôts sur les*

résultats, ces plus-values correspondent au différentiel entre la valeur consolidée de ces participations et leur valeur fiscale. Elles sont imposées au taux réduit de 1,7 %. L'utilisation de ce taux réduit a été retenue sur la base des éléments suivants :

- × le groupe Hermès n'entend pas se désengager à moyen terme de ces participations ;
- × aucune distribution de dividendes n'est envisagée à moyen terme.

Les différences de change résultant de la conversion des impôts différés sont comptabilisées au compte de résultat en produits ou charges d'impôts différés.

1.17.2 - Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal français des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisoires et définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice, et une charge dans le cas contraire.

1.18 - Retraitement des amortissements et dépréciations

L'incidence sur les comptes des écritures passées par la seule application des législations fiscales, nettes d'imposition différée, est éliminée des comptes consolidés.

Ces retraitements concernent essentiellement, dans les sociétés françaises, les provisions réglementées, les amortissements dérogatoires et, dans les sociétés étrangères, les dépréciations des stocks et des clients.

1.19 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33 *Résultat par action*, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives. Ces dernières résultent de l'hypothèse de conversion d'instruments

convertibles, d'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, ou d'émission d'actions.

1.20 - Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées en charges pour leur juste valeur, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits à bénéficier des instruments.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon un modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 *Paiement en actions*.

1.21 - Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés selon le référentiel IFRS implique, dans certains cas, l'utilisation d'estimations afin d'évaluer les actifs et passifs ainsi que les produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Le groupe fonde ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui sont, au regard des circonstances, jugées les plus raisonnables et probables. Les principes comptables, qui requièrent la mise en œuvre de jugements et d'estimations, sont également détaillés dans les notes correspondantes.

La norme IAS 1 *Présentation des états financiers* prescrit, en outre, de décrire les principales hypothèses et sources d'incertitudes sous-jacentes à ces estimations, dès lors qu'elles présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de la période suivante. Dans ce cas, les notes annexes comprennent des informations qui, de par leur nature et leur étendue, fournissent aux utilisateurs des états financiers une compréhension des positions retenues par le groupe, en fournissant par exemple :

- × la nature de l'hypothèse ou de l'estimation ;
- × la sensibilité des valeurs comptables aux méthodes, hypothèses et estimations ;

x la résolution prévue d'une incertitude et l'ampleur des issues raisonnablement possibles au cours de la période suivante;

x et le cas échéant, une explication des modifications apportées aux anciennes hypothèses si l'incertitude perdure.

Les principaux thèmes qui requièrent le recours à des jugements et à des estimations sont les suivants.

1.21.1 - Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour évaluer la durée estimée d'utilisation de ces actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour constater, le cas échéant, une éventuelle perte de valeur. La détermination de cette durée de vie se fait selon les principes comptables du groupe, appliqués de façon homogène et systématique par toutes les filiales. Ces durées sont présentées à la note 1.6.

1.21.2 - Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur des actifs immobilisés fait l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer la nécessité de comptabiliser une éventuelle perte de valeur conformément au modèle décrit à la note 1.7. Le modèle de test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues constituent des estimations fondées sur le jugement, les événements passés ainsi que, lorsqu'elles sont disponibles, des informations externes. C'est notamment le cas pour la détermination des taux d'actualisation, la détermination des valeurs terminales, les projections de ventes et les taux de marge opérationnelle.

1.21.3 - Provisions

Par nature, les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Leur comptabilisation résulte d'estimations et d'hypothèses, qui peuvent être source d'incertitude. Lorsque l'incertitude est significative, ce qui peut notamment être le cas pour l'analyse des risques et litiges, la provision est évaluée sur la base du scénario jugé le plus probable et/ou le plus prudent, conformément aux principes énoncés à la note 1.15.

1.21.4 - Retraites et autres avantages du personnel

La détermination des obligations liées aux régimes à prestations définies se fait sur la base des hypothèses transmises par un actuaire indépendant, conformément aux principes détaillés à la note 1.16.

1.21.5 - Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon les principes énoncés à la note 1.17. Lorsqu'une entité a reconnu récemment des pertes fiscales, il n'est pas constaté, en règle générale, d'impôt différé actif tant que le retour au bénéfice n'est pas suffisamment certain.

1.22 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2009.

Le dividende qui a été proposé après la date d'arrêté des comptes mais avant la date de publication s'élève à 1,05 € par action.

NOTE 2 - ANALYSE DES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Intérêt		Méthode	
	2009	2008	2009	2008
Entrées de périmètre				
Erbé Maroquinier	99,77 %	–	IG	–
Grafton Immobilier	100,00 %	–	IG	–
Hermès Istanbul	100,00 %	–	IG	–
Hermès Middle East South Asia	100,00 %	–	IG	–
Saint-Honoré Consulting	100,00 %	–	IG	–
Sorties de périmètre				
Héraklion	–	100,00 %	–	IG
Hermès Korea Travel Retail	–	100,00 %	–	IG

Méthode de consolidation IG : intégrée globalement.

Au cours de l'année 2009, les principales variations de périmètre à signaler sont les suivantes.

Acquisition de la société Erbé Maroquinier

Le 1^{er} juillet 2009, le groupe a acquis l'intégralité du capital de la SAS Erbé Maroquinier, spécialisée dans la fabrication d'articles de maroquinerie. À la date d'acquisition, Hermès Sellier a acquis l'intégralité des 5 000 actions composant le capital, lui conférant ainsi 100 % des droits de vote.

Les actions ont été cédées au profit du groupe Hermès pour la somme de 1,3 M€, étant précisé que les frais d'acquisition ne sont pas matériels. À la date d'acquisition, les actifs et passifs intégrés dans les comptes consolidés du groupe Hermès s'élèvent à 1,3 M€, principalement constitués de disponibilités.

Conformément à la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, cette prise de contrôle a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs et passifs de l'entreprise acquise ont été évalués à leur juste valeur, conformément aux prescriptions des IFRS et aux principes d'évaluation en vigueur au sein du groupe Hermès. Cette évaluation pourra éventuellement être modifiée dans un délai n'excédant pas un an à partir de la date d'acquisition.

En l'absence de différentiel entre le coût du regroupement et les actifs et passifs acquis, aucun goodwill n'a été constaté.

Entrée dans le périmètre de consolidation de Grafton Immobilier

Dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble situé à Londres, une structure dédiée à cet effet a été mise en

activité (par changement de la dénomination et de l'objet social de la société par actions simplifiées Isamyol 10). Son capital, composé de 5 174 500 actions, est détenu à 100 % par Hermès International.

Création de la société Hermès Istanbul

Afin de développer l'activité du groupe en Turquie, une structure dédiée à cet effet a été créée au premier semestre 2009. Son capital, composé de 260 000 parts sociales, est détenu à 99,99 % par Hermès International, soit 259 999 parts sociales, et à 0,01 % par Hermès Sellier, soit 1 part sociale.

Création de la société Hermès Middle East South Asia

Une structure a été créée en juillet 2009 avec pour objet la promotion et le développement des activités d'Hermès au Moyen Orient et en Asie du Sud. Son capital, composé de 2 100 actions, est détenu à 100 % par Hermès International.

Création de la société Saint-Honoré Consulting

Suite à sa première implantation en Inde en 2008, le groupe a créé en septembre 2009 une structure de consulting en communication, image, réseau de distribution et *sourcing* pour favoriser le développement de l'activité détail en Inde. Son capital, composé de 10 000 actions, est détenu à 100 % par Hermès Middle East South Asia.

Fusion-absorption de la société Héraklion par la SCI Auger Hoche

Dans le cadre d'une restructuration interne correspondant à des mesures de rationalisation et de simplification

de l'organisation et du fait de leur complémentarité dans le cadre du projet d'extension des ateliers Hermès, la société Hérahklion a apporté l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de la SCI Auger Hoche à effet du 1^{er} janvier 2009. Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe.

Liquidation de la société Hermès Korea Travel Retail
En date du 13 octobre 2009, la société Hermès Korea Travel Retail a fait l'objet d'une clôture de liquidation amiable. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe, l'ensemble des actifs ayant été dépréciés au cours des années antérieures.

NOTE 3 - SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les informations ci-dessous sont présentées après éliminations et retraitements (se référer à la note 1.13).

3.1 - Informations par secteur d'activité

	en millions d'euros			
2009	Réseau Hermès	Réseaux spécialisés	Autres	Total
Produits des activités ordinaires	1 600,9	242,2	71,2	1 914,3
Frais administratifs et commerciaux	(516,3)	(69,5)	(74,9)	(660,6)
Amortissements	(44,3)	(11,2)	(15,2)	(70,7)
Provisions d'exploitation	(11,3)	(3,2)	(3,5)	(18,1)
Pertes de valeur	-	(0,9)	(1,9)	(2,8)
Résultat sectoriel	507,1	44,1	(88,3)	462,9
<i>Rentabilité opérationnelle par secteur</i>	31,7 %	18,2 %		24,2 %
Résultat financier			(12,7)	(12,7)
Part dans le résultat des entreprises associées			(6,5)	(6,5)
Impôt sur les résultats			(148,2)	(148,2)
Part revenant aux intérêts minoritaires			(6,7)	(6,7)
Résultat net	507,1	44,1	(262,5)	288,8

	en millions d'euros			
2008	Réseau Hermès	Réseaux spécialisés	Autres	Total
Produits des activités ordinaires	1 388,1	267,4	109,1	1 764,6
Frais administratifs et commerciaux	(461,4)	(78,7)	(72,0)	(612,2)
Amortissements	(39,2)	(11,4)	(13,8)	(64,5)
Provisions d'exploitation	(7,2)	(2,9)	(4,6)	(14,8)
Pertes de valeur	-	(0,8)	(0,9)	(1,7)
Résultat sectoriel	454,3	60,1	(65,2)	449,2
<i>Rentabilité opérationnelle par secteur</i>	32,7 %	22,5 %		25,5 %
Résultat financier			17,6	17,6
Part dans le résultat des entreprises associées			(11,4)	(11,4)
Impôt sur les résultats			(160,1)	(160,1)
Part revenant aux intérêts minoritaires			(5,0)	(5,0)
Résultat net	454,3	60,1	(224,1)	290,2

Annexe aux comptes consolidés

3.2 - Informations par zone géographique

en millions d'euros

	France	Europe (hors France)	Japon	Asie- Pacifique (hors Japon)	Amériques	Autres ⁽¹⁾	Holding	Total
2009								
Produits des activités ordinaires	370,1	385,4	408,4	422,6	293,7	34,1	-	1 914,3
Frais administratifs et commerciaux	(114,7)	(113,9)	(139,8)	(122,8)	(102,9)	(10,2)	(56,3)	(660,6)
Amortissements	(7,3)	(13,5)	(12,0)	(16,1)	(11,8)	(0,4)	(9,5)	(70,7)
Provisions d'exploitation	(2,1)	(5,0)	(4,5)	(3,1)	(0,6)	(0,4)	(2,4)	(18,1)
Pertes de valeur	(2,1)	(0,6)	(0,1)	-	-	-	-	(2,8)
Résultat sectoriel	95,2	94,8	122,6	144,4	73,6	4,9	(72,5)	462,9
<i>Rentabilité opérationnelle par secteur</i>	25,7 %	24,6 %	30,0 %	34,2 %	25,1 %	14,3 %		24,2 %
Résultat financier							(12,7)	(12,7)
Part dans le résultat des entreprises associées							(6,5)	(6,5)
Impôt sur les résultats							(148,2)	(148,2)
Part revenant aux intérêts minoritaires							(6,7)	(6,7)
Résultat net	95,2	94,8	122,6	144,4	73,6	4,9	(246,7)	288,8

(1) Y compris les ventes aux compagnies aériennes, au Moyen-Orient et en Afrique.

en millions d'euros

	France	Europe (hors France)	Japon	Asie- Pacifique (hors Japon)	Amériques	Autres ⁽¹⁾	Holding	Total
2008								
Produits des activités ordinaires	359,3	383,1	392,9	320,5	264,6	44,2	-	1 764,6
Frais administratifs et commerciaux	(110,6)	(110,3)	(134,5)	(96,9)	(97,3)	(10,9)	(51,7)	(612,2)
Amortissements	(6,6)	(13,5)	(11,5)	(12,8)	(10,3)	(0,4)	(9,4)	(64,5)
Provisions d'exploitation	(2,6)	(1,5)	(5,1)	(2,2)	(1,0)	(0,7)	(1,7)	(14,8)
Pertes de valeur	(0,8)	(0,9)	-	-	-	-	-	(1,7)
Résultat sectoriel	95,7	90,3	135,5	113,4	73,5	6,5	(65,7)	449,2
<i>Rentabilité opérationnelle par secteur</i>	26,6 %	23,6 %	34,5 %	35,4 %	27,8 %	14,7 %		25,5 %
Résultat financier							17,6	17,6
Part dans le résultat des entreprises associées							(11,4)	(11,4)
Impôt sur les résultats							(160,1)	(160,1)
Part revenant aux intérêts minoritaires							(5,0)	(5,0)
Résultat net	95,7	90,3	135,5	113,4	73,5	6,5	(224,6)	290,2

(1) Y compris les ventes aux compagnies aériennes, au Moyen-Orient et en Afrique.

NOTE 4 - COÛT DES VENTES

Toutes les commissions sont comprises dans le coût des ventes. Les dépréciations de stocks, les pertes sur stocks et la part des amortissements entrant dans le

coût de production des produits vendus font partie du coût des ventes.

NOTE 5 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

	en millions d'euros	
	2009 ⁽¹⁾	2008
Communication	(91,4)	(97,8)
Autres frais administratifs et commerciaux	(569,2)	(514,4)
Total	(660,6)	(612,2)

(1) À données comparables (après reclassement de certaines natures de charges), les frais de communication et les autres frais administratifs et commerciaux s'élèvent respectivement à - 94,8 M€ et - 565,8 M€.

NOTE 6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en millions d'euros	
	2009	2008
Amortissements (note 3)	(70,7)	(64,5)
Mouvement net des provisions courantes	(10,3)	(7,0)
Coût des régimes à prestations définies (note 25.3.5)	(7,8)	(7,8)
Pertes de valeur (note 3)	(2,8)	(1,7)
Autres produits / (charges)	2,5	2,2
Total	(89,1)	(78,8)

Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les charges opérationnelles (autres produits et charges

et coût des ventes) s'élève à 81,7 M€ en 2009, contre 74,5 M€ en 2008.

NOTE 7 - RÉSULTAT FINANCIER

	en millions d'euros	
	2009	2008
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	5,3	14,9
Coût de l'endettement financier brut	0,3	3,9
– dont résultats des couvertures de taux et de change	1,5	4,6
Coût de l'endettement financier net	5,6	18,8
Autres produits et charges financiers	(18,3)	(1,1)
– dont part inefficace de la couverture des flux de trésorerie (note 22.2.4)	(9,5)	0,4
Total	(12,7)	17,6

NOTE 8 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

8.1 - Détail de l'impôt sur les résultats

	en millions d'euros	
	2009	2008
Impôts exigibles	(161,2)	(163,7)
Impôts différés	13,0	3,6
Total	(148,2)	(160,1)

8.2 - Rationalisation de la charge d'impôt

Le taux d'impôt apparent s'élève à 32,9 % au 31 décembre 2009, contre 34,3 % au 31 décembre

2008. En 2009, l'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse comme suit :

	en millions d'euros	
	2009	2008
Résultat net - part du groupe	288,8	290,2
Part dans le résultat net des entreprises associées	(6,5)	(11,4)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(6,7)	(5,0)
Charge d'impôt	(148,2)	(160,1)
Résultat avant impôt	450,2	466,8
Taux effectif d'impôt	32,9 %	34,3 %
Taux d'impôt courant en France	34,4 %	34,4 %
Charge d'impôt théorique	(154,9)	(160,6)
<i>Éléments en rapprochement</i>		
– différences liées à la fiscalité étrangère (notamment le taux d'impôt)	10,5	5,6
– différences permanentes et opérations imposées à taux réduit	(3,9)	(5,1)
Total	(148,2)	(160,1)

8.3 - Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables selon la méthode du report variable. Les

impôts différés ne sont pas actualisés. La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	2009	2008
Solde d'impôt différé actif au 1 ^{er} janvier ⁽¹⁾	141,2	109,7
Solde d'impôt différé passif au 1 ^{er} janvier	9,6	8,1
Situation nette d'impôt différé active au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	131,6	101,6
Effet résultat	13,0	3,6
Effet périmètre	-	-
Effet change	(2,8)	11,1
Autres ⁽²⁾	(8,7)	15,2
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre	143,1	141,2
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre	10,0	9,6
Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre	133,1	131,6

(1) Les informations publiées ont été retraitées afin de prendre en compte les impacts de l'application des amendements portés sur la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, à hauteur de 1,4 M€ au 1^{er} janvier 2008 et 1,2 M€ au 31 décembre 2008 (se référer à la note 1).

(2) Les autres éléments sont relatifs aux impôts différés liés aux mouvements sur la part de la réévaluation des instruments financiers enregistrés en capitaux propres (part recyclable) et sur les gains et pertes actuariels relatifs aux engagements du personnel. Ces mouvements sont sans impact sur le résultat de la période (se référer à la note 20.3).

Les impôts différés portent principalement sur les retraitements suivants :

en millions d'euros

	2009
Marges internes en stocks et provisions sur stocks	91,4
Engagements sociaux	26,6
Pertes de valeur	4,9
Plans d'action	1,4
Provisions réglementées	(13,4)
Autres	22,2
Total	133,1

Au 31 décembre 2009, les reports déficitaires et autres différences temporaires n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs représentent une économie potentielle d'impôt de 4,9 M€.

NOTE 9 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs sont ajustés pour tenir compte, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal de l'action ayant eu lieu au cours de l'exercice ainsi que des actions détenues par voie d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est retraité des actions à créer dans le cadre de plans de souscription d'actions décidés par la Gérance.

Conformément aux définitions énoncées à la note 1.19, le calcul et le rapprochement entre le résultat par action de base et le résultat dilué par action se présentent comme suit :

	2009	2008
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net de base	288,8	290,2
Ajustements	-	-
Résultat net dilué	288,8	290,2
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	105 128 870	105 074 019
Résultat de base par action	2,75	2,76
Nombre moyen pondéré d'actions découlant d'options	202 483	346 508
Nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises à la juste valeur	(120 129)	(246 283)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	105 211 224	105 174 244
Résultat dilué par action	2,74	2,76
Cours moyen annuel d'une action	92,91 €	92,11 €
Prix d'exercice moyen des actions découlant d'options	55,12 €	65,47 €

NOTE 10 - GOODWILL

en millions d'euros

	31/12/2008	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2009
<i>Goodwill</i>	70,2	-	-	(2,0)	-	68,2
Total valeurs brutes	70,2	-	-	(2,0)	-	68,2
Amortissements pratiqués antérieurs au 1 ^{er} janvier 2004	34,3	-	-	(1,1)	-	33,2
Pertes de valeur	0,2	-	-	-	-	0,2
Total amortissements et pertes de valeur	34,5	-	-	(1,1)	-	33,4
Total valeurs nettes	35,7	-	-	(0,9)	-	34,8

Au 31 décembre 2009, les principaux *goodwill* portent sur Hermès Japon et sur Hermès Cuir Précieux pour des valeurs nettes respectives de 14,9 M€ et 14,6 M€. Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie (UGT) sur lesquelles les pertes de valeur ont été

comptabilisées ne sont pas individuellement significatives en regard de l'activité totale du groupe. Par ailleurs, aucun *goodwill* à durée de vie indéfinie n'est affecté à plusieurs UGT.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	31/12/2008	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2009
Droit au bail	44,4	3,5	-	0,1	-	48,0
Concessions, brevets, licences et logiciels ⁽¹⁾	23,3	1,5	-	(0,3)	0,3	24,8
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	45,8	5,1	-	(0,2)	8,8	59,4
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	10,9	9,2	-	-	(9,2)	10,9
Total valeurs brutes	124,4	19,2	-	(0,3)	-	143,2
Amortissements droit au bail	19,5	2,3	-	0,1	-	21,8
Amortissements concessions, brevets, licences et logiciels	19,4	2,1	-	(0,2)	-	21,2
Amortissements autres immobilisations incorporelles	31,5	6,2	-	(0,2)	(0,1)	37,4
Pertes de valeur ⁽²⁾	0,8	0,8	-	-	-	1,6
Total amortissements et pertes de valeur	71,1	11,3	-	(0,3)	(0,1)	82,0
Total valeurs nettes	53,2	7,9	-	-	0,1	61,2

(1) Les investissements réalisés au cours de l'exercice sont essentiellement liés à la mise en place de progiciels de gestion intégrés au sein de certaines de nos filiales.

(2) Les pertes de valeur concernent les activités de production et les magasins jugés insuffisamment rentables selon les critères énoncés par la norme IAS 36 *Dépréciation des actifs*.

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	31/12/2008	Augmen- tations ⁽¹⁾	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2009
Terrains	139,7	0,5	-	(5,2)	-	135,0
Constructions ⁽²⁾	380,5	3,6	(2,9)	(2,0)	17,0	396,2
Installations techniques, matériel et outillage	132,3	8,9	(4,5)	0,6	4,0	141,3
Autres immobilisations corporelles	466,7	53,8	(9,7)	(3,7)	10,8	517,9
Immobilisations en cours	29,0	25,7	(0,8)	(0,1)	(29,9)	24,0
Total valeurs brutes	1 148,3	92,5	(17,9)	(10,4)	2,0	1 214,4
Amortissements constructions	119,3	16,6	(1,4)	(1,8)	-	132,9
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	88,0	9,8	(4,3)	0,1	-	93,7
Amortissements autres immobilisations corporelles	253,3	44,5	(8,5)	(2,0)	(0,3)	286,9
Pertes de valeur ⁽³⁾	15,5	2,1	(1,8)	0,1	-	15,8
Total amortissements et pertes de valeur	476,1	73,0	(15,9)	(3,6)	(0,3)	529,3
Total valeurs nettes	672,1	19,5	(2,0)	(6,8)	2,3	685,1

(1) Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2009 sont liés essentiellement à l'ouverture et à la rénovation de magasins ainsi qu'au développement de l'outil de production.

(2) Les constructions comprennent un immeuble situé à Milan et qui fait l'objet d'un crédit-bail immobilier pour 1,1 M€. La durée d'amortissement de l'immeuble est de 15 ans à compter du 18 juillet 2007. Au 31 décembre 2009, la valeur de la dette contractée pour financer cette construction est de 1,0 M€ à un taux d'intérêt annuel de 5,4 %.

(3) Les pertes de valeur concernent les activités de production et les magasins jugés insuffisamment rentables selon les critères énoncés par la norme IAS 36 *Dépréciation des actifs*. Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie sur lesquelles les pertes de valeur ont été comptabilisées ne sont pas individuellement significatives au regard de l'activité totale du groupe.

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes financières. Par ailleurs, le montant des immobilisations corporelles utilisées de façon

temporaire est non significatif en regard de la valeur totale des immobilisations.

NOTE 13 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

en millions d'euros

	31/12/2008	Augmen- tations ⁽¹⁾	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2009
Terrains	3,2	25,8	-	-	-	29,0
Bâtiments	7,9	60,2	-	-	-	68,2
Total valeurs brutes	11,1	86,0	-	-	-	97,2
Amortissements	1,0	0,9	-	-	-	1,9
Total valeurs nettes	10,1	85,1	-	-	-	95,3

(1) Au cours de l'exercice 2009, le groupe a acquis un immeuble situé au 167 New Bond Street à Londres.

Il est précisé que le groupe et ses filiales ne sont pas liés par une quelconque obligation contractuelle d'acheter, de construire ou de développer des immeubles de placement, existants ou non.

Par ailleurs, les coûts encourus pour l'entretien, la maintenance et l'amélioration des actifs de placement ne sont pas significatifs ni susceptibles, en l'état de nos connaissances actuelles, d'évoluer de façon matérielle pour les exercices à venir.

Les produits locatifs provenant des immeubles de

placements s'élèvent à 1,1 M€ au cours de l'exercice 2009. Au 31 décembre 2009, la juste valeur des immeubles de placement est supérieure à 96 M€. Cette estimation repose sur des travaux d'évaluation réalisés par des experts indépendants avec une périodicité suffisante. Les évaluations s'appuient notamment sur des opérations immobilières portant sur des biens comparables et sur des indicateurs établis par des professionnels ou organismes reconnus.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

14.1 - Titres disponibles à la vente

en millions d'euros

	31/12/2008	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2009
Placements financiers à terme et intérêts courus ⁽¹⁾	24,3	70,7	–	–	0,3	95,4
Contrat de liquidité	6,9	(0,2)	–	–	–	6,7
Autres immobilisations financières ⁽²⁾⁽⁴⁾	6,5	2,5	(1,9)	(0,2)	–	6,9
Autres titres non consolidés ⁽³⁾⁽⁴⁾	1,2	8,2	(0,7)	–	–	8,6
Total valeurs brutes	38,9	81,2	(2,6)	(0,2)	0,3	117,7
Dépréciations ⁽⁴⁾	0,8	12,4	(0,7)	–	–	12,5
Total	38,1	68,9	(1,9)	(0,2)	0,3	105,1

(1) Les placements financiers correspondent à des placements dont la sensibilité et la maturité imposent un classement en immobilisations financières en application des normes IFRS.

(2) Au 31 décembre 2009, les autres immobilisations financières comprennent notamment 2,3 M€ d'assurance-vie au Japon.

(3) Les autres titres non consolidés et disponibles à la vente ne concernent pas des titres cotés.

(4) Les autres immobilisations financières et autres titres non consolidés incluent 12,4 M€ d'investissements dans WHY S.A.M. et Wally Yachts S.A. intégralement dépréciés à la clôture.

14.2 - Titres détenus jusqu'à l'échéance

en millions d'euros

	31/12/2008	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2009
Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus	8,2	0,1	(0,2)	–	–	8,1
Prêt participatif Vaucher	3,4	2,0	–	–	–	5,4
Total valeurs brutes	11,6	2,1	(0,2)	–	–	13,5
Dépréciations	–	0,1	–	–	–	0,1
Total	11,6	2,0	(0,2)	–	–	13,4

NOTE 15 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

15.1 - Valeur des titres des entreprises associées

en millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Vaucher Manufacture Fleurier	6,1	7,2
Groupe Perrin	7,4	7,2
Leica Camera Japan Co	1,4	1,3
Gaulme	-	-
WHY S.A.M.	-	-
Maroquinerie Thierry	0,1	-
Total	15,0	15,7

Toutes ces entités clôturent au 31 décembre.

15.2 - Variation des participations dans les entreprises associées

en millions d'euros

	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	15,7	21,8
Dépréciations	-	(11,4)
Incidence des variations de périmètre	-	4,3
Part dans le résultat des entreprises associées	(6,5)	-
Dividendes versés	(0,1)	(0,1)
Variation des cours de change	(0,1)	1,2
Autres ⁽¹⁾	6,0	-
Solde au 31 décembre	15,0	15,7

(1) Reclassement de quote-part de situations nettes négatives.

15.3 - Informations sociales sur les entreprises associées

en millions d'euros

2009	% de détention	Capitalisation boursière	Chiffre d'affaires	Résultat net	Actifs immobilisés	Capitaux propres	Total du bilan
Gaulme	45,00 %	n/a	23,4	(3,5)	27,2	13,7	41,8
Groupe Perrin	39,52 %	n/a	20,5	0,5	10,6	19,4	29,4
Leica Camera Japan Co	49,00 %	n/a	8,4	0,3	1,5	2,8	7,5
Maroquinerie Thierry ⁽¹⁾	43,82 %	n/a	2,5	-	0,4	0,5	1,1
WHY S.A.M.	50,00 %	n/a	-	(4,4)	-	(4,4)	1,0

n/a : non applicable.

(1) Informations fournies au 30 septembre.

en millions d'euros

2008	% de détention	Capitalisation boursière	Chiffre d'affaires	Résultat net	Actifs immobilisés	Capitaux propres	Total du bilan
Gaulme	45,00 %	n/a	28,8	0,1	27,7	17,2	44,5
Groupe Perrin	39,52 %	n/a	26,2	1,7	10,9	19,1	31,8
Leica Camera Japan Co	49,00 %	n/a	7,2	0,1	1,4	2,6	8,8
Maroquinerie Thierry ⁽¹⁾	43,82 %	n/a	2,4	0,1	0,4	0,4	1,0

n/a : non applicable.

(1) Informations fournies au 30 septembre.

NOTE 16 - PRÊTS ET DÉPÔTS

en millions d'euros

	31/12/2008	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2009
Prêts et dépôts ⁽¹⁾	21,1	3,5	(1,0)	(0,6)	(0,1)	23,0
Dépréciations	1,3	0,6	-	-	-	2,0
Total	19,8	2,9	(1,0)	(0,6)	(0,1)	21,0

(1) Les dépôts de garantie s'élevaient à 18,9 M€ au 31 décembre 2009, contre 17,1 M€ au 31 décembre 2008.

NOTE 17 - STOCKS ET EN-COURS

en millions d'euros

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut ⁽¹⁾	Dépréciation	Net
Marchandises, produits intermédiaires et finis	459,7	141,9	317,7	456,7	124,4	332,2
Matières premières et en-cours	223,2	55,2	168,1	232,9	43,6	189,4
Total	682,9	197,1	485,8	689,6	168,0	521,6

(1) Les « Marchandises, produits intermédiaires et finis » publiés ont été retraités afin de prendre en compte les impacts de l'application des amendements portés sur la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, à hauteur de - 2,1 M€ au 1^{er} janvier 2008 et de - 2,0 M€ au 31 décembre 2008 (se référer à la note 1).

La charge nette des dépréciations de stocks s'est élevée à - 31,0 M€ sur l'exercice 2009, contre - 8,9 M€ en 2008.

Il est précisé qu'aucun stock n'a été donné en tant que garantie de dettes financières.

NOTE 18 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

en millions d'euros

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	137,5	5,2	132,3	153,4
<i>dont : – non échus</i>	94,4	0,7	93,7	129,5
<i>– échus ⁽¹⁾</i>	43,1	4,5	38,6	23,9
Créances d'impôts exigibles	3,5	–	3,5	5,0
Autres débiteurs ⁽²⁾	55,8	0,2	55,6	65,9
Autres débiteurs non courants	1,6	–	1,6	1,6
Total	198,4	5,4	193,0	225,9

(1) Les montants de créances clients et comptes rattachés échus se décomposent comme suit:

en millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Inférieur à 3 mois	37,8	21,5
Entre 3 et 6 mois	3,9	4,9
Entre 6 mois et 1 an	(3,2)	(2,5)

(2) Les «Autres débiteurs» publiés ont été retraités afin de prendre en compte les impacts de l'application des amendements portés sur la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, à hauteur de - 1,9 M€ au 1^{er} janvier 2008 et de - 1,6 M€ au 31 décembre 2008 (se référer à la note 1).

À l'exception des autres débiteurs non courants, l'ensemble des créances a une échéance inférieure à 1 an. Il n'existe aucun différé de paiement significatif qui justifierait une actualisation des créances.

La politique du groupe est de recommander une couverture d'assurance client dans la mesure où les

conditions locales le permettent. En conséquence, le risque de non-recouvrement est faible, comme le montre le niveau de dépréciation des créances clients, qui représente moins de 4 % de la valeur brute à fin 2009, contre 3 % en 2008. Il n'existe pas de concentration notable du risque de crédit.

NOTE 19 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

19.1 - Variation de la trésorerie nette

en millions d'euros

	31/12/2008	Flux de trésorerie	Effet taux de change	Effet périmètre	Autres	31/12/2009
Liquidités et équivalents de liquidités	119,8	30,1	(2,4)	0,9	0,2	148,7
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	365,6	15,2	(0,2)	–	–	380,7
<i>Sous-total</i>	485,4	45,4	(2,6)	0,9	0,2	529,4
Découverts bancaires et comptes courants passifs	(34,9)	13,2	–	–	–	(21,8)
Trésorerie nette	450,5	58,6	(2,6)	0,9	0,2	507,6

(1) Essentiellement investies sur les marchés monétaires euro.

L'ensemble de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a une échéance inférieure à 3 mois et une sensibilité inférieure à 0,5 %.

Les gains et pertes réalisés sur l'exercice et comptabilisés en résultat s'élèvent à 3,0 M€ en 2009, contre 5,5 M€ en 2008. Aucun gain ou perte latent n'existe au 31 décembre 2009.

19.2 - Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en millions d'euros

	31/12/2008	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Flux de trésorerie autres	Effet taux de change	Incidence de la revalorisation des instruments financiers et de couvertures	Autres	31/12/2009
Stocks et en-cours ⁽¹⁾	521,6	(32,1)	-	(3,6)	-	-	485,8
Clients et comptes rattachés	153,4	(20,3)	-	(1,7)	0,5	0,4	132,3
Autres débiteurs courants ⁽¹⁾	65,9	(9,7)	-	(0,5)	-	(0,1)	55,6
Autres débiteurs non courants	1,6	0,1	-	-	-	(0,1)	1,6
Titres disponibles à la vente (hors contrat de liquidité et placements financiers à terme)	7,7	0,6	8,2	(0,2)	-	(0,7)	15,5
Intérêts courus sur placements	-	0,7	-	-	-	-	0,7
Titres détenus jusqu'à l'échéance	11,6	1,8	-	-	-	-	13,4
Prêts et dépôts	21,1	2,5	-	(0,6)	-	(0,1)	23,0
Impôts différés actifs avec impact cash	90,8	7,4	-	(2,0)	-	0,1	96,3
Dettes fournisseurs (hors dettes sur immobilisations)	(185,0)	9,9	-	1,0	(0,1)	-	(174,3)
Autres dettes et divers (hors impôt courant)	(187,9)	(18,1)	-	1,4	(2,3)	(2,1)	(209,1)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés nets	(8,4)	(1,9)	-	-	33,0	(1,3)	21,4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	492,2	(59,2)	8,2	(6,2)	31,2	(3,8)	462,4

(1) Suite à l'application des amendements portés sur la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, les postes «Stocks et en-cours» et «Autres débiteurs courants» ont été retraités (se référer aux notes 17 et 18 pour plus d'informations).

NOTE 20 - CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE

Le capital d'Hermès International est composé de 105 569 412 actions entièrement libérées de 0,51 € de valeur nominale chacune au 31 décembre 2009. 422 000 de ces actions sont des actions d'auto-contrôle.

Au cours de l'exercice 2009, le seul mouvement qui soit intervenu sur le capital concerne une augmentation de capital de 10 K€, soit 19 400 actions au nominal de 0,51 € du fait des levées d'options de souscription d'actions réservées au personnel du groupe Hermès.

Il est précisé qu'aucune action n'est réservée pour une émission dans le cadre d'options ou de contrats de vente d'actions.

Dans le cadre de sa gestion, le groupe Hermès utilise la notion de «capitaux propres - part du groupe» telle que présentée dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. En particulier, les capitaux propres incluent la part recyclée des instruments financiers ainsi que les écarts actuariels, conformément aux définitions énoncées aux notes 1.8 et 1.16.

Les objectifs, politiques et procédures appliqués par le groupe en terme de gestion du capital se font en accord avec les principes d'une gestion saine, qui permettent notamment de maintenir l'équilibre financier des opérations et de limiter le recours à l'endettement. Du fait de sa situation excédentaire de trésorerie, le groupe dispose d'une certaine souplesse, et n'utilise pas dans sa gestion du capital les ratios prudentiels

Annexe aux comptes consolidés

comme le « *return on equity* ». Aucun changement n'est intervenu depuis l'exercice précédent quant aux objectifs ou à la politique de gestion du capital.

Enfin, la société mère Hermès International est soumise à la législation française en matière de capital. En particulier, les capitaux propres doivent être égaux à

au moins la moitié du capital social, et, le cas échéant, l'Assemblée générale extraordinaire doit se réunir afin de prendre les décisions qui s'imposent. La société Hermès International ne s'est jamais trouvée dans cette situation, et a par conséquent toujours respecté cette condition.

20.1 - Différences de conversion

La variation des différences de conversion au cours de l'exercice 2009 se décompose comme suit :

	en millions d'euros	
	2009	2008
Variations des différences de conversion		
Won sud-coréen	4,8	(15,2)
Dollar australien	1,3	(1,4)
Livre sterling	0,9	(4,9)
Franc suisse	0,6	8,1
Dollar Singapour	(0,2)	1,6
Yuan	(0,4)	-
Dollar Hong Kong	(1,9)	3,1
Dollar américain	(4,4)	6,1
Yen	(5,6)	28,9
Autres monnaies	(0,8)	(6,8)
Total	(5,6)	19,5

20.2 - Instruments dérivés - part des capitaux propres

Les mouvements 2009 sur les instruments dérivés se décomposent comme suit (après impôts) :

	en millions d'euros	
	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	(15,1)	17,0
Montant recyclé au cours de l'exercice au titre des instruments dérivés	14,4	(15,9)
Montant recyclé au cours de l'exercice au titre des placements financiers	0,7	(1,1)
Réévaluation des instruments dérivés à la clôture	10,4	(14,4)
Réévaluation en juste valeur du <i>mark-to-market</i> sur placements financiers	(0,4)	(0,7)
Solde au 31 décembre	10,0	(15,1)

20.3 - Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

Les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres en 2009 se présentent comme suit :

	en millions d'euros		
	Impact brut	Effet d'impôt	Impact net
Écarts actuariels (note 25.3.4)	(9,9)	3,4	(6,5)
Écarts de conversion (notes 20.1 et 21)	(5,5)	-	(5,5)
Instruments dérivés - part des capitaux propres (note 20.2)	37,3	(12,2)	25,1
Plus ou moins-values sur cessions d'actions propres	(0,3)	0,1	(0,2)
Solde au 31 décembre 2009	21,6	(8,7)	12,9

	en millions d'euros		
	Impact brut	Effet d'impôt	Impact net
Écarts actuariels (note 25.3.4)	(2,1)	0,7	(1,4)
Écarts de conversion (notes 20.1 et 21)	18,6	-	18,6
Instruments dérivés - part des capitaux propres (note 20.2)	(47,1)	15,0	(32,1)
Plus ou moins-values sur cessions d'actions propres	1,6	(0,6)	1,0
Solde au 31 décembre 2008	(29,1)	15,2	(13,9)

NOTE 21 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

	en millions d'euros	
	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	14,0	12,7
Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net	6,7	5,0
Quote-part des intérêts minoritaires dans les dividendes distribués	(6,3)	(4,8)
Différence de conversion sur les sociétés étrangères	0,1	(0,9)
Autres variations	(0,6)	1,9
Solde au 31 décembre	14,0	14,0

NOTE 22 - EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

22.1 - Risque de contrepartie

En accord avec les procédures de contrôle interne mises en place, le groupe ne traite qu'avec des banques et des établissements financiers de premier rang ayant signé une convention FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme, et n'encourt pas de risque de contrepartie significatif. Par ailleurs, les risques de contrepartie sur les opérations financières sont suivis de façon continue par le service Trésorerie d'Hermès International. Enfin, le groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

22.2 - Risque de change

Le groupe est principalement exposé au risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est couvert de manière à minimiser l'impact des fluctuations des devises sur les résultats du groupe.

La politique de change du groupe est fondée sur les principes de gestion suivants :

- les filiales de distribution sont facturées dans leur devise par les filiales de production, concentrant mécaniquement le risque de change sur ces dernières ;
- le risque de change du groupe est systématiquement couvert par Hermès International, annuellement, sur la base de flux futurs de trésorerie d'exploitation hautement probables avec des opérations de change fermes et/ou optionnelles éligibles à la comptabilité de couverture ;

– aucune opération spéculative n'est autorisée ;

– toute autre transaction hors exploitation est couverte contre le risque de change dès que son engagement est ferme et définitif.

Ces règles de gestion ont été validées par le Comité exécutif, et ont également été entérinées par le Conseil de surveillance.

La gestion administrative de ces opérations est assurée par un logiciel intégré, qui permet ainsi un contrôle et une valorisation en temps réel du *back-office*. Par ailleurs, l'Audit interne d'Hermès International veille également au bon respect de ces règles.

Les décisions de gestion, à l'intérieur de ces règles, sont validées par le Comité exécutif dans le cadre d'un Comité de sécurité et trésorerie qui se réunit régulièrement.

Le risque de change du groupe est couvert annuellement par Hermès International sur la base des flux futurs de trésorerie hautement probables et issus des prévisions budgétaires. Pratiquement, au 31 décembre, la couverture des besoins annuels de l'année suivante est proche de 100 %, et par conséquent la sensibilité du résultat aux variations des cours de change est faible.

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, le groupe a recours à des achats et ventes d'options d'achat et de vente ainsi qu'à des *swaps* de devises afin de couvrir les flux futurs de trésorerie.

Annexe aux comptes consolidés

22.2.1 - Position de change nette

en millions d'euros

Devise	Créances / (Dettes)	Flux futurs de trésorerie	Position nette avant gestion	Position hors-bilan ⁽¹⁾	Position nette après gestion	Ratio de couverture
Au 31/12/2009						
Dollar américain	40,2	143,8	184,0	(165,0)	18,9	90 %
Dollar Hong Kong	12,6	67,9	80,5	(73,2)	7,3	91 %
Dollar Singapour	7,1	62,0	69,1	(64,2)	5,0	93 %
Euro ⁽²⁾	(0,8)	(28,5)	(29,4)	32,2	2,9	110 %
Dollar australien	0,9	0,4	1,3	1,0	2,3	- 78 %
Dollar canadien	1,9	9,5	11,4	(10,8)	0,7	94 %
Nouvelle livre turque	0,6	1,3	1,9	(1,3)	0,6	70 %
Baht thaïlandais	0,9	6,1	7,0	(6,6)	0,4	94 %
Dirham des Émirats arabes unis	0,1	(0,5)	(0,5)	0,9	0,4	191 %
Couronne tchèque	0,6	1,3	1,9	(1,6)	0,3	86 %
Won sud-coréen	(0,1)	(3,3)	(3,4)	3,3	(0,1)	98 %
Pesos mexicain	1,1	3,7	4,8	(4,9)	(0,1)	103 %
Franc suisse	14,5	18,6	33,1	(33,8)	(0,7)	102 %
Livre sterling	2,6	27,9	30,5	(31,8)	(1,3)	104 %
Yen	139,4	136,0	275,3	(278,6)	(3,2)	101 %
Synthèse	221,6	446,2	667,8	(634,4)	33,4	95 %
Au 31/12/2008						
Dollar américain	24,8	161,6	186,4	(180,6)	5,9	97 %
Euro ⁽²⁾	3,8	(24,3)	(20,5)	23,4	2,9	114 %
Dollar australien	1,8	(6,0)	(4,2)	5,4	1,1	127 %
Dollar canadien	1,3	8,0	9,4	(8,7)	0,7	93 %
Livre sterling	4,7	21,6	26,3	(25,9)	0,4	98 %
Couronne tchèque	0,9	1,1	2,0	(1,8)	0,2	89 %
Baht thaïlandais	0,8	5,5	6,4	(6,2)	0,2	97 %
Dirham des Émirats arabes unis	0,1	(0,4)	(0,3)	0,4	0,1	120 %
Won sud-coréen	-	(3,6)	(3,6)	3,7	0,1	103 %
Dollar taïwanais	-	-	-	-	-	90 %
Pesos mexicain	-	2,6	2,6	(2,6)	-	100 %
Dollar Singapour	6,5	92,2	98,7	(101,9)	(3,1)	103 %
Franc suisse	27,5	21,1	48,6	(51,8)	(3,3)	107 %
Dollar Hong Kong	18,7	52,9	71,6	(75,2)	(3,6)	105 %
Yen	168,9	185,6	354,4	(394,1)	(39,7)	111 %
Synthèse	259,9	518,0	777,9	(815,8)	(38,0)	105 %

(1) Vente / (Achat). (2) Risque de change euro pour les filiales ayant une devise comptable différente.

22.2.2 - Sensibilité à la variation des taux de change

L'analyse de sensibilité des capitaux propres au risque de change est réalisée pour la réserve de couverture des flux de trésorerie. L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de valeur de marché des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie à la variation instantanée des cours de change, toutes les autres variables étant supposées rester constantes.

Une hausse de 1 % des devises d'exposition du groupe à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse des capitaux propres de 4,1 M€ (avant impôt) sur la réserve de juste valeur. Une baisse de 1 % aurait un impact de - 4,3 M€ (avant impôt).

Par ailleurs, l'impact sur le résultat d'une hausse de 1 % des devises d'exposition du groupe à la date de clôture serait de + 0,5 M€. Une baisse aurait un impact de - 0,6 M€.

22.2.3 - Détail des contrats de change

en millions d'euros

Contrats	Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾	Valeur de marché des contrats au 31/12/2009 ⁽³⁾			Total
			Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	
Options achetées						
Dollar américain	43,8	43,1	2,5	-	-	2,5
Yen	40,2	40,2	2,4	-	-	2,4
Dollar Singapour	22,6	22,6	0,6	-	-	0,6
Dollar Hong Kong	22,0	22,0	1,1	-	-	1,1
Livre sterling	9,1	9,1	0,3	-	-	0,3
Euro	1,7	0,8	-	-	-	-
Yuan	0,4	-	-	-	-	-
Dollar australien	(2,5)	(2,5)	0,2	-	-	0,2
	137,2	135,3	7,2	-	-	7,2
Contrats de change à terme ⁽⁴⁾						
Dollar américain	98,0	99,1	6,6	-	-	6,6
Yen	95,9	95,9	4,9	-	-	4,9
Dollar Hong Kong	43,3	43,8	2,1	(0,1)	-	2,0
Dollar Singapour	39,4	39,4	(1,7)	-	-	(1,7)
Autres	25,7	24,5	(1,0)	0,4	(0,3)	(0,9)
	302,2	302,6	10,9	0,3	(0,3)	10,9
Swaps cambistes ⁽⁴⁾						
Yen	142,5	138,9	-	3,2	-	3,2
Dollar américain	23,2	20,9	-	(0,2)	-	(0,2)
Dollar Hong Kong	8,0	7,5	-	(0,1)	-	(0,1)
Dollar Singapour	2,1	2,0	-	-	-	-
Autres	19,4	20,2	-	(0,1)	-	(0,1)
	195,4	189,5	-	2,9	-	2,9
Options de vente vendues						
Yuan	(0,4)	-	-	-	-	-
	(0,4)	-	-	-	-	-
Total	634,4	627,4	18,1	3,2	(0,3)	20,9

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

Annexe aux comptes consolidés

en millions d'euros

Contrats	Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾	Valeur de marché des contrats au 31/12/2008 ⁽³⁾			Total
			Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	
Options de vente achetées						
Dollar américain	190,7	76,2	3,7	–	3,0	6,7
Yen	136,0	74,6	2,1	–	0,2	2,3
Dollar Singapour	47,2	42,4	1,1	–	0,1	1,2
Dollar Hong Kong	46,8	5,9	0,2	–	0,7	1,0
Franc suisse	1,7	1,7	–	–	–	–
	422,4	200,8	7,1	–	4,1	11,1
Contrats de change à terme ⁽⁴⁾						
Yen	111,2	111,2	(19,4)	–	–	(19,4)
Dollar américain	82,2	82,2	0,2	–	–	0,2
Dollar Singapour	49,8	49,8	(0,5)	–	–	(0,5)
Dollar Hong Kong	47,0	47,0	(2,5)	–	–	(2,5)
Autres	23,9	23,9	3,1	–	–	3,1
	314,1	314,1	(19,1)	–	–	(19,1)
Swaps cambistes ⁽⁴⁾						
Yen	170,6	170,6	–	0,1	1,9	2,0
Dollar américain	17,4	17,4	–	0,6	(0,1)	0,5
Dollar Hong Kong	15,1	15,1	–	(0,4)	–	(0,4)
Dollar Singapour	4,9	4,9	–	(0,1)	–	(0,1)
Autres	38,5	38,5	–	(0,1)	(0,9)	(1,1)
	246,5	246,5	–	–	0,9	0,9
Options de vente vendues						
Yen	(23,8)	–	–	–	(0,1)	(0,1)
Dollar Hong Kong	(33,6)	–	–	–	(0,6)	(0,6)
Dollar américain	(109,7)	–	–	–	(2,9)	(2,9)
	(167,1)	–	–	–	(3,5)	(3,5)
Total	815,8	761,4	(12,0)	–	1,5	(10,5)

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

Cadrage avec les comptes de bilan

en millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des instruments financiers actifs	58,2	94,8
Juste valeur des instruments financiers passifs	(36,8)	(105,3)
Position nette des instruments financiers	21,4	(10,5)
Dérivés sur actions	(0,5)	–
Position nette de change	20,9	(10,5)

22.2.4 - Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie enregistrée en résultat est de – 9,5 M€ (dont + 2,9 M€ d'impact de sur-couverture), contre + 0,4 M€ en 2008 (se référer à la note 7). L'impact de la part efficace des couvertures dans les capitaux propres est présenté en note 20.2.

22.3 - Risque de taux et de liquidité

Le groupe Hermès a pour politique de conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement en toute indépendance.

Les excédents et besoins de trésorerie du groupe sont directement gérés ou pilotés par le service Trésorerie d'Hermès International, en suivant une politique prudente,

qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis sur des OPCVM monétaires et équivalents trésorerie dont la sensibilité est inférieure à 0,5 % et la durée de placement recommandée est inférieure à trois mois. Les placements sont réévalués à leur juste valeur.

Le groupe peut être amené à couvrir une partie de ses dettes et créances contre les fluctuations des taux

d'intérêt à l'aide d'instruments financiers tels que les swaps et dérivés de taux.

Le contrôle des risques et des procédures de gestion est identique à celui appliqué pour les opérations de change.

Les risques de taux sont présentés pour les seuls éléments de la trésorerie nette, aucun risque de taux n'ayant été identifié sur les autres actifs et passifs financiers.

Au 31/12/2009

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	529,5	–	–	529,5	529,5	–
Euro	414,3	–	–	414,3	414,3	–
Yuan	23,7	–	–	23,7	23,7	–
Dollar américain	18,2	–	–	18,2	18,2	–
Franc suisse	16,3	–	–	16,3	16,3	–
Autres	57,0	–	–	57,0	57,0	–
Passifs financiers ⁽¹⁾	45,4	12,3	1,0	58,7	40,7	18,0
Euro	8,4	0,7	1,0	10,0	8,7	1,3
Yen ⁽²⁾	7,6	10,9	–	18,5	3,3	15,2
Yuan ⁽³⁾	14,8	–	–	14,8	14,8	–
Autres	14,6	0,8	–	15,4	13,9	1,4
Trésorerie nette avant gestion	484,1	(12,3)	(1,0)	470,8	488,7	(18,0)
Trésorerie nette après gestion	484,1	(12,3)	(1,0)	470,8	488,7	(18,0)

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires (6,1 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Correspondent principalement à des emprunts long terme amortissables à taux fixe contractés par Hermès Japon et destinées à financer l'achat du terrain et la construction de notre magasin de Ginza à Tokyo. Ces emprunts sont assortis de la caution d'Hermès International, mais ne font l'objet d'aucune sûreté réelle ni de clause particulière dite de défaut.

(3) Correspondent principalement à des emprunts court terme contractés dans le cadre des investissements et travaux liés à la Maison Hermès à Shanghai. Ces emprunts sont assortis de la caution d'Hermès International, mais ne font l'objet d'aucune sûreté réelle ni de clause particulière dite de défaut.

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	529,5	–	–	529,5	529,5	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529,5	–	–	529,5	529,5	–
Passifs financiers ⁽¹⁾	45,4	12,3	1,0	58,7	40,7	18,0
Dettes financières M/LT	–	12,3	1,0	13,3	0,6	12,7
Découverts bancaires et dettes CT	43,5	–	–	43,5	38,2	5,3
Comptes courants passifs	1,9	–	–	1,9	1,9	–
Trésorerie nette avant gestion	484,1	(12,3)	(1,0)	470,8	488,7	(18,0)
Trésorerie nette après gestion	484,1	(12,3)	(1,0)	470,8	488,7	(18,0)

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires (6,1 M€ au 31 décembre 2009).

Annexe aux comptes consolidés

Au 31/12/2008

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	485,8	-	-	485,8	485,8	-
Euro	401,3	-	-	401,3	401,3	-
Franc suisse	13,4	-	-	13,4	13,4	-
Autres	71,1	-	-	71,1	71,1	-
Passifs financiers ⁽¹⁾	71,0	18,3	0,6	90,0	61,4	28,6
Euro	25,8	0,8	0,6	27,1	27,1	-
Yen	5,5	16,2	-	21,8	1,1	20,7
Autres	39,7	1,3	-	41,0	33,1	7,9
Trésorerie nette avant gestion	414,7	(18,3)	(0,6)	395,8	424,4	(28,6)
Trésorerie nette après gestion	414,7	(18,3)	(0,6)	395,8	424,4	(28,6)

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires (5,5 M€ au 31 décembre 2008).

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	485,8	-	-	485,8	485,8	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	485,8	-	-	485,8	485,8	-
Passifs financiers ⁽¹⁾	71,0	18,3	0,6	90,0	61,4	28,6
Dette financière M/LT	-	18,3	0,6	18,9	2,8	16,1
Découverts bancaires et dettes CT	70,7	-	-	70,7	58,2	12,5
Comptes courants passifs	0,3	-	-	0,3	0,3	-
Trésorerie nette avant gestion	414,7	(18,3)	(0,6)	395,8	424,4	(28,6)
Trésorerie nette après gestion	414,7	(18,3)	(0,6)	395,8	424,4	(28,6)

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires (5,5 M€ au 31 décembre 2008).

22.3.1 - Risque sur actions

Le groupe n'investit pas directement de trésorerie en actions. Il n'existe donc pas de risques significatifs et identifiés liés aux placements en actions.

aurait eu un impact positif sur le résultat consolidé avant impôt de 4,8 M€ (4,1 M€ en 2008).

La valeur de marché des placements est équivalente à leur valeur comptable.

22.3.2 - Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Une variation uniforme des taux d'intérêt de 1 point

Les passifs financiers ne tiennent pas compte de la dette concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, qui figure en « Autres créditeurs ».

22.4 - Juste valeur des actifs et passifs financiers

en millions d'euros

2009	Valeur nette comptable	Juste valeur	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif
Placements financiers (note 14.1)	95,4	95,4	-	-
Contrat de liquidités (note 14.1)	6,7	6,7	-	-
Autres immobilisations financières (note 14.1)	2,7	2,7	-	-
Autres titres non consolidés (note 14.1)	0,3	0,3	-	-
Titres disponibles à la vente (note 14.1)	105,1	105,1	-	-
Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus (note 14.2)	8,1	8,1	0,5 %	0,5 %
Prêt participatif Vaucher (note 14.2)	5,4	5,4	-	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance (note 14.2)	13,5	13,5	-	-
Prêts et dépôts (note 16)	21,0	21,0	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)	529,5	529,5	-	-
Découverts bancaires (note 22)	19,9	19,9	-	-
Engagements de rachat de minoritaires (note 22)	6,1	6,1	-	-
Emprunt Japon (note 22)	16,7	16,7	1,7 %	1,7 %
Emprunt Chine (note 22)	13,5	13,5	4,6 %	4,6 %
Autres emprunts (note 22)	6,6	6,6	*	-
Comptes courants passifs (note 22)	1,9	1,9	*	-
Dettes financières	64,8	64,8	-	-

* Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables.

NOTE 23 - PROVISIONS

en millions d'euros

	31/12/2008	Dotations	Reprises ⁽¹⁾	Effet taux de change	Autres et reclassements	31/12/2009
Provisions courantes	15,0	6,6	(7,7)	(0,2)	0,1	13,8
Provisions non courantes	2,8	3,3	(0,4)	-	1,8	7,5
Total	17,8	9,9	(8,1)	(0,2)	1,9	21,3

(1) Dont 6,9 M€ de reprises consommées et 1,2 M€ de reprises non consommées.

NOTE 24 - EFFECTIFS

Les effectifs inscrits se répartissent géographiquement comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
France	5 024	5 004
Europe (hors France)	825	789
Autres zones géographiques	2 208	2 101
Total	8 057	7 894

Par catégorie, ils se divisent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Production	3 561	3 539
Ventes	3 172	3 004
Autres (création, communication, administration)	1 324	1 351
Total	8 057	7 894

Les charges de personnel pour 2009 s'élèvent à 483,7 M€, contre 447,3 M€ en 2008.

NOTE 25 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

25.1 - Description des régimes

Les salariés du groupe Hermès bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médailles du travail), et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnités de fin de carrière, régimes de retraites complémentaires notamment).

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

25.1.1 - Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs

qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC, fonds de pension à cotisations définies).

25.1.2 - Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'évaluation des engagements de retraites et assimilés (DBO : *Defined Benefit Obligation*) est conforme à la méthode des unités de crédits projetés en tenant compte des hypothèses actuarielles prenant en considération les conditions particulières, notamment macro-économiques, des différents pays dans lesquels le groupe opère.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont reconnus selon la méthode dite « du SoRIE ». Cette méthode consiste à enregistrer en capitaux propres la totalité des écarts actuariels sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

Pour le groupe, les principaux régimes à prestations définies concernent principalement :

– les indemnités de fin de carrière en France, en Italie,

en Suisse et au Japon : il s'agit d'indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ces engagements sont partiellement ou intégralement externalisés selon les pays ;

– les médailles du travail en France : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services ou la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les salariés ou assimilés dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure qualification. L'attribution de la médaille d'honneur s'accompagne du versement d'une prime, en vertu d'une convention collective, d'un accord d'entreprise ou d'une décision de l'entreprise concernée ou du comité d'entreprise ;

– un régime complémentaire pour les dirigeants en France ou à l'étranger.

en millions d'euros

	< 1 an	> 1 an	2009	2008	2007	2006	2005
Engagements de retraites et assimilés	4,2	54,6	58,8	51,9	43,8	40,6	41,1
Total	4,2	54,6	58,8	51,9	43,8	40,6	41,1

25.2 - Hypothèses actuarielles au 31 décembre 2009

Les hypothèses actuarielles sont revues chaque année. Pour l'exercice 2009, elles ont été les suivantes :

	France	Italie	Suisse	Japon	Autre Asie
Âge de départ à la retraite	61/65 ans	60/62 ans	63/64 ans	60 ans	55 ans
Évolution des salaires	2,0 à 4,0 %	2,0 à 2,5 %	2,2 %	2,5 %	3 à 5 %
Évolution du plafond de la Sécurité sociale	2,5 %	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux de rendement des actifs attendus	4,5 %	n/a	3,0 %	n/a	2,3 à 4,9 %
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %	3,3 %	1,8 %	1,9 à 7,7 %

n/a : non applicable.

Rappel des hypothèses 2008

	France	Italie	Suisse	Japon	Autre Asie
Âge de départ à la retraite	61/65 ans	60/62 ans	64/65 ans	60 ans	55 ans
Évolution des salaires	2,0 à 4,0 %	2,0 à 2,5 %	2,2 %	2,5 %	3 à 5 %
Évolution du plafond de la Sécurité sociale	2,5 %	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux de rendement des actifs attendus	4,5 %	n/a	3,0 %	n/a	2,3 à 4,9 %
Taux d'actualisation	5,3 %	5,3 %	3,3 %	2,0 %	1,9 à 7,7 %

n/a : non applicable.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations des émetteurs privés, de maturité correspondant à celle de l'engagement.

Les taux de rendement des actifs attendus sont déterminés en fonction de la composition des portefeuilles d'actifs en retenant pour chaque catégorie d'actifs des niveaux de rendement représentatifs de leur risque et de l'historique de leurs performances.

25.3 - Évolution des provisions comptabilisées au bilan

en millions d'euros

	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	2009	2008	2007	2006	2005
Provisions au début de l'exercice	50,7	1,2	51,9	43,8	40,6	41,1	30,2
Écarts de conversion	(0,8)	–	(0,8)	3,7	(0,6)	(1,3)	–
Coût selon compte de résultat	7,6	0,2	7,8	7,8	7,0	1,6	5,3
Prestations/cotisations versées	(10,1)	–	(10,1)	(4,8)	(2,7)	(4,3)	(4,7)
Écarts actuariels/limitations d'actifs de couverture	9,9	–	9,9	1,8	(1,8)	3,2	9,7
Variation de périmètre	0,1	–	0,1	–	0,7	–	–
Ajustement capitaux propres d'ouverture	–	–	–	0,3	0,5	0,2	0,4
Autres	–	–	–	(0,8)	0,1	0,1	0,2
Provisions en fin d'exercice	57,4	1,4	58,8	51,9	43,8	40,6	41,1

25.3.1 - Tableau de réconciliation de la valeur des engagements de retraites et assimilés

en millions d'euros

	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	71,7	1,2	72,9	56,3	53,0	55,7	49,3
Écarts de conversion	(0,7)	–	(0,7)	4,5	(0,8)	(1,4)	–
Coût des services rendus	6,2	0,1	6,3	5,6	5,2	4,9	3,7
Coût financier	3,1	0,1	3,1	2,6	2,0	1,5	1,7
Prestations versées	(6,3)	–	(6,3)	(4,3)	(3,2)	(10,2)	(9,1)
Contributions employés	0,7	–	0,7	0,6	0,3	–	–
Écarts actuariels	9,7	–	9,7	2,1	(2,3)	2,8	9,8
Modifications de plan	–	–	–	–	–	(4,4)	–
Services passés non encore comptabilisés	0,2	–	0,2	0,3	–	1,7	–
Variation de périmètre	0,1	–	0,1	0,2	1,6	–	–
Autres	(1,6)	–	(1,6)	5,0	0,5	2,4	0,3
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	83,0	1,4	84,4	72,9	56,3	53,0	55,7

Annexe aux comptes consolidés

25.3.2 - Évaluation de la juste valeur des régimes

en millions d'euros

	2009	2008	2007	2006	2005
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	19,8	11,1	10,7	14,6	19,0
Contributions employeurs	9,1	1,5	1,8	2,9	4,2
Contributions employés	0,7	0,6	0,3	-	-
Prestations versées	(5,2)	(1,0)	(2,3)	(8,7)	(8,6)
Rendement attendu des actifs	0,7	0,6	0,4	0,5	0,4
Charges financières	-	-	-	(0,1)	(0,2)
Écarts de conversion	0,1	0,8	(0,2)	(0,1)	-
Écarts actuariels	(0,5)	0,7	(0,1)	(0,1)	-
Variation de périmètre	-	0,1	0,8	-	-
Autres	(0,1)	5,3	(0,3)	1,7	(0,2)
Juste valeur des actifs en fin d'exercice	24,6	19,8	11,1	10,7	14,6

25.3.3 - Analyse de la provision comptable pour engagements de retraites et assimilés

en millions d'euros

	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée des obligations financées	61,2	-	61,2	51,2	37,8
Juste valeur des actifs de régimes	(24,6)	-	(24,6)	(19,8)	(11,1)
Excédent des obligations/(actifs) des régimes financés	36,6	-	36,6	31,5	26,7
Valeur actualisée des obligations non financées	21,8	1,4	23,2	21,7	18,5
Services passés non encore comptabilisés	(1,2)	-	(1,2)	(1,6)	(1,5)
Actifs nets non comptabilisés	0,1	-	0,1	0,3	-
Engagements nets des régimes à prestations définies	57,4	1,4	58,8	51,9	43,8
Détail de l'engagement à l'actif	-	-	-	-	-
Détail de l'engagement au passif	57,4	1,4	58,8	51,9	43,8
Engagements nets	57,4	1,4	58,8	51,9	43,8

25.3.4 - Évolution des écarts actuariels

en millions d'euros

Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	13,5
Écarts actuariels d'expérience	2,7
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses	0,2
Autres écarts actuariels	0,3
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2006	16,7
Écarts actuariels d'expérience	3,0
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses	(5,0)
Autres écarts actuariels	0,2
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2007	14,9
Écarts actuariels d'expérience	1,7
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses	0,5
Effet de la limitation des actifs	0,3
Autres écarts actuariels	(0,4)
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2008	17,0
Écarts actuariels d'expérience	(0,8)
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses	10,4
Effet de la limitation des actifs	(0,2)
Autres écarts actuariels	0,4
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2009	26,9

25.3.5 - Décomposition des charges comptabilisées au compte de résultat

en millions d'euros

	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	2009	2008	2007	2006	2005
Coûts des services rendus	6,2	0,1	6,3	5,6	5,2	4,9	3,7
Coûts financiers	3,1	0,1	3,1	2,6	2,1	1,4	1,7
Rendement attendu des actifs de régimes	(0,7)	-	(0,7)	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(0,2)
(Gains)/pertes liés à une modification de plan	-	-	-	-	-	(4,4)	-
Coût des services passés non encore comptabilisés	0,2	-	0,2	0,2	0,2	-	-
Écarts actuariels nets (gains)/pertes reconnus dans l'année	-	-	-	(0,1)	(0,4)	(0,1)	0,4
Autres	(1,1)	-	(1,1)	0,1	0,4	0,3	(0,4)
Coût des régimes à prestations définies	7,6	0,2	7,8	7,8	7,0	1,6	5,3

Annexe aux comptes consolidés

25.4 - Actifs des régimes

La répartition moyenne par nature d'investissements s'établit comme suit :

en millions d'euros

	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur	Répartition	Valeur	Répartition	Valeur	Répartition
Actions	1,8	7 %	2,1	11 %	1,1	10 %
Obligations	17,7	72 %	13,4	68 %	8,5	77 %
Autres	5,1	21 %	4,3	22 %	1,5	13 %
Total	24,6	100 %	19,8	100 %	11,1	100 %

25.5 - Informations par zone géographique

en millions d'euros

	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur	Répartition	Valeur	Répartition	Valeur	Répartition
France	51,7	61 %	42,8	59 %	37,5	67 %
Europe (hors France)	14,3	17 %	13,8	19 %	5,2	9 %
Japon	16,4	19 %	15,0	21 %	12,0	21 %
Asie-Pacifique (hors Japon)	2,0	3 %	1,4	1 %	1,6	3 %
Valeur actuelle des obligations	84,4	100 %	72,9	100 %	56,3	100 %
France	11,5	47 %	7,6	39 %	6,5	59 %
Europe (hors France)	11,7	47 %	11,1	56 %	3,4	31 %
Asie-Pacifique (hors Japon)	1,5	6 %	1,1	5 %	1,2	10 %
Juste valeur des actifs de couverture	24,6	100 %	19,8	100 %	11,1	100 %
France	0,1	100 %	0,1	31 %	–	–
Asie-Pacifique (hors Japon)	–	–	0,2	69 %	–	–
Actifs nets non comptabilisés	0,1	100 %	0,3	100 %	–	–
France	(1,2)	100 %	(1,6)	100 %	(1,5)	100 %
Coût des services passés non comptabilisés	(1,2)	100 %	(1,6)	100 %	(1,5)	100 %
France	39,2	67 %	33,6	65 %	29,6	68 %
Europe (hors France)	2,6	4 %	2,8	5 %	1,8	4 %
Japon	16,4	28 %	15,0	29 %	12,0	27 %
Asie-Pacifique (hors Japon)	0,6	1 %	0,5	1 %	0,4	1 %
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	58,8	100 %	51,9	100 %	43,8	100 %

NOTE 26 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	en millions d'euros	
	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	174,3	185,0
Dettes sur immobilisations	24,0	25,7
Fournisseurs et comptes rattachés	198,3	210,8
Dettes d'impôts exigibles	39,4	44,5
Autres créditeurs courants	183,3	165,8
Autres créditeurs non courants	23,9	21,9
Fournisseurs et autres créditeurs	444,9	442,9

NOTE 27 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

27.1 - Engagements financiers

	en millions d'euros				
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2009	31/12/2008
Cautions bancaires données	0,1	0,2	1,0	1,2	1,1
Cautions bancaires reçues	4,0	-	-	4,0	4,0
Rachats de titres (engagements donnés)	1,3	-	1,2	2,5	3,7
Rachats de titres (engagements reçus)	-	6,7	-	6,7	6,7
Engagements irrévocables d'achats d'actifs financiers reçus (options de ventes reçues)	1,5	6,2	17,6	25,2	33,5
Autres engagements	9,1	8,6	-	17,7	18,9
Crédit-bail	0,1	0,2	0,7	1,0	1,1

Au 31 décembre 2009, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location de l'ensemble

des magasins exploités par le groupe dans le monde s'analysent de la façon suivante :

	en millions d'euros				
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	2009	2008
Paiements minimaux des contrats de location simple à effectuer ⁽¹⁾	55,6	151,0	95,6	302,2	275,0

(1) Les montants indiqués ont été actualisés au taux annuel de 7,62 %.

27.2 - Autres engagements hors-bilan

Le groupe n'a pas connaissance d'autres engagements que ceux indiqués par ailleurs et qui ne seraient pas reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2009. Aucun fait exceptionnel ni contentieux pouvant affecter de façon probable et significative la situation financière du groupe n'existe actuellement.

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires, et il est soumis à des contrôles. Une provision est constituée dès lors qu'un risque est identifié et que son coût est estimable.

NOTE 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives sur l'exercice 2009 au regard de l'activité du groupe.

Les relations avec les autres parties liées, au sens d'IAS 24 *Informations relatives aux parties liées*, se résument comme suit :

– Cabinet RDAI : le cabinet d'architectes RDAI s'est vu confier une mission de conception pour l'application du concept architectural à l'ensemble des boutiques du groupe Hermès. Les honoraires versés par le groupe se sont élevés à 6,9 M€ hors taxes en 2009 et à 5,5 M€ hors taxes en 2008 ;

– Émile Hermès SARL, associé commandité : Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile Hermès et de son épouse. La société a pour gérant M. Bertrand Puech et est dotée d'un Conseil de gérance. Chaque année, la société Hermès International verse à l'associé commandité une somme égale à 0,67 % de son bénéfice distribuable. Par ailleurs, la société Hermès International est amenée à refacturer à Émile Hermès SARL certaines dépenses engagées. Les facturations correspondantes se sont élevées à 0,1 M€ en 2009, contre 0,2 M€ en 2008.

Contrats de location avec les parties liées

Adresse	Bailleur	Preneur	Type de bail	Durée	Début	Fin	Dépôt de garantie
Immeuble 28/30/32, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SAS 28/30/32 rue du Faubourg- Saint-Honoré	Hermès International	Bail commercial	9 ans	01/01/ 2007	31/12/ 2015	3 mois
Immeuble 28/30/32, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SAS 28/30/32 rue du Faubourg- Saint-Honoré	Hermès Sellier	Bail commercial	9 ans	01/01/ 2007	31/12/ 2015	3 mois
Immeuble 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SIFAH (SCI)	Hermès Sellier	Bail commercial	9 ans	01/01/ 2005	31/12/ 2013	3 mois
Immeuble 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SIFAH (SCI)	Hermès International	Bail commercial	9 ans	01/01/ 2008	31/12/ 2016	3 mois
Immeuble 23, rue Boissy-d'Anglas	SAS 28/30/32 rue du Faubourg- Saint-Honoré	Hermès Sellier	Bail commercial	9 ans	01/01/ 2009	31/12/ 2017	3 mois
Immeuble 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine	SCI 74 rue du Faubourg- Saint-Antoine	Hermès International	Bail commercial	9 ans	01/07/ 2008	30/06/ 2017	3 mois
4, rue du Pont-Vert 27400 Le Vaudreuil	Briand Villiers I	Comptoir Nouveau de la Parfumerie	Bail commercial	9 ans ferme	01/07/ 2005	30/06/ 2014	3 mois

Le total des charges de loyers relatives aux contrats de location précités s'élève à 8,1 M€ contre 6,4 M€ en 2008. L'ensemble des transactions ainsi décrites ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

NOTE 29 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

La charge de rémunération des organes de direction, d'administration et de surveillance comptabilisée en 2009 s'est élevée à 13,1 M€, contre 10,0 M€ en 2008.

Elle se détaille comme suit pour chaque catégorie de rémunération :

	en millions d'euros	
	2009	2008
Avantages à court terme	9,3	7,8
Avantages postérieurs à l'emploi	3,3	1,8
Autres avantages à long terme	0,2	0,2
Paievements en actions	0,3	0,2
Total	13,1	10,0

NOTE 30 - PAIEMENTS EN ACTIONS

30.1 - Plans d'options de souscription d'actions

	2009		2008	
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾	Nombre d'options	Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾
En circulation au 1^{er} janvier	19 400	1,0	120 900	6,1
<i>dont exerçables</i>	19 400	1,0	120 900	6,1
Droits émis	-	-	-	-
Droits exercés	(19 400)	(1,0)	(101 500)	(5,1)
Droits annulés	-	-	-	-
<i>dont expirés</i>	-	-	-	-
<i>dont renoncés</i>	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre	-	-	19 400	1,0
<i>dont exerçables</i>	-	-	19 400	1,0
<i>Prix d'exercice moyen pondéré</i>	-	-	52,09 €	-

(1) Valeur moyenne pondérée.

Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions sont détaillées en page 57 (tableau n° 8).

Annexe aux comptes consolidés

30.2 - Plans d'options d'achat d'actions

	2009		2008	
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾	Nombre d'options	Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾
En circulation au 1^{er} janvier	343 420	24,5	99 000	4,3
<i>dont exerçables</i>	99 000	4,3	99 000	4,3
Droits émis	–	–	244 420	20,2
Droits exercés	(69 000)	(3,0)	–	–
Droits annulés	(11 550)	(0,9)	–	–
<i>dont expirés</i>	–	–	–	–
<i>dont renoncés</i>	(11 550)	(0,9)	–	–
En circulation au 31 décembre	262 870	20,6	343 420	24,5
<i>dont exerçables</i>	30 000	1,3	99 000	4,3
<i>Prix d'exercice moyen pondéré</i>	78,37 €	–	71,38 €	–

(1) Valeur moyenne pondérée.

Les informations relatives aux plans d'options d'achat d'actions sont détaillées en page 57 (tableau n° 8).

30.3 - Plans d'attribution d'actions gratuites

	2009		2008	
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾	Nombre d'options	Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾
En circulation au 1^{er} janvier	164 100	13,8	170 025	14,3
<i>dont exerçables</i>	–	–	–	–
Droits émis	–	–	–	–
Droits exercés	–	–	–	–
Droits annulés	(9 700)	(0,8)	(5 925)	(0,5)
<i>dont expirés</i>	–	–	–	–
<i>dont renoncés</i>	(9 700)	(0,8)	(5 925)	(0,5)
En circulation au 31 décembre	154 400	13,0	164 100	13,8
<i>dont exerçables</i>	–	–	–	–
<i>Juste valeur d'une action</i>	84,06 €	–	84,06 €	–

(1) Valeur moyenne pondérée avant application du taux de *turnover* lors de l'attribution.

30.4 - Charge de l'exercice

	en millions d'euros	
	2009	2008
Plans d'attribution d'actions gratuites	3,3	2,6
Plans d'options d'achat d'actions	1,6	1,3
Charge de l'exercice	4,9	3,9

NOTE 31 - INFORMATION SUR LES HONORAIRES D'AUDIT ET DE CONSEIL

Au titre de l'exercice 2009, les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux se détaillent comme suit :

en millions d'euros

	Réseau Deloitte				Crowe Horwath, Didier Kling & Associés			
	2009	Répart.	2008	Répart.	2009	Répart.	2008	Répart.
Audit								
Commissariat aux comptes	1,4	94 %	1,3	93 %	0,2	100 %	0,2	100 %
<i>dont Hermès International (maison mère)</i>	0,3	19 %	0,3	20 %	0,1	39 %	0,1	40 %
<i>dont filiales intégrées globalement</i>	1,1	75 %	1,0	73 %	0,1	61 %	0,1	60 %
Autres missions légales et accessoires	0,1	6 %	0,1	7 %	-	-	-	-
<i>dont Hermès International (maison mère)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont filiales intégrées globalement</i>	0,1	6 %	0,1	7 %	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	1,5	100 %	1,4	100 %	0,2	100 %	0,2	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,5	100 %	1,4	100 %	0,2	100 %	0,2	100 %

Le déséquilibre observé s'explique par le fait que le réseau Deloitte est en charge de la quasi-totalité de l'audit des filiales étrangères du groupe Hermès.

NOTE 32 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Société	Siège	Pourcentage 2009			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode*	
Hermès International	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	Mère	Mère	Mère	572 076 396
Ateliers A.S.	131, avenue Henri-Barbusse, 69310 Pierre-Bénite	74,90	74,18	IG	954 503 843
Boissy Mexico	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local « A » Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	-
Boissy Retail	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	-
Boissy Singapour	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	80,00	MEE	-
Castille Investissements	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	352 565 451
Clerc Thierry Créations	Sur-La-Cluse 17, CH-2300 La Chaux-de-Fonds (Suisse)	100,00	100,00	IG	-
Compagnie des Arts de la Table	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	380 059 188
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	Saint-Louis-lès-Bitche, 57620 Lemberg	99,96	99,96	IG	353 438 708
Compagnie Hermès de Participations	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	413 818 147
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	99,67	99,67	IG	542 053 285
Créations Métaphores	21, rue Cambon, 75001 Paris	80,00	80,00	IG	602 013 583
Créations Métaphores Inc.	55 East 59th Street, 10022 New York (États-Unis)	100,00	80,00	IG	-
Erbé Maroquinier	135, avenue Henri-Barbusse, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	100,00	99,77	IG	334 089 299
Établissements Marcel Gandit	51, rue Jean-Jaurès, 38300 Bourgoin-Jallieu	100,00	100,00	IG	583 620 778
Exocuir	69, rue du Rhône, 1207 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	-
Ex-Pili	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	-
Financière Saint-Honoré	9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 12 (Suisse)	100,00	100,00	IG	-
Full More Group	25/F, Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	95,00	95,00	IG	-
Full More (Shanghai) Trading	Room 6F-1, No.137 Julu Road, Luwan District, Shanghai (Chine)	100,00	95,00	IG	-
Ganterie de Saint-Junien	18, rue Louis-Codet, 87200 Saint-Junien	100,00	100,00	IG	391 581 196
Gaulme	325, rue Saint-Martin, 75003 Paris	45,00	45,00	MEE	380 681 833
Gordon-Choisy	33, avenue de Wagram, 75017 Paris	100,00	100,00	IG	662 044 833
Grafton Immobilier	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	440 256 444
Herlee	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	90,00	90,00	IG	-
Hermès Argentina	Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine)	100,00	99,99	IG	-
Hermès Asia Pacific	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Australia	Level 11, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Benelux Scandinavie	50, boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique)	100,00	100,00	IG	-

* Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.

Société	Siège	Pourcentage 2009			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode*	
Hermès Canada	131 Bloor Street West, Toronto, Ontario M5S 1R1 (Canada)	100,00	100,00	IG	-
Hermès (China) Co. Ltd	Room 3010, 3011, Westgate Mall Tower, 1038 Nanjing Xi Road, Shanghai 2000141 (Chine)	100,00	90,00	IG	-
Hermès Cuir Précieux	33, avenue de Wagram, 75017 Paris	100,00	100,00	IG	398 142 695
Hermès de Paris (Mexico)	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local « A » Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	-
Hermès GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	-
Hermès GmbH	Marshallstrasse 8, 80539 Munich (Allemagne)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Grèce	Rue Stadiou 4 et rue Voukourestiou 1, City Link, 10564 Syntagma Athènes (Grèce)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Holding GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Iberica	José Ortega y Gasset 12, 28006 Madrid (Espagne)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Immobilier Genève	C/- Hermès (Suisse) 4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	-
Hermès India Retail and Distributors	G/5-9 Shopping Arcade, The Oberoi, Dr Zakir Hussain Marg, 110003 New Delhi (Inde)	51,01	51,01	IG	-
Hermès Intérieur & Design	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	480 011 527
Hermès International Portugal	Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Istanbul	Abdi İpekçi Cad. No:79 Nisantasi, Sisli, Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Italie	Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Japon	4-3, Ginza 5-Chome, Chuo-ku, Tokyo 104-0061 (Japon)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Korea	630-26 Shinsa-Dong Gangnam-gu, Séoul 135-895 (Corée du Sud)	94,59	94,59	IG	-
Hermès Middle East South Asia	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Monte-Carlo	11-15, avenue de Monte-Carlo, 98000 Monaco	100,00	100,00	IG	-
Hermès of Paris	55 East, 59th Street, 10022 New York (États-Unis)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Prague	Parizska 12/120, 11000 Prague (Rép. tchèque)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Retail (Malaysia)	Level 16, Menara TM Asia Life, 189 Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur (Malaisie)	51,00	51,00	IG	-
Hermès Sellier	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	99,77	99,77	IG	696 520 410
Hermès Singapore (Retail)	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	80,00	80,00	IG	-
Hermès Suisse	4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	-
Hermès South East Asia	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	-
Hermès Voyageur	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	480 011 535
Holding Textile Hermès	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	100,00	100,00	IG	428 128 318
Immauger	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	377 672 159
J. L. & Co	Westminster Works, Oliver Street, Northampton NN2 7JL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	-
John Lobb	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	582 094 371

* Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.

Annexe aux comptes consolidés

Société	Siège	Pourcentage 2009			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode*	
John Lobb Japan	3-1-1 Marunouchi, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-0005 (Japon)	100,00	100,00	IG	-
John Lobb (Hong Kong) Ltd	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	-
La Manufacture de Seloncourt	18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt	100,00	100,00	IG	407 836 329
La Maroquinerie Nontronnaise	Avenue Yvon-Delbos, 24300 Nontron	100,00	100,00	IG	403 230 436
La Montre Hermès	Erlenstrasse 31 A, 2555 Brügg (Suisse)	100,00	100,00	IG	-
La Montre Hermès Pacific Limited	22/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	-
La Montre Hermès Shanghai	Room 2609, Westgate Mall, N° 1038, West Nanjing Road, Jing An District, Shanghai (Chine)	100,00	100,00	IG	-
Leica Camera Japan Co	1-7-1 Yurakucho Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006 (Japon)	49,00	49,00	MEE	-
Les Tissages Perrin**	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	2,14	40,00	MEE	400 135 034
Louisiane Spa	Via Marostica 40, 20135 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	-
Manufacture de Haute Maroquinerie	ZAE Les Combaruches, 825, bd Jean-Jules-Herbert, 73100 Aix-les-Bains	100,00	100,00	IG	409 548 096
Maroquinerie de Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 128 425
Maroquinerie de Saint-Antoine	12-14, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	409 209 202
Maroquinerie de Sayat	12-16, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	411 795 859
Maroquinerie des Ardennes	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 113 518
Maroquinerie Thierry	ZI Les Bracots, rue des Fougères, 74890 Bons-en-Chablais	43,82	43,82	MEE	312 108 368
Michel Rettli Srl	Via Marostica 40, 20135 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	-
Motsch-George V	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	440 252 476
Perrin & Fils	451, chemin du Barailon, 38690 Le Grand-Lemps	39,52	39,52	MEE	573 620 143
RTL Inc.	105, Dorset Street La Fayette, Louisiana 70501 (États-Unis)	100,00	100,00	IG	-
Saint-Honoré (Bangkok)	Room G03/2, The Emporium Shopping Mall, 622 Sukhumvit Road, Klongtoey, Bangkok 10100 (Thaïlande)	51,00	51,00	IG	-
Saint-Honoré Consulting	C-28 Connaught Place, 110001 New Delhi (Inde)	100,00	100,00	IG	-
SC Honossy	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	393 178 025
SCI Auger-Hoche	12-22, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	335 161 071
SCI Boissy Les Mûriers	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	351 649 504
SCI Boissy Nontron	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 307 021
SCI Les Capucines	ZI les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	60,00	77,53	IG	408 602 050
Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps	202, chemin du Violet, 38690 Le Grand-Lemps	100,00	100,00	IG	573 621 224
Société Nontronnaise de Confection	Les Belles Places, 10, rue Jean-Moulin, 24300 Nontron	100,00	100,00	IG	380 041 939
Sport Soie	27, rue Jules-Guesde, 69310 Pierre-Bénite	95,50	95,50	IG	592 028 542
Tanneries des Cuir d'Indochine et de Madagascar	33, avenue de Wagram, 75017 Paris	100,00	100,00	IG	582 025 755
Vaucher Manufacture Fleurier	Rue de l'Hôpital 33, CH-2114 Fleurier (Suisse)	21,05	21,05	MEE	-
Velours Blafo**	7, rue de Catalogne, 69150 Décines-Charpieu	26,09	26,09	MEE	352 497 549
WHY S.A.M.	8, avenue des Ligures, 98000 Monaco	50,00	55,00	MEE	-

* Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.

** Sociétés détenues majoritairement par la société Perrin & Fils, dans laquelle le groupe Hermès détient un contrôle de 39,52 %.

Comptes de la société

179 Compte de résultat 2009

180 Bilan au 31 décembre 2009

182 Variation des capitaux propres 2009

183 Tableau des flux de trésorerie 2009

184 Annexe aux états financiers

197 Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2009

198 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2009

201 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Compte de résultat 2009

	en millions d'euros	
	2009	2008
Produits d'exploitation	78,2	76,7
Chiffre d'affaires (note 2)	67,0	72,4
Autres produits	0,8	0,6
Reprises sur provisions et transferts de charges	10,4	3,7
Charges d'exploitation	112,8	109,3
Achats non stockés	1,4	1,7
Services extérieurs	12,6	17,0
Autres services extérieurs	35,0	36,5
Impôts, taxes et versements assimilés	3,7	3,0
Rémunérations	26,7	23,0
Charges sociales et autres frais de personnel	20,4	12,0
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	10,4	11,1
Autres charges	2,7	5,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(34,6)	(32,6)
Produits financiers	308,3	341,1
Produits des participations	290,4	274,6
Autres intérêts et produits assimilés	4,6	18,0
Reprises sur provisions et dépréciations (note 10)	10,4	39,1
Différences positives de change	-	3,9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2,9	5,5
Charges financières	43,7	51,6
Dotations aux provisions et dépréciations (note 10)	42,5	51,1
Différences négatives de change	0,8	-
Intérêts et charges assimilées	0,4	0,5
RÉSULTAT FINANCIER	264,6	289,5
RÉSULTAT COURANT	230,0	256,9
Produits exceptionnels (note 3)	-	4,7
Charges exceptionnelles (note 3)	0,7	4,6
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(0,7)	0,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	229,3	257,0
Participation des salariés	(2,6)	(2,4)
Impôt sur les bénéfices (note 4)	16,5	2,9
RÉSULTAT NET	243,2	257,5

Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF

	en millions d'euros	
	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF IMMOBILISÉ	531,5	378,5
Immobilisations incorporelles (note 5)	2,3	2,0
Concessions, brevets, marques	0,5	0,1
Autres	1,8	1,9
Immobilisations corporelles (note 5)	18,5	19,9
Terrains	0,3	0,3
Constructions	–	–
Autres immobilisations	17,8	18,0
Immobilisations en cours	0,4	1,6
Immobilisations financières (note 6)	510,8	356,6
Participations	398,3	311,9
Autres titres immobilisés	2,8	2,9
Autres immobilisations financières	109,7	41,8
ACTIF CIRCULANT	815,7	826,2
Créances d'exploitation (note 7)	45,2	46,3
Créances diverses (note 7)	379,2	391,0
Valeurs mobilières de placement (note 8)	365,2	357,3
Instruments dérivés	10,3	15,0
Disponibilités	15,8	16,6
COMPTES DE RÉGULARISATION (note 7)	1,2	3,1
TOTAL ACTIFS	1 348,4	1 207,8

PASSIF

Avant répartition

en millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES	1 184,1	1 049,9
Capital (note 9)	53,8	53,8
Primes d'émission, de fusion, d'apport (note 9)	49,6	48,6
Réserve légale (note 9)	5,7	5,7
Report à nouveau (note 9)	831,7	684,2
Résultat de l'exercice (note 9)	243,2	257,5
Provisions réglementées (note 10)	0,1	0,1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note 10)	33,9	26,7
DETTES	130,4	131,2
Dettes financières (note 11)	24,7	39,9
Instruments dérivés	0,1	2,8
Dettes d'exploitation (note 11)	35,7	42,1
Dettes diverses (note 11)	69,9	46,4
TOTAL PASSIFS	1 348,4	1 207,8

Variation des capitaux propres 2009

	en millions d'euros						
	Capital (note 9)	Primes d'émission, de fusion, d'apport (note 9)	Réserve légitime et report à nouveau (note 9)	Résultat de l'exercice (note 9)	Provisions réglementées (note 10)	Capitaux propres	Nombre d'actions en circulation (note 9)
Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat	54,1	43,5	637,3	196,8	2,2	933,9	106 089 214
Affectation du résultat 2007	-	-	90,5	(90,5)	-	-	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice	-	-	-	(106,3)	-	(106,3)	-
Variation de capital et primes associées	-	5,1	-	-	-	5,1	101 500
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	257,5	-	257,5	-
Annulation de titres d'autocontrôle (note 6)	(0,3)	-	(47,6)	-	-	(47,9)	(640 702)
Autres variations de la période (note 9)	-	-	9,7	-	(2,1)	7,6	-
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	53,8	48,6	689,8	257,5	0,1	1 049,9	105 550 012
Affectation du résultat 2008	-	-	147,5	(147,5)	-	-	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice	-	-	-	(110,0)	-	(110,0)	-
Variation de capital et primes associées	-	1,0	-	-	-	1,0	19 400
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	243,2	-	243,2	-
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat	53,8	49,6	837,3	243,2	0,1	1 184,1	105 569 412

Tableau des flux de trésorerie 2009

	en millions d'euros	
	2009	2008
Résultat net	243,2	257,5
Dotations aux amortissements (note 5)	3,3	3,2
Mouvements des provisions et dépréciations	31,9	14,1
Plus ou moins-values de cessions	0,7	1,9
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	279,1	276,7
Créances clients et autres créances	11,9	(23,9)
Dettes fournisseurs et autres dettes	(7,9)	(1,8)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	4,0	(25,7)
FLUX ISSUS DE L'EXPLOITATION	283,1	251,0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 5)	(1,5)	(1,9)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	(0,7)	(5,6)
Acquisitions de titres de participation (note 6)	(106,9)	(177,5)
Acquisitions d'autres immobilisations financières (note 6)	(70,7)	(2,0)
Désinvestissements	1,3	55,0
Variation des créances et dettes liées aux immobilisations	(1,6)	11,9
FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT	(180,1)	(120,1)
Distribution mise en paiement	(110,0)	(106,3)
Augmentation / (Diminution) des capitaux propres (note 9)	1,0	5,1
FLUX DE FINANCEMENT	(109,0)	(101,2)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(6,0)	29,7
Trésorerie nette à l'ouverture	658,1	628,4
Trésorerie nette à la clôture	652,1	658,1
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(6,0)	29,7

Les dettes financières liées à la participation des salariés sont reclassées en Autres dettes, et les comptes courants financiers des filiales sont reclassés en Trésorerie active ou passive.

Annexe aux états financiers

- 185 Note 1 - Règles et méthodes comptables
- 187 Note 2 - Chiffre d'affaires
- 187 Note 3 - Résultat exceptionnel
- 187 Note 4 - Impôt sur les résultats
- 188 Note 5 - Immobilisations incorporelles et corporelles
- 189 Note 6 - Immobilisations financières
- 190 Note 7 - Analyse des actifs par échéances
- 191 Note 8 - Valeurs mobilières de placement
- 191 Note 9 - Capitaux propres
- 191 Note 10 - Provisions
- 192 Note 11 - Analyse des dettes par échéances
- 193 Note 12 - Parts des entreprises liées dans les états financiers
- 193 Note 13 - Exposition aux risques du marché et engagements financiers
- 196 Note 14 - Effectif
- 196 Note 15 - Engagements au titre des avantages au personnel postérieurs à l'emploi
- 196 Note 16 - Rémunération des mandataires sociaux

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- × continuité de l'exploitation ;
 - × permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - × indépendance des exercices ;
 - × méthode du coût historique ;
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En 2008, la société a appliqué de façon rétrospective le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce règlement a entraîné un ajustement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2008 pour 9,7 M€, correspondant à l'annulation, pour la quote-part relative aux exercices postérieurs à 2007, du coût du plan d'actions gratuites émis en 2007 et provisionné au 31 décembre 2007. Le coût du plan est désormais étalé sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans à compter de décembre 2007. La charge comptabilisée à ce titre en 2009 s'élève à 3,1 M€ contre 2,6 M€ en 2008.

1.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et les coûts des sites internet, amortis suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans.

1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1959, qui figurent au bilan pour leur valeur d'utilité à cette date.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue :

- × constructions : linéaire sur 20 à 30 ans ;

- × agencements et aménagements des constructions : linéaire sur 10 à 40 ans ;
- × matériel et mobilier de bureau : linéaire ou dégressif sur 4 à 10 ans ;
- × matériel informatique : dégressif sur 3 ans ;
- × matériel de transport : linéaire sur 4 ans.

1.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies, eu égard aux autres participations détenues.

1.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît.

1.5 - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. Les valeurs mobilières sont évaluées, pour chaque catégorie de titres de même nature, au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode premier entré-premier sorti (FIFO).

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Une provision est constituée pour la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires, si le prix d'acquisition est inférieur au prix d'exercice. Dans le cas d'une baisse du

cours de Bourse, une dépréciation est constituée; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

1.6 - Opérations de trésorerie

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de couverture. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture de la devise, ou au cours de clôture s'il n'y a pas de couverture. Dans ce cas, la différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en «écart de conversion». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque pour la totalité de leur valeur. Les primes sur options de change sont comptabilisées en charge lors de l'échéance.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des placements de trésorerie, des instruments financiers sont utilisés. Les gains et pertes sur différentiels de taux, ainsi que les primes correspondantes, sont appréhendés *pro rata temporis*.

1.7 - Impôt sur les bénéfices

À compter du 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal français des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisaires ou définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat (provisoire ou définitif) de l'exercice. La charge d'impôt supportée par les filiales correspond à celle qui aurait été la leur en l'absence d'intégration.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont principalement Hermès International, Castille Investissements, Compagnie des Arts de la Table, Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Établissements Marcel Gandit, Ganterie de Saint-Junien, Gordon-Choisy, Hermès Cuir Précieux, Hermès Intérieur & Design, Hermès Sellier, Holding Textile Hermès, Immauger, John Lobb, La Manufacture de Seloncourt, La Maroquinerie Nontronnaise, Manufacture de Haute Maroquinerie, Maroquinerie de Belley,

Maroquinerie des Ardennes, Maroquinerie de Sayat, Maroquinerie de Saint-Antoine, Motsch George V, SC Honossy, SCI Auger-Hoche, SCI Boissy Les Mûriers, SCI Boissy Nontron, Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps, Société Nontronnaise de Confection, Sport Soie et Tanneries des Cuir d'Indochine et de Madagascar.

1.8 - Retraites et autres avantages du personnel

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, Hermès International comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations d'Hermès International sont calculées annuellement par un actuaire indépendant, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Elle est comptabilisée au *pro rata* des années de service des salariés.

Les prestations sont partiellement préfinancées au moyen de fonds externes (compagnies d'assurances). Les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur.

Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

- du coût des services rendus, qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire ;
- et de la charge d'intérêt, qui traduit la désactualisation des engagements.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent 10 % du montant de l'engagement, brut des placements dédiés ou de la valeur de marché de ces placements en fin d'exercice (méthode du « corridor »). L'amortissement de ces écarts se fera à compter de l'exercice suivant leur constatation sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

NOTE 2 - CHIFFRE D'AFFAIRES

	en millions d'euros	
	2009	2008
Prestations de services	29,6	34,8
Redevances	37,4	37,6
CHIFFRES D'AFFAIRES	67,0	72,4

Les prestations de services concernent les refacturations aux filiales de prestations de communication, loyers, personnel détaché, assurances et honoraires.

Les redevances sont calculées sur le chiffre d'affaires des filiales de production.

NOTE 3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	en millions d'euros	
	2009	2008
Produits exceptionnels	-	4,7
Provisions pour investissement à l'étranger	-	2,1
Cessions d'immobilisations corporelles et financières	-	2,6
Provisions pour amortissements dérogatoires	-	-
Charges exceptionnelles	(0,7)	(4,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et financières	(0,7)	(4,6)
Provisions pour amortissements dérogatoires	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(0,7)	0,1

NOTE 4 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

4.1 - Ventilation de l'impôt sur les résultats

	en millions d'euros	
	2009	2008
Résultat avant impôt	226,6	254,6
Résultat avant impôt et participations	229,3	257,0
Participation des salariés	(2,6)	(2,4)
Impôt sur les bénéficiaires	16,5	2,9
Impôt société seule	6,1	(3,6)
Impôt résultant de l'intégration	10,4	6,5
RÉSULTAT NET	243,2	257,5

La charge d'impôt tient compte de la contribution supplémentaire de 3,30 %.

L'impôt sur les sociétés d'Hermès International seule intègre les exonérations applicables dans le cadre du régime mère-fille pour les revenus des participations.

Le produit d'impôt résultant de l'intégration prend en compte l'effet du régime d'intégration fiscale lié, d'une part, aux résultats déficitaires de certaines filiales et, d'autre part, à la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les produits des participations.

4.2 - Accroissements ou allégements de la dette future d'impôt

Au 31 décembre 2009, la dette future d'impôt serait allé-
gée de 8,4 M€ contre 6,5 M€ au 31 décembre 2008.

Ces soldes proviennent intégralement de charges non
déductibles temporairement. Les accroissements ou
allégements de la dette future d'impôt ont été calculés
en tenant compte de la contribution sociale de 3,30 %.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en millions d'euros

	Valeur brute au 31/12/ 2008	Augmen- tations	Dimi- nutions	Autres	Valeur brute au 31/12/ 2009	Amortis- sements	Valeur nette au 31/12/ 2009
Immobilisations incorporelles	8,1	1,5	-	-	9,6	(7,3)	2,3
Concessions, brevets, marques	0,1	0,2	-	0,2	0,5	-	0,5
Autres	8,0	1,3	-	(0,2)	9,1	(7,3)	1,8
Immobilisations corporelles	25,0	0,7	(0,1)	-	25,7	(7,2)	18,5
Terrains	0,3	-	-	-	0,3	-	0,3
Constructions	0,5	-	-	-	0,5	(0,5)	-
Autres immobilisations	22,6	0,5	(0,1)	1,5	24,5	(6,7)	17,9
Immobilisations en cours	1,6	0,2	-	(1,5)	0,3	-	0,3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	33,1	2,2	(0,1)	-	35,3	(14,5)	20,8

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le portefeuille des titres de participation et autres immobilisations financières est présenté à la fin des notes annexes.

en millions d'euros

	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions/ Souscrip- tions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2009	Provisions pour dépréciation (note 10)	Valeur nette au 31/12/2009
Participations	467,4	98,7	(0,7)	565,5	(167,2)	398,3
Grafton Immobilier ⁽¹⁾	-	82,8	-	82,8	(0,2)	82,6
Maroquinerie de Sayat ⁽¹⁾	5,1	4,0	-	9,1	-	9,1
Maroquinerie de Belley ⁽¹⁾	4,2	6,0	-	10,2	(2,8)	7,4
Hermès Istanbul ⁽¹⁾	-	3,0	-	3,0	(0,4)	2,6
Hermès Middle East South Asia ⁽¹⁾	-	0,1	-	0,1	-	0,1
Hermès Intérieur & Design ⁽¹⁾	-	2,8	-	2,8	(2,8)	-
Autres titres et participations ⁽²⁾	458,1	-	(0,7)	457,5	(161,0)	296,5
Autres immobilisations financières	41,8	73,8	(1,5)	114,0	(4,3)	109,7
Placements financiers	32,0	70,7	(0,2)	102,5	-	102,5
Actions propres (contrat de liquidité) ⁽³⁾	6,2	-	(1,4)	4,8	-	4,8
Dépôts et cautionnements	1,5	0,4	-	2,0	-	2,0
Prêts et avances consentis et non remboursés	2,1	2,6	-	4,7	(4,3)	0,4
Autres titres immobilisés	3,1	8,2	(0,1)	11,2	(8,4)	2,8
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	512,3	180,7	(2,3)	690,7	(179,9)	510,8

(1) Ces filiales sont détenues à 100 % par Hermès International.

(2) Les autres dépréciations pour titres concernent principalement les filiales Castille Investissements, Compagnie Hermès de Participations, John Lobb, Manufacture de Seloncourt, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Hermès Argentine, Maroquinerie de Saint-Antoine, les parts dans la SCI Auger-Hoche et Hermès Cuir Précieux.

(3) Au 31 décembre 2009, dans le cadre d'un contrat de liquidité, Hermès International détient 50 000 de ses propres actions, valorisées sur la base du cours de Bourse lors de leur acquisition, soit 96,69 €.

NOTE 7 - ANALYSE DES ACTIFS PAR ÉCHÉANCES

en millions d'euros

	31/12/2009				31/12/2008	
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Autres immobilisations financières (note 6)	29,3	84,7	114,0	(4,3)	109,7	41,8
Prêts et avances consentis et non remboursés	4,3	0,4	4,7	(4,3)	0,4	2,1
Autres	25,0	84,3	109,3	-	109,3	39,7
Actif circulant	424,8	-	424,8	(0,4)	424,4	437,3
Créances clients et comptes rattachés	36,8	-	36,8	(0,4)	36,5	32,3
Autres créances d'exploitation	8,8	-	8,8	-	8,8	14,0
Créances diverses ⁽¹⁾	379,2	-	379,2	-	379,2	391,0
Comptes de régularisation	1,2	-	1,2	-	1,2	3,1
Honoraires de communication	1,0	-	1,0	-	1,0	1,0
Loyers	-	-	-	-	-	1,9
Autres	0,2	-	0,2	-	0,2	0,2
TOTAL	455,3	84,7	540,0	(4,7)	535,4	482,2

(1) Les créances diverses correspondent principalement aux comptes courants financiers des filiales.

en millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Autres immobilisations financières		
inférieur à un an	29,3	-
plus d'un an et moins de cinq ans	84,7	41,8
Actif circulant		
inférieur à un an	424,8	437,3
plus d'un an et moins de cinq ans	-	-
Comptes de régularisation		
inférieur à un an	1,2	3,1
plus d'un an et moins de cinq ans	-	-

NOTE 8 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	en millions d'euros	
	31/12/2009	31/12/2008
SICAV et fonds communs de placement	317,5	251,8
Titres de créances négociables	20,0	75,0
Actions propres ⁽¹⁾	27,7	30,6
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	365,2	357,3

(1) Ces actions propres correspondent à 372 000 actions d'Hermès International acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Ces actions s'ajoutent aux 50 000 actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité (se référer à la note 6).

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2009, le capital social d'Hermès International s'élève à 53 840 400,12 €, divisé en 105 569 412 actions d'une valeur nominale de 0,51 €. Au cours de l'exercice 2009, le seul mouvement qui soit intervenu sur le capital concerne une augmentation de 19 400 actions au nominal de 0,51 € du fait des levées d'options de souscription d'actions réservées au personnel. Conformément au règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, les capitaux propres au 31 décembre

2008 intègrent l'annulation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2007 au titre du plan d'attribution de 170 025 options gratuites octroyées aux salariés en novembre 2007, pour la quote-part correspondant aux exercices ultérieurs, soit 9,7 M€. Depuis 2008, le coût du plan est étalé sur la période d'acquisition des droits, soit 3,1 M€ sur l'exercice 2009, contre 2,6 M€ sur l'exercice 2008.

NOTE 10 - PROVISIONS

	en millions d'euros				
	31/12/2008	Dotations	Reprises		31/12/2009
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Provisions pour dépréciation	155,8	29,8	-	(5,2)	180,3
Immobilisations financières (note 6)	155,7	29,5	-	(5,2)	179,9
Comptes clients et autres	0,1	0,3	-	-	0,4
Provisions réglementées	0,1	-	-	-	0,1
Amortissements dérogatoires	0,1	-	-	-	0,1
Provisions pour risques et charges	26,7	19,7	(7,3)	(5,2)	33,9
Provisions pour risques ⁽¹⁾	8,0	13,0	-	(5,2)	15,9
Provisions pour charges ⁽²⁾	18,6	6,7	(7,3)	-	18,0
TOTAL	182,5	49,5	(7,3)	(10,4)	214,3

(1) Les provisions pour risques concernent d'une part des risques inhérents aux filiales conformément aux règles et méthodes comptables, correspondant aux quotes-parts de capitaux propres négatifs et, d'autre part, des actions contentieuses en cours.

(2) Les provisions pour charges intègrent notamment des indemnités de fin de carrière et charges liées au régime complémentaire de retraite au profit des dirigeants et cadres supérieurs. Ces sommes sont périodiquement versées à des fonds de retraite. Elles intègrent également le coût du plan d'actions gratuites octroyé en novembre 2007 (se référer à la note 9).

NOTE 11 - ANALYSE DES DETTES PAR ÉCHÉANCES

en millions d'euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	Montant net	Montant net
Dettes financières	18,6	6,1	24,7	39,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	17,5	–	17,5	29,8
Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	1,1	6,1	7,2	10,1
Dettes d'exploitation	35,7	–	35,7	42,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	16,0	–	16,0	14,8
Dettes fiscales et sociales ⁽⁴⁾	19,7	–	19,7	27,3
Dettes diverses	69,9	–	69,9	46,4
Dettes sur immobilisations	1,5	–	1,5	3,1
Autres	68,4	–	68,4	43,3
TOTAL	124,2	6,1	130,3	128,4

(1) Correspondent à des comptes courants bancaires.

(2) Correspondent à des fonds bloqués de participation des salariés.

(3) Dont 8,2 M€ de factures non parvenues.

(4) Dont 13,2 M€ de dettes fiscales et sociales à payer.

en millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes financières		
inférieur à un an	18,6	35,0
plus d'un an et moins de cinq ans	6,1	4,9
Dettes d'exploitation		
inférieur à un an	35,7	42,1
plus d'un an et moins de cinq ans	–	–
Dettes diverses		
inférieur à un an	69,9	46,4
plus d'un an et moins de cinq ans	–	–

NOTE 12 - PARTS DES ENTREPRISES LIÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

en millions d'euros

	Montant net au 31/12/2009	dont entreprises liées	Montant net au 31/12/2008	dont entreprises liées
Bilan				
Immobilisations financières (note 6)	510,8	401,1	356,6	315,1
Créances d'exploitation (note 7)	45,2	42,0	46,3	42,8
Créances diverses (note 7)	379,2	379,1	391,0	390,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (note 11)	16,0	2,1	14,8	2,2
Dettes fiscales et sociales (note 11)	19,7	–	27,3	–
Dettes sur immobilisations (note 11)	1,5	0,1	3,1	0,1
Autres dettes (note 11)	68,4	67,6	43,3	42,6
Compte de résultat				
Produits des participations	290,4	290,4	274,6	274,6
Autres intérêts et produits assimilés	4,6	3,2	18,0	9,6

NOTE 13 - EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

13.1 - Risque de change

Le groupe est principalement exposé au risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est généralement couvert en totalité, sur la base

de flux de trésorerie futurs hautement probables, soit par des ventes à terme, soit par des options, éligibles à la comptabilité de couverture.

13.1.1 - Position de change nette

Au 31/12/2009

en millions d'euros

Devise	Créances / (Dettes)	Flux futurs de trésorerie	Position nette avant gestion	Position hors bilan ⁽¹⁾	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1 %
Franc suisse	11,7	1,8	13,6	(11,9)	1,7	88 %	–
Dollar américain	8,4	0,7	9,1	(8,0)	1,2	88 %	–
Dollar australien	0,5	0,1	0,6	–	0,6	5 %	–
Yen	130,1	2,0	132,1	(131,8)	0,2	100 %	–
Couronne tchèque	0,4	–	0,4	(0,3)	0,1	82 %	–
Dollar canadien	–	–	–	–	–	11 %	–
Baht thaïlandais	–	–	–	–	–	(160) %	–
Dollar Hong Kong	(4,7)	0,4	(4,3)	3,8	(0,5)	89 %	–
Dollar Singapour	0,1	0,4	0,5	(1,4)	(0,9)	280 %	–
Livre sterling	(2,3)	0,3	(2,1)	(0,4)	(2,4)	(19) %	–
Synthèse	144,2	5,7	149,9	(150,0)	–	100 %	–

(1) Vente/(Achat).

Annexe aux états financiers

Au 31/12/2008

en millions d'euros

Devise	Créances/ (Dettes)	Flux futurs de trésorerie	Position nette avant gestion	Position hors bilan ⁽¹⁾	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1 %
Couronne tchèque	0,7	-	0,8	(0,7)	0,1	91 %	-
Dollar australien	0,4	-	0,4	(0,4)	-	95 %	-
Dollar canadien	-	-	(0,1)	0,1	-	78 %	-
Baht thaïlandais	-	-	-	-	-	(399) %	-
Livre sterling	(0,3)	(0,2)	(0,5)	0,2	(0,3)	42 %	-
Franc suisse	25,9	3,2	29,1	(30,8)	(1,7)	106 %	-
Dollar américain	2,3	(0,5)	1,7	(6,5)	(4,8)	371 %	-
Dollar Singapour	0,2	0,1	0,4	(5,3)	(4,9)	1 284 %	0,1
Dollar Hong Kong	(3,4)	(0,1)	(3,4)	(7,7)	(11,1)	(224) %	0,1
Yen	149,6	0,9	150,4	(187,3)	(36,9)	125 %	0,4
Synthèse	175,4	3,4	178,8	(238,4)	(59,6)	133 %	0,6

(1) Vente/(Achat).

13.1.2 - Détail des contrats de change

Les opérations de couverture sont effectuées de gré à gré, exclusivement avec des banques de premier rang.

La société n'encourt donc pas de risque significatif de contrepartie.

en millions d'euros

	Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾	Valeur de marché des contrats au 31/12/2009 ⁽³⁾			Total
			Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	
Options de vente achetées						
Yuan	0,4	-	-	-	-	-
Euro	1,7	0,8	-	-	-	-
Livre sterling	9,1	9,1	0,3	-	-	0,3
Dollar Hong Kong	22,0	22,0	1,1	-	-	1,1
Dollar Singapour	22,6	22,6	0,6	-	-	0,6
Yen	40,2	40,2	2,4	-	-	2,4
Dollar américain	43,8	43,1	2,6	-	-	2,6
	139,8	137,8	7,0	-	-	7,0
Contrats de change à terme ⁽⁴⁾						
Dollar Hong Kong	(21,6)	(21,6)	(0,4)	-	-	(0,4)
Dollar Singapour	(22,2)	(22,2)	-	-	-	-
Yen	(38,1)	(38,1)	(1,6)	-	-	(1,6)
Dollar américain	(43,1)	(42,4)	(1,3)	-	-	(1,3)
Autres	(7,7)	(7,7)	-	-	(0,3)	(0,3)
	(132,7)	(132,0)	(3,3)	-	(0,3)	(3,6)
Swaps cambistes ⁽⁴⁾						
Yen	129,8	130,3	-	3,0	-	3,0
Dollar américain	7,2	4,1	-	-	-	-
Dollar Singapour	0,1	-	-	-	-	-
Dollar Hong Kong	(4,2)	(4,1)	-	-	-	-
Autres	10,4	10,8	-	0,1	-	0,1
	143,3	141,1	-	3,1	-	3,1
Options de vente vendues						
Yuan	(0,4)	-	-	-	-	-
	(0,4)	-	-	-	-	-
Total	150,0	146,9	3,7	3,1	(0,3)	6,5

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

en millions d'euros

	Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾	Valeur de marché des contrats au 31/12/2008 ⁽³⁾			Total
			Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	
Options de vente achetées						
Dollar américain	190,7	76,2	3,7	–	3,0	6,7
Yen	136,0	74,6	2,1	–	0,2	2,3
Dollar Singapour	47,2	42,4	1,1	–	0,1	1,2
Dollar Hong Kong	46,8	5,9	0,2	–	0,8	1,0
	420,7	199,1	7,1	–	4,1	11,2
Contrats de change à terme ⁽⁴⁾						
Dollar Hong Kong	(6,0)	(6,0)	0,2	–	–	0,2
Dollar Singapour	(42,2)	(42,2)	0,8	–	–	0,8
Yen	(73,7)	(73,7)	7,7	–	–	7,7
Dollar américain	(76,8)	(76,8)	0,7	–	–	0,7
Autres	3,2	3,2	(0,1)	–	–	(0,1)
	(195,5)	(195,5)	9,3	–	–	9,3
Swaps cambistes ⁽⁴⁾						
Yen	148,6	148,6	–	–	1,9	1,9
Dollar américain	2,2	2,2	–	–	(0,1)	(0,1)
Dollar Hong Kong	0,5	0,5	–	–	–	–
Dollar Singapour	0,4	0,4	–	–	–	–
Autres	28,6	28,6	–	(0,1)	(0,9)	(1,0)
	180,3	180,3	–	(0,1)	0,9	0,8
Options de vente vendues						
Yen	(23,8)	–	–	–	(0,1)	(0,1)
Dollar Hong Kong	(33,6)	–	–	–	(0,6)	(0,6)
Dollar Singapour	(109,7)	–	–	–	(2,8)	(2,8)
	(167,1)	–	–	–	(3,5)	(3,5)
Total	238,4	183,9	16,4	(0,1)	1,5	17,8

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

13.2 - Autres engagements financiers au 31 décembre 2009

en millions d'euros

	Engagements donnés bruts	Engagements donnés résiduels	Engagements reçus
Cautions bancaires ⁽¹⁾⁽²⁾	238,4	42,0	4,0
Rachats de titres	1,2	1,2	17,6
Écarts actuariels sur engagements de retraite	16,7	–	–

(1) Correspondent au solde des emprunts restant à rembourser ou au montant des lignes de crédit/facilité réellement utilisées au 31 décembre 2009.

(2) Portent principalement sur des cautions données sur des emprunts contractés par des filiales d'Hermès International ou sur des lignes de crédit/facilité bancaire groupe. Les cautions significatives sont rémunérées en fonction d'un taux aligné sur les conditions bancaires du marché.

Deux cautions « parapluie » sont accordées aux banques HSBC et BNP Paribas pour un montant maximal de 75 M€ et 100 M€ afin de permettre aux filiales désignées par Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe. Au 31 décembre 2009, les lignes réellement utilisées s'élevaient respectivement à 13,5 M€ et 6,3 M€.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le montant des déficits des filiales susceptibles d'être restitué par Hermès International à ses filiales s'élève à 47,7 M€ au 31 décembre 2009, contre 41,6 M€ au 31 décembre 2008.

NOTE 14 - EFFECTIF

L'effectif moyen de la société se décompose comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres et assimilés	231	220
Employés	48	28
TOTAL	279	248

Conformément à l'avis n° 2004-F CU du Conseil national de la comptabilité, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du

droit individuel à la formation s'élève à 18 604 heures au 31 décembre 2009.

NOTE 15 - ENGAGEMENTS AU TITRE DES AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Au 31 décembre 2009, l'engagement au titre des avantages au personnel postérieurs à l'emploi s'élève à 35,6 M€. Les sommes dues au titre des indemnités légales de départ à la retraite du personnel et de retraites complémentaires sont versées à une compagnie d'assurances ; la valeur des fonds s'élève à 5,8 M€. Le solde de l'engagement fait l'objet d'une provision pour charge de 12,1 M€ (se référer à la note 10).

Au titre de l'exercice 2009, les hypothèses actuarielles ont été les suivantes :

– âge de départ à la retraite	61 à 65 ans
– évolution des salaires	3 à 4 %
– taux d'actualisation	5 %
– taux de rendement attendu/actif	4,5 %

Après l'application de la méthode du « corridor », la valeur des écarts actuariels s'élève à 16,7 M€ au 31 décembre 2009, contre 8,4 M€ au 31 décembre 2008. Le coût des services passés non reconnus, lié à une modification de régime intervenue en 2006, s'élève à 1,0 M€, contre 1,3 M€ au 31 décembre 2008.

NOTE 16 - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale des mandataires sociaux, pour l'exercice 2009, s'élève à 3,6 M€, dont 0,3 M€ au titre des jetons de présence.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2009

TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

	en milliers d'euros	
	Nombre de titres	Valeurs nettes
Valeurs d'inventaire supérieures à 100 000 €		
Compagnie Hermès de Participations	4 200 000	21 530
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	753 498	24 500
ERM Warenhandels GmbH	1	1 263
ERM-WHG Warenhandels GmbH	1	1 235
Financière Saint-Honoré	3 000	1 694
Ganterie de Saint-Junien	14 000	457
Gordon-Choisy	95 675	1 663
Grafton Immobilier	5 174 500	82 577
Herlee	43 500 000	4 511
Hermès Argentina	37 747	1 079
Hermès Asia Pacific	314 999 999	43 483
Hermès Australia	6 500 000	4 409
Hermès Benelux Scandinavie	57 974	3 164
Hermès Canada	1 000	1 501
Hermès Cuir Précieux	232 143	25 254
Hermès de Paris (Mexico)	5 850 621	1 134
Hermès GmbH	1	7 218
Hermès Grèce	566 666	1 700
Hermès Holding GB	7 359 655	10 535
Hermès Iberica	69 311	4 952
Hermès Immobilier Genève	70 000	44 184
Hermès India Retail and Distributors	4 813 074	313
Hermès Internacional Portugal	799 200	654
Hermès Istanbul	259 999	2 599
Hermès Italie	412 200	13 196
Hermès Japon	4 400	13 727
Hermès Middle East South Asia	2 100	103
Hermès Monte-Carlo	13 198	201
Hermès of Paris	114 180	10 903
Hermès Prague	38 000	1 090
Hermès Sellier	310 278	4 788
Hermès South East Asia	1 000 000	2 201
Holding Textile Hermès	767 756	12 652
Immauger	1 375	2 096
La Manufacture de Seloncourt	2 398 536	3 513
La Maroquinerie Nontronnaise	5 000	167
Manufacture de Haute Maroquinerie	430 000	3 111
Maroquinerie de Belley	647 172	7 409
Maroquinerie de Sayat	295 649	9 118
Maroquinerie des Ardennes	284 063	10 527
SC Honossy	210 099	3 203
SCI Auger Hoche	4 569 401	8 411
SCI Boissy Les Mûriers	8 699	1 326
SCI Boissy Nontron	99 999	927
SCI Les Capucines	24 000	366
Valeurs d'inventaire inférieures à 100 000 €		431
TOTAL		401 075

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2009

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS

A – Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital d'Hermès International

		Capital	Capitaux propres
		[en K devises]	[en K devises]
1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)			
Castille Investissements	Paris	1 000 EUR	(9 351) EUR
Compagnie Hermès de Participations	Paris	42 000 EUR	18 364 EUR
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	Paris	9 072 EUR	20 879 EUR
ERM Warenhandels GmbH	Vienne (Autriche)	35 EUR	35 EUR
ERM-WHG Warenhandels GmbH	Vienne (Autriche)	35 EUR	35 EUR
Financière Saint-Honoré	Genève (Suisse)	3 000 CHF	23 343 CHF
Gordon-Choisy	Paris	1 531 EUR	9 352 EUR
Grafton Immobilier	Paris	82 792 EUR	82 577 EUR
Herlee	Causeway Bay (Hong Kong)	57 200 HKD	125 709 HKD
Hermès Argentina	Buenos Aires (Argentine)	3 974 ARS	6 409 ARS
Hermès Asia Pacific	Causeway Bay (Hong Kong)	315 000 HKD	821 807 HKD
Hermès Australia	Sydney (Australie)	6 500 AUD	12 108 AUD
Hermès Benelux Scandinavie	Bruxelles (Belgique)	2 665 EUR	7 620 EUR
Hermès Canada	Toronto (Canada)	2 000 CAD	12 123 CAD
Hermès Cuirs Précieux	Paris	4 500 EUR	9 456 EUR
Hermès de Paris (Mexico)	Mexico (Mexique)	1 705 MXN	67 755 MXN
Hermès GmbH	Munich (Allemagne)	7 200 EUR	13 852 EUR
Hermès Grèce	Athènes (Grèce)	1 700 EUR	2 783 EUR
Hermès Holding GB	Londres (Royaume-Uni)	7 360 GBP	9 801 GBP
Hermès Iberica	Madrid (Espagne)	4 228 EUR	11 772 EUR
Hermès Immobilier Genève	Genève (Suisse)	70 000 CHF	65 552 CHF
Hermès India Retail and Distributors	New Delhi (Inde)	94 355 INR	41 076 INR
Hermès International Portugal	Lisbonne (Portugal)	800 EUR	894 EUR
Hermès Intérieur & Design	Paris	460 EUR	(114) EUR
Hermès Istanbul	Istanbul (Turquie)	6 500 TRY	5 384 TRY
Hermès Italie	Milan (Italie)	7 786 EUR	22 312 EUR
Hermès Japon	Tokyo (Japon)	220 000 JPY	14 422 158 JPY
Hermès Middle East South Asia	Singapour (Singapour)	210 SGD	513 SGD
Hermès of Paris	New York (États-Unis)	11 418 USD	172 240 USD
Hermès Prague	Prague (République tchèque)	8 018 CZK	32 057 CZK
Hermès Sellier	Paris	4 976 EUR	189 556 EUR
Hermès South East Asia	Singapour (Singapour)	1 000 SGD	99 017 SGD
Holding Textile Hermès	Lyon	5 758 EUR	15 558 EUR
Immauger	Paris	2 269 EUR	2 677 EUR
John Lobb	Paris	2 100 EUR	(640) EUR
La Manufacture de Seloncourt	Seloncourt	2 399 EUR	2 989 EUR
Manufacture de Haute Maroquinerie	Aix-les-Bains	6 450 EUR	2 210 EUR
Maroquinerie de Belley	Paris	7 766 EUR	7 128 EUR
Maroquinerie de Saint-Antoine	Pantin	679 EUR	(180) EUR
Maroquinerie de Sayat	Pantin	4 730 EUR	8 573 EUR
Maroquinerie des Ardennes	Paris	4 545 EUR	10 598 EUR
SC Honossy	Paris	3 151 EUR	2 606 EUR
SCI Auger-Hoche	Pantin	6 946 EUR	7 174 EUR
SCI Boissy Les Mûriers	Paris	1 322 EUR	2 519 EUR
SCI Boissy Nontron	Paris	1 000 EUR	(306) EUR

2. PARTICIPATIONS (10 % à 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

B – Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

1. FILIALES (non reprises en A)

- françaises (ensemble)
- étrangères (ensemble)

2. PARTICIPATIONS (non reprises en A)

- dans sociétés françaises (ensemble)
- dans sociétés étrangères (ensemble)

TOTAL

Quote-part du capital détenu [en %]	Valeur brute des titres détenus [en K€]	Valeur nette des titres détenus [en K€]	Prêts et avances consentis et non remboursés [en K€]	Cautions et avals fournis [en K€]	Chiffre d'affaires de l'exercice [en K€]	Bénéfice ou perte sur l'exercice [en K€]	Dividendes encaissés sur l'exercice [en K€]
100,00 %	107 303	-	-	-	-	(10 196)	-
100,00 %	42 013	21 530	-	-	-	89	-
99,67 %	27 146	24 500	-	-	103 431	10 935	13 953
100,00 %	1 263	1 263	-	-	244	26	-
100,00 %	1 235	1 235	-	-	122	16	-
100,00 %	1 694	1 694	-	-	-	10 088	15 641
100,00 %	1 663	1 663	-	-	19 229	(1 460)	-
100,00 %	82 792	82 577	-	-	-	(209)	-
66,92 %	4 511	4 511	-	-	7 460	2 689	-
94,99 %	3 760	1 079	-	9	3 193	310	443
100,00 %	43 483	43 483	-	-	93 674	37 553	26 668
100,00 %	4 409	4 409	-	-	14 274	2 178	3 035
100,00 %	3 164	3 164	-	-	23 068	1 168	-
100,00 %	1 501	1 501	-	-	17 570	2 732	1 034
100,00 %	30 334	25 254	-	-	-	594	2 001
51,00 %	1 134	1 134	-	-	5 169	697	-
100,00 %	7 218	7 218	-	10	61 676	5 207	7 000
100,00 %	1 700	1 700	-	-	5 661	812	700
100,00 %	10 535	10 535	-	1 924	-	3 396	5 402
100,00 %	4 952	4 952	-	-	24 126	1 062	-
100,00 %	44 457	44 184	-	-	-	(1 235)	-
51,01 %	822	313	-	-	1 723	(61)	-
99,90 %	999	654	400	-	2 771	189	-
100,00 %	2 837	-	-	-	1 570	(492)	-
100,00 %	2 996	2 599	-	-	636	(516)	-
90,00 %	13 196	13 196	-	-	68 662	5 448	1 772
100,00 %	13 727	13 727	-	56 323	395 051	43 830	47 725
100,00 %	103	103	-	-	-	150	-
100,00 %	10 903	10 903	-	2 901	233 006	16 862	221
100,00 %	1 090	1 090	-	-	2 299	93	-
99,77 %	4 788	4 788	-	-	901 647	157 364	144 279
100,00 %	2 201	2 201	-	-	109 507	20 189	17 701
100,00 %	12 652	12 652	-	-	7 213	255	-
92,34 %	2 096	2 096	-	-	-	99	-
100,00 %	8 496	-	-	-	4 922	(1 741)	-
100,00 %	11 143	3 513	-	-	9 704	(23)	2 279
100,00 %	3 111	3 111	-	-	8 173	(1 025)	-
100,00 %	10 165	7 409	-	-	6 886	(505)	-
100,00 %	2 597	-	-	-	4 382	(476)	-
100,00 %	9 118	9 118	-	-	7 311	(344)	-
100,00 %	10 527	10 527	-	-	10 550	833	-
100,00 %	3 203	3 203	-	-	-	(59)	-
99,99 %	11 242	8 411	-	-	-	83	-
99,99 %	1 326	1 326	-	-	-	584	-
100,00 %	1 000	927	-	-	-	(12)	-

9 860	1 553	4 200	150	19 940	247	500
127	2	-	-	-	6	-
74	67	-	-	65 714	4 469	10
-	-	-	-	-	-	-
576 666	401 075	4 600	61 317			290 364

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	53,8	53,8	54,1	54,5	55,6
Nombre d'actions en circulation	105 569 412	105 550 012	106 089 214	106 874 814 ⁽¹⁾	36 333 854
Résultat global des opérations effectuées					
	(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires hors taxes	67,0	72,4	64,9	50,8	47,2
Résultat avant impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	261,3	276,4	202,6	229,7	200,4
Impôt sur les bénéfices (produit)	(16,5)	(2,9)	(4,4)	(9,2)	(9,2)
Participation des salariés (charge)	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7
Résultat après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	243,2	257,5	196,8	225,6	223,2
Résultat distribué (autocontrôle inclus)	110,8 ⁽²⁾	110,0	106,3	103,0	92,3
Résultat par action					
	(en euros)				
Résultat après impôt et participation, mais avant amortissements, provisions et dépréciations	2,61	2,62	1,93	2,22 ⁽¹⁾	5,72
Résultat après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	2,30	2,44	1,86	2,11 ⁽¹⁾	6,14
Dividende net attribué à chaque action	1,05 ⁽²⁾	1,03	1,00	0,95 ⁽¹⁾	2,50
Personnel					
Nombre de salariés (effectifs moyens)	279	248	214 ⁽³⁾	216 ⁽³⁾	197 ⁽³⁾
Masse salariale (en millions d'euros)	26,7	23,0	21,5	18,9	17,0
Sommes versées au titre des avantages sociaux (en millions d'euros)	20,4	12,0	8,1	9,9	10,1

(1) Après division du nominal par 3, intervenue le 10 juin 2006.

(2) Sous réserve des décisions de l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010.

(3) Correspondent aux effectifs permanents payés en fin de période.

Assemblée générale mixte du 7 juin 2010

- 204 Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2010
- 206 Exposé des motifs des résolutions
- 208 Renseignements concernant la personnalité dont la nomination est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale
- 209 Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2010
- 212 Rapports des commissaires aux comptes
 - *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*
 - *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*
 - *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*
 - *Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (dixième résolution)*
 - *Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance*
- 220 Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2010

Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2010

I – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

[1] Présentation des rapports à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire

Rapports de la Gérance :

- sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- sur les résolutions à caractère ordinaire.

Rapport du président du Conseil de surveillance :

- sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Gérance.

Rapport du Conseil de surveillance.

Rapports des commissaires aux comptes :

- sur les comptes annuels ;
- sur les comptes consolidés ;
- sur les conventions et engagements réglementés ;
- sur le rapport du président du Conseil de surveillance.

[2] Vote des résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés.

Troisième résolution

Quitus.

Quatrième résolution

Affectation du résultat.

Cinquième résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés.

Sixième résolution

Nomination de Madame Florence Woerth en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance

Septième résolution

Jetons de présence et rémunérations.

Huitième résolution

Autorisation donnée à la Gérance pour opérer sur les actions de la société.

Neuvième résolution

Pouvoirs.

II – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

[1] Présentation des rapports à soumettre à l'Assemblée générale extraordinaire

Rapport de la Gérance :

– sur les résolutions à caractère extraordinaire.

Rapport du Conseil de surveillance.

Rapport des commissaires aux comptes :

– sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (dixième résolution).

[2] Vote des résolutions à caractère extraordinaire

Dixième résolution

Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la société (article L 225-209).

Onzième résolution

Modification des statuts.

Douzième résolution

Pouvoirs.

Exposé des motifs des résolutions

Nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées et qui vous sont présentées ci-après.

I – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes et quitus

Par les 1^{re}, 2^e et 3^e résolutions, nous vous demandons de prendre acte du montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, d'un montant de 140 777 €, d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils vous ont été présentés, et de donner quitus à la Gérance de sa gestion pour ledit exercice.

Affectation du résultat

Par la 4^e résolution, nous soumettons à votre approbation l'affectation du bénéfice de l'exercice, qui s'établit à 243 209 636,72 €. Sur ce montant et en application des statuts, il y a lieu d'attribuer la somme de 1 629 504,57 € à l'associé commandité. Le Conseil de surveillance vous propose de fixer à 1,05 € le montant du dividende par action. La distribution proposée représente une progression de 1,9 % du dividende par rapport à l'année précédente.

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Le détachement du dividende interviendrait le 8 juin 2010.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 11 juin 2010, et les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise

en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ».

Nous vous rappelons que, pour les trois exercices précédents, le montant du revenu global par action s'est établi comme suit :

En euros

Exercice	2006	2007	2008
Dividende	0,95	1,00	1,03
Montant éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI	40 %	40 %	40 %

Nous vous signalons enfin que le tableau prescrit par l'article R 225-102 du Code de commerce sur les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure page 201.

Conventions et engagements réglementés

Par la 5^e résolution, nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements visées aux articles L 226-10, L 225-38 à L 225-40 du Code de commerce qui sont relatées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes en pages 214 à 217.

Il vous sera donné rapport des conventions et engagements qui ont été soumis à l'autorisation du Conseil de surveillance depuis la clôture de l'exercice lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Par la 6^e résolution, l'associé commandité vous propose de nommer aux fonctions de membre du Conseil de surveillance M^{me} Florence Woerth, pour la durée statutaire de 3 ans.

Ce mandat prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les renseignements concernant la personnalité dont la nomination est soumise à votre approbation figurent en page 208.

Jetons de présence et rémunérations

Par la 7^e résolution, nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence et rémunérations du Conseil de surveillance à la somme de 400 000 euros pour tenir compte de la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance qui vous est proposée et des nouveaux principes de répartition adoptés par le Conseil de surveillance et qui sont rappelés dans le règlement intérieur, page 40. Ce montant serait valable au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Délégation à la Gérance – Programme de rachat d'actions

Par la 8^e résolution, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance d'opérer sur les actions de la société, dans les conditions qui y sont précisées, notamment :

- les opérations d'achat et de vente des titres seraient autorisées dans la limite d'un nombre maximal de titres représentant jusqu'à 10 % du capital social;
- le prix maximal d'achat hors frais serait fixé à 200 euros par action. Le montant maximal des fonds pouvant être engagés serait fixé à 850 millions d'euros en application des dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce.

La durée de validité de cette autorisation serait de dix-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée générale.

II – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Délégations à la Gérance – Annulation d'actions

Par la 10^e résolution, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation permettrait notamment à la société d'annuler des actions correspondant à des options d'achat d'actions qui ne peuvent plus être exercées et qui sont devenues caduques.

La durée de validité de cette autorisation serait de vingt-quatre mois, à compter du jour de l'Assemblée générale.

Modifications des statuts

Par la 11^e résolution, nous vous proposons de modifier l'article 24.2 des statuts pour permettre à la Gérance de mettre en place le vote à distance par voie électronique lors de toute Assemblée générale ultérieure.

Renseignements concernant la personnalité dont la nomination est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

Florence Woerth

Née le 16 août 1956

Formation

SFAF (1985)

HEC (1981)

Maîtrise de sciences économiques (1979)

Nombre d'actions Hermès International détenues

0

Emplois ou fonctions occupés dans le groupe Hermès

Aucun

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années

Depuis novembre 2007

Clymene, directeur investissements et recherche, en charge de la gestion des actifs financiers

Février 2006-octobre 2007

La Compagnie 1818, banque privée du groupe Caisse d'Épargne, *senior private banker* en charge du développement et de la gestion des grands patrimoines, responsable gestion de fortune ; puis directeur du département gestion de fortune

Novembre 1997-décembre 2005

Rothschild & Cie Gestion, directeur-gestionnaire de portefeuilles et de patrimoines ; puis gérant en charge de la communication et du marketing de la banque privée et responsable du développement de la clientèle à très haut patrimoine ; membre du Comité de direction de la banque privée

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

Écurie Dam's

Présidente

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte de l'accomplissement de notre mission pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009.

À titre préliminaire, nous vous précisons :

- x que nous avons été régulièrement informés par la Gérance des opérations sociales et de leurs résultats ;
- x que le bilan et ses annexes ainsi que le compte de résultat nous ont été communiqués dans les conditions prévues par la loi ;
- x que les opérations soumises en vertu de dispositions expresses des statuts à autorisation préalable du Conseil de surveillance ont effectivement reçu notre accord, comme on le verra ci-après ;
- x enfin que le Conseil de surveillance a été conduit à statuer sur les questions relevant de sa compétence exclusive au regard des statuts.

1. Observations sur les comptes sociaux et consolidés

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur les activités et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les commentaires qui vous ont été présentés nous paraissant complets. Nous émettons un avis favorable à l'approbation des comptes.

2. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver l'affectation des résultats telle qu'elle figure dans le projet des résolutions soumises à votre approbation et qui prévoit le détachement du dividende le 8 juin 2010 et la mise en paiement le 11 juin 2010 d'un dividende net par action de 1,05 €.

3. Avis et autorisations donnés par le Conseil de surveillance

Conventions et engagements réglementés

La Gérance nous a informés des projets de conventions à intervenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et relevant des dispositions combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, et les a soumis à notre autorisation préalable. Vous trouverez, dans le rapport spécial des commissaires aux comptes en pages 214 à 217, une présentation succincte des conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009, ainsi que de ceux précédemment autorisés et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice.

Avis, autorisations et travaux divers

En 2009, le Conseil de surveillance a été amené à :

- examiner le budget 2009 et la note d'orientation stratégique ;
- décider la répartition des jetons de présence et rémunérations des membres du Conseil et des membres des comités au titre de l'exercice 2008 ;
- prendre des décisions en matière de gouvernement d'entreprise et notamment :
 - adjoindre au Comité des rémunérations le rôle de Comité des nominations, fixer ses nouvelles missions et le rebaptiser en conséquence,
 - formaliser et adopter un règlement intérieur du Conseil de surveillance, en s'appuyant sur les règles de fonctionnement figurant précisément dans les statuts de la société et sur les pratiques déjà en place ; prévoir dans ce règlement intérieur l'obligation pour les membres du Conseil de surveillance de posséder un nombre relativement significatif d'actions (200 actions) et déterminer une date de mise en œuvre,
 - formaliser ses critères au regard de l'« indépendance » des membres du Conseil de

- surveillance et identifier les membres répondant à ces critères,
- dénommer les membres du Comité d'audit présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable,
 - proposer à la Gérance et à l'associé commandité de soumettre à l'assemblée générale la modification de l'article 18-2 des statuts pour instaurer un renouvellement par tiers des membres du Conseil de surveillance,
 - proposer l'adoption d'un règlement intérieur du Comité d'audit d'une part et du Comité des rémunérations et des nominations d'autre part, préparé par ces comités;
- prendre acte des réductions de capital réalisées du fait des annulations d'actions autodétenues décidées par la Gérance en 2008;
 - examiner une synthèse de l'estimation des engagements hors-bilan à fin 2008;
 - décider de la proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2009;
 - examiner les documents de gestion prévisionnelle;
 - examiner les rapports et travaux du Comité d'Audit et de son auto-évaluation;
 - examiner les rapports et travaux du Comité des rémunérations et des nominations;
 - émettre un avis favorable sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2009 et prendre connaissance des rapports préparés par la Gérance;
 - approuver le rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société;
 - approuver le texte des règles prudentielles des

filiales ainsi que le tableau des signataires et la liste des établissements bancaires autorisés mis à jour d'Hermès International;

- prendre acte du bilan des prestations de services fournies par Hermès International à Émile Hermès SARL en 2008 et les prévisions 2009;
- prendre acte de la réforme de la réglementation relative aux franchissements de seuils (ordonnance du 30 janvier 2009);
- confirmer, à l'occasion du renouvellement du bail, la caution donnée au bailleur des locaux du magasin John Lobb au 680 Madison Avenue à New York;
- prendre acte du respect par les membres du Conseil de surveillance, avant le 31 décembre 2009, du seuil de détention de 200 actions d'Hermès International;
- prendre acte d'une synthèse de l'évaluation des travaux du Conseil menée par le Comité d'audit.
- prendre acte de l'adhésion groupée du Conseil de surveillance à l'IFA, l'Institut Français des Administrateurs;
- fixer la mesure d'encadrement des levées d'options d'achat applicables aux gérants (cf. rapport de la Gérance, en page 51);
- prendre acte des projets de cession et d'acquisition ou de prise de participation du groupe;
- prendre acte de projets d'investissements.

4. Contrôles effectués par le Conseil de surveillance

1MBOEPOEVEVDKPOEDKPOE -FKK *d'options au cours de l'exercice 2009*

Lors de nos réunions en date du 27 août 2009 et du 20 janvier 2010, nous avons pris acte des augmentations de capital réalisées du fait de la levée d'options par un certain nombre de bénéficiaires, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions décidés par la Gérance, conformément

à l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998.

Les informations relatives au nombre d'actions créées au cours de l'exercice 2009 figurent au rapport de la Gérance, en page 52.

**5. Nomination d'un nouveau membre
du Conseil de surveillance**

Nous sommes tout à fait favorables à la proposition qui vous est faite de nommer M^{me} Florence Woerth en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance et nous nous y associons pleinement.

**6. Avis sur les résolutions
proposées à l'Assemblée générale mixte
du 7 juin 2010**

Nous sommes favorables à tous les projets de résolutions présentés.

Telles sont les informations, opinions et précisions qu'il nous a paru utile de porter à votre connaissance dans le cadre de la présente assemblée, en vous recommandant l'adoption de l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hermès International, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- la note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et, en tant que de besoin, la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés, ainsi que les informations s'y rapportant données dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Bernard Roussel



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hermès International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 (« Principes et méthodes comptables ») de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les changements de méthode comptable et de présentation des états financiers intervenus

à compter du 1^{er} janvier 2009 en application d'amendements aux normes ou de nouvelles normes IFRS.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– la société procède annuellement à un test de dépréciation des *goodwill* et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues dans ce cadre ;

– la note 1.16 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres avantages au personnel. Ces engagements, s'agissant des régimes à prestations définies, ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 25 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Bernard Roussel



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

BOUSBUTEFMJDFODFEFNBSRVF

Votre Conseil de surveillance a autorisé la signature d'actes confirmatifs aux contrats de licence exclusive conclus en septembre 2006 avec les sociétés ci-dessous.

- Compagnie des Arts de la Table (séance du Conseil de surveillance du 27 août 2009)

Ces actes ont permis de :

- confirmer que les licences exclusives portent non seulement sur les marques françaises mais également sur les marques enregistrées à l'étranger ;

- incorporer les nouveaux enregistrements de marques intervenus postérieurement à la signature du contrat.

Les redevances enregistrées à ce titre par votre société pour l'exercice 2009 se sont élevées à : 454 763 € hors taxes.

- Comptoir Nouveau de la Parfumerie (séance du Conseil de surveillance du 27 août 2009)

Ces actes ont permis de :

- confirmer que les licences exclusives portent non seulement sur les marques françaises mais également sur les marques enregistrées à l'étranger ;

- incorporer les nouveaux enregistrements de marques intervenus postérieurement à la signature du contrat.

Les redevances enregistrées à ce titre par votre société pour l'exercice 2009 se sont élevées à : 4 057 565 € hors taxes.

1FSTPOOFTDPODFSOMT Jérôme Guerrand, Maurice de Kervénoaël et Renaud Momméja.

- La Montre Hermès (séance du Conseil de surveillance du 27 août 2009)

Ces actes ont permis de :

- spécifier l'étendue territoriale de la licence concédée ;
- incorporer les nouveaux enregistrements de marques intervenus postérieurement à la signature du contrat ;
- incorporer les marques enregistrées à l'étranger telles qu'identifiées dans les annexes du nouveau contrat de licence.

Les redevances enregistrées à ce titre par votre société pour l'exercice 2009 se sont élevées à : 2 329 130 € hors taxes.

1FSTPOOFTDPODFSOMT Patrick Thomas et Guillaume de Seynes.

- Hermès Intérieur & Design (séance du Conseil de surveillance du 27 août 2009)

Ces actes ont permis de :

- spécifier et d'inclure les marques françaises ainsi que les marques enregistrées à l'étranger telles qu'identifiées dans les annexes du nouveau contrat de licence ;

- incorporer les produits de la classe Cuir sur autorisation d'Hermès Sellier, bénéficiaire exclusif de la licence sur ces produits.

Les redevances enregistrées à ce titre par votre société pour l'exercice 2009 se sont élevées à : 62 809 € hors taxes.

- Hermès Sellier (séance du Conseil de surveillance du 18 mars 2009)

Ces actes ont permis de :

- confirmer que la licence exclusive porte non seulement sur les marques françaises mais également sur les marques enregistrées à l'étranger, telles qu'identifiées dans les annexes de l'acte confirmatif ;
- incorporer les nouveaux enregistrements de marques intervenus postérieurement à la signature du Contrat.

Les redevances enregistrées à ce titre par votre société

pour l'exercice 2009 se sont élevées à : 30 479 927 € hors taxes.

1FSTPOOFT DPODFSOMT Patrick Thomas, Jérôme Guerrand et Guillaume de Seynes.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

a) Rémunération des membres des comités spécialisés

Par décisions de votre Conseil de surveillance en date du 26 janvier 2005 et du 2 juin 2005, la rémunération des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance a été fixée à 10 000 €, et à 5 000 € par an pour les autres membres. Au titre de l'exercice 2009, le montant total alloué par Hermès International au titre de leurs fonctions s'élève à 50 000 € pour l'ensemble des membres des comités.

b) Convention de prestations de services

Par décisions de votre Conseil de surveillance en date du 23 mars 2005 et du 14 septembre 2005, une convention de prestations de services avait été conclue entre la société Hermès International et la société Émile Hermès SARL portant sur des missions courantes de nature juridique et financière. Votre Conseil de surveillance du 11 décembre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention pour y ajouter une mission de secrétariat.

Au titre de l'exercice 2009, la facturation par Hermès International de ces missions s'est élevée à 116 279 €.

c) Contrat de mission de conception

Signature d'un contrat ainsi que de son avenant entre Hermès International et le Cabinet RDAI concernant une mission de conception pour l'application du concept architectural aux boutiques Hermès (séances du Conseil de surveillance du 20 mars 2003 et du 15 septembre 2004).

Au titre de l'exercice 2009, le montant des honoraires comptabilisés par Hermès International s'élève à 47 151 € hors taxes.

d) Bail commercial

Signature d'un protocole entre Hermès International et la société SIFAH visant à établir, au bénéfice de Hermès International, pour les locaux du 28-30-32, rue du Faubourg-Saint-Honoré faisant l'objet d'une promesse de cession d'un bail commercial par la société SOGEC et sous réserve de l'exercice par la société SIFAH – ou de toute filiale qui se substituerait à elle – de son option d'achat :

- un bail commercial de neuf ans, renouvelable obligatoirement trois fois, dont le loyer tiendra compte de la valeur locative des locaux et de la prise en charge par Hermès International des travaux de rénovation et d'une partie des indemnités d'éviction à verser aux occupants actuels;

- ce bail est assorti d'un droit préférentiel d'achat de second rang portant sur les biens immobiliers sis au 26-28-30-32, rue du Faubourg-Saint-Honoré et appartenant à la société SIFAH ou à l'une de ses filiales, ou sur les parts sociales de la société SIFAH ou de l'une de ses filiales qui serait propriétaire de ces biens immobiliers. La société SIFAH s'est substituée tant pour l'option d'achat que pour la mise en place du bail commercial, la société par actions simplifiée « 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré », sa filiale (séance du Conseil de surveillance du 21 mars 2000).

Un avenant à ce protocole ayant notamment pour objet, d'une part, de modifier les stipulations relatives aux travaux à réaliser dans l'ensemble immobilier du 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré et, d'autre part, de confier le suivi de la conception et de la réalisation des travaux à Hermès International dans le cadre d'un mandat, a été signé le 16 février 2005 et autorisé par votre Conseil de surveillance en date du 26 janvier 2005 et du 23 mars 2005. Dans l'avenant à ce protocole, la part du budget prévisionnel des travaux incombant à Hermès International avait été estimée à 6 000 000 €.

Au 31 décembre 2009, le montant des immobilisations inscrit dans les comptes d'Hermès International au titre de ces travaux s'élève à 9 058 443 €.

Les loyers versés en 2009 s'élèvent à 1 120 079 € hors taxes.

e) Bail commercial – 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré

Votre Conseil de surveillance du 24 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un bail commercial portant sur des locaux situés à Paris VIII^e, 26, rue du Faubourg-Saint-

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Honoré, à usage de boutique, stockage et locaux techniques, pour une durée de 9 ans ferme, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2005 et moyennant un loyer annuel de 696 000 € hors taxes et hors charges. Ce bail a été consenti par la société SIFAH à Hermès International et le loyer a été fixé aux conditions de marché après une expertise contradictoire.

Les loyers versés en 2009 s'élèvent à 858 052 € hors taxes. La taxe sur les bureaux ainsi que les taxes foncières ont fait l'objet d'une refacturation pour 44 780 € hors taxes.

f) Cautions et garanties données

– Caution « parapluie » d'un montant principal maximal de 75 000 000 € en faveur de la banque HSBC pour permettre aux filiales désignées par Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe (séance du Conseil de surveillance du 26 janvier 2005).

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès GB Ltd, auprès de London & Provincial Shop Centres en relation avec la prise à bail d'un magasin sis à Londres 179/180 Sloane Street, et portant sur la bonne exécution par Hermès GB Ltd de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (séance du Conseil de surveillance du 16 février 1988).

– Autorisation globale à la Gérance de consentir des avals, cautions et garanties en faveur des filiales dont le capital social est détenu directement ou indirectement à plus de 50 % par Hermès International, pendant l'exercice 2009, et sous réserve que leur total ne dépasse pas 10 000 000 € et que chaque engagement ne dépasse pas 3 000 000 €.

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc. auprès de 693, Madison Avenue Company L.P. en relation avec la prise à bail des locaux du magasin sis au 691-693-695 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc. de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (séance du Conseil de surveillance du 23 septembre 1998).

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc. auprès de Carlton House Inc., en relation avec la prise à bail de locaux du magasin John Lobb, sis 680 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc. de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (séance du Conseil de surveillance du 23 mars 1999).

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank d'un montant initial de 5 000 000 000 ¥ remboursable jusqu'au 20 mai 2013 (séance du Conseil de surveillance du 25 mai 1998). Sur l'exercice 2009, une commission a été facturée pour 3 980 041 ¥ (25 423 €).

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank, d'un montant initial de 2 500 000 000 ¥ remboursable jusqu'au 20 avril 2013 (séance du Conseil de surveillance du 23 mars 1999). Sur l'exercice 2009, une commission a été facturée pour 1 956 667 ¥ (12 499 €).

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc. auprès de 23 Wall Commercial Owners LLC au titre des engagements pris en relation avec la prise à bail d'un local commercial situé au rez-de-chaussée du 15 Broad Street à New York (séance du Conseil de surveillance du 25 janvier 2006).

– Garantie solidaire ou à première demande consentie en faveur de la société South Coast Plaza au titre des engagements pris par JL & Co. en relation avec la prise à bail d'un local à usage de boutique situé dans le centre commercial de South Coast Plaza (Californie, États-Unis), pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} mai 2007.

– Garantie solidaire et indéfinie en faveur de la société The Streets of Buckhead Development Co. au titre des engagements pris par JL & Co. en relation avec un projet de prise à bail d'une durée de 10 ans pour un local à usage de boutique situé à Atlanta (Georgie, États-Unis) décidée par votre Conseil de surveillance le 19 mars 2008.

– Garantie solidaire accordée en faveur de M^{me} Maria del Carmen Ordonez de Briozzo au titre des engagements pris par Hermès Argentina suite au transfert à cette dernière du contrat de bail portant sur les locaux de la boutique Hermès de Buenos Aires d'une durée de 10 ans.

– Garantie à la BNP Paribas (China), en faveur de Hermès China pour un emprunt de 65 000 000 CNY (équivalent au 31 décembre 2009 à 6 609 049 €) contracté dans le cadre des investissements et travaux liés à la Maison Shanghai (séance du Conseil de surveillance du 9 décembre 2008).

– Engagement « parapluie » d'un montant principal maximal de 100 000 000 € en faveur de la banque BNP Paribas pour garantir les lignes de crédit d'exploitation de ses filiales, autorisé par votre Conseil de surveillance le 9 décembre 2008.

Aucune de ces cautions et garanties données n'a été appelée au cours de l'exercice 2009.

g) Engagements en faveur d'un gérant

– Régime de retraite complémentaire en faveur d'un mandataire social

Votre Conseil de surveillance du 13 septembre 2006 a autorisé la conclusion d'un avenant, au règlement de régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit de dirigeants de la société y compris le gérant mandataire social. Les principales modifications ont porté sur le champ d'application, les bénéficiaires potentiels, les conditions d'attribution des prestations et les garanties octroyées par le régime. Cet avantage permet de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté. Ce régime est assorti d'une rente de réversion à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant. Par ailleurs le gérant, personne physique, bénéficie également, au même titre que tous les salariés des sociétés françaises du groupe, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisation définie mis en place au cours de l'année 2006. La rente maximale, y compris les versements au titre des régimes de bases et de tout régime supplémentaire mis en place au sein du groupe, ne pourra excéder 70 % de la dernière rémunération (part fixe et part variable des traitements et salaires).

– Régime général de prévoyance y compris en faveur d'un gérant

Hermès International a institué, le 1^{er} octobre 2004, un régime de remboursement des frais médicaux ainsi qu'un

régime de prévoyance collectif dont le gérant bénéficiait comme les autres salariés de la société. Compte tenu de la doctrine actuelle de la Direction de la sécurité sociale et de certaines pratiques en vigueur, ce dispositif doit être considéré comme facultatif. Aussi, afin de tenir compte de la modification de l'environnement légal et réglementaire depuis 2003, il a été décidé de mettre en place (au sens donné à cette notion par la Direction de la sécurité sociale dans sa circulaire de juillet 2006) un régime obligatoire. Ce nouveau régime, autorisé par le Conseil de surveillance du 9 décembre 2008, se substitue au précédent à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le respect de la procédure jurisprudentielle relative à la modification des usages. Ce nouveau formalisme ne modifie cependant en rien les garanties des deux régimes qui restent inchangées.

– Engagement au bénéfice de M. Patrick Thomas au titre de la cessation de ses fonctions de gérant

Votre Conseil de surveillance du 19 mars 2008 a autorisé la conclusion d'une convention entre votre société et M. Patrick Thomas prévoyant le versement à M. Patrick Thomas, au titre de la cessation de ses fonctions de gérant, d'une indemnité égale à 24 mois de rémunération, sous réserve de la réalisation des conditions de performance suivantes : atteinte d'au moins quatre budgets (taux de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel mesurés à taux constants) sur les cinq derniers exercices et sans dégradation de l'image de marque d'Hermès.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Bernard Roussel



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (dixième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International, et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209 du Code de commerce en cas de réduction de capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce et dans la limite de 10 % de son capital social. Cette autori-

sation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale (huitième résolution) et serait donnée jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Votre Gérance vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé qu'elle ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions telle qu'exposée à la huitième résolution.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Bernard Roussel



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International International et en application des dispositions de l'article L 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise

en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L 226-10-1 du Code de commerce.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Bernard Roussel



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



I - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation de la société, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes sociaux, le bilan et les

annexes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée prend acte que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées au cours de l'exercice 2009 à 140 777 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation du groupe, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux

comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice consolidé d'un montant de 288 750 475 euros.

Troisième résolution

Quitus

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 243 209 636,72 euros et le report à nouveau à 831 683 783,72 euros, approuve l'affectation de ces sommes représentant un total de 1 074 893 420,44 euros, telle qu'elle est proposée par le Conseil de surveillance, à savoir :

× aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social;

× à l'associé commandité, en application de l'article 26 des statuts, la somme de 1 629 504,57 euros;

× aux actionnaires titulaires d'actions existantes au 31 décembre 2009, un dividende de 1,05 euro par action, soit un total de 110 847 882,60 euros;

× au poste «Report à nouveau», le solde, soit 962 416 033,27 euros;

× ensemble 1 074 893 420,44 euros.

L'Assemblée générale ordinaire décide que :

- la date de détachement du dividende sera le 8 juin 2010;
- le dividende sera mis en paiement le 11 juin 2010.

Les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ».

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte, suivant les dispositions de l'article 47 de la loi n° 65.566 du 12 juillet 1965, qu'il a été distribué aux actionnaires, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

En euros			
Exercice	2008	2007	2006
Dividende	1,03	1,00	0,95
Montant éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI	40 %	40 %	40 %

Cinquième résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant

des dispositions combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2009.

Sixième résolution

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale nomme aux fonctions de membre du Conseil de surveillance pour la durée statutaire de 3 années :

Madame Florence Woerth.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Madame Florence Woerth a fait savoir qu'elle acceptait cette nomination et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

Jetons de présence et rémunérations

L'Assemblée générale des actionnaires fixe à 400 000 euros le montant total des jetons de présence et rémunérations attribuables aux membres du

Conseil de surveillance et aux membres des comités créés en son sein, au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Huitième résolution

Autorisation donnée à la Gérance pour opérer sur les actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, du rapport spécial relatif au programme de rachat d'actions et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, décide :

1) de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2009 en sa septième résolution;

2) d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

× autorise la Gérance, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, dans la limite légale, des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital;

× décide que les actions pourront être achetées en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale extraordinaire,
- d'être conservées afin de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur

participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,

– de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière;

× décide que le prix maximal d'achat par action ne pourra pas dépasser deux cents euros (200 euros), hors frais;

× décide que la Gérance pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action;

× décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser huit cent cinquante millions d'euros (850 millions d'euros);

× décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que la Gérance appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et à tout moment, y compris en période d'offre publique;

× confère tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de délégation pour, notamment :

– procéder à la réalisation effective des opérations; en arrêter les conditions et les modalités,

– passer tous ordres en Bourse ou hors marché,

– ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,

– conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,

– effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,
– effectuer toutes formalités;
X décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale

ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Neuvième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent

procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.

II - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la société (article L 225-209) – programme d'annulation général

L'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, autorise la Gérance, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions, notamment celles correspondant à des options d'achat devenues caduques, acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse faisant l'objet de la huitième résolution soumise à la présente assemblée, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure,

dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée délègue à la Gérance tous pouvoirs :

– pour imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserve de son choix, constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution ;

– pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La délégation ainsi conférée à la Gérance est valable pour une période de vingt-quatre mois. Elle annule, pour la durée restant à courir et à concurrence de la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2009 en sa neuvième résolution.

Onzième résolution

Modification des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de surveillance, décide de modifier l'article 24.2 des statuts comme suit :

« 24.2 - Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription ou à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire, dans les comptes nominatifs (purs ou administrés) ou dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne les titres au porteur, ces formalités sont constatées par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, en annexe au formulaire de vote ou de procuration.

Tout actionnaire peut voter à distance ou par procuration selon les modalités fixées par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, sur décision de la Gérance, tout actionnaire peut voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette faculté est indiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Tout actionnaire qui utilise à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée,

est assimilé aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par la Gérance et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil (à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire), pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par le gérant ou par le président du Conseil de surveillance.

Les associés commandités peuvent assister aux Assemblées générales d'actionnaires. Les associés commandités personnes morales sont représentés par l'un de leurs représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.»

Douzième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du

présent procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.

Informations complémentaires légales

- 228 Statuts d'Hermès International commentés
- 237 Personnes responsables
- 238 Contrôleurs légaux des comptes
- 239 Informations incluses par référence
- 240 Table de concordance
- 242 Table de réconciliation du rapport de gestion
- 243 Table de réconciliation du rapport financier annuel

Statuts d'Hermès International commentés

(mis à jour suite aux décisions de la Gérance du 6 juillet 2009)

Les commentaires sont signalés par un trait en marge.

1 - FORME

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- × ses associés commanditaires, et
- × son associé commandité, Émile Hermès SARL dont le siège social est à Paris (75008), 23 rue Boissy-d'Anglas.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

La société a été transformée en société en commandite par actions, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990, afin de préserver son identité et sa culture et d'assurer ainsi, à long terme, la pérennité de l'entreprise, dans l'intérêt du groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Les règles de fonctionnement d'une commandite par actions sont les suivantes :

- le ou les associés commandités, apporteurs en industrie, sont responsables, indéfiniment et solidairement, des dettes sociales ;
- les commanditaires (ou actionnaires), apporteurs de capitaux, ne sont responsables, en cette qualité, qu'à concurrence de leur apport ;
- une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire ;
- un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la société, sont choisis pour diriger la société, le ou les premiers gérants sont désignés statutairement ;
- le Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (les commandités, même commanditaires, ne peuvent participer à leur désignation). Les premiers membres du Conseil de surveillance sont désignés statutairement.

2 - OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- × d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques ayant pour activité la création, la production et/ou la commercialisation de produits et/ou services de qualité et, en particulier, dans les sociétés du groupe Hermès ;
- × d'animer le groupe qu'elle contrôle, en particulier par des prestations d'assistance technique dans les domaines juridique, financier, social et administratif ;

- × d'assurer le développement, la gestion et la défense de tous droits qu'elle détient sur des marques, brevets, dessins et modèles et autres éléments de propriété intellectuelle ou industrielle et, à ce titre, de procéder à toutes acquisitions, cessions ou concession de droits ;
- × de participer à la promotion des produits et/ou services distribués par le groupe Hermès ;
- × d'acquérir, céder et gérer tous biens et droits nécessaires aux activités du groupe Hermès et/ou à la gestion de son patrimoine et de ses liquidités ; et
- × plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

3 - DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la société est « Hermès International ».

4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est à Paris (75008), 24 rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Il pourra être transféré :

- × en tout autre lieu du même département, par décision de la Gérance sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et
- × partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

5 - DURÉE

Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la société sera automatiquement dissoute le 31 décembre 2090.

6 - CAPITAL SOCIAL - APPORTS

6.1 - Le montant du capital social est de **53 840 400,12** euros.

Il est composé de **105 569 412** actions, toutes entièrement libérées, et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la société.

6.2 - L'associé commandité, Émile Hermès SARL, a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quote-part dans les bénéfices.

Ce capital ressort de la décision de la Gérance du 6 juillet 2009 qui a constaté les levées d'options intervenues au cours du premier semestre 2009. Aucune levée n'est intervenue au second semestre 2009. Le nominal des actions s'établit à 0,51 euro, après avoir fait l'objet de deux divisions par trois les 6 juin 1997 et 10 juin 2006 depuis l'introduction en Bourse.

7 - AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

7.1 - Le capital social peut être augmenté soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existant.

7.2 - L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi est compétente pour décider l'augmentation du capital social. Elle peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmentation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.

7.3 - En cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, les titres créés en représentation de l'augmentation de capital concernée seront répartis entre les seuls actionnaires, dans la proportion de leurs droits dans le capital.

7.4 - En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré.

Les actionnaires jouissent d'un droit préférentiel de souscription, et celui-ci peut être supprimé, dans les conditions prévues par la loi.

7.5 - Les apports en nature, comme toute stipulation d'avantages particuliers, à l'occasion d'une augmentation de capital, sont soumis à la procédure d'approbation et de vérification des apports institués par la loi.

7.6 - L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ou la Gérance spécialement habilitée à cet effet, peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, décider la réduction du capital. En aucun cas, cette réduction ne peut porter atteinte à l'égalité entre les actionnaires.

7.7 - La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

8 - LIBÉRATION DES ACTIONS

8.1 - Les actions nouvelles sont libérées soit par apport en numéraire, y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

8.2 - Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, le gérant procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure.

9 - FORME DES ACTIONS

9.1 - Les actions émises par la société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

9.2 - La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central ou à tout organisme chargé de la compensation des titres des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'organisme chargé de la compensation des titres en France est Euroclear.

Cette faculté est en règle générale utilisée au moins une fois par an, au 31 décembre, par Hermès International.

10 - TRANSMISSIONS DES ACTIONS

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions prévues par la loi.

11 - DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Dès lors que les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues par l'article L 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce,

un nombre de titres représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux

Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage à tout moment même après franchissement d'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L 233-7 et suivants du Code de commerce,

doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de 5 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

12.1 - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

12.2 - Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées générales d'actionnaires.

Toutefois, un droit de vote double est attribué :

× à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première Assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte ; et

× à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à

raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990.

Le droit de vote est exercé par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour des décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Cette répartition a été décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2006.

12.3 - Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

À égalité de valeur nominale, toutes les actions sont entièrement assimilables entre elles à la seule exception du point de départ de leur jouissance.

12.4 - La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée générale des actionnaires.

12.5 - Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

13 - DÉCÈS. INTERDICTION. FAILLITE PERSONNELLE. PROCÉDURE DE SAUVEGARDE. REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN ASSOCIÉ

La société comporte deux sortes d'associés :

- des actionnaires, « associés commanditaires » ;
- des associés commandités.

La société Émile Hermès SARL est le seul associé commandité depuis le 1^{er} avril 2006.

13.1 - Actionnaires

Le décès, l'interdiction, la faillite personnelle, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de

liquidation judiciaire d'un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la société.

13.2 - Associé commandité

13.2.1 - En cas d'interdiction d'exercer une profession commerciale, de faillite personnelle, d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire d'un associé commandité, ce dernier perd automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité; la société n'est pas dissoute. Il en est de même dans le cas où un associé commandité personne physique qui avait été nommé gérant cesse d'exercer ses fonctions de gérant.

Si, de ce fait, la société ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'associé commandité qui perd cette qualité a droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *pro-rata temporis*, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

13.2.2 - En cas de décès d'un associé commandité, la société n'est pas dissoute. Si, de ce fait, elle ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

Il en est de même si la société n'a qu'un seul associé commandité et si celui-ci vient à perdre cette qualité pour quelque cause que ce soit.

Les ayants droit, héritiers ou, le cas échéant, le conjoint survivant de l'associé commandité décédé ont droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *pro-rata temporis*, du droit aux bénéfices de l'associé commandité concerné jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

14 - RESPONSABILITÉ ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

14.1 - Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

14.2 - Chaque associé commandité a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir recueilli

l'avis motivé du Conseil de surveillance dans les conditions prévues à l'article «Gérance».

Agissant à l'unanimité les associés commandités :

× après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, arrêtent pour le groupe :

- les options stratégiques,
- les budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et

- les propositions à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau;

× peuvent émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe;

× autorisent tout emprunt de la société dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette »);

× autorisent la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que les créances garanties représentent plus de 10 % du montant de la Situation nette;

× autorisent toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la Situation nette.

14.3 - Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité, Émile Hermès SARL doit maintenir dans ses statuts les clauses, dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de surveillance de la présente société statuant à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :

× la forme d'Émile Hermès SARL est celle de société à responsabilité limitée à capital variable;

× l'objet exclusif d'Émile Hermès SARL est :

- d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International,

- de détenir éventuellement une participation dans Hermès International, et

- d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir;

la faculté d'être associé d'Émile Hermès SARL est réservée :

– aux descendants de Monsieur Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et

– à leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts ; et

× tout associé d'Émile Hermès SARL doit avoir effectué, ou fait effectuer pour son compte, un dépôt d'actions de la présente société dans les caisses sociales d'Émile Hermès SARL afin d'être associé de cette société.

14.4 - Tout associé commandité personne physique qui a reçu un mandat de gérant perd automatiquement la qualité d'associé commandité dès lors qu'il cesse, pour quelque cause que ce soit, d'être gérant.

14.5 - Toute décision des associés commandités est constatée par un procès-verbal établi sur un registre spécial.

15 - GÉRANCE

15.1 - La société est gérée et administrée par un ou deux gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de deux gérants, toute disposition des présents statuts visant « le gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale, y compris associé commandité ou non.

La société est actuellement administrée par deux gérants :

– M. Patrick Thomas, nommé par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 15 septembre 2004 ;

– la société Émile Hermès SARL, nommée par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 14 février 2006 (à effet du 1^{er} avril 2006).

15.2 - Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination de tout gérant est de la compétence exclusive des associés commandités, agissant après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance. En la matière, chaque associé commandité peut agir séparément.

15.3 - Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, l'ouverture d'une procédure

de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir les associés commandités et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par chacun des associés commandités, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant ne peut être prononcée que par un associé commandité, agissant après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance. En cas d'avis contraire de ce Conseil, l'associé commandité concerné doit surseoir à sa décision pendant un délai de six mois au moins. À l'expiration de ce délai, s'il persiste dans son souhait de révoquer le gérant concerné, cet associé commandité doit prendre à nouveau l'avis du Conseil de surveillance et, cela fait, il peut procéder à la révocation de ce gérant.

16 - POUVOIRS DE LA GÉRANCE

16.1 - Rapports avec les tiers

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'actionnaires.

16.2 - Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts aux associés commandités et au Conseil de surveillance.

16.3 - Délégations

Le gérant peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaires au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Il peut procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de directeur général.

17 - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

Le gérant (et en cas de pluralité de gérants, chaque gérant) a droit à une rémunération statutaire ici fixée et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont le montant maximum est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord de l'associé commandité et s'ils sont plusieurs avec leur accord unanime.

La rémunération statutaire annuelle brute du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant), au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Toutefois, s'il y a plus de deux gérants, la somme des rémunérations statutaires annuelles brutes de l'ensemble des gérants ne peut être supérieure à 0,40 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Dans la limite des montants maxima ici définis, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant).

La rémunération des gérants est détaillée dans le rapport de la Gérance sur le gouvernement d'entreprise aux pages 48 à 51.

18 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition du Conseil de surveillance est décrite dans le rapport du président du Conseil de surveillance en page 18.

18.1 - La société est dotée d'un Conseil de surveillance composé de 3 à 15 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant. Lors des renouvellements du Conseil de surveillance, le nombre de ses membres est fixé par décision unanime des associés commandités.

Par décision du 23 mars 2010, l'associé commandité a porté de 9 à 10 le nombre de membres du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil

de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

18.2 - Les membres du Conseil de surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les associés commandités peuvent, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois ans. Par exception à cette règle, l'Assemblée générale pourra, afin de garantir un renouvellement par tiers du Conseil de surveillance chaque année, décider de nommer un ou plusieurs membres du Conseil pour une ou deux années, au besoin en procédant par tirage au sort pour désigner les personnes concernées.

L'Assemblée générale du 2 juin 2009 a instauré un renouvellement des membres du Conseil de surveillance par tiers chaque année.

18.3 - Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

18.4 - Les membres du Conseil de surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée générale ordinaire que sur proposition faite pour juste motif conjointement par les associés commandités, agissant à l'unanimité, et par le Conseil de surveillance.

18.5 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement, à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

19 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance sont décrites dans le rapport du président du Conseil de surveillance en page 20.

19.1 - Le Conseil de surveillance nomme, parmi ses membres, un président, personne physique, et deux vice-présidents.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du président, le vice-président le plus âgé remplit ses fonctions.

19.2 - Le Conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président, des associés commandités et de la Gérance.

Tout membre du Conseil de surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du Conseil. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL à la majorité des trois quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».

Sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de

la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le Conseil de surveillance précise le cas échéant les conditions et modalités pratiques de l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication.

La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil de surveillance mais sans voix délibérative.

19.3 - Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le président et le secrétaire.

20 - POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

20.1 - Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

20.2 - Le Conseil de surveillance émet, à l'attention des associés commandités, un avis motivé sur :

- × toute nomination ou révocation de tout gérant de la société ; et
- × la réduction du délai de préavis en cas de démission du gérant.

20.3 - Le Conseil de surveillance décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'Assemblée générale.

20.4 - Le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».

20.5 - Le Conseil de surveillance doit être consulté par les associés commandités avant que ceux-ci puissent prendre toutes décisions en matière :

- × d'options stratégiques ;
- × de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement ; et
- × de proposition à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau.

20.6 - Le Conseil de surveillance fait chaque année à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Le rapport du Conseil de surveillance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figure en page 209.

Ce rapport est mis, ainsi que le bilan et l'inventaire, à la disposition des actionnaires, qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

21 - CONGRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CONSEIL DE GÉRANCE DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

21.1 - Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance de la société ou le président du Conseil de surveillance de la société convoquent en congrès le Conseil de surveillance et les associés commandités, Émile Hermès SARL étant représentée à cette fin par son Conseil de gérance.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président et du gérant.

21.2 - Le congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le président du Conseil de surveillance de la société ou, en cas de son absence, par un vice-président du Conseil de surveillance de la société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé. Le gérant ou, s'il s'agit d'une personne morale, son ou ses représentants légaux, sont convoqués aux réunions du congrès.

21.3 - Le congrès connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de

la société et ceux de l'associé commandité personne morale.

S'ils le souhaitent, le Conseil de surveillance et les associés commandités peuvent, en congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

22 - RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il peut être alloué au Conseil de surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le Conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

23 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

24 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

24.1 - Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

24.2 - Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription ou à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire, dans les comptes nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne les titres au porteur, ces formalités sont constatées par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, en annexe au formulaire de vote ou de procuration.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou par procuration ; les formulaires de vote et les formules de procuration doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par le gérant ou par le président du Conseil de surveillance.

Les associés commandités peuvent assister aux Assemblées générales d'actionnaires. Les associés commandités personnes morales sont représentés par l'un de

leurs représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Il est proposé à l'Assemblée générale de modifier l'article 24.2 des statuts comme présenté dans l'exposé des motifs des résolutions en page 207.

24.3 - Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil de surveillance ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents de ce Conseil ou, encore à défaut, par le gérant.

24.4 - Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

24.5 - Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, la distribution des bénéfices de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation.

25 - COMPTES

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

26 - AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et constate l'existence de bénéfices distribuables.

La société verse aux associés commandités une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent.

Le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée générale peut décider le prélèvement sur le solde des bénéfices revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition des associés commandités agissant à l'unanimité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes, à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

27 - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

À l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

Le boni éventuel de liquidation est réparti entre les seuls actionnaires.

Personnes responsables

PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Patrick Thomas, gérant.

Émile Hermès SARL, 23, rue Boissy-d'Anglas,
75008 Paris, gérant.

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de la Gérance **figurant** présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des

principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les commissaires aux comptes ont attiré notre attention, dans leur rapport sur les comptes consolidés au titre de l'exercice 2009, sur la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés concernant les changements de méthode comptable résultant des normes, amendements et interprétations appliquées par la société.

Paris, le 12 avril 2010
La Gérance

Patrick Thomas

Bertrand Puech
représentant Émile Hermès SARL

Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par M. David Dupont-Noel
1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1982.
Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Didier Kling & Associés

41, avenue de Friedland
75008 Paris
Représenté par MM. Didier Kling et Bernard Roussel
1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1999.
Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7/9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine
1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005.
Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

M^{me} Dominique Mahias

41, avenue de Friedland
75008 Paris
1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007.
Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

La durée du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est de six exercices.
Dans le cas où la nomination d'un commissaire aux comptes est motivée par la vacance d'un mandat (par démission notamment), elle intervient pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

– au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 : comptes consolidés, comptes sociaux et rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 14 avril 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence R08-023, respectivement aux pages 91 à 149, 151 à 173, 185 et 186.

– au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 : comptes consolidés, comptes sociaux et rapports des

commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 9 avril 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence D09-0218, respectivement aux pages 109 à 168, 171 à 195, 207 et 208 ;

Les informations incluses dans ce document de référence, autres que celles visées ci-dessus, sont, le cas échéant, remplacées ou mises à jour par les informations incluses dans le présent document de référence. Ce document de référence est accessible dans les conditions décrites dans le tome 1, page 102, à la rubrique « Le monde de l'actionnaire Hermès ».

Table de concordance

La table de concordance renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen.
Les informations non applicables à Hermès International sont indiquées « n/a ».

Tome	Page	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004
		1. PERSONNES RESPONSABLES
2	237	1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement
2	237	1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement
		2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
2	238	2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la société
	n/a	2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte
1	20-23, 28-29	3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES
1	91-93, 97-100	
1	86-89	4. FACTEURS DE RISQUE
2	153-159	
		5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR
		5.1. Histoire et évolution de la société
2	13	5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société
2	13	5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la société
2	13, 228	5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société
2	13, 228	5.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire
1	15-21	5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la société
1	92	5.2. Investissements
		6. APERÇU DES ACTIVITÉS
		6.1. Principales activités
1	31-56	6.1.1. Nature des opérations effectuées par la société et ses principales activités
1	19	6.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché
1	59-66	6.2. Principaux marchés
1	93	6.3. Événements exceptionnels
1	87	6.4. Dépendance éventuelle
1	87	6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de la société concernant sa position concurrentielle
		7. ORGANIGRAMME
1	24-25	7.1. Description sommaire du groupe
2	10-14	
2	172-174	7.2. Liste des filiales de la société
		8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS
2	88, 146-147	8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée
1	75-77	8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles
2	93-109	
		9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT
1	92	9.1. Situation financière
1	91	9.2. Résultat opérationnel
		10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX
1	92	10.1. Informations sur les capitaux à court terme et à long terme de la société
2	124, 151	10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la société
2	157	10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la société
	n/a	10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la société
2	156-157	10.5. Informations concernant les sources de financement attendues
1	86	11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES
		12. INFORMATION SUR LES TENDANCES
1	95	12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement
1	95	12.2. Tendance connue ou incertitude susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la société

Tome	Page	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004
1	95	13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE
		14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE
1	10-13	14.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance
2	10-14, 42-46	
2	61-69	
2	46	14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance
		15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
2	48-60	15.1. Rémunération des mandataires sociaux
2	169	15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages
		16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
2	42-46	16.1. Date d'expiration des mandats actuels
2	46	16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance
2	22-25	16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité des rémunérations de la société
2	18	16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine
		17. SALARIÉS
2	113	17.1. Nombre de salariés
2	52-53, 58-59	17.2. Participations et stock-options
2	169-170	
2	76	17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société
		18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
2	78	18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote
2	72	18.2. Existence de droits de vote différents
2	228-236	18.3. Contrôle de la société
2	79	18.4. Tout accord, connu de la société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle
2	46-47, 54-60, 168	19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS
		20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR
2	117-174	20.1. Informations financières historiques
	n/a	20.2. Informations financières <i>pro forma</i>
2	177-199	20.3. États financiers
2	212-219	20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles
31/12/2009	n/a	20.5. Date des dernières informations financières
	n/a	20.6. Informations financières intermédiaires et autres
2	77-78	20.7. Politique de distribution des dividendes
2	206	20.7.1. Dividende par action
1	87	20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage
	n/a	20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale
		21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
2	72-75	21.1. Capital social
2	228-236	21.2. Acte constitutif et statuts
	n/a	22. CONTRATS IMPORTANTS
	n/a	23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS
1	102-103	24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
1	56	25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS
2	148-149	

Table de réconciliation du rapport de gestion

(articles L 225-100 et suivants, L 232-I, II et R 225-102)

Tome	Page	Rubriques
1	28 à 64	Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé
	n/a	Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes
1	91 à 93	Résultats de l'activité de la société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent
2	198 à 199	
1	20 à 23	Indicateurs clés de performance de nature financière
1	28 à 29	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière
1	91 à 93	
1	7	Progrès réalisés ou difficultés rencontrées
1	86 à 89	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée
2	153 à 160	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers
2	137	Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi
1	95	Évolutions prévisibles de la société et perspective d'avenir
2	61 à 69	Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé
2	48 à 51, 54	Rémunération totale et avantages en nature de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé
2	49 à 50	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux
2	47	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société
1	75 à 83	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale
2	111 à 115	Informations sociales
2	76	État de la participation des salariés au capital social
2	91 à 109	Informations environnementales
1	86	Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique
2	89	
2	85	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France en capital et en droits de vote
	n/a	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées
2	77 à 78	Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2009
	n/a	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la concurrence et dont ce dernier a prescrit l'insertion dans le rapport annuel
2	72 à 73	Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
	n/a	Mode de direction générale de la société
2	52 à 53, 57 à 59	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achats d'actions
2	80	Informations sur les programmes de rachat d'actions
2	75	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital
2	201	Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
2	206	Montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices
1	87	Les activités de la société en matière de recherche et développement
2	84	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Table de réconciliation du rapport financier annuel

(article 222-3 du Règlement général de l'AMF)

Tome	Page	Rubriques
2	177	Comptes annuels de la société Hermès International
2	117	Comptes consolidés du groupe Hermès
		Rapport de gestion (se référer à la table de réconciliation du rapport de gestion)
2	237	Attestation du responsable du rapport financier annuel
2	212	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
2	213	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
2	171	Honoraires des commissaires aux comptes
2	18	Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Gérance
2	219	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance

UNE PUBLICATION DES ÉDITIONS HERMÈS.
MISE EN PAGES : CURSIVES.
IMPRIMÉ EN FRANCE PAR L'IMPRIMERIE FRAZIER
SUR DU PAPIER CONDAT MATT PÉRIGORD, CERTIFIÉ PEFC
(PROGRAMME FOR THE ENDORSEMENT OF FOREST CERTIFICATION)
GARANTISSANT LA GESTION DURABLE DES FORÊTS.

